



**RAPPORT BISANNUEL CONCERNANT
LES RÉGIMES DE PENSION SECTORIELS**

JUIN 2011

Introduction

La loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires (LPC) a étendu aux régimes de pension sectoriels, avec effet au 1^{er} janvier 2004, la réglementation applicable aux pensions complémentaires et à leur contrôle. Les régimes de pension sectoriels sont des engagements de pension complémentaires qui sont instaurés sur la base d'une convention collective de travail (CCT) conclue au sein d'une commission ou sous-commission paritaire.

Afin de pouvoir suivre l'évolution des régimes de pension sectoriels, le législateur a chargé la FSMA de rédiger un rapport bisannuel à leur sujet (article 50 de la LPC).

Le présent rapport est le troisième rapport bisannuel de ce type. Il porte sur la période 2008-2009.

Champ d'étude

Régimes de pension sectoriels

Les régimes de pension sectoriels au sens de la LPC sont des engagements de pension qui sont instaurés sur la base d'une CCT conclue au sein d'une commission ou sous-commission paritaire et qui prévoient la désignation, au niveau de la (sous-)commission paritaire, d'un organisateur sectoriel qui assume la responsabilité de l'engagement de pension. Certains secteurs ont mis en place des accords sectoriels qui portent sur les pensions complémentaires, mais qui confient la responsabilité de l'engagement de pension aux employeurs individuels (cf. infra). Ces accords ne sont pas considérés comme des régimes de pension sectoriels.

« Régimes FSE fermés »

Quelques secteurs connaissent encore un régime de pension chargé de gérer les droits de pension qui, avant l'entrée en vigueur de la LPC, étaient logés dans un fonds de sécurité d'existence. Ces régimes font l'objet d'une disposition transitoire spécifique de la LPC (article 58). Ils entrent dans le champ d'étude du présent rapport, mais sont traités séparément. Sauf mention contraire expresse, les données relatives à ces régimes et celles concernant les régimes de pension sectoriels proprement dits ne sont pas globalisées.

Période sous revue 2008-2009

Le présent rapport porte uniquement sur les régimes de pension sectoriels (et les régimes FSE fermés) qui étaient actifs à la date du 31 décembre 2009. Les régimes entrés en vigueur après cette date n'ont pas été inclus dans l'étude, même si leur instauration avait déjà été décidée avant le 1^{er} janvier 2010.

Hors champ d'étude

Plusieurs commissions paritaires ont conclu des conventions qui concernent directement ou indirectement la constitution de pensions complémentaires, mais qui ne tombent pas dans le champ d'étude du présent rapport.

Secteurs ayant conclu un accord cadre

Il s'agit de commissions paritaires qui imposent aux entreprises du secteur l'obligation d'instaurer un régime de pension au niveau de l'entreprise même. Ces régimes ne sont pas considérés comme des régimes de pension sectoriels au sens de la LPC, puisque l'organisateur du régime de pension est l'employeur.

Secteur du travail intérimaire (CP 322)

Le secteur du travail intérimaire a adopté un régime spécifique pour les travailleurs envoyés dans des entreprises qui relèvent d'une commission paritaire ayant instauré un régime de pension sectoriel. Ce régime consiste à augmenter le salaire brut des travailleurs concernés, en guise de compensation pour l'absence de pension complémentaire¹.

Régimes instaurés après la période sous revue

14 nouveaux régimes instaurés ou prévus en 2010-2011

La période couverte par le présent rapport bisannuel a été clôturée le 31 décembre 2009. Plusieurs commissions paritaires ont, depuis lors, instauré un régime de pension ou prévu d'en instaurer un. Il s'agit des secteurs suivants :

<i>Régimes de pension instaurés avec effet en 2010</i>		
1.	113.04	Tuilleries
2.	130	Imprimerie, arts graphiques et journaux
3.	317	Services de gardiennage et/ou de surveillance
4.	323	Gestion d'immeubles, agents immobiliers et travailleurs domestiques
<i>Régimes de pension instaurés avec effet en 2011</i>		
5.	102.01	Industrie des carrières de petit granit et de calcaire à tailler de la province de Hainaut
6.	116	Industrie chimique
7.	140.05	Déménagements, garde-meubles, activités connexes ²
8.	207	Employés de l'industrie chimique
<i>Régimes de pension dont l'instauration est prévue dans le courant de l'année 2011</i>		
9.	318.02	Services des aides familiales et des aides seniors de la Communauté flamande
10.	319.01	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté flamande
11.	327.01	Entreprises de travail adapté subsidiées par la Communauté flamande ou par la Commission communautaire flamande et ateliers sociaux agréés et/ou subsidiés par la Communauté flamande
12.	329.01	Secteur socioculturel de la Communauté flamande
13.	330	Etablissements et services de santé
14.	331	Secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé

¹ Cette augmentation est calculée en multipliant par un coefficient déterminé la cotisation de pension sectorielle applicable au sein de la commission paritaire dont relève l'utilisateur. Cette « prime de pension » est payée directement aux travailleurs intérimaires, sous la forme d'une augmentation du salaire brut.

² Les sous-commissions (officieuses) au sein de la CP 140 ont, en 2011, été renumérotées et remplacées par des sous-commissions officielles. Le présent rapport les cite encore sous leur ancienne numérotation.

Méthodologie

En pratique, le rapport bisannuel est établi sur la base des données transmises par les organisateurs sectoriels et les organismes de pension (entreprises d'assurances et institutions de retraite professionnelle) concernés. Pour ce faire, un questionnaire est adressé tous les ans aux organisateurs sectoriels à la fin du premier semestre de l'année X + 1. Ces derniers sont généralement à même de transmettre les données pour la fin du mois de septembre.

Toutefois, les données ne sont considérées comme complètes et exactes qu'après un examen approfondi des réponses de l'année mais également des années précédentes.

Dès lors que les données sont considérées comme exactes et complètes, la FSMA peut commencer la rédaction du rapport bisannuel ainsi que l'établissement des annexes statistiques qui l'accompagnent.

Ce travail nécessite un certain temps de sorte que malheureusement, le rapport bisannuel ne peut être considéré comme définitif qu'à la fin du premier semestre de l'année X + 2. Ainsi, le présent rapport bisannuel traite des années 2008 et 2009.

Le présent rapport bisannuel n'aurait pu être établi sans la précieuse collaboration des organisateurs sectoriels et des organismes de pension, ce dont nous les remercions.

Nombre de (sous-)commissions paritaires, de régimes de pension sectoriels et d'unités de gestion

28 commissions paritaires disposant d'un régime de pension sectoriel Au 31 décembre 2009, 28 commissions ou sous-commissions paritaires avaient instauré un ou plusieurs régimes de pension sectoriels.

	<i>numéro</i>	<i>nom</i>		<i>numéro</i>	<i>nom</i>
1.	106.02	Industrie du béton	15.	144	Agriculture
2.	111	Constructions métallique, mécanique et électrique	16.	145	Entreprises horticoles
3.	112	Entreprises de garage	17.	149.01	Electriciens
4.	118	Industrie alimentaire	18.	149.02	Carrosserie
5.	120.02	Préparation du lin	19.	149.04	Commerce du métal
6.	121	Entreprises de nettoyage et de désinfection	20.	209	Employés des fabrications métalliques
7.	124	Construction	21.	216	Employés occupés chez les notaires
8.	126	Ameublement et industrie transformatrice du bois	22.	226	Employés du commerce international, du transport et de la logistique
9.	127	Commerce de combustibles	23.	301.01	Port d'Anvers
10.	132	Entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles	24.	304	Spectacle
11.	139	Batellerie	25.	324	Industrie et commerce du diamant
12.	140.01, 02 en 03	Services d'autobus publics et spéciaux, entreprises d'autocars	26.	326	Industrie du gaz et de l'électricité
13.	142.01	Récupération de métaux	27.	328.01	Transport urbain et régional de la Région flamande
14.	143	Pêche maritime	28.	328.03	Transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale

3 commissions paritaires disposant d'un régime de pension commun Trois de ces commissions paritaires ont organisé un régime de pension commun. Il s'agit des « secteurs verts » : la CP 132, la CP 144 et la CP 145. Les données afférentes à ce régime commun ne sont pas, dans le présent rapport, ventilées par commission paritaire.

5 commissions paritaires disposant de plusieurs régimes de pension Dans cinq commissions paritaires, il existe plusieurs régimes de pension et/ou le régime de pension est réparti sur plusieurs unités de gestion gérées par des organismes de pension distincts. Il s'agit des CP 143, 216, 301.01, 326 et 328.03. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ces régimes. Dans le cas des CP 143 et 326, il s'agit de régimes dont le champ d'application personnel est différent et qui coexistent. Dans le cas des CP 216 et 301.01, il s'agit de régimes qui s'adressent au même groupe de personnes, mais qui se succèdent dans le temps, l'ancien régime ne concernant dans ce cas que les années de service du passé. Dans le cas de la CP 328.03, les avantages des deux régimes sont cumulés.

	Référence du régime de pension	Nature	Champ d'application personnel	Champ d'application temporel	Organisme de pension
143	143 A	DC	Personnel entrepôts	toutes les années de service	Assureur I
	143 B	DC	Marins pêcheurs agréés	toutes les années de service	Assureur II
216	216 DC	DC	Tous les travailleurs	années de service à partir de 1987	Assureur
	216 DB	DB		années de service jusqu'à 1987	IRP
301.01	301.01 CB	Cash Balance	Tous les travailleurs	années de service à partir de 2005	IRP
	301.01 DB	DB		années de service jusqu'à 2005	
326	326 DC	DC	Pas opté pour le régime DB ou DBbis	toutes les années de service	IRP
					Assureur I
					Assureur II
326 DB	DB capital	Opté pour ce régime en 2002	toutes les années de service	IRP	
				Assureur I	
				Assureur II	
326 DBbis	DB rente	Opté pour ce régime en 2002	toutes les années de service	IRP	
328.03	328.03 DC	DC	Tous les travailleurs	toutes les années de service	Assureur
	328.03 DB	DB			Assureur

30 régimes de pension ouverts et 2 régimes de pension « fermés »

Compte tenu des particularités de ces différentes commissions paritaires, le nombre total de régimes de pension sectoriels s'établissait, fin 2009, à 32. Deux de ces régimes sont fermés, en ce sens qu'ils ne constituent plus de droits de pension pour les années de service futures (216 DB et 301.01 DB). Il existait donc, à cette date, 30 régimes de pension sectoriels ouverts³.

Répartis sur 35 unités de gestion

Si l'on ventile les régimes de pension gérés par plusieurs organismes de pension (les CP 326 DC et 326 DB) en unités de gestion, l'on obtient un nombre total de 35 unités de gestion.

La plupart des données reproduites dans le présent rapport ont été globalisées au niveau des (sous-)commissions paritaires⁴. Les données portant sur les caractéristiques des régimes de pension ont été ventilées jusqu'au niveau du régime de pension. Une ventilation plus poussée jusqu'au niveau de l'unité de gestion a été opérée pour l'analyse des données portant sur la gestion du régime de pension par l'organisme de pension (par exemple, le portefeuille d'investissement).

³ Le terme *ouvert* qualifie un régime de pension au sein duquel des droits de pension portant sur les années de service futures sont constitués, même si le régime de pension n'accepte plus de nouveaux affiliés.

⁴ A cet égard, les secteurs verts (CP 132, 144 et 145) sont considérés comme une seule commission paritaire.

6 nouveaux régimes en 2008-2009

Parmi les régimes de pension précités, 6 sont entrés en vigueur au cours de la période sous revue.

<i>Régimes de pension entrés en vigueur au cours de la période 2008-2009</i>		
1.	121	Entreprises de nettoyage et de désinfection
1.	126	Ameublement et industrie transformatrice du bois
2.	132, 144 et 145	Secteurs verts
4.	140.01, 02 et 03	Services d'autobus publics et spéciaux, entreprises d'autocars ⁵
5.	324	Industrie et commerce du diamant
6.	326 DB bis	Industrie du gaz et de l'électricité

Caractéristiques des secteurs concernés

756.485 travailleurs, 78.804 employeurs

Les secteurs représentés par les 28 commissions paritaires qui, au 31 décembre 2009, disposaient d'un régime de pension sectoriel, employaient à cette date 756.485 travailleurs, ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à 2007. Ces travailleurs se répartissaient entre 78.804 employeurs.

Les commissions paritaires les plus importantes en termes d'emploi sont la CP 111 (industrie du métal) et la CP 124 (construction). Elles représentent ensemble 45 % de l'emploi dans tous les secteurs concernés. La moitié des plus grandes commissions paritaires représentent près de 90 % des travailleurs concernés.

Centre de gravité dans les commissions paritaires pour ouvriers

Le centre de gravité des régimes de pension sectoriels se situe toujours au niveau des commissions paritaires pour ouvriers. Parmi les 28 commissions paritaires concernées, l'on dénombrait, fin 2009, 19 commissions paritaires pour ouvriers, 6 commissions paritaires mixtes⁶ et 3 commissions paritaires uniquement pour employés. Le nombre d'ouvriers qui, en 2007, représentait 79 % du nombre total de travailleurs relevant des commissions paritaires concernées, s'est inscrit en progression, atteignant 81 % en 2009.

Profil masculin essentiellement

Le profil essentiellement masculin des commissions paritaires concernées se confirme également, même si l'on perçoit une légère féminisation (le pourcentage de femmes passant de 14 % en 2007 à 17 % en 2009), due principalement à l'instauration d'un régime de pension au sein de la CP 121 (nettoyage).

S'agissant plus particulièrement des ouvriers, l'on constate que dans certains groupes de secteurs⁷, le taux de pénétration des régimes de pension sectoriels est très élevé, atteignant ou avoisinant les 100 %. Tel est le cas

⁵ Les sous-commissions (officieuses) au sein de la CP 140 ont, en 2011, été renumérotées et remplacées par des sous-commissions officielles. Le présent rapport les cite encore sous leur ancienne numérotation.

⁶ Même si elles sont qualifiées de mixtes, 4 de ces commissions paritaires représentent des secteurs occupant exclusivement des ouvriers (les CP 301.01 et 324) ou des employés (les CP 304 et 326).

⁷ La ventilation est basée sur « Steunpunt WSE, *Boordtabellen sectoren (paritaire comités) – Methodologie* », www.steunpuntwse.be.

pour la construction⁸, l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture⁹, l'industrie alimentaire¹⁰ et l'industrie du métal¹¹. Dans d'autres groupes de secteurs, comme l'industrie textile, l'horeca, la distribution et le non-marchand, les régimes de pension sectoriels n'étaient encore, en 2009, que peu ou pas du tout introduits. Par rapport à la situation au 1^{er} janvier 2008, l'augmentation la plus sensible a été enregistrée au sein du groupe sectoriel de l'industrie du bois (de 0 % à 82 %), à la suite de l'instauration d'un régime de pension dans la CP 126.

L'instauration de nouveaux régimes engendrera en 2010-2011 une augmentation de 60 % du nombre de travailleurs concernés

La situation esquissée ci-dessus se présentera de manière fort différente pour les années 2010 et 2011, eu égard au nombre élevé de régimes qui seront instaurés durant ces années ou qui ont entre-temps déjà été instaurés. Les secteurs en question représentent ensemble près de 500.000 travailleurs. Ils feraient grimper le nombre de travailleurs concernés de plus de 60 %¹².

Caractéristiques des régimes de pension

2 peer groups

Différences significatives en termes de contenu et de poids financier entre les régimes de pension sectoriels matures et les régimes de pension sectoriels « nouveau style »

Aux fins des différentes analyses, les régimes de pension sectoriels ont été répartis en 2 peer groups, comme tel était déjà le cas dans le rapport précédent.

- Le *peer group 1* comprend les (sous-)commissions paritaires dotées d'un régime de pension sectoriel « nouveau style ». Il s'agit de régimes de pension de date récente (2000 ou plus tard), de type contributions définies ou cash balance, et dont le poids financier est encore limité. Le *peer group 1* compte la très grande majorité des affiliés actifs (95 %), mais ne représente que 43 % des réserves.
- Le *peer group 2* comprend les (sous-)commissions paritaires dotées d'un régime de pension sectoriel « mature ». Il s'agit de régimes de pension de type prestations définies, même si, dans certains cas, il a été opté pour un régime de pension de type contributions définies pour les années de service futures (CP 216) ou pour les nouveaux affiliés (CP 326). Le *peer group 2* comporte les CP 216, 326, 328.01 et 328.03 et tous les régimes existant au sein de ces commissions. Malgré le nombre limité d'affiliés actifs (5 %), le *peer group 2* représente plus de la moitié (57 %) des réserves.

Nature de l'engagement¹³

Prédominance des plans de type contributions définies et cash balance

La prédominance des plans de type contributions définies et cash balance, qui avait été constatée dès l'entrée en vigueur de la LPC, s'est confirmée au cours de la période sous revue.

Sur les 30 régimes de pension sectoriels *ouverts*, 24 sont de type

⁸ Régime de pension au sein de la CP 124.

⁹ Régimes de pension au sein des CP 132, 143, 144 et 145.

¹⁰ Régime de pension au sein de la CP 118.

¹¹ Régimes de pension au sein des CP 111, 112, 142.01, 149.01, 149.02 et 149.04.

¹² Cela ne veut pas dire que tous les travailleurs relevant de ces secteurs seront effectivement affiliés aux régimes de pension sectoriels en question.

¹³ Le tableau 13 en annexe donne un aperçu des différents régimes de pension sectoriels et de leurs principales caractéristiques.

contributions définies, 2 de type cash balance (CP 124 et 301.01) et 4 de type prestations définies (CP 326 DB, 326 DBbis, 328.01 et 328.03 DB).

Deux secteurs connaissent encore un régime de type prestations définies *fermé*, qui porte uniquement sur les années de service passées (CP 216 et 301.01). Tous les engagements de type prestations définies se situent dans le peer group 2.

70 % d'affiliés pour les régimes de type contributions définies, 25 % pour les régimes de type cash balance

Ce sont les régimes de pension de type contributions définies qui comptent le plus grand nombre d'affiliés actifs (70 %). Ils sont suivis par les régimes de type cash balance (25 %). Les régimes de type prestations définies ne représentent que 5 % des affiliés actifs. Les régimes de type prestations définies se rencontrent plus fréquemment du côté des employés que du côté des ouvriers, mais ne rassemblent malgré tout auprès des employés que 15 % des affiliés.

Les régimes de type prestations définies représentent encore la moitié des réserves

En 2009, les engagements de pension de type prestations définies représentaient encore 50 % des réserves totales des régimes de pension sectoriels, mais cette proportion est en baisse.

Organisateur

L'organisateur est le plus souvent un FSE

Dans la très grande majorité des régimes de pension sectoriels, le rôle d'organisateur a été assigné à un fonds de sécurité d'existence. Dans d'autres cas, ce rôle a été confié à un autre type de personne morale, comme une ASBL¹⁴ ou une personne morale de droit public¹⁵.

Délimitation du champ d'application et opting-out

La moitié des régimes prévoient une clause d'opting-out ou une exclusion du champ d'application

Au total, 14 régimes de pension prévoient une possibilité d'exclusion du champ d'application et/ou une clause d'opting-out¹⁶. Dans 9 régimes de pension, certains employeurs sont exclus du champ d'application. Dans un cas¹⁷, cette exclusion résulte d'une définition géographique du champ d'application. Dans les autres cas¹⁸, l'exclusion du champ d'application s'applique aux entreprises qui, à un moment de référence donné, disposaient déjà d'un régime de pension d'entreprise équivalent. Dans 9 régimes de pension également, une clause d'opting-out est prévue. Dans 4 cas¹⁹, il s'agit d'une clause ouverte, accessible à tous les employeurs. Dans les autres cas²⁰, le champ d'application de la clause d'opting-out est extrêmement limité, dans la mesure où il ne concerne que les entreprises qui sont nouvelles au sein de la commission paritaire, mais qui disposaient néanmoins à la date d'entrée en vigueur du régime de pension sectoriel d'une pension d'entreprise équivalente.

Ces mécanismes ne touchent plus que 13 % des travailleurs des secteurs

Le nombre de travailleurs qui ne relèvent pas du régime de pension sectoriel en raison d'une limitation du champ d'application ou d'une clause d'opting-out, reste limité à 13 % de l'ensemble des travailleurs dans les secteurs

¹⁴ CP 209, 326 DB et 326 DBbis.

¹⁵ CP 328.01 et 328.03.

¹⁶ Pour un aperçu, voir le tableau 8 en annexe.

¹⁷ CP 304.

¹⁸ CP 111, 112, 118, 127, 139, 149.04, 209, 216 et 226.

¹⁹ CP 118, 126, 304 et 326 DC.

²⁰ CP 112, 142.01, 149.02, 149.04 et 209.

disposant d'un régime de pension

concernés. L'on constate en outre que l'impact de ces mécanismes est en régression. En 2007, la proportion des travailleurs concernés était de 15 %, alors qu'elle était encore de 20 % en 2005. Cette baisse s'explique non pas tant par un recours moins fréquent à de tels mécanismes dans les régimes existants, mais par le fait que les nouveaux régimes font très peu usage de ces mécanismes.

Leur impact est important surtout dans les entreprises d'une certaine taille et pour les employés

Les différences, à cet égard, entre ouvriers et employés se sont encore accentuées par rapport à 2007. Alors que la proportion des ouvriers touchés par une clause d'opting-out ou une exclusion du champ d'application a encore baissé, pour s'établir à moins de 4 %, cette proportion auprès des employés a augmenté jusqu'à 58 %.

Tous secteurs confondus, quelque 5 % des employeurs ne participent pas au régime de pension sectoriel en raison de l'un de ces mécanismes. L'impact de ces derniers est fortement lié à la taille de l'entreprise. Ainsi, 4 % des entreprises comptant moins de 50 travailleurs ne participent pas au régime de pension sectoriel parce qu'elles tombent en dehors du champ d'application de la CCT ou font usage d'une clause d'opting-out. Du côté des entreprises comptant plus de 500 travailleurs, ce pourcentage s'élève à 27 %²¹.

Ces chiffres recèlent des différences importantes entre les secteurs. La très grande majorité des employeurs et travailleurs touchés par une exclusion du champ d'application ou une clause d'opting-out relèvent d'un nombre limité de secteurs, dont font partie principalement les CP 209 et 226. Il est important de souligner que cela ne signifie pas que les travailleurs concernés sont exclus du deuxième pilier. Les exclusions et clauses appliquées tendent en effet, dans pratiquement tous les cas, à tenir compte des engagements existant déjà au niveau de l'entreprise.

Champ d'application personnel

La plupart des régimes sont applicables à l'ensemble des travailleurs

En ce qui concerne le champ d'application personnel des régimes de pension sectoriels, les constatations des années antérieures se confirment entièrement. Ce champ d'application est large. La plupart des régimes sont applicables à l'ensemble des travailleurs ou ne prévoient que des exclusions très limitées. Certains régimes ont fixé un âge d'affiliation minimum, mais dans deux cas seulement, cet âge est supérieur à 18 ans (23 et 25 ans).

Détermination des cotisations et des montants attribués

La plupart des cotisations sont linéaires et calculées sur la base du salaire, certaines sont forfaitaires et/ou déterminées par paliers

Dans la plupart des régimes de type contributions définies ou cash balance, la cotisation²² est exprimée sous la forme d'un pourcentage du salaire. Trois régimes²³ appliquent en revanche des cotisations forfaitaires. Dans la plupart des cas, la cotisation, qu'il s'agisse d'un pourcentage ou d'un montant forfaitaire, est linéaire²⁴. Quelques régimes recourent à un système

²¹ Ces pourcentages sont sensiblement supérieurs à ceux publiés dans le rapport précédent. Cela est dû à une correction effectuée dans les données relatives à l'un des secteurs où l'exclusion du champ d'application et la clause d'opting-out jouent un rôle important.

²² Dans le cas d'un engagement de type cash balance, il faut entendre par « cotisation » le « montant attribué ».

²³ CP 106.02, 140.01, 02 et 03, et 143 B.

²⁴ L'on entend par là que le même pourcentage (ou le même forfait) est appliqué, quels que soient le niveau du salaire et l'ancienneté.

par paliers, la cotisation augmentant en fonction des années de service²⁵. Dans un seul cas²⁶, plusieurs taux de cotisation sont appliqués aux tranches de salaire supérieures ou inférieures à un plafond salarial fixé (*step rate*).

Pour la grande majorité des affiliés, la cotisation se situe entre 1 % et 1,75 % du salaire

Dans 12 des 19 régimes appliquant une cotisation linéaire calculée sur la base du salaire, la cotisation²⁷ est comprise entre 1 % et 1,75 % du salaire. Ces 12 régimes représentent la grande majorité (84 %) des affiliés actifs auprès de ce type de régime de pension. Pour 14 % des affiliés (auprès de 4 régimes), la cotisation est inférieure à 1 % du salaire. Seuls 2 % des affiliés (auprès de 3 régimes) ont une cotisation supérieure à 1,75 % du salaire. La cotisation moyenne par régime s'établit à 1,49 %, contre 1,38 % en 2007. La cotisation moyenne par affilié auprès de ces régimes est de 1,36 %. Si l'on considère uniquement les régimes du peer group 1, la cotisation moyenne par régime atteint 1,29 % et la cotisation moyenne par affilié 1,31 %.

Les 7 régimes appliquant des cotisations forfaitaires ou des cotisations sous forme de pourcentage non linéaires ne peuvent être inclus dans cet exercice que si l'on formule un certain nombre d'hypothèses en matière de salaire et d'années de service. Si l'on suppose que tous les affiliés au sein de ces régimes gagnent un salaire brut de 25.000 EUR et comptent 11 années de service, la proportion des régimes appliquant un taux de cotisation inférieur à 1% ou supérieur à 1,75 % augmente légèrement. En ce qui concerne le nombre d'affiliés actifs, l'on constate exactement l'inverse. Si l'on tient compte de ces régimes en reprenant les hypothèses précitées, il s'avère que 86 % des affiliés actifs bénéficient d'un taux de cotisation compris entre 1 % et 1,75 %. La cotisation moyenne par régime s'élève dans ce cas à 1,47 % (1,23 % pour le peer group 1) et la cotisation moyenne par affilié actif à 1,26 % (1,21 % pour le peer group 1).

Une petite moitié des régimes ont majoré la cotisation au cours de la période 2008-2009

Dans 10 des 21 régimes de pension de type contributions définies ou cash balance qui existaient en 2007, la cotisation a été majorée au cours de la période sous revue, cette majoration atteignant dans deux cas 50 % ou plus.

Rendements garantis

La plupart des régimes prévoient un rendement garanti, le plus souvent de 3,25 %

A l'exception des régimes de pension des CP 127 et CP 326 DC, tous les régimes de pension de type contributions définies ou cash balance garantissent un rendement (minimum), déterminé soit sur la base de la garantie tarifaire offerte par l'entreprise d'assurances, soit sur la base d'un rendement garanti par l'organisateur.

Le rendement garanti (par l'organisateur et/ou l'entreprise d'assurances) s'élève, dans la grande majorité des cas, à 3,25 %. Dans 5 cas, l'entreprise d'assurances applique un taux d'intérêt technique supérieur à 3,25 % (cf. infra).

²⁵ CP 106.02, 124, 126 et 328.03 DC.

²⁶ CP 326 DC.

²⁷ Dans de nombreux cas, la cotisation est une cotisation nette qui est versée intégralement sur le compte individuel de l'affilié. Dans un certain nombre de régimes, le pourcentage fixé par CCT sert également au financement de la taxe sur la prime (4,4 %, si applicable), de même parfois qu'au financement de la cotisation ONSS prélevée sur les cotisations patronales pour les pensions complémentaires (8,86 %). Dans ces cas, seul le solde, déduction faite des taxes et de la cotisation ONSS, est affecté à la constitution de la pension. Dans les analyses, il a été tenu compte uniquement de ce solde (net) et non de la cotisation brute.

Forme de la prestation : capital ou rente

Les régimes prévoient le versement d'un capital

Seuls deux régimes²⁸ prévoient le versement obligatoire d'une rente. Deux autres régimes²⁹ versent en principe une rente, mais prévoient la possibilité de convertir la rente en capital. Ces régimes font partie du peer group 2. Tous les autres régimes, dont ceux du peer group 1, prévoient le versement d'un capital.

Age de la retraite

Un départ anticipé à la retraite est possible à partir de l'âge de 60 ans

Dans tous les régimes de pension sectoriels, l'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans, sauf dans deux régimes, où il est fixé à 60 ans. Tous les régimes, sauf un, prévoient toutefois la possibilité d'un départ anticipé à la retraite à partir de l'âge de 60 ans.

Structures d'accueil

Au total, 12 régimes de pension prévoient une structure d'accueil pour la gestion des réserves de pension laissées par des affiliés sortants, tandis que 18 régimes de pension ont créé une structure d'accueil pour les réserves qui sont transférées au départ de l'organisme de pension d'un ancien employeur ou secteur.

Couverture décès

La couverture décès est limitée au remboursement des réserves

Dans la plupart des régimes de pension, la réserve constituée est, en cas de décès, versée aux bénéficiaires, sans qu'il soit prévu de couverture décès supplémentaire. Tel est le cas dans tous les régimes de pension du peer group 1. Plusieurs de ces régimes prévoient toutefois une couverture décès complémentaire dans le cadre de l'engagement de solidarité (cf. infra). Au sein du peer group 2, la plupart des régimes de pension prévoient une couverture décès autonome, exprimée sous la forme d'un facteur du salaire ou d'une fraction de la pension de retraite.

Les bénéficiaires des avantages en cas de décès avant l'âge de la retraite sont désignés sur la base d'un système en cascade. Dans un certain nombre de cas, il s'agit d'un ordre de succession fixe auquel l'affilié ne peut déroger. Dans une petite majorité des régimes, l'affilié a la liberté de désigner lui-même un bénéficiaire. La liberté de choix de l'affilié n'est toutefois accordée que s'il n'y a pas de conjoint (ou de partenaire cohabitant légal). Dans certains régimes, les enfants ont également priorité sur le choix opéré par l'affilié.

Les cohabitants légaux sont assimilés aux conjoints

Dans la majorité des régimes, le partenaire cohabitant légal est assimilé au conjoint ou occupe, dans le système en cascade, l'échelon suivant immédiatement le conjoint, ce qui revient au même.

Nombre d'affiliés actifs et d'affiliés dormants

Le nombre d'affiliés actifs a augmenté de 13 %, pour

Fin 2009, le nombre total d'affiliés actifs s'établissait à 671.343, ce qui représente une hausse de 13 % par rapport au nombre atteint fin 2007

²⁸ CP 216 DB et 326 DBbis.

²⁹ CP 328.01 et 328.03 DB.

s'établir à 671.343

(579.596). Cette évolution s'explique uniquement par l'instauration de nouveaux régimes de pension³⁰. Dans les régimes qui existaient déjà en 2007, le nombre d'affiliés actifs est en légère régression. La très grande majorité des affiliés actifs (95 %) font partie des régimes de pension du peer group 1.

Presque trois fois plus d'affiliés dormants

Le nombre d'affiliés dormants a enregistré, au cours des dernières années, une progression beaucoup plus importante que le nombre d'affiliés actifs, passant de 135.015 fin 2007 à 372.802 fin 2009, ce qui représente une augmentation de 176 %. La proportion entre les affiliés dormants et les affiliés actifs a ainsi bondi de 31 % en 2005 à 56 % en 2009. Plusieurs régimes de pension sectoriels comptent désormais plus d'affiliés dormants que d'affiliés actifs³¹.

83 % d'hommes, mais légère féminisation

La (légère) féminisation constatée dans le profil d'emploi des secteurs se traduit également dans le profil des affiliés. En 2009, 17 % des affiliés actifs d'un régime de pension sectoriel étaient des femmes, contre 12 % en 2007.

89 % d'ouvriers

89 % des affiliés actifs sont ouvriers et 11 % ont le statut d'employé. La prépondérance des ouvriers se marque ici plus fortement encore que sur la base des chiffres d'emploi au sein des commissions paritaires, du fait que de nombreux employés ne sont pas affiliés au régime de pension sectoriel en raison d'une exclusion du champ d'application ou d'une clause d'opting-out.

Tant du côté des affiliés actifs que du côté des affiliés dormants, l'on observe un léger vieillissement de la population entre 2005 et 2009. Au cours de cette période, la proportion des plus de 45 ans est passée, auprès des affiliés actifs, de 30 % à 33% et, auprès des affiliés dormants, de 23 % à 27 %.

Type d'organisme de pension

80 % des régimes sont gérés totalement ou partiellement par une entreprise d'assurances

La grande majorité des régimes de pension sectoriels sont gérés par une entreprise d'assurances. Seuls 9 régimes de pension³² sont gérés totalement ou partiellement par une IRP³³. Dans les régimes des CP 216 et 326, tant des IRP qu'une ou plusieurs entreprises d'assurances ont été désignées comme organisme de pension (cf. supra).

En ce qui concerne le nombre d'affiliés actifs, les entreprises d'assurances se placent, en 2009, pour la première fois en première position. En effet, 51 % des affiliés actifs relèvent d'un régime de pension géré par une entreprise d'assurances³⁴. En 2007, ce pourcentage n'était encore que de

³⁰ CP 121, 126, 132-144-145, 140.01, 02 et 03, et 324.

³¹ Tel est le cas pour les CP 111 et 120.02.

³² CP 111, 124, 127, 216 DB, 301.01, 326 DC, 326 DB et 328.01.

³³ Pour un aperçu des organismes de pension et de la nature des contrats, voir le tableau 53 en annexe.

³⁴ Dans un certain nombre de cas, les droits des affiliés sont gérés par une IRP, mais une entreprise d'assurances intervient également dans cette gestion. Il en va ainsi pour les affiliés relevant des CP 326 DC, 326 DB et 328.01 (dans ce dernier cas uniquement en ce qui concerne la couverture décès). Dans le calcul des pourcentages, ces affiliés ont été comptés parmi ceux dont les droits sont gérés par une IRP. Les affiliés actifs relevant de la CP 216 ont en revanche été comptés parmi les affiliés couverts par une assurance de groupe, même si une partie des droits de certains d'entre eux est gérée par une IRP.

38 %. Cette forte progression résulte du fait que, dans les nouveaux régimes de pension, les droits des affiliés actifs sont quasi exclusivement gérés par une entreprise d'assurances.

Les IRP gèrent toutefois 65 % des réserves

En 2009, les IRP géraient toutefois encore 65 % des réserves totales. La part des entreprises d'assurances dans les réserves totales augmente toutefois d'année en année depuis 2004.

Uniquement des contrats relevant de la branche 21

Tous les contrats d'assurance conclus par des organisateurs sectoriels font partie de la branche 21. Le taux d'intérêt technique garanti sur les primes versées en 2009 s'élève, dans la plupart des cas, à 3,25 %. Dans cinq cas, un taux d'intérêt technique plus élevé est garanti : 3,35 % ou 3,75 %. La combinaison d'assurances la plus fréquente est celle du capital différé avec contre-assurance des réserves.

Dans la plupart des cas, le secteur a opté pour un contrat d'assurance basé sur des primes uniques successives. Depuis 2008, ces contrats représentent également la plus grande partie des réserves gérées par les assureurs (54 % en 2009).

9 contrats d'assurances sont liés à un fonds cantonné, système dans lequel la participation aux bénéfices est liée à l'évolution de la valeur du fonds. Ces contrats représentent 23 % des réserves gérées par les assureurs.

8 contrats d'assurances, représentant 40 % des réserves gérées par les assureurs, sont gérés dans le cadre d'une activité « AR 69 »³⁵.

Obligations de pension

Réserves acquises

Les réserves acquises ont augmenté de 28 %, pour s'établir à 2,13 Mrd EUR

En 2009, le montant total des réserves acquises des affiliés (actifs et passifs) s'élevait à 2.133 Mio EUR, ce qui équivaut à une hausse de 28 % par rapport à 2007. Le peer group 2 représente encore la plus grande partie des réserves acquises (54 %), mais sa part diminue systématiquement. Entre 2007 et 2009, le montant total des réserves acquises du peer group 1 s'est accru de 57 %. Au sein du peer group 2, l'augmentation constatée n'a été que de 11 %.

La réserve acquise moyenne par affilié actif au sein du peer group 1 se chiffrait, en 2009, à 1.433 EUR, signant ainsi une progression de 35 % par rapport à 2007. La réserve acquise moyenne par affilié actif au sein du peer group 2 s'élevait à 33.886 EUR, ce qui constitue une hausse de 4 % seulement.

Capitaux constitutifs

123 Mio EUR en capitaux constitutifs des rentes en

Fin 2009, le montant total des capitaux constitutifs s'élevait à 123 Mio EUR. La plus grande partie de ce montant avait trait aux rentes en cours des

³⁵ Il s'agit d'une activité d'assurance spécifique pour laquelle l'entreprise d'assurances doit disposer d'un agrément particulier et dont elle doit répartir la totalité du bénéfice entre les affiliés.

cours

régimes de pension du peer group 2³⁶. Un montant de 19 Mio EUR portait sur les rentes en cours du régime FSE fermé relevant de la CP 301.01³⁷.

Prestations

Pension de retraite

Le nombre de nouveaux pensionnés a augmenté de 21 %, pour s'établir à 5.270

En 2009, 5.270 personnes ont touché pour la première fois une pension de retraite en vertu d'un régime de pension sectoriel, ce qui représente une hausse de 21 % par rapport à 2007. La très grande majorité (97 %) des pensions complémentaires nouvellement versées l'ont été sous la forme d'un capital unique. Depuis 2004, le nombre de nouvelles rentes s'est stabilisé, mais la part prise par les prestations sous forme de rente dans le nombre total de pensions nouvellement versées diminue d'année en année.

La conversion d'un capital en rente reste un phénomène marginal

La très grande majorité des rentes nouvellement versées l'ont été dans le cadre d'un régime de pension prévoyant (en principe) le versement d'une rente (toutes relèvent du peer group 2 - cf. infra). La conversion d'un capital en rente reste un phénomène marginal. Au cours de la période sous revue, seuls 4 affiliés – relevant tous du même régime de pension – ont demandé la conversion.

En 2009, le montant total des capitaux de pension versés s'élevait à 130,59 Mio EUR, ce qui représente une baisse de 3 % par rapport à 2007. Les versements au sein du peer group 2 se taillent encore la part du lion de ce montant (91 %). La baisse observée concerne toutefois uniquement le peer group 2. Les versements au sein du peer group 1 ont, en revanche, enregistré une forte progression, passant de 6,40 Mio EUR en 2007 à 12,20 Mio EUR en 2009.

Le capital moyen dans les régimes de pension sectoriels « nouveau style » s'élevait à 2.707 EUR

Le capital de pension moyen au sein du peer group 1 s'élevait, en 2009, à 2.707 EUR, ce qui constitue une hausse de 33 % par rapport à 2007 et plus d'un doublement du montant atteint en 2004. Le capital de pension moyen au sein du peer group 2 se chiffrait, la même année, à 194.404 EUR. Ce montant recèle des différences importantes entre les secteurs.

Les versements sous forme de rente représentaient en 2009 un montant total de 6,94 Mio EUR. Il s'agit pratiquement d'un statu quo par rapport à 2007. La rente (annuelle) moyenne s'élevait à 2.927 EUR.

Pension de survie

1.305 nouveaux bénéficiaires d'une pension de survie, soit une hausse de 25 %

En 2009, le nombre de nouveaux bénéficiaires d'une pension de survie en vertu d'un régime de pension sectoriel s'est établi à 1.305, ce qui représente une augmentation de 25 % par rapport à 2007. Tout comme pour les pensions de retraite, le nombre de prestations sous forme de rente est très limité et leur part continue à diminuer (s'établissant à 1 % en 2009). La conversion d'un capital en rente n'a été demandée, au cours de la période sous revue, par aucun bénéficiaire.

³⁶ CP 216 DB, 326 DBbis, 328.01 et 328.03.

³⁷ La CP 301.01 a choisi, lors de la mise en conformité du régime existant avec la LPC, de financer immédiatement l'intégralité des rentes en cours à ce moment-là au sein de l'organisme de pension.

Le montant total versé en capitaux décès s'élevait, en 2009, à 6,37 Mio EUR. Les régimes de pension du peer group 2 représentent, ici aussi, la fraction la plus importante de ce montant. En 2009, les secteurs relevant du peer group 1 ont versé un montant total de 1,53 Mio EUR en capitaux décès, dont la valeur moyenne était de 1.293 EUR par bénéficiaire. Les secteurs relevant du peer group 2 ont versé un montant total de 4,85 Mio EUR, la valeur moyenne par bénéficiaire s'établissant à 45.735 EUR.

Les prestations sous forme de rente ont atteint en 2009 un montant total de 904.106 EUR (ce qui constitue une baisse de 12 % par rapport à 2007). La rente annuelle moyenne par bénéficiaire se chiffrait à 2.301 EUR.

Sorties et structures d'accueil

La plupart du temps pas de transfert des réserves après la sortie

En 2009, les régimes de pension sectoriels ont enregistré au total 56.591 sorties. La plupart des sorties n'ont pas donné lieu à un transfert des réserves à un autre organisme de pension. Le nombre de transferts effectués en 2009 s'est établi à 797, selon la répartition suivante : 90 % à l'organisme de pension du nouvel employeur ou secteur, près de 7 % à la structure d'accueil et moins de 4 % à un organisme « AR 69 ».

L'importance des structures d'accueil reste limitée

Le poids des structures d'accueil reste très limité. En 2009, ces structures d'accueil géraient les droits de 460 personnes. Il s'agissait, pour 31 %, de la gestion de réserves laissées par des affiliés après leur sortie et, pour 69 %, de la gestion de réserves transférées à partir de l'organisme de pension de l'ancien employeur ou secteur.

Cotisations

Le montant total des cotisations a augmenté de 5 %, pour s'établir à 356 Mio EUR

En 2009, le montant total des cotisations versées à des régimes de pension sectoriels s'est établi à 356 Mio EUR, montant en hausse de 5 % par rapport à 2007. Le peer group 2 représente encore un peu plus de la moitié du montant total des cotisations, ayant encaissé 179 Mio EUR, contre 177 Mio EUR pour le peer group 1.

Au sein du peer group 1, le montant global des cotisations a augmenté, entre 2007 et 2009, de 26 %, notamment mais pas principalement à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux régimes de pension. Au sein du peer group 2, le montant global des cotisations a diminué, entre 2007 et 2009, de 10 %.

La majorité des régimes sont financés uniquement par des cotisations patronales

La grande majorité des régimes de pension sectoriels prévoient un financement purement patronal. Six régimes, dont un seulement fait partie du peer group 1, prévoient également une cotisation personnelle. En 2009, le montant total perçu en cotisations personnelles s'élevait à quelque 12 Mio EUR, ce qui représente 3 % du montant total des cotisations. Au sein du peer group 2, les cotisations personnelles constituent 6 % des cotisations. Au sein du peer group 1, la part des cotisations personnelles est négligeable.

Patrimoine de pension

Le patrimoine de pension a augmenté de 9 %, pour atteindre 2,29 Mrd EUR

Le patrimoine total constitué dans le cadre des régimes de pension sectoriels s'élevait, fin 2009, à 2,29 Mrd EUR, ce qui représente une hausse de 9,39 % par rapport à 2007. Le peer group 2, avec 57 %, représente encore la plus grande partie des réserves. En 2009, la CP 326 représentait à elle seule 38 % de toutes les réserves. Le poids du peer group 1 augmente systématiquement, étant passé de 33 % en 2007 à 43 % en 2009.

Investissements : portefeuille et rendements

Portefeuille d'investissement

66 % des réserves sont placés dans des obligations, 20 % l'étant dans des actions

Fin 2009, le patrimoine des régimes de pension sectoriels était placé à raison de 66 % dans des obligations et à raison de 20 % dans des actions. Les 14 % restants se répartissent entre des biens immobiliers (3 %), des réserves auprès de (ré)assureurs (2 %), des liquidités (3 %) et d'autres instruments de placement (6 %). Par rapport à 2007, le poids des obligations a augmenté (54 % en 2007) et celui des actions a diminué (27 % en 2007)³⁸.

Les régimes et les entreprises d'assurances de moindre taille investissent davantage dans des obligations

Si l'on subdivise les unités de gestion en quintiles³⁹, l'on observe, comme les années précédentes, un écart important entre le quintile supérieur (quintile 5) et les autres quintiles. Le cinquième quintile se rapproche, par son poids (81 % de toutes les réserves se situent dans ce quintile), assez étroitement de la moyenne sectorielle, avec toutefois une proportion d'actions légèrement supérieure (23 %) et une proportion d'obligations légèrement inférieure (63 %). Au sein des autres quintiles, l'importance des obligations est plus grande (allant de 70 % dans le quintile 1 à 83 % dans le quintile 4) et celle des actions plus limitée (allant de 8 % dans le quintile 3 à 14 % dans le quintile 2).

La proportion d'obligations augmente

Comme on l'avait déjà constaté au cours des années précédentes, les entreprises d'assurances placent, par comparaison avec les IRP, une partie plus importante des réserves en obligations (83 % contre 57 %) et une partie moins importante des réserves en actions (10 % contre 26 %). Tant du côté des assureurs que du côté des IRP, la proportion d'obligations a augmenté par rapport à 2007. Une autre différence frappante entre les IRP et les assureurs est que les IRP investissent presque la moitié de leur patrimoine par le biais d'OPC, tandis que les placements via des OPC ne concernent, auprès des assureurs, que 1 % des réserves.

³⁸ A la différence de ce qui avait été fait dans les rapports précédents, les parts d'organismes de placement collectif (OPC) n'ont pas été considérées comme une classe d'actifs distincte. Les placements dans des OPC ont été ventilés sur la base des actifs sous-jacents dans lesquels l'OPC est investi.

³⁹ Subdivision en quintiles sur la base des réserves fin 2009.

Rendement des investissements⁴⁰

Rendement des investissements :-11,91 % en 2008, 10,67 % en 2009 En 2008, le rendement moyen s'élevait à -11,91 %. En 2009, il s'établissait à 10,67 %. Ces moyennes recèlent de grandes différences entre les régimes. Ainsi, les rendements variaient-ils, en 2008, entre -27,33 % et 4,78 % et, en 2009, entre 2,88 % et 20,21 %.

Les régimes et les IRP les plus grands connaissent une volatilité plus importante Les grandes différences entre 2008 et 2009 se manifestent principalement dans le cinquième quintile. Dans les autres quintiles, l'on constate également des différences entre 2008 et 2009, mais celles-ci sont plus limitées. Sur une plus longue période également (à partir de 2005), il apparaît que le cinquième quintile présente la plus grande volatilité et que les autres quintiles connaissent une plus grande stabilité dans les rendements d'investissement. Cette volatilité est pour la plus grande part engendrée par les unités de gestion qui sont gérées par des IRP.

Régimes de pension de type contributions définies et cash balance : rendements octroyés

Les rendements octroyés sont inférieurs à ceux constatés au cours des périodes couvertes par les rapports précédents A l'instar des rendements financiers, les rendements octroyés aux comptes individuels en 2008 se sont, dans la plupart des cas, inscrits en régression. Le rendement moyen octroyé par unité de gestion est passé de 4,15 % en 2007 à 2,87 % en 2008. En 2009, le rendement moyen octroyé est remonté à 4,16 %. Ces moyennes sont toutefois fortement influencées par les variations de rendement importantes qui se sont produites au sein d'une seule unité de gestion (-15 % en 2008, + 16 % en 2009). Si l'on fait abstraction de cette unité de gestion, les moyennes s'élèvent pour 2008 et 2009 à 3,62 % et 3,73 %, ce qui est sensiblement moins élevé que les rendements octroyés au cours des années précédentes. Le rendement médian pour 2008 s'élevait à 3,25 %, contre 4,17 % en 2007. En 2009, le rendement médian est remonté à 3,75 %.

Alors qu'en 2007, une petite moitié encore des unités de gestion octroyaient un rendement de 4,25 % ou plus, la proportion des unités de gestion octroyant un tel rendement n'était plus en 2009 que de 21 %. Trois quarts des unités de gestion ont octroyé en 2009 un rendement variant entre 3,25 % et 4,25 %.

98 % des affiliés actifs ont reçu un rendement compris entre 3,25 % et 4,25 % 75 % des affiliés ont reçu en 2009 un rendement compris entre 3,25 % et 3,75 % et 23 % un rendement compris entre 3,75 % et 4,25 %. Seuls 2 % des affiliés ont reçu un rendement plus élevé. Pour moins d'1 % des affiliés, le rendement était inférieur à 3,25%.

⁴⁰ Les résultats de ces analyses doivent être considérés avec la prudence nécessaire. Les réponses fournies aux questions posées à ce sujet étaient incomplètes et, dans un certain nombre de cas, probablement aussi imprécises. Pour certains régimes, le rendement n'a pas été communiqué ou seul le rendement octroyé aux comptes a été mentionné. Tel était le cas de différents régimes qui sont gérés par une entreprise d'assurances dans le cadre du fonds global. Dans d'autres cas, les mêmes pourcentages ont été mentionnés pour les produits de placement bruts et les produits de placement nets.

Structure de frais⁴¹

38 % des régimes assurés appliquent un chargement d'encaissement < 2 % de la prime

Toutes les unités de gestion gérées par des entreprises d'assurances appliquent des chargements d'encaissement, lesquels se présentent généralement sous la forme d'un pourcentage de la prime. Le niveau des chargements d'encaissement est très variable, allant de 0,5 % à 8,53 % de la prime. 38 % des unités de gestion appliquent un chargement d'encaissement inférieur à 2 %. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à 2007, où 22 % seulement des unités de gestion pratiquaient un tel niveau de chargements d'encaissement. Cette hausse s'explique par le fait que tous les nouveaux régimes de pension gérés par des assureurs prévoient des chargements d'encaissement très bas (1 % ou moins). D'un autre côté, 35 % des unités de gestion appliquent un chargement d'encaissement égal ou supérieur à 5 %.

Au sein de 4 unités de gestion, il est fait application d'un chargement d'inventaire déterminé en fonction de la réserve et fixé à 0,11 %. Au sein de 3 autres unités de gestion, il est fait application d'un chargement d'inventaire calculé sur le capital décès et établi à 0,08 %.

Les frais de gestion des IRP s'élèvent en moyenne à 0,93 % des cotisations

Pour les IRP, l'analyse a été effectuée sur la base des montants qui sont inscrits dans les comptes annuels sous le poste « autres charges d'exploitation ». Le poids de ces montants varie fortement d'une IRP à l'autre. Exprimées en pourcentage des cotisations, les charges d'exploitation vont de 0,02 % à 6,01 % (moyenne de 0,93 %) ; exprimées en pourcentage des réserves, elles vont de 0,01 % à 0,95 % (moyenne de 0,2 %).

Régimes de pension sociaux et solidarité

Caractéristiques des secteurs concernés

La moitié des régimes sont des régimes sociaux

Au total, 16 des 30 régimes de pension sectoriels ouverts qui existaient au 31 décembre 2009, sont des régimes de pension sociaux⁴². Ce nombre n'inclut qu'un seul régime du peer group 2, qui est par ailleurs le seul régime pour employés (CP 326 DB).

Ils représentent 87 % des affiliés actifs

Fin 2009, les régimes de pension sociaux représentaient 87 % des affiliés actifs, pourcentage égal à celui de 2007. Ce sont donc principalement les secteurs comportant un plus petit nombre d'affiliés qui n'optent pas pour un régime de pension social. Les différences marquantes entre ouvriers et employés se confirment. Du côté des ouvriers, la très grande majorité (97 % en 2009) des affiliés actifs adhéraient à un régime de pension social ; du côté des employés, tel n'était le cas que pour une petite minorité (9 %).

Organisme de solidarité

⁴¹ Les constatations concernant la structure de frais doivent être considérées avec la prudence nécessaire. Les différences observées ne peuvent être interprétées sans tenir compte de l'ensemble des tâches de gestion qui sont confiées à l'organisme de pension et dont l'ampleur peut varier sensiblement d'un régime à l'autre. Si, dans certains cas, l'organisme de pension assume la totalité de la gestion administrative, il arrive, dans d'autres cas, que les tâches de l'organisme de pension soient réduites au minimum et que l'encadrement administratif du régime de pension soit entièrement pris en charge au niveau de l'organisateur.

⁴² CP 111, 112, 118, 120.02, 121, 124, 126, 127, 132-144-145, 140.01-02-03, 149.01, 149.02, 149.04, 301.01 et 326 DB.

Dans six cas, la gestion du régime de pension social a été confiée au fonds de sécurité d'existence, dans cinq cas à une IRP, dans quatre cas à une entreprise d'assurances et dans un seul cas à un autre type d'organisme.

Engagement de solidarité⁴³

Les périodes assimilées en cas d'incapacité de travail et de chômage temporaire et les prestations en cas de décès sont les plus fréquentes

Les prestations de solidarité les plus fréquentes sont la poursuite du financement pendant les périodes d'incapacité de travail (15 régimes), la poursuite du financement pendant les périodes de chômage temporaire (12 régimes) et le paiement d'une indemnité en cas de décès (15 régimes). Dans 11 des 16 régimes de pension sociaux, l'engagement de solidarité est une combinaison de ces prestations, parfois complétées encore par une prestation supplémentaire. Les autres prestations de solidarité sont beaucoup moins souvent offertes. Les autres prestations les plus fréquentes sont la poursuite du financement de la constitution de la pension en cas de faillite et l'indexation des rentes en cours (chaque fois dans trois régimes). Nonobstant ces fortes similitudes, les modalités concrètes des prestations diffèrent d'un secteur à l'autre, tant en ce qui concerne les conditions d'octroi de la prestation⁴⁴ qu'en ce qui concerne son mode de calcul.

Cotisations pour l'engagement de solidarité

15 Mio EUR en cotisations de solidarité

En 2008, le montant total des cotisations versées pour l'engagement de solidarité s'élevait à 19,45 Mio EUR, ce qui représente une hausse de 13 % par rapport à 2007. En 2009, ce montant total est retombé à 15,13 Mio EUR. Le régime de solidarité de la CP 326 DB - le seul régime de pension social au sein du peer group 2 – représentait, en 2009, 44 % des cotisations.

Prestations de solidarité versées

Augmentation des prestations de solidarité jusqu'à 16 Mio EUR

En 2008, les prestations de solidarité versées ont atteint un montant total de 10,76 Mio EUR, ce qui représente une hausse de 32 % par rapport à 2007. En 2009, ce montant a très fortement augmenté pour s'établir à 16,14 Mio EUR. Cette croissance est dans une large mesure d'origine conjoncturelle.

Impact important du chômage économique

Ce sont principalement les périodes assimilées en cas de chômage économique qui ont enregistré une croissance spectaculaire, passant de 1,26 Mio EUR en 2008 à 5,74 Mio EUR en 2009.

Les périodes assimilées représentent 95 % des prestations versées

Les périodes assimilées constituent de loin les prestations de solidarité les plus importantes et leur poids s'est encore accru au cours des dernières années. En 2009, les périodes assimilées pour cause d'incapacité de travail représentaient 50 % du montant total des prestations de solidarité versées et les périodes assimilées pour cause de chômage temporaire 45 %. Les prestations versées en cas de décès représentaient 4 % du total. La part des autres prestations est négligeable, bien qu'il y ait lieu de pointer la situation particulière de l'indexation des pensions en cours. Cette dernière prestation fluctue fortement, mais donne lieu, certaines années, au versement de montants relativement importants (4 % du total en 2008).

⁴³ Pour un aperçu, voir le tableau 67 en annexe.

⁴⁴ Ainsi, l'intervention est, dans plusieurs cas, limitée à une ou plusieurs sous-prestations, par exemple le chômage temporaire pour cause d'intempéries ou l'incapacité de travail pour cause de repos d'accouchement ou de maternité.

Régimes FSE fermés

Il existe un régime FSE fermé dans les CP 124, 139 et 301.01.

Ces régimes prévoient des pensions complémentaires forfaitaires sous la forme d'une rente viagère dont le paiement est subordonné à la prestation d'un nombre minimum d'années de service dans le secteur concerné et/ou à la condition de partir à la retraite en terminant sa carrière dans ce secteur. L'étendue des avantages dépend du nombre d'années de service prestées au sein du secteur. Les régimes FSE fermés ne peuvent octroyer des avantages que pour les années de service antérieures à l'entrée en vigueur de la LPC. Le régime FSE fermé de la CP 124 prévoit également une rente en cas de décès.

Dans les CP 124 et 139, les régimes FSE fermés continuent à être gérés par le fonds de sécurité d'existence, selon le principe de la répartition. Dans la CP 301.01, la gestion du régime FSE fermé a été transférée à l'organisme de pension qui gère le régime de pension sectoriel.

49.000 pensionnés reçoivent une rente viagère forfaitaire. En moyenne 1.367 EUR par an

En 2009, une pension de retraite complémentaire a été versée à 48.988 personnes, le montant total de ces pensions s'établissant à 66,98 Mio EUR. Cette année-là, 2.270 nouveaux pensionnés ont été dénombrés. La pension de retraite moyenne s'élevait à 1.367 EUR. Il s'agit pratiquement d'un statu quo par rapport à 2007.

Le montant total versé en pensions de survie s'est élevé en 2009 à 14,59 Mio EUR, ce qui représente une diminution de 14 % par rapport à 2007. La pension de survie moyenne a baissé sur cette période, passant de 611 EUR à 524 EUR.

Les régimes FSE fermés sont financés uniquement par des cotisations patronales. Le montant total de ces cotisations s'élevait en 2009 à 81,61 Mio EUR, ce qui constitue une légère baisse par rapport à 2007.

ANNEXES STATISTIQUES

Liste des graphiques et tableaux

Caractéristiques des secteurs concernés

Graphique 1. Employeurs, ventilation par commission paritaire, 2009

Tableau 1. Employeurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2009

Graphique 2. Employeurs, ventilation selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2009

Tableau 2. Employeurs, nombre selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2005 - 2009

Graphique 3. Travailleurs, ventilation par commission paritaire, 2009

Tableau 3. Travailleurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2009

Graphique 4. Travailleurs, nombre selon leur statut au regard du droit du travail, 2009

Tableau 4. Ouvriers et employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2009

Graphique 5. Ouvriers, ventilation par commission paritaire, 2009

Tableau 5. Ouvriers, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2009

Graphique 6. Nombre d'ouvriers par groupe de secteurs et nombre d'ouvriers représentés au sein des commissions paritaires ayant instauré un régime de pension sectoriel, 1/2008 et 12/2009

Graphique 7. Employés, ventilation par commission paritaire, 2009

Tableau 6. Employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2009

Graphique 8. Travailleurs, ventilation en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2009

Tableau 7. Travailleurs, nombre en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2005 - 2009

Délimitation du champ d'application et opting-out

Tableau 8. Délimitation du champ d'application et opting-out, 2009

Graphique 9. Employeurs, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise et au total, 2005 (**)
- 2009

Tableau 9. Employeurs, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise, 2005 (**)
- 2009

Graphique 10. Employeurs, pourcentage hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2009

Tableau 10. Employeurs, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2005 - 2009

Graphique 11. Ouvriers, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2009

Tableau 11. Ouvriers, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2005 - 2009

Graphique 12. Employés, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2009

Tableau 12. Employés, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2009

Nature de l'engagement

Tableau 13. Nature et caractéristiques de l'engagement de pension, 2009

Graphique 13. Affiliés actifs, ventilation selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2005 - 2009

Tableau 14. Affiliés actifs, nombre selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2005 - 2009

Graphique 14. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2004 - 2009 (*)

Tableau 15. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2004 - 2009 (*)

Graphique 15. Régimes de type contributions définies ou cash balance prévoyant des cotisations linéaires, taux de cotisation net (après ONSS et taxe sur la prime), 2009

Graphique 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires <2% (*), niveau de cotisations, par régime et en moyenne, 2004 - 2009

Tableau 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires, niveau de cotisations, par régime et en moyenne, 2004 - 2009

Graphique 17. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2009

Graphique 18. Régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2009

Nombre d'affiliés actifs et d'affiliés dormants

Graphique 19. Affiliés actifs et affiliés dormants, ventilation par commission paritaire et au total, 2009

Tableau 17. Affiliés actifs et affiliés dormants, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2009

Graphique 20. Affiliés actifs, nombre, 2005 - 2009
Graphique 21. Affiliés dormants, nombre, 2005 - 2009
Graphique 22. Affiliés actifs, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2009
Graphique 23. Affiliés dormants, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2009
Graphique 24. Affiliés actifs, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2009
Graphique 25. Affiliés actifs, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2009
Tableau 18. Affiliés actifs, hommes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2009
Tableau 19. Affiliés actifs, femmes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2009
Graphique 26. Affiliés dormants, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2009
Graphique 27. Affiliés dormants, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2009
Tableau 20. Affiliés dormants, hommes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2009
Tableau 21. Affiliés dormants, femmes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2009

Sorties et structures d'accueil

Graphique 28. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre, 2008 - 2009
Tableau 22. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre selon le type de structure d'accueil, par régime de pension et au total, 2008 - 2009
Graphique 29. Transferts de réserves, ventilation selon la destination, 2008 - 2009
Tableau 23. Sorties et transferts de réserves, nombre par commission paritaire et nombre total, 2008 - 2009

Obligations de pension

Graphique 30. Réserves acquises, augmentation entre 2008 et 2009, par commission paritaire
Tableau 24. Réserves acquises, montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2009
Graphique 31. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif (*), 2007 - 2009, peer group 1
Tableau 25. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif (*), par commission paritaire et au total, 2007 - 2009, peer group 1
Graphique 32. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif, 2007 - 2009, peer group 2
Tableau 26. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif, par commission paritaire et au total, 2007 - 2009, peer group 2
Graphique 33. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2009
Tableau 27. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2007 - 2009
Graphique 34. Capitaux constitutifs des rentes en cours, ventilation par commission paritaire, 2009
Tableau 28. Capitaux constitutifs des rentes en cours, montant par commission paritaire et montant total, 2008 - 2009

Prestations

Tableau 29. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2009
Tableau 30. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2009
Tableau 31. Rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2009
Tableau 32. Pensions de survie nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2009
Tableau 33. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2009
Tableau 34. Rentes décès, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2009
Graphique 35. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2009
Graphique 36. Pensions de retraite nouvellement versées, nombre, 2004 - 2009
Graphique 37. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2009, peer group 1
Tableau 35. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2006 - 2009, peer group 1
Graphique 38. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2009, peer group 2
Tableau 36. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2006 - 2009, peer group 2
Graphique 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2004 - 2009, peer group 1
Tableau 37. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2004 - 2009, peer group 1
Tableau 38. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2006 - 2009, peer group 1
Tableau 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2006 - 2009, peer group 1

Graphique 40. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2006-2009, peer group 2

Tableau 40. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2006 - 2009, peer group 2

Tableau 41. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2006 - 2009, peer group 2

Tableau 42. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2006 - 2009, peer group 2

Graphique 41. Rentes issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2005 - 2009

Tableau 43. Rentes issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total, 2005 - 2009

Graphique 42. Rentes non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2009

Tableau 44. Rentes non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total versé et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2004 - 2009

Graphique 43. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2009, peer group 1

Tableau 45. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, montant total et montant moyen versé, par commission paritaire et au total, 2004 - 2009, peer group 1

Graphique 44. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2009, peer group 2

Tableau 46. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, par commission paritaire et au total, 2004 - 2009, peer group 2

Tableau 47. Capitaux décès, montant par commission paritaire et montant total, 2004 - 2009, peer group 2

Tableau 48. Capitaux décès, montant moyen par commission paritaire et au total, 2004 - 2009, peer group 2

Graphique 45. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2009

Tableau 49. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2004 - 2009

Cotisations

Graphique 46. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2009

Tableau 50. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2009

Graphique 47. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, peer group 1

Tableau 51. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, peer group 1

Graphique 48. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, peer group 2

Tableau 52. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, peer group 2

Type d'organisme de pension

Tableau 53. Type d'organisme de pension et type de contrat d'assurance, 2009

Graphique 49. Contrats d'assurance, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2009

Graphique 50. Contrats d'assurance, proportion de contrats liés au fonds global/à des fonds cantonnés, 2008 - 2009

Graphique 51. Contrats d'assurance, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2009

Graphique 52. Réserves gérées par des assureurs, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2009

Graphique 53. Réserves gérées par des assureurs, proportion fonds global/fonds cantonnés, 2008 - 2009

Graphique 54. Réserves gérées par des assureurs, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2009

Graphique 55. Réserves gérées par des entreprises d'assurances, montant total et proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2004 - 2009

Graphique 56. Réserves, montant total par commission paritaire, 2005, 2007 et 2009 (*)

Patrimoine de pension

Graphique 57. Réserves, montant total, 2004 - 2009

Graphique 58. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2004 - 2009

Graphique 59. Réserves, montant total, 2004 - 2009, peer group 1

Graphique 60. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2004 - 2009, peer group 1

Graphique 61. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), 2004 - 2009, peer group 1

Graphique 62. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), 2004 - 2009, peer group 1

Tableau 54. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), par commission paritaire et au total, 2004 - 2009, peer group 1

Graphique 63. Réserves, montant total, 2004 - 2009, peer group 2

Graphique 64. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2004 - 2009, peer group 2

Graphique 65. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2004 - 2009, peer group 2

Graphique 66. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2004 - 2009, peer group 2

Tableau 55. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), par commission paritaire et au total, 2004 - 2009, peer group 2

Graphique 67. Réserves, augmentation en % sur 2005 - 2007 et 2007 - 2009, par commission paritaire

Tableau 56. Réserves, augmentation en % sur 2005 - 2007 et 2007 - 2009, par commission paritaire

Portefeuille d'investissement

Graphique 68. Allocation des actifs, globalement, 2009

Graphique 69. Allocation des actifs, quintile 1, 2009

Graphique 70. Allocation des actifs, quintile 2, 2009

Graphique 71. Allocation des actifs, quintile 3, 2009

Graphique 72. Allocation des actifs, quintile 4, 2009

Graphique 73. Allocation des actifs, quintile 5, 2009

Graphique 74. Allocation des actifs, entreprises d'assurances, 2009

Graphique 75. Allocation des actifs, IRP, 2009

Graphique 76. IRP, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2009

Graphique 77. Assureurs, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2009

Graphique 78. Obligations, montant total, 2005, 2007, 2009

Graphique 79. Actions, montant total, 2005, 2007, 2009

Graphique 80. Immobilier, montant total, 2005, 2007, 2009

Graphique 81. OPC, montant total, 2005, 2007, 2009

Graphique 82. Partie auprès de l'assureur/réassureur, montant total, 2005, 2007, 2009

Graphique 83. Autres classes d'actifs, montant total, 2005, 2007, 2009

Graphique 84. Réserves pour lesquelles il est tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux, montant total et part dans les réserves totales, 2005 - 2009 (*)

Tableau 57. Est-il tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux ?

Rendement des investissements et rendement octroyé

Graphique 85. Rendement net du portefeuille, par quintile (*) et en moyenne, 2005 - 2009

Tableau 58. Rendement net du portefeuille, par quintile et en moyenne, rendement maximum et minimum obtenu, rendement moyen selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2005 - 2009

Graphique 86. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2004 - 2009

Tableau 59. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2004 - 2009

Tableau 60. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, rendement moyen octroyé selon le type d'organisme de pension (IRP/entreprise d'assurances), rendement minimum et maximum octroyé, 2004 - 2009

Graphique 87. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2009

Tableau 61. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2009

Graphique 88. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2009

Tableau 62. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, montant total selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2009

Structure de frais

Graphique 89. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, ventilation selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2007 - 2009

Tableau 63. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, nombre selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2007 - 2009

Graphique 90. Frais de gestion dans les IRP, montants absolus et en % des cotisations et des réserves, 2007 - 2009

Régimes de pension sociaux et solidarité

Graphique 91. Régimes de pension, nombre de régimes de pension sociaux et de régimes de pension non sociaux, 2004 - 2009

Graphique 92. Régimes de pension sociaux, ventilation selon le type d'organisme de solidarité, 2008 - 2009

Tableau 64. Régimes de pension sociaux, nombre selon le type d'organisme de solidarité, 2004 - 2009

Graphique 93. Cotisations pour le volet solidarité, ventilation par commission paritaire, 2009

Tableau 65. Cotisations pour le volet solidarité, par commission paritaire et au total, 2004 - 2009

Graphique 94. Cotisations pour le volet solidarité, montant total, 2004 - 2009

Tableau 66. Cotisations pour le volet solidarité, montant par commission paritaire et montant total, 2004 - 2009

Tableau 67. Contenu de l'engagement de solidarité, 2009

Graphique 95. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2009

Tableau 68. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2004 - 2009

Graphique 96. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2004 - 2009

Tableau 69. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2004 - 2009

Graphique 97. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, ventilation des prestations selon leur nature, 2008 - 2009

Tableau 70. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, montant selon la nature de la prestation, 2008 - 2009

Graphique 98. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, ventilation selon la nature des prestations, 2008 - 2009

Tableau 71. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, montant selon la nature de la prestation, 2008 - 2009

Graphique 99. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2004 - 2009

Tableau 72. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2004 - 2009

Graphique 100. Indemnité sous forme de rente en cas de décès, montant total et rente moyenne, 2004 - 2009

Tableau 73. Indemnité sous forme de rente en cas de décès : nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2004 - 2009

Graphique 101. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2004 - 2009

Tableau 74. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2004 - 2009

Régimes FSE fermés

Graphique 102. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2009

Tableau 75. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2004 - 2009

Graphique 103. Régimes FSE fermés, rentes de survie, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2009

Tabel 76. Gesloten FBZ stelsels, overlevingsrentes, aantal nieuwe rentes, totaal aantal rentes en totaal uitgekeerd bedrag, 2004 - 2009

Graphique 104. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2009

Tableau 77. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2009

Graphique 1. Employeurs, ventilation par commission paritaire, 2009

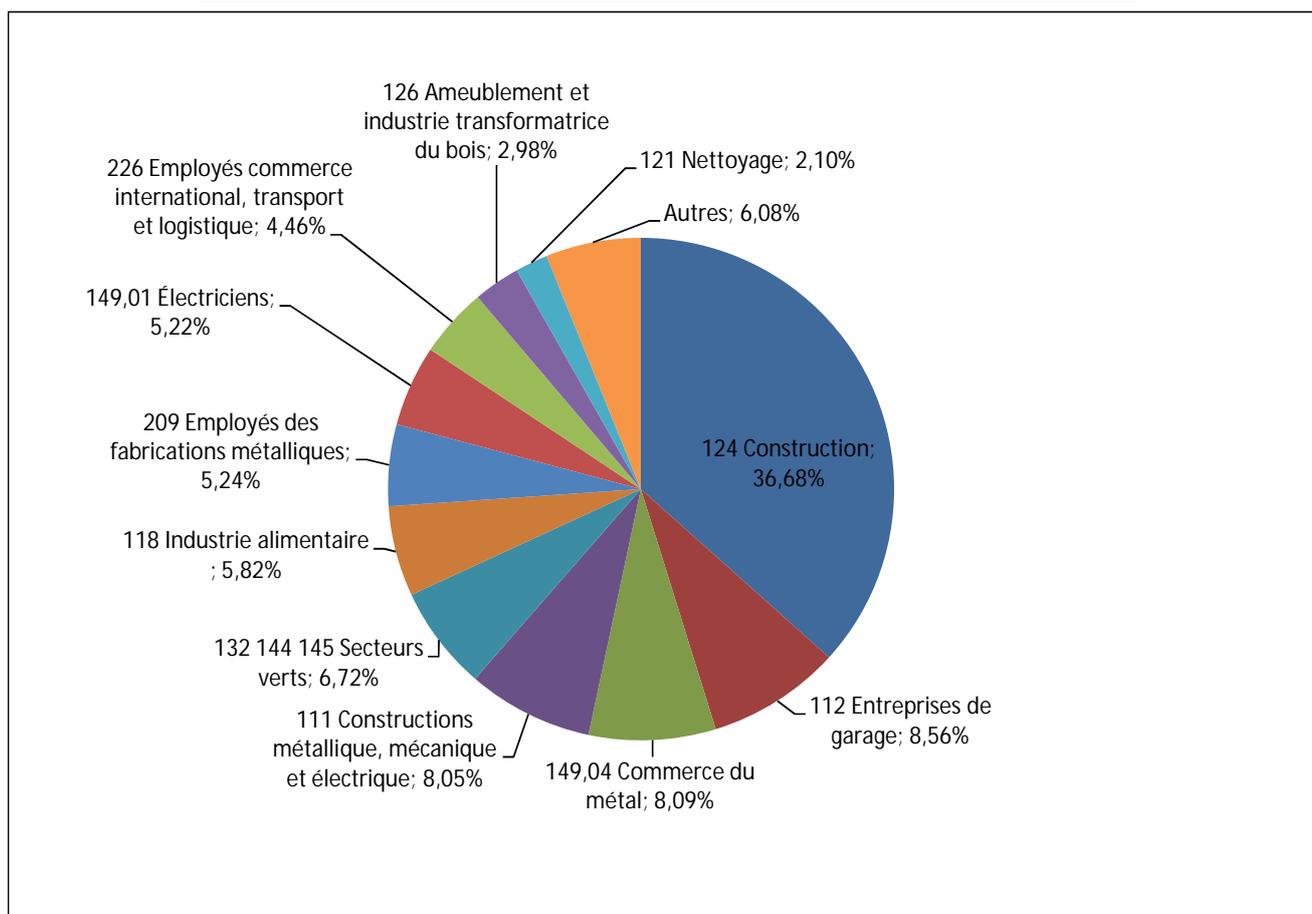


Tableau 1. Employeurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2009

Commission paritaire	2005	2007	2008	2009
106,02 Industrie du béton		225	237	226
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	6.193	6.198	6.387	6.345
112 Entreprises de garage	7.487	7.313	6.766	6.743
118 Industrie alimentaire	4.990	4.769	4.660	4.587
120,02 Préparation du lin	64	55	53	53
121 Nettoyage				1.653
124 Construction	23.563	28.392	28.653	28.904
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois				2.351
127 Commerce de combustibles	502	478	464	460
132 144 145 Secteurs verts			5.314	5.294
139 Batellerie	140	208	235	210
140 Transport et logistique			522	503
142,01 Récupération de métaux		238	235	229
143 Pêche maritime		125	128	112
149,01 Électriciens	5.580	4.189	4.114	4.114
149,02 Carrosserie	1.231	1.101	1.032	1.038
149,04 Commerce du métal	4.462	6.789	6.388	6.374
209 Employés des fabrications métalliques		6.180	5.157	4.133
216 Employés occupés chez les notaires	1.261	1.281	1.279	1.302
226 Employés commerce international, transport et ...		3.791	3.541	3.512
301,01 Port d'Anvers	1	1	1	1
304 Spectacle		411	406	419
324 Industrie et commerce du diamant			213	209
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	23	24	30
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1	1	1	1
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles		1	1	1
Total	55.475	71.769	75.811	78.804

Graphique 3. Travailleurs, ventilation par commission paritaire, 2009

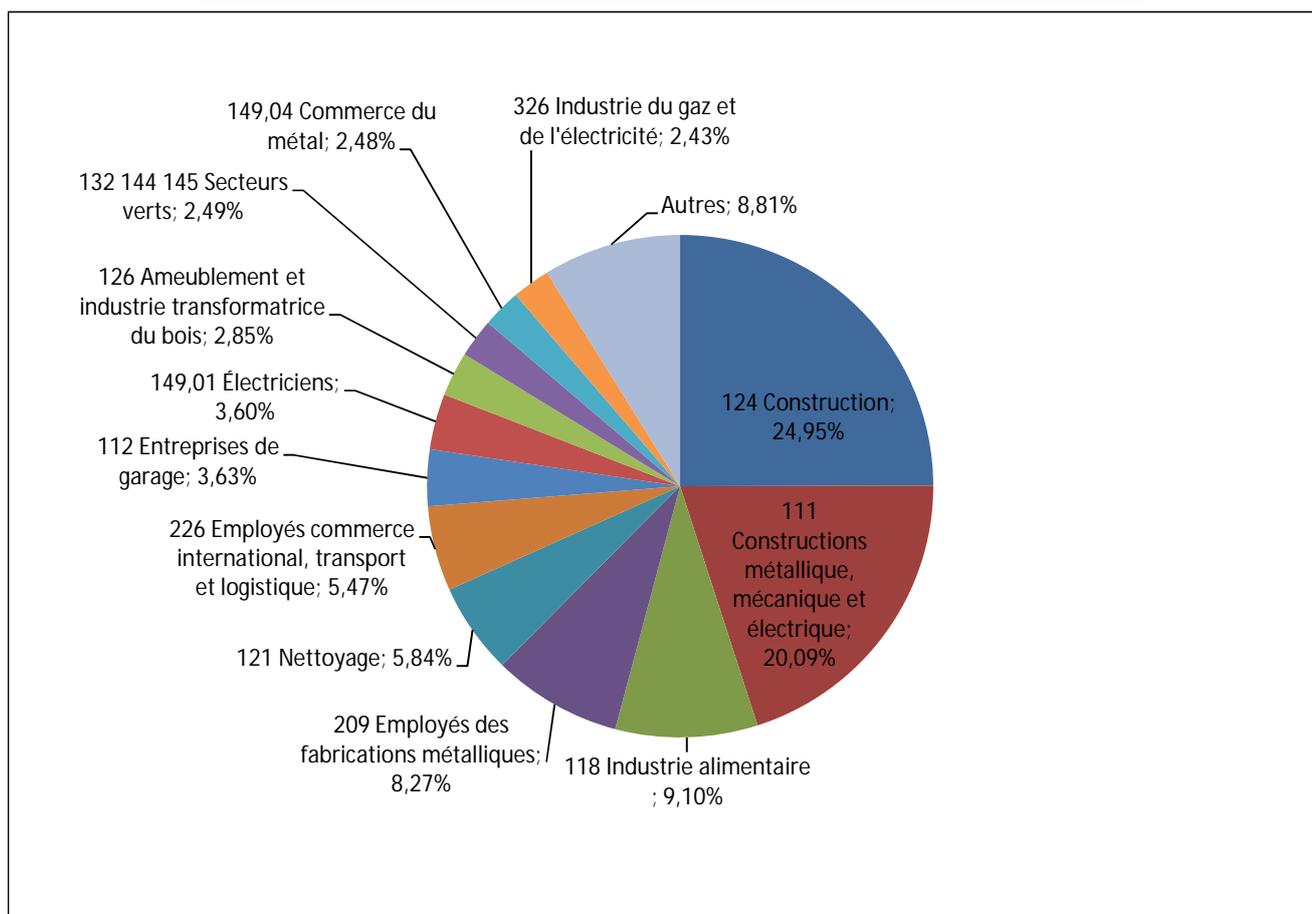


Tableau 3. Travailleurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2009

Commission paritaire	2005	2007	2008	2009
106,02 Industrie du béton		5.444	5.972	5.362
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	166.561	162.821	166.162	151.965
112 Entreprises de garage	26.390	26.749	27.963	27.442
118 Industrie alimentaire	70.567	70.519	69.800	68.812
120,02 Préparation du lin	418	340	294	263
121 Nettoyage				44.195
124 Construction	164.939	190.998	193.810	188.752
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois				21.547
127 Commerce de combustibles	2.275	1.673	1.713	1.725
132 144 145 Secteurs verts			18.354	18.860
139 Batellerie	753	855	978	889
140 Transport et logistique			10.250	10.259
142,01 Récupération de métaux		1.799	1.858	1.668
143 Pêche maritime		1.014	905	851
149,01 Électriciens	24.620	26.511	27.217	27.217
149,02 Carrosserie	3.588	4.233	4.523	4.571
149,04 Commerce du métal	16.493	18.105	19.090	18.737
209 Employés des fabrications métalliques	67.497	68.034	65.309	62.583
216 Employés occupés chez les notaires	6.174	6.631	6.611	6.642
226 Employés commerce international, transport et ...		43.484	43.580	41.361
301,01 Port d'Anvers	9.626	9.666	9.758	9.519
304 Spectacle		5.434	7.494	8.403
324 Industrie et commerce du diamant			1.197	1.224
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	15.906	17.566	18.360
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	9.150	7.814	8.134	8.468
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles		6.498	6.563	6.810
Total	569.051	674.528	715.101	756.485

Graphique 4. Travailleurs, nombre selon leur statut au regard du droit du travail, 2009

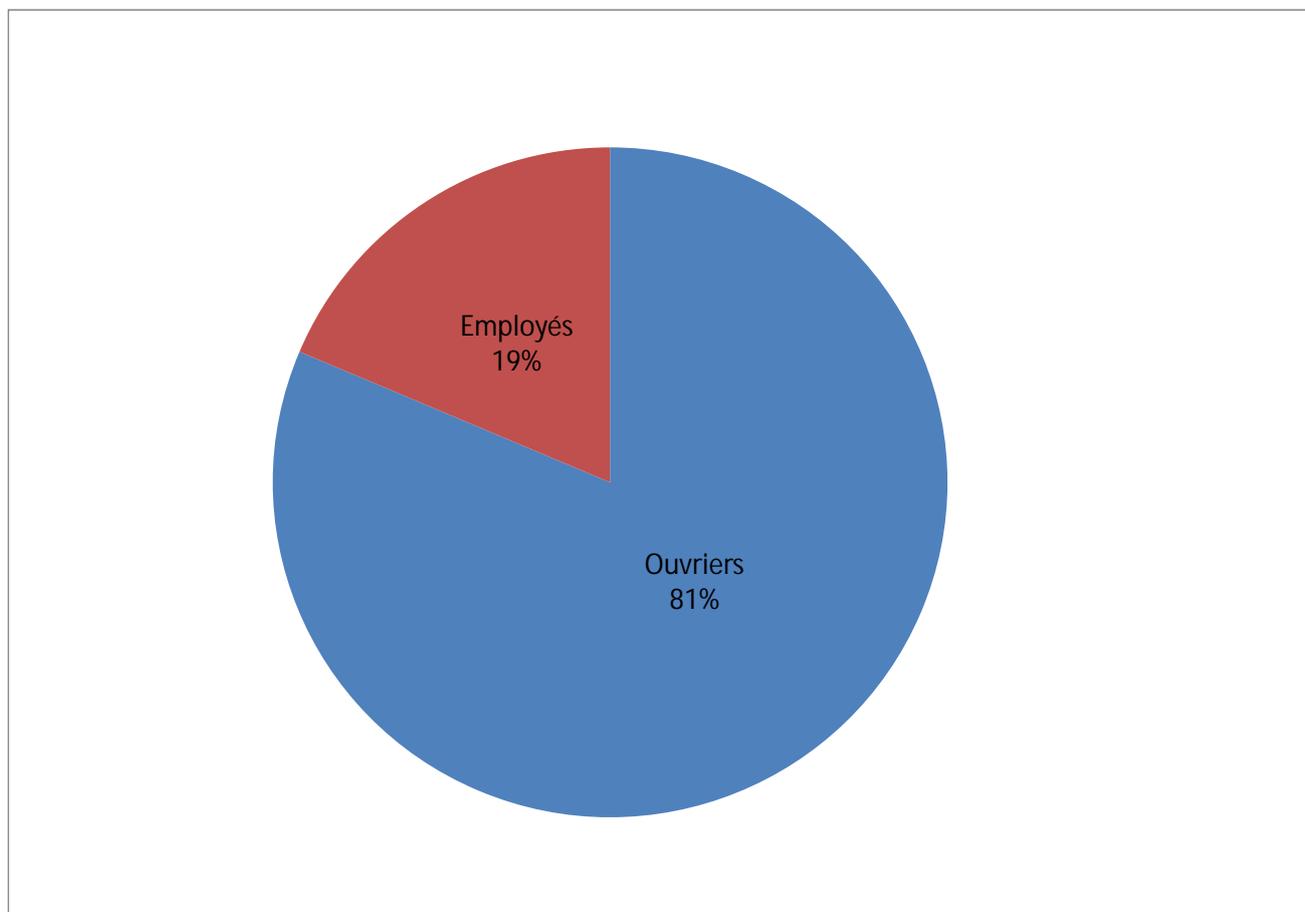


Tableau 4. Ouvriers et employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2009

Commission paritaire	Ouvriers	Employés	Total
106,02 Industrie du béton	5.362		5.362
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	151.965		151.965
112 Entreprises de garage	27.442		27.442
118 Industrie alimentaire	68.812		68.812
120,02 Préparation du lin	263		263
121 Nettoyage	44.195		44.195
124 Construction	188.752		188.752
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	21.547		21.547
127 Commerce de combustibles	1.725		1.725
132 144 145 Secteurs verts	18.860		18.860
139 Batellerie	889		889
140 Transport et logistique	10.259		10.259
142,01 Récupération de métaux	1.668		1.668
143 Pêche maritime	851		851
149,01 Électriciens	27.217		27.217
149,02 Carrosserie	4.571		4.571
149,04 Commerce du métal	18.737		18.737
209 Employés des fabrications métalliques		62.583	62.583
216 Employés occupés chez les notaires		6.642	6.642
226 Employés commerce international, transport et logistique		41.361	41.361
301,01 Port d'Anvers	9.519		9.519
304 Spectacle		8.403	8.403
324 Industrie et commerce du diamant	1.224		1.224
326 Industrie du gaz et de l'électricité		18.360	18.360
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	6.747	1.721	8.468
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	4.987	1.823	6.810
Total	615.592	140.893	756.485

Graphique 5. Ouvriers, ventilation par commission paritaire, 2009

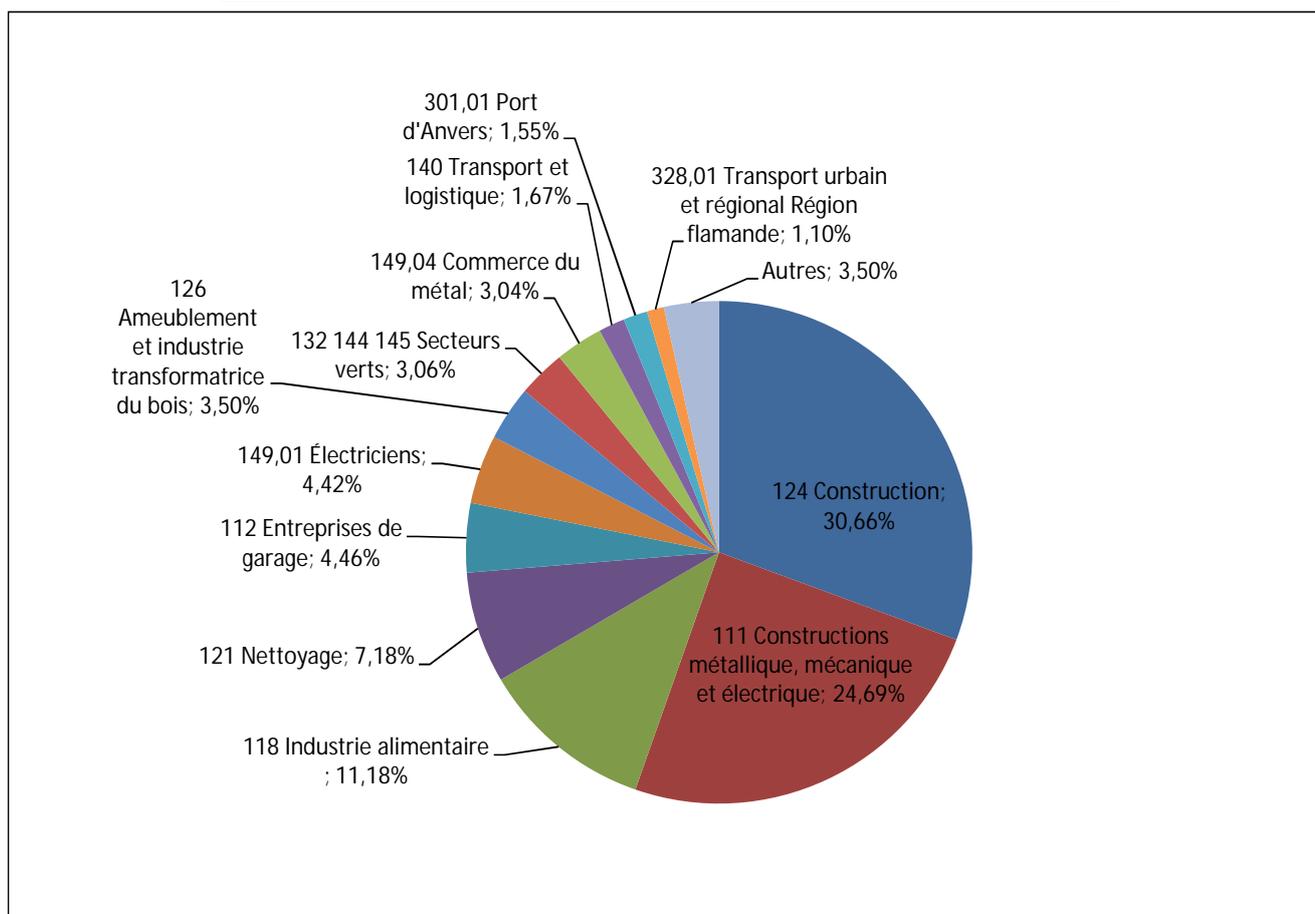
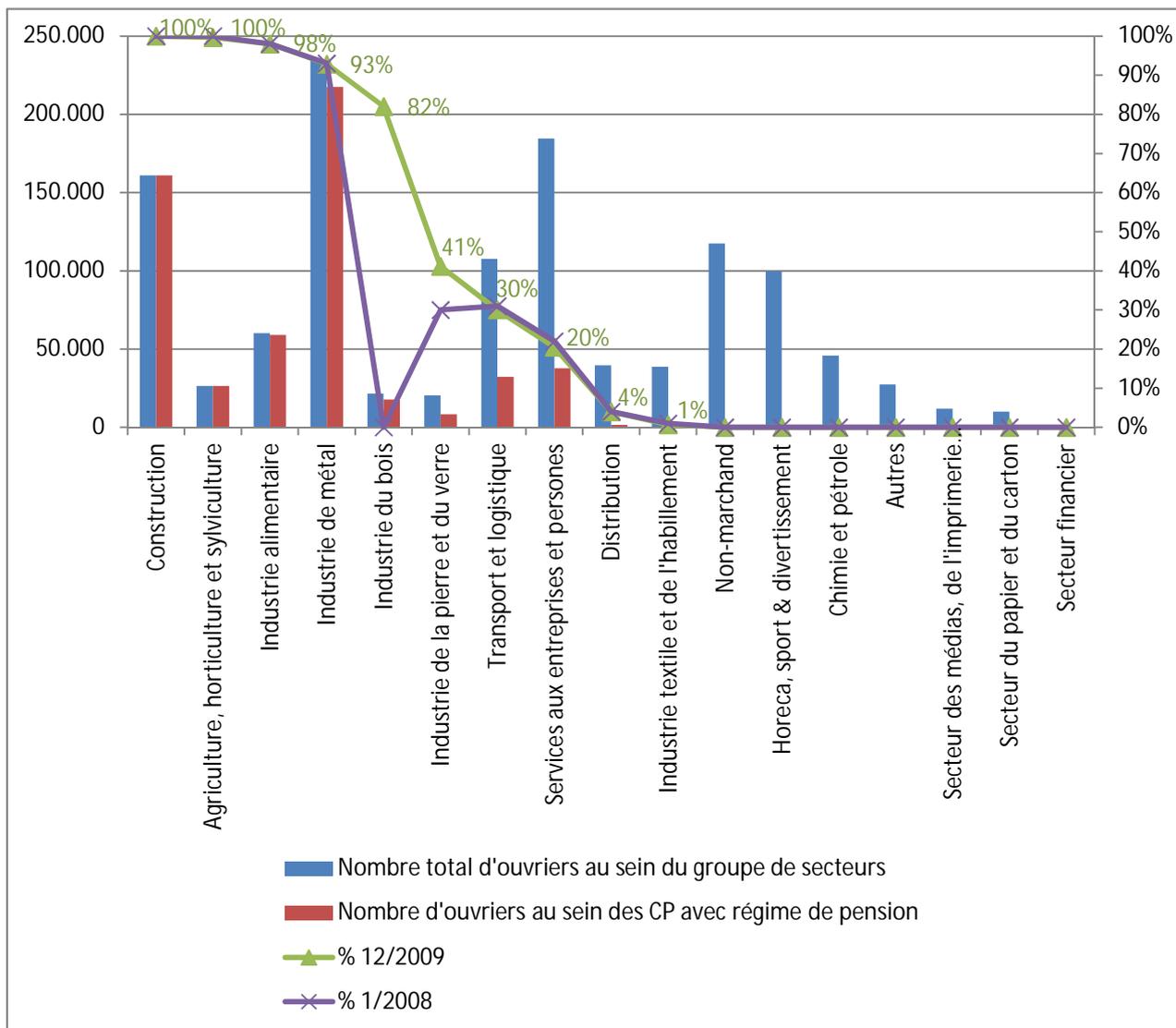


Tableau 5. Ouvriers, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2009

Commission paritaire	2005	2007	2008	2009
106,02 Industrie du béton		5.444	5.972	5.362
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	166.561	162.821	166.162	151.965
112 Entreprises de garage	26.390	26.749	27.963	27.442
118 Industrie alimentaire	70.567	70.519	69.800	68.812
120,02 Préparation du lin	418	340	294	263
121 Nettoyage				44.195
124 Construction	164.939	190.998	193.810	188.752
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois				21.547
127 Commerce de combustibles	2.275		1.713	1.725
132 144 145 Secteurs verts			18.354	18.860
139 Batellerie	753	855	978	889
140 Transport et logistique			10.250	10.259
142,01 Récupération de métaux		1.799	1.858	1.668
143 Pêche maritime		1.014	905	851
149,01 Électriciens	24.620	26.511	27.217	27.217
149,02 Carrosserie	3.588	4.233	4.523	4.571
149,04 Commerce du métal	16.493	18.105	19.090	18.737
301,01 Port d'Anvers	9.626	9.666	9.758	9.519
304 Spectacle				
324 Industrie et commerce du diamant			1.197	1.224
326 Industrie du gaz et de l'électricité				
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	7.222	6.408	6.515	6.747
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles		4.788	4.804	4.987
Total	493.452	531.923	571.163	615.592

Graphique 6. Nombre d'ouvriers par groupe de secteurs et nombre d'ouvriers représentés au sein des commissions paritaires ayant instauré un régime de pension sectoriel, 1/2008 et 12/2009



Graphique 7. Employés, ventilation par commission paritaire, 2009

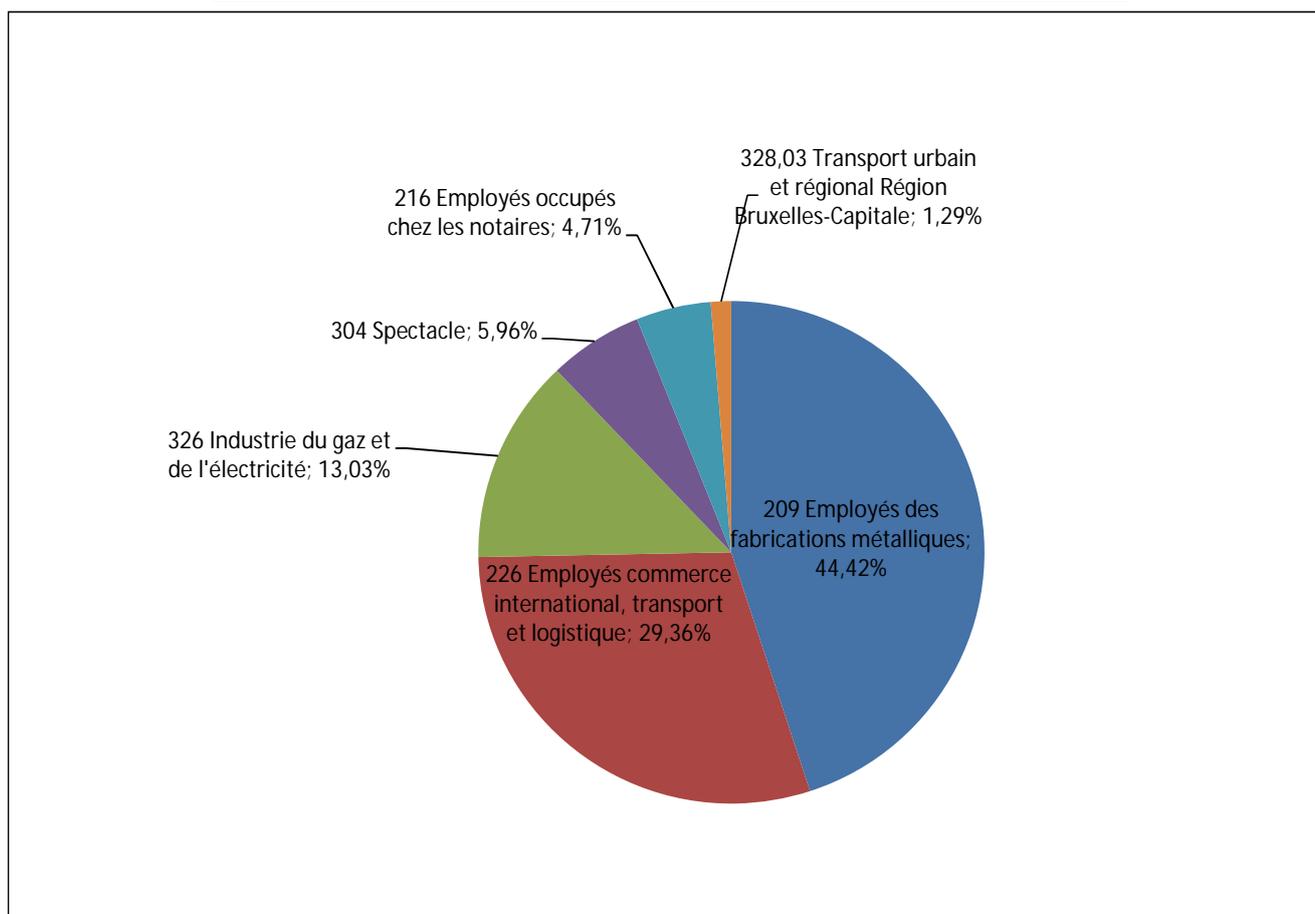


Tableau 6. Employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2009

Commission paritaire	2005	2007	2008	2009
209 Employés des fabrications métalliques	67.497	68.034	65.309	62.583
216 Employés occupés chez les notaires	6.174	6.631	6.611	6.642
226 Employés commerce international, transport et ...		43.484	43.580	41.361
301,01 Port d'Anvers				
304 Spectacle		5.434	7.494	8.403
324 Industrie et commerce du diamant				
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	15.906	17.566	18.360
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1.928	1.406	1.619	1.721
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles		1.710	1.759	1.823
Total	75.599	142.605	143.938	140.893

Graphique 8. Travailleurs, ventilation en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2009

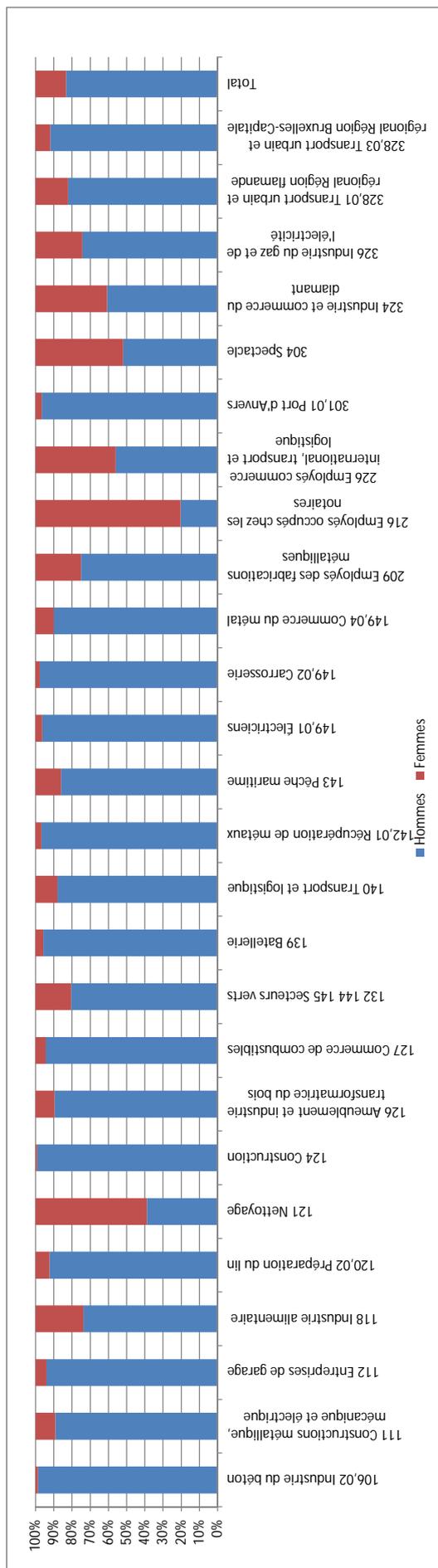


Tableau 7. Travailleurs, nombre en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2005 - 2009

Commission paritaire	2005		2007		2008		2009	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
106,02 Industrie du béton								
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	147.561	19.000	5.382	62	5.899	73	5.294	68
112 Entreprises de garage	24.801	1.789	144.712	18.109	147.871	18.291	135.456	16.509
118 Industrie alimentaire	51.986	18.581	25.041	1.708	26.214	1.749	25.803	1.639
120,02 Préparation du lin	392	26	51.786	18.733	51.175	18.625	50.742	18.070
121 Nettoyage			317	23	273	21	243	20
124 Construction	163.738	1.201	189.295	1.703	192.076	1.734	17.172	27.023
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois							187.021	1.731
127 Commerce de combustibles	2.129	146	1.584	89	1.612	101	19.296	2.251
132 144 145 Secteurs verts					14.660	3.694	15.177	3.683
139 Batellerie	711	42	812	43	928	50	851	38
140 Transport et logistique					8.815	1.435	9.024	1.235
142,01 Récupération de métaux			1.742	57	1.803	55	1.614	54
143 Pêche maritime			901	113	795	110	732	119
149,01 Électriciens			25.534	977	26.213	1.004	26.213	1.004
149,02 Carrosserie	3.487	101	4.122	111	4.407	116	4.465	106
149,04 Commerce du métal	14.755	1.738	16.345	1.760	17.220	1.870	16.865	1.872
209 Employés des fabrications métalliques	51.247	16.250	51.299	16.735	49.125	16.184	46.951	15.632
216 Employés occupés chez les notaires	1.337	4.837	1.373	5.258	1.346	5.265	1.355	5.287
226 Employés commerce international, transport et logistique			24.352	19.132	24.422	19.158	23.153	18.208
301,01 Port d'Anvers			9.385	281	9.421	337	9.193	326
304 Spectacle			2.887	2.547	3.976	3.518	4.358	4.045
324 Industrie et commerce du diamant					725	472	744	480
326 Industrie du gaz et de l'électricité		N.A.	12.089	3.817	13.179	4.387	13.642	4.718
328,01 Transport urbain et régional Région flamande			6.478	1.336	6.712	1.422	6.958	1.510
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles			5.978	520	6.045	518	6.258	552
Total	485.541	64.734	581.414	93.114	614.912	100.189	630.210	126.275

Tableau 8. Exclusion du champ d'application et opting-out, 2009

Régime	Exclusion du champ d'application	Opting-out
106.02	Non	Non
111	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/01/2000	Non
112	Non	Uniquement pour les nouvelles entreprises (entrées dans le secteur à partir du 1/01/2002) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente avant le 1/01/2001
118	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 01/01/2003	Possible pour toutes les entreprises
120.02	Non	Non
121	Non	Non
124	Non	Non
126	Non	Possible pour toutes les entreprises, moyennant l'accord de l'organisateur
127	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 16/06/2003	Non
132, 144 - 145	Non	Non
139	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 22/08/2006	Non
140(.01/.02/.03)	Non	Non
142.01	Non	Uniquement pour les nouvelles entreprises (entrées dans le secteur à partir du 1/01/2006) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente avant le 31/12/2004
143 (Entrepôts)	Non	Non
143 (Marins pêcheurs)	Non	Non
149.01	Non	Non
149.02	Non	Uniquement pour les nouvelles entreprises (entrées dans le secteur à partir du 1/01/2002) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente avant le 1/01/2001
149.04	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/01/2001	Uniquement pour les nouvelles entreprises (entrées dans le secteur à partir du 1/01/2002) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente avant le 1/01/2001
209	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 11/06/2001	Possible uniquement pour les entreprises existantes, jusqu'au 30/06/2002, et pour les nouvelles entreprises (entrées dans le secteur après le 1/04/2002) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente
216	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/01/1986	Non
226	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 31/12/2006	Non
301.01	Non	Non
304	Champ d'application spécifique	Possible pour toutes les entreprises
324	Non	Non
326 DC	Non	Possible pour toutes les entreprises
326 DB	Champ d'application spécifique	Non
326 DB bis	Champ d'application spécifique	Non
328.01	Non	Non
328.03 DC	Non	Non
328.03 DB	Non	Non

Graphique 9. Employeurs, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise et au total, 2005 () - 2009**

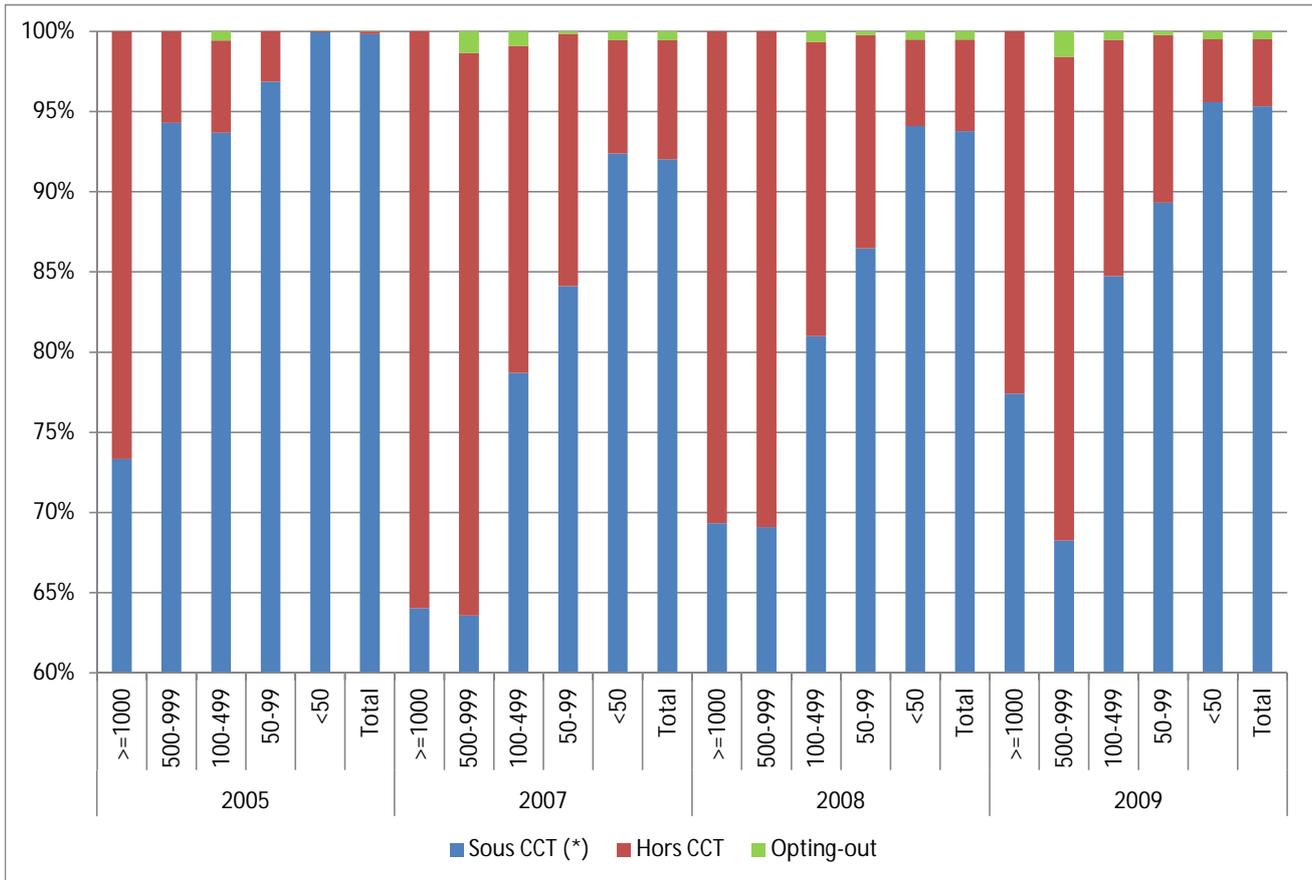


Tableau 9. Employeurs, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise, 2005 () - 2009**

		Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out
2005	>=1000	30	22	8	0
	500-999	36	33	2	0
	100-499	520	491	30	3
	50-99	826	800	26	0
	<50	54.062	54.029	33	2
2007	>=1000	50	32	18	0
	500-999	74	48	26	1
	100-499	877	698	179	8
	50-99	1.293	1.090	203	2
	<50	69.475	64.567	4.908	379
2008	>=1000	50	35	15	0
	500-999	69	48	21	0
	100-499	883	721	162	6
	50-99	1.300	1.127	173	3
	<50	73.508	69.548	3.960	378
2009	>=1000	62	48	14	0
	500-999	63	44	19	1
	100-499	937	799	138	5
	50-99	1.311	1.174	137	3
	<50	76.431	73.442	2.989	381

* Sous CCT hors les cas d'opting-out.

** Pas de données pour 2005 en ce qui concerne la CP 209.

Graphique 10. Employeurs, pourcentage hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2009



Tableau 10. Employeurs, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2005 - 2009

Commission paritaire	2005			2007			2008			2009		
	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out
106,02 Industrie du béton												
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	6138	55	0	225	0	0	237	0	0	226	0	0
112 Entreprises de garage	7484	1	0	6147	51	0	6336	51	0	6294	51	0
118 Industrie alimentaire	4946	39	5	7312	1	0	6766	0	0	6743	0	0
120,02 Préparation du lin	64	0	0	4727	39	3	4618	39	3	4546	38	3
121 Nettoyage				55	0	0	53	0	0	53	0	0
124 Construction	23563	0	0	28392	0	0	28653	0	0	1653	0	0
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois										28904	0	0
127 Commerce de combustibles	500	2	0	477	1	0	461	3	0	2351	0	0
132 144 145 Secteurs verts	139	1	0	207	1	0	5314	0	0	458	2	0
139 Batellerie							234	1	0	5294	0	0
140 Transport et logistique							522	0	0	209	1	0
142,01 Récupération de métaux							128	0	0	503	0	0
143 Pêche maritime	5580	0	0	238	0	0	235	0	0	229	0	0
149,01 Électriciens	1231	0	0	125	0	0	128	0	0	112	0	0
149,02 Carrosserie	4462	1	0	4189	0	0	4114	0	0	4114	0	0
149,04 Commerce du métal	1492	N.A.	373	6788	1	0	6387	1	0	1038	0	0
209 Employés des fabrications métalliques	1261	0	0	1164	4644	372	1158	3631	368	1132	2633	368
216 Employés occupés chez les notaires				1281	596	0	1279	606	0	1302	0	0
226 Employés commerce international, transport et logistique				3195	0	0	2935	0	0	2941	571	0
301,01 Port d'Anvers	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0
304 Spectacle				403	0	8	399	0	7	412	0	7
324 Industrie et commerce du diamant							213	0	0	209	0	0
326 Industrie du gaz et de l'électricité (*)	1	0	0	16	0	7	15	0	9	18	0	12
328,01 Transport urbain et régional Région flamande				1	0	0	1	0	0	1	0	0
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale				1	0	0	1	0	0	1	0	0
Total	56.862	99	378	66.045	5.334	390	71.092	4.332	387	75.117	3.297	390

* Pour la CP 326, il n'est tenu compte que du régime 326 DC. Les régimes 326 DB et 326 DBbis n'appliquent pas de mécanismes d'exclusion du champ d'application ou d'opting-out.

Graphique 11. Ouvriers, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2009

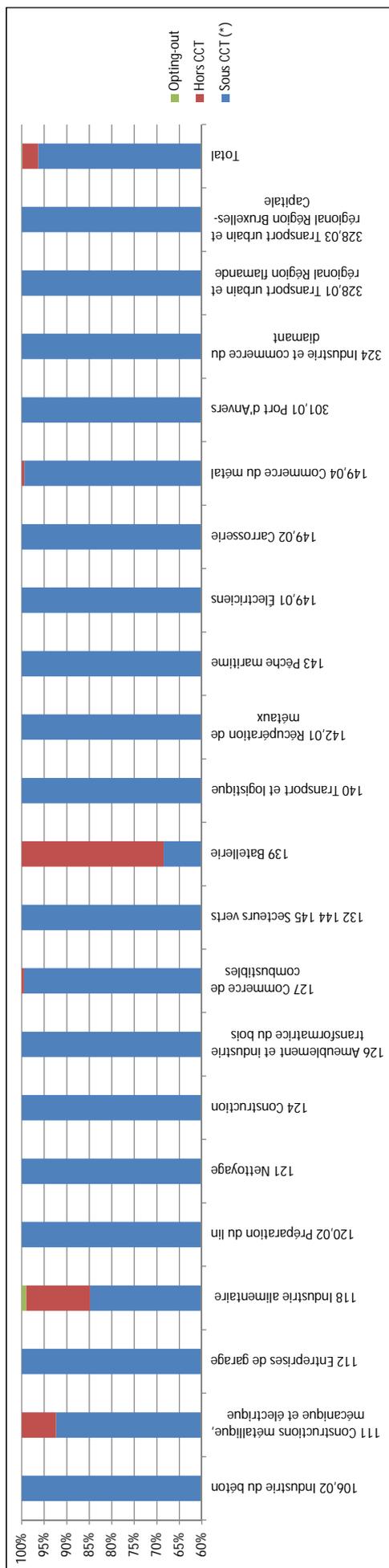


Tableau 11. Ouvriers, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2005 - 2009

Commission paritaire	2005			2007			2008			2009		
	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT
106_02 Industrie du béton	166.561	150.520	16.041	5.444	5.444	0	5.972	5.972	0	5.362	5.362	0
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	26.390	26.014	389	148.156	148.156	0	166.162	152.772	13.390	151.965	140.371	11.594
112 Entreprises de garage	70.567	59.798	10.769	26.749	26.420	329	27.963	27.963	0	27.442	27.442	0
118 Industrie alimentaire	418	418	0	70.519	60.309	10.210	69.800	59.691	10.109	68.812	59.022	9.790
120_02 Préparation du lin	164.939	164.939	0	340	340	0	294	294	0	263	263	0
121 Nettoyage	2.275	2.268	7	190.998	190.998	0	193.810	193.810	0	188.752	188.752	0
124 Construction	753	491	262	855	582	273	978	702	276	889	609	280
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	0	0	0	1.799	1.799	0	1.858	1.858	0	1.668	1.668	0
127 Commerce de combustibles	24.620	24.620	0	1.014	1.014	0	905	905	0	851	851	0
132 144 145 Secteurs verts	3.588	3.588	0	26.511	26.511	0	27.217	27.217	0	27.217	27.217	0
139 Batellerie	16.493	16.397	96	4.233	4.233	0	4.523	4.523	0	4.571	4.571	0
140 Transport et logistique	9.626	9.626	0	18.105	17.985	120	19.090	18.971	119	18.737	18.629	108
142_01 Récupération de métaux	N.A.	N.A.	N.A.	652	652	0	9.758	9.758	0	9.519	9.519	0
143 Pêche maritime	N.A.	N.A.	N.A.	6408	6408	0	1.197	1.197	0	1.224	1.224	0
149_01 Electriciens	7.222	7.222	0	4.788	4.788	0	4.804	4.804	0	4.987	4.987	0
149_02 Carrosserie	N.A.	N.A.	N.A.	6.480	6.480	0	6.480	6.480	0	6.747	6.747	0
149_04 Commerce du métal	493.452	465.901	27.564	532.575	506.975	25.600	571.128	547.228	23.900	615.592	593.811	21.781
301_01 Port d'Anvers	744	744	0	748	748	0	748	748	0	671	671	0
304 Spectacle	744	744	0	748	748	0	748	748	0	671	671	0
324 Industrie et commerce du diamant	N.A.	N.A.	N.A.	6.408	6.408	0	6.480	6.480	0	6.747	6.747	0
326 Industrie du gaz et de l'électricité	7.222	7.222	0	4.788	4.788	0	4.804	4.804	0	4.987	4.987	0
328_01 Transport urbain et régional Région flamande	493.452	465.901	27.564	532.575	506.975	25.600	571.128	547.228	23.900	615.592	593.811	21.781
328_03 Transport urbain et régional Région Bruxelles	744	744	0	748	748	0	748	748	0	671	671	0
Total	493.452	465.901	27.564	532.575	506.975	25.600	571.128	547.228	23.900	615.592	593.811	21.781
Opting-out												646

* Sous CCT hors les cas d'opting-out.

Graphique 12. Employés, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2009

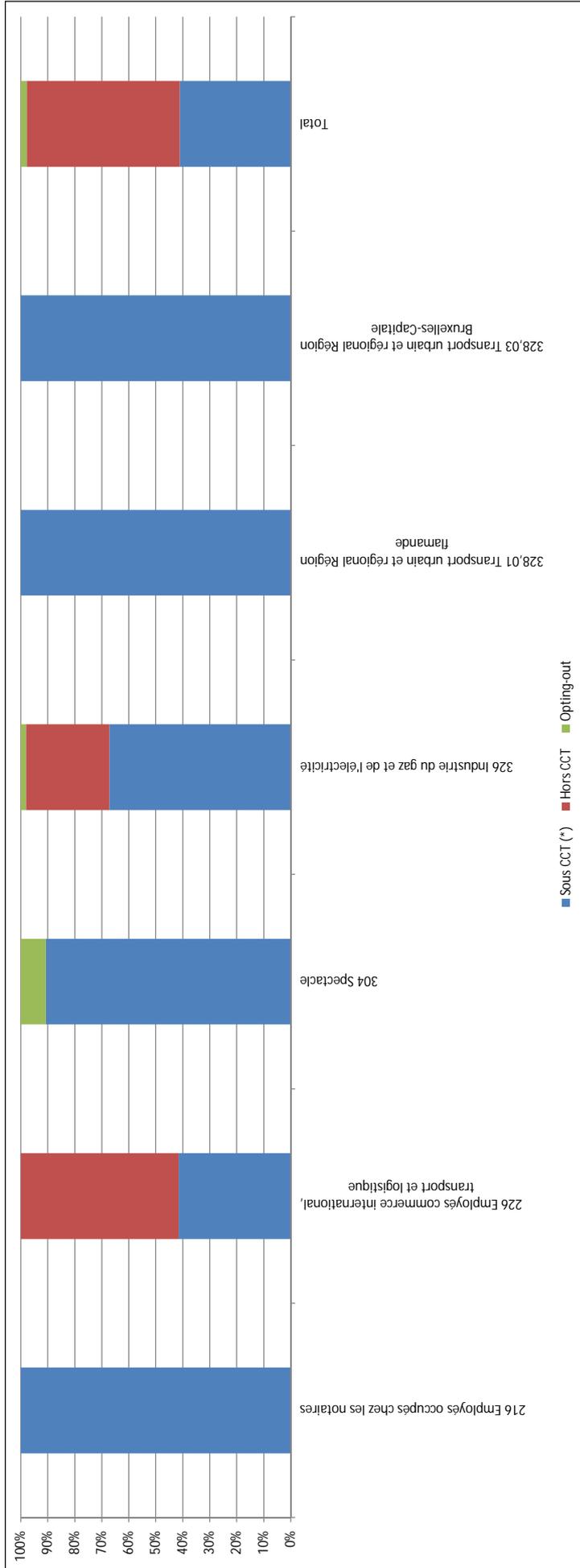


Tableau 12. Employés, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2009

Commission paritaire	2005				2007				2008				2009			
	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out
209 Employés des fabrications métalliques		11.786	55.711		68.034	12.476	55.558		65.309	13.103	52.206		62.583	12.581	50.002	2.000
216 Employés occupés chez les notaires	67.497	6.174	0	0	6.631	27.619	15.865	0	6.611	27.389	16.151	0	6.642	6.642	24.178	0
226 Employés commerce international, transport et ...	0	0	0	0	43.484	27.619	15.865	0	43.540	27.389	16.151	0	41.361	17.183	24.178	0
301,01 Port d'Anvers					4.782	4.782	4.782	456	7.494	7.494	7.494	537	8.403	8.403	8.403	780
324 Industrie et commerce du diamant		N.A.	N.A.	N.A.	15.906	11.187	4.719	221	17.561	10.786	6.775	238	18.360	12.673	5.687	341
326 Industrie du gaz et de l'électricité (**)	N.A.	1.928	N.A.	N.A.	1.406	1.406	1.654	1.654	1.654	1.654	1.654	1.721	1.721	1.721	1.721	1.721
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	1.928	1.928			1.710	1.710	1.710		1.759	1.759	1.759		1.823	1.823		
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles					141.953	65.811	76.142	677	143.928	68.796	75.132	775	140.893	61.026	79.867	3.121
Total	75.599	19.888	55.711	0	141.953	65.811	76.142	677	143.928	68.796	75.132	775	140.893	61.026	79.867	3.121

* Sous CCT hors les cas d'opting-out.

** CP 326 : seuls les travailleurs qui ne relèvent d'aucune CCT sont qualifiés de "hors CCT".

Tableau 13. Nature et caractéristiques de l'engagement de pension, 2009

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
Régimes de pension sectoriels									
106.02		•			En fonction du nombre d'années de service Jusque 5 années: 100 EUR/an De 6 à 10 années: 118 EUR/an De 11 à 15 années: 136 EUR/an De 16 à 20 années: 180 EUR/an Plus de 20 années: 220 EUR/an	3,25 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
111		•			1,6 %	3,25 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
112		•			1,34 %	3,25 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
118		•			1,17 %	3,25 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
120.02		•			0,57 %	3,75 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
121		•			1,30 % (= 1,19 % net)	3,35 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
124			•		En fonction du nombre d'années de service Jusque 4 années : 0,20 % De 5 à 9 années : 0,40 % De 10 à 14 années : 1,00 % De 15 à 19 années : 1,25 %	3,25 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve

149.02								1,53 %	3,25 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
149.04								1,43 %	3,25 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
209								1,1 %	3,75 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
216 DC								Cotisation travailleur : 1 % Cotisation employeur : 4,4 % (= 0,96 % et 4,21 % net)	3,75 %	Capital	60	14* salaire mensuel + capitalisation des cotisations personnelles
216 DB								Années de service jusque 1987 Rente annuelle N/35* (75 %/60 %*S-WP)		Rente	60	Rente fixée à 60 % de la pension de retraite
226								0,75 % (= 0,66 % net)	3,25 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
301.01 CB								0,8 %	3,25 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
301.01 DB								Années de service jusque 2005 Capital 255,9 EUR * N (indexé)		Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
304								1,5 % (= 1,32 % net)	3,25 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
324								2 % (= 1,84 % net)	3,75 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
326 DC								Cotisation travailleur : 0,875 %*S1 + 2,625 %*S2 Cotisation employeur : 2,625 %*S1 + 7,875 %*S2	- / 3,25 % (***)	Capital	65 (60)	3* salaire annuel pour personnes mariées 1* salaire annuel pour personnes isolées

326 DB	•					Capital $N/45 * (2,7 * S1 + 9,6 * S2) * \text{coefficient}$			Capital	65 (60)	3* salaire annuel pour personnes mariées 1* salaire annuel pour personnes isolées	
326 DB bis	•					Rente annuelle $[(0,38 + 0,62 * (N-10))/35 * (75 \% S - WP)]$			Rente	65 (60)	Rente fixée à 60 % de la pension de retraite	
328.01	•					Rente annuelle $N/35 * (7 \% * S1 + 70 \% * S2)$			Rente convertible en capital	65 (60)	Rente fixée à 2/3 de la pension de retraite	
328.03 DC	•		•				En fonction du nombre d'années de service Jusque 10 années : cotisation travailleur : 1 % A partir de la 11 ^e année : cotisation travailleur : 1 % + cotisation employeur : 0,253 %	3,25 %	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve	
328.03 DB	•					Rente annuelle $N/35 (70 \% * S - WP)$			Rente convertible en capital	65 (60)	Rente fixée à 66 % de la pension de retraite	
Régimes FSE fermés												
124	•					Années de service antérieures à 2007 Rente annuelle 1462,57 EUR			Rente	65 (60)	Décès après le départ à la retraite : rente annuelle 483,39 EUR pour l'année 1 290,04 EUR à partir de l'année 2 Décès avant le départ à la retraite : capital 1.000 EUR	
139	•					Rente annuelle N (max. 24) * 24,78 EUR			Rente	65 (60)		

301.01	•			Rente en cours au 01/01/2005 Rente annuelle 539,21 - 655,96 EUR		Rente	65 (60)	
--------	---	--	--	--	--	-------	---------	--

* Si le pourcentage fixé par CCT sert également au financement de la taxe sur la prime (4,4 %) et/ou de la cotisation ONSS (8,86 %), le pourcentage brut est mentionné en premier lieu et est suivi, entre parenthèses, du pourcentage net, obtenu après prélèvement de la taxe et/ou de la cotisation ONSS.

** Il s'agit, selon le cas, du taux d'intérêt technique garanti par l'entreprise d'assurances ou du taux d'intérêt garanti par l'organisateur.

*** Pas de garantie tarifaire sur la partie gérée par l'IRP, mais bien sur la partie gérée par l'entreprise d'assurances.

Graphique 13. Affiliés actifs, ventilation selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2005 - 2009

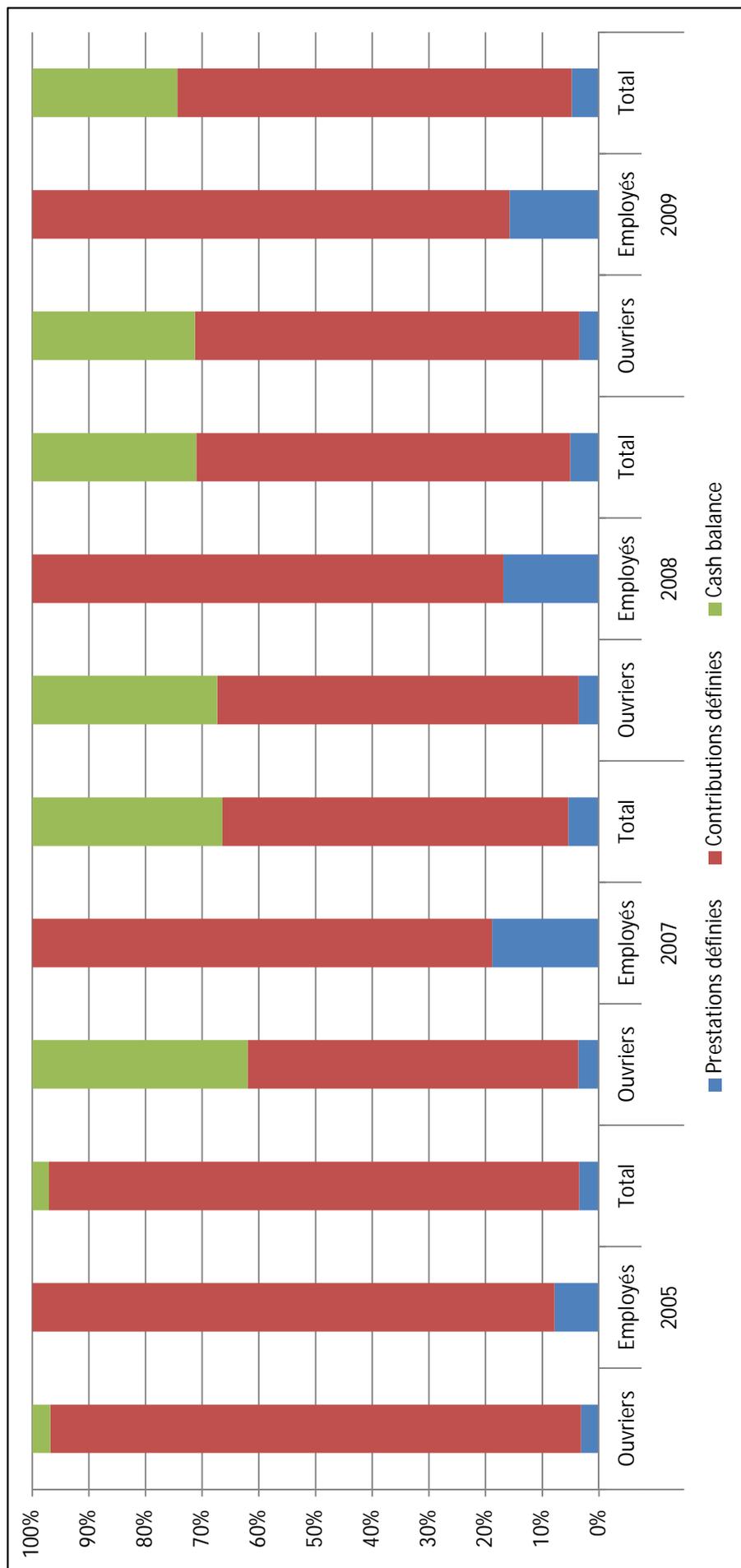


Tableau 14. Affiliés actifs, nombre selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2005 - 2009

Type plan	2005			2007			2008			2009		
	Ouvriers	Employés	Total									
Prestations définies	9.626	1.700	11.326	19.274	13.107	32.381	19.474	11.579	31.053	21.251	11.969	33.220
Contributions définies	282.806	20.041	302.847	308.025	56.432	364.457	344.763	57.171	401.934	415.260	63.854	479.114
Cash balance	9.626	0	9.626	200.663	0	200.663	176.500	0	176.500	176.087	0	176.087

Graphique 14. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2004 - 2009 (*)

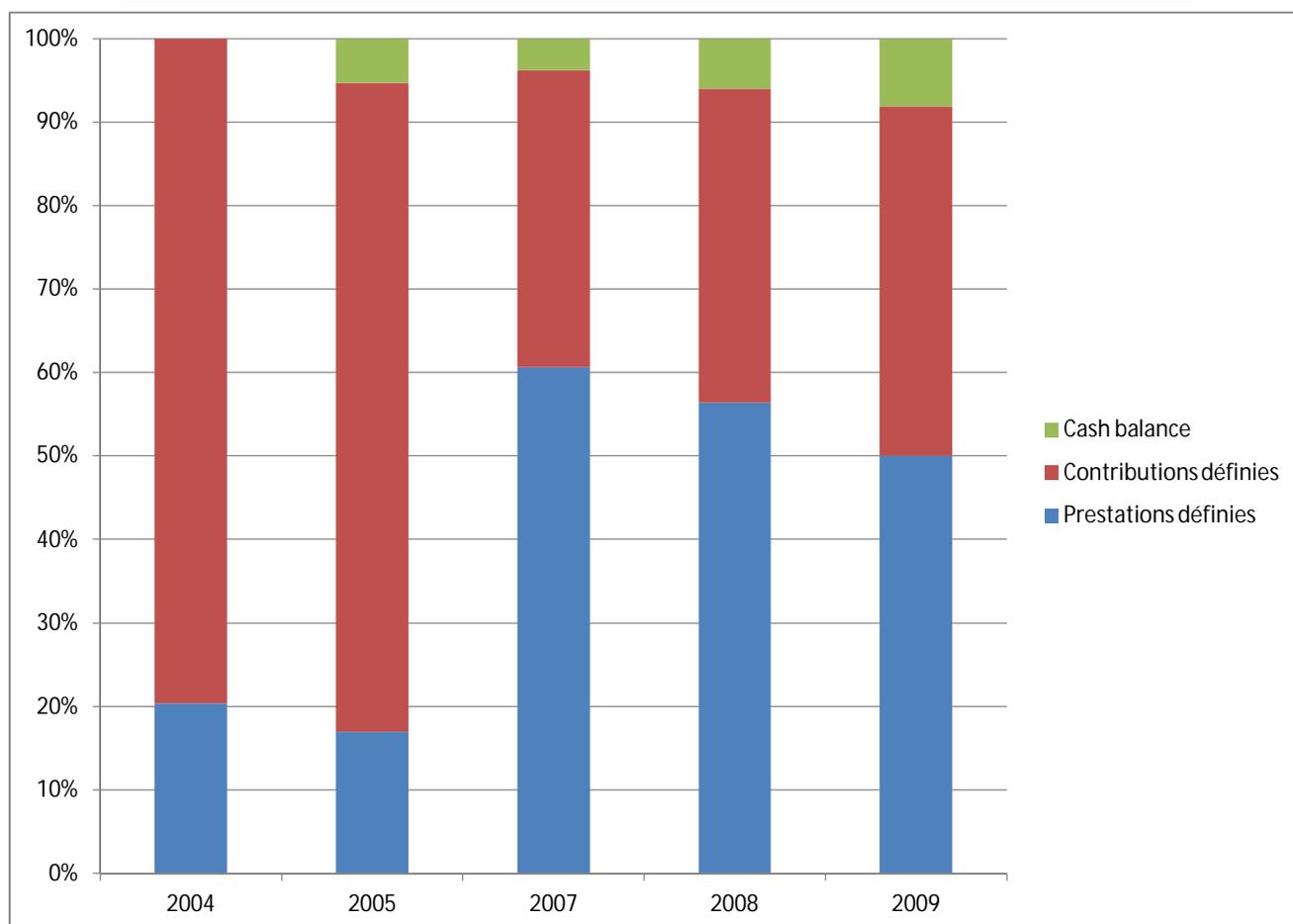
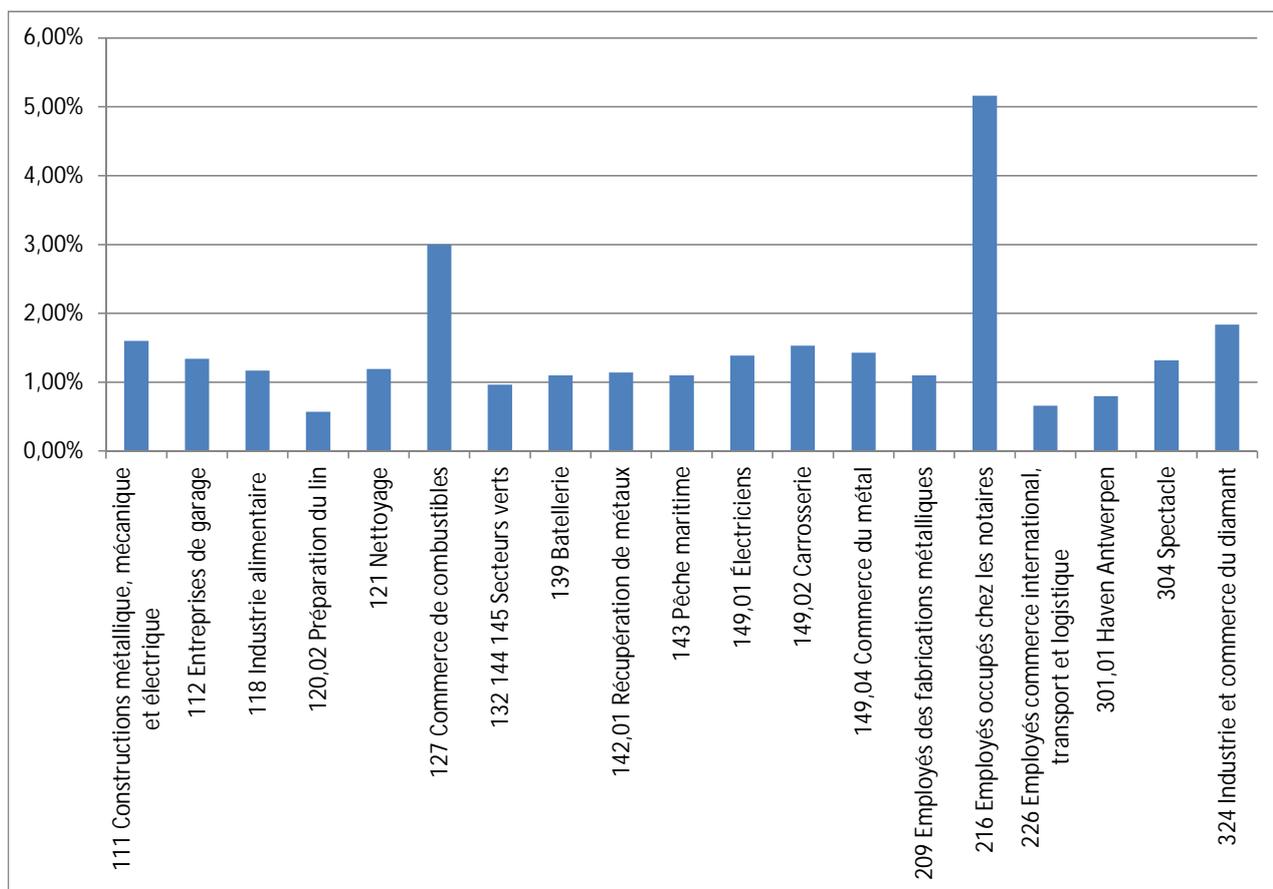


Tableau 15. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2004 - 2009 (*)

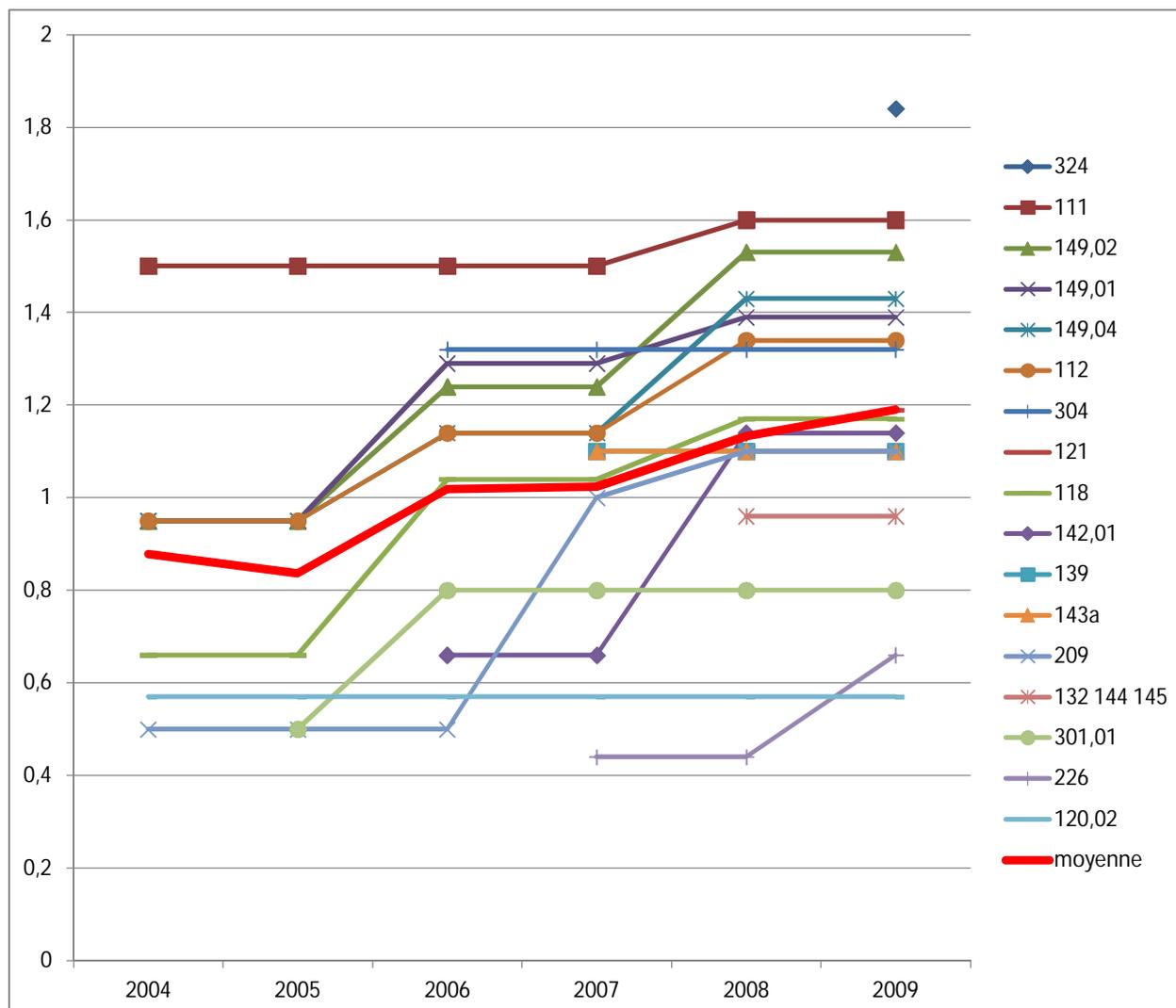
Type de plan	2004	2005	2007	2008	2009
Prestations définies	83.000.000	94.900.000	1.269.678.871	1.140.490.835	1.146.201.776
Contributions définies	324.390.000	434.340.000	745.076.501	760.316.136	959.474.842
Cash balance	0	29.800.000	80.272.138	121.295.493	186.160.005

* Pour la CP 301.01, les réserves ne peuvent pas être ventilées entre l'engagement de type cash balance et l'engagement de type prestations définies. Dans le présent graphique, les réserves de cette CP ont été cataloguées dans leur intégralité comme étant de type cash balance.

Graphique 15. Régimes de type contributions définies ou cash balance prévoyant des cotisations linéaires, taux de cotisation net (après ONSS et taxe sur la prime), 2009



Graphique 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires <2% (*), niveau de cotisations, par régime et en moyenne, 2004 - 2009

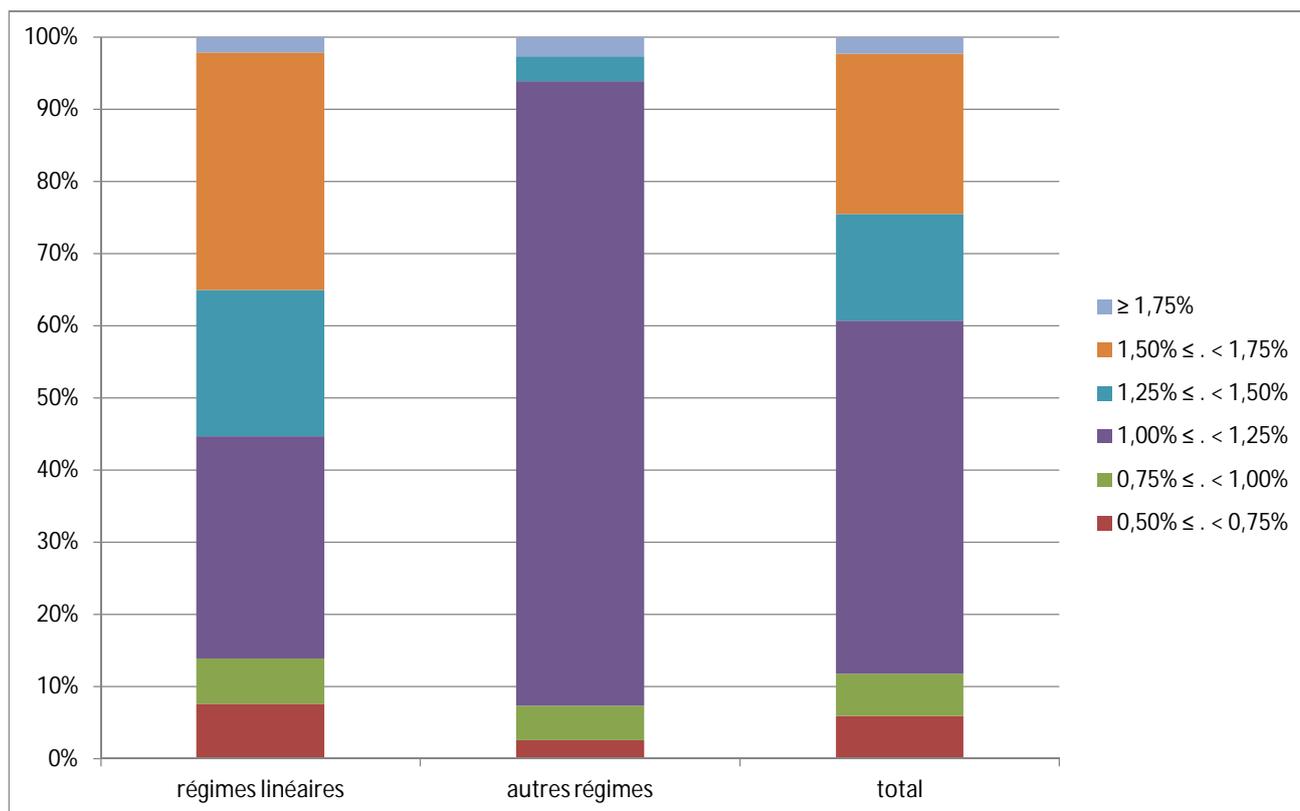


* Pour des raisons de lisibilité, les CP 127 et 216 DC n'ont pas été reprises dans ce graphique.

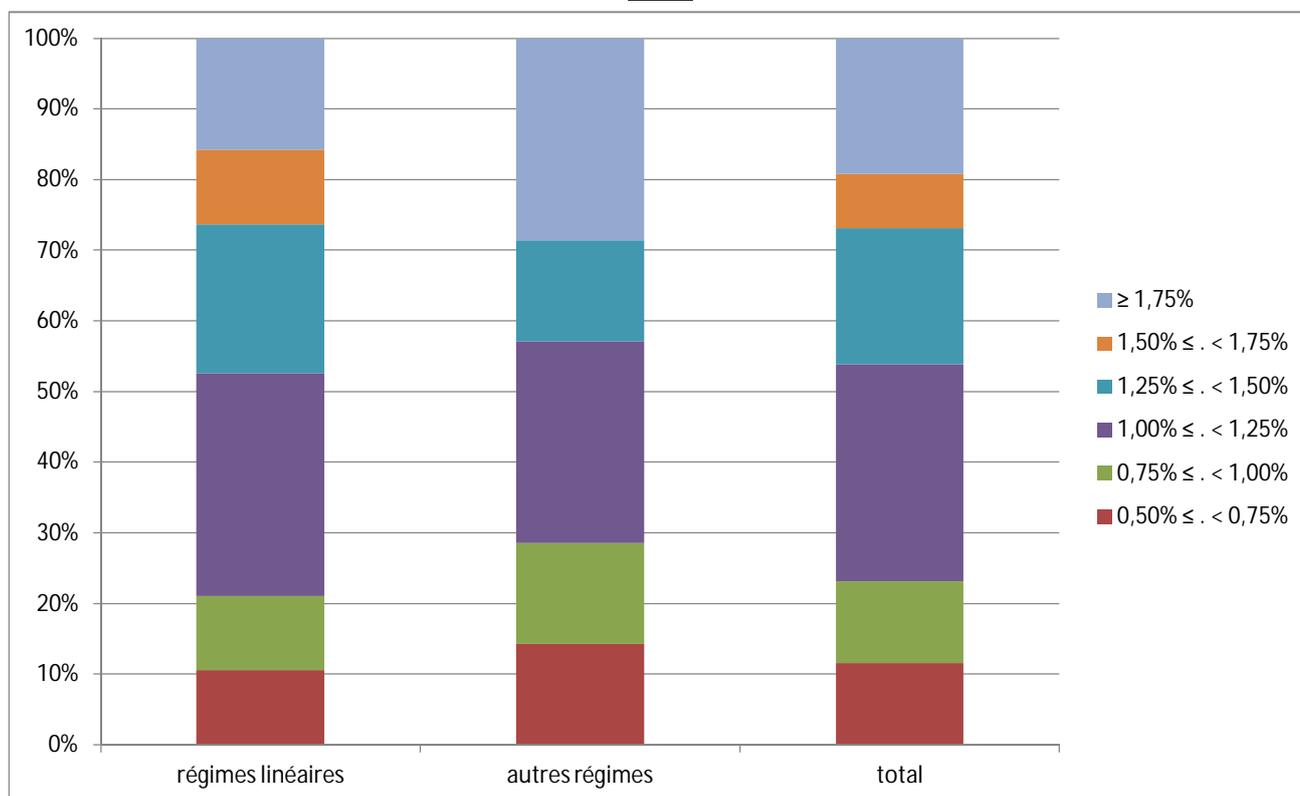
Tableau 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires, niveau de cotisations, par régime et en moyenne, 2004 - 2009

Commission paritaire	2004	2005	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	4,21	4,21	4,68	4,68	5,16	5,16
127 Commerce de combustibles	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
324 Industrie et commerce du diamant						1,84
111 Constructions métallique, mécanique et ...	1,50	1,50	1,50	1,50	1,60	1,60
149,02 Carrosserie	0,95	0,95	1,24	1,24	1,53	1,53
149,01 Électriciens	0,95	0,95	1,29	1,29	1,39	1,39
149,04 Commerce du métal	0,95	0,95	1,14	1,14	1,43	1,43
112 Entreprises de garage	0,95	0,95	1,14	1,14	1,34	1,34
304 Spectacle			1,32	1,32	1,32	1,32
121 Nettoyage						1,19
118 Industrie alimentaire	0,66	0,66	1,04	1,04	1,17	1,17
142,01 Récupération de métaux			0,66	0,66	1,14	1,14
139 Batellerie				1,10	1,10	1,10
143a Pêche maritime - Entrepôts				1,10	1,10	1,10
209 Employés des fabrications métalliques	0,50	0,50	0,50	1,00	1,10	1,10
132 144 145 Secteurs verts					0,96	0,96
301,01 Port d'Anvers		0,50	0,80	0,80	0,80	0,80
226 Employés commerce international, transport				0,44	0,44	0,66
120,02 Préparation du lin	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57
Moyenne	1,42	1,34	1,45	1,38	1,48	1,49

Graphique 17. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2009



Graphique 18. Régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2009



* Dans les autres régimes (CP 106.02, 124, 126, 140, 143b, 326 DC et 328.03 DC), le niveau de cotisations a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes: salaire brut: 25.000 EUR - nombre d'années de service: 11.

Graphique 19. Affiliés actifs et affiliés dormants, ventilation par commission paritaire et au total, 2009

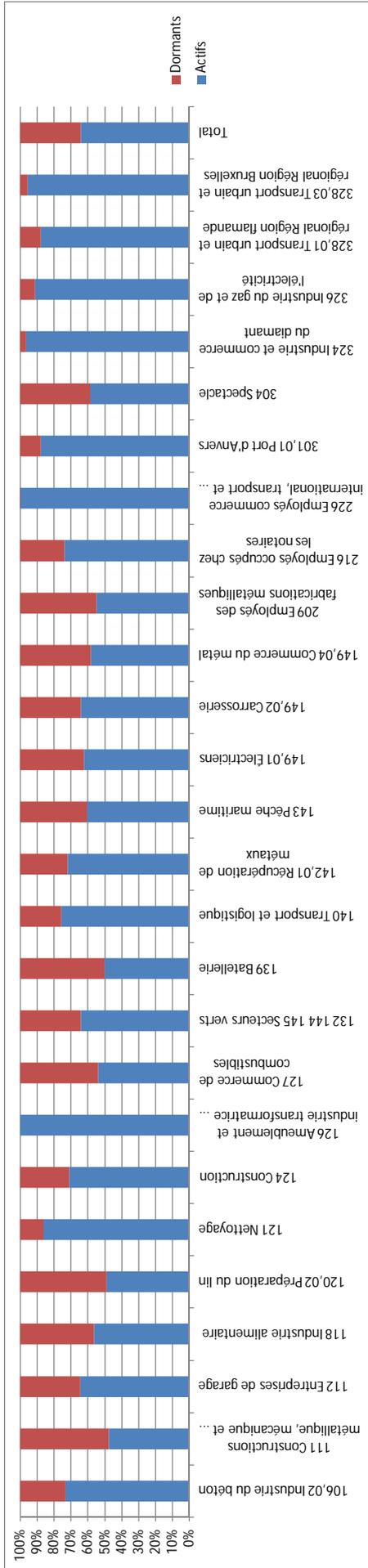
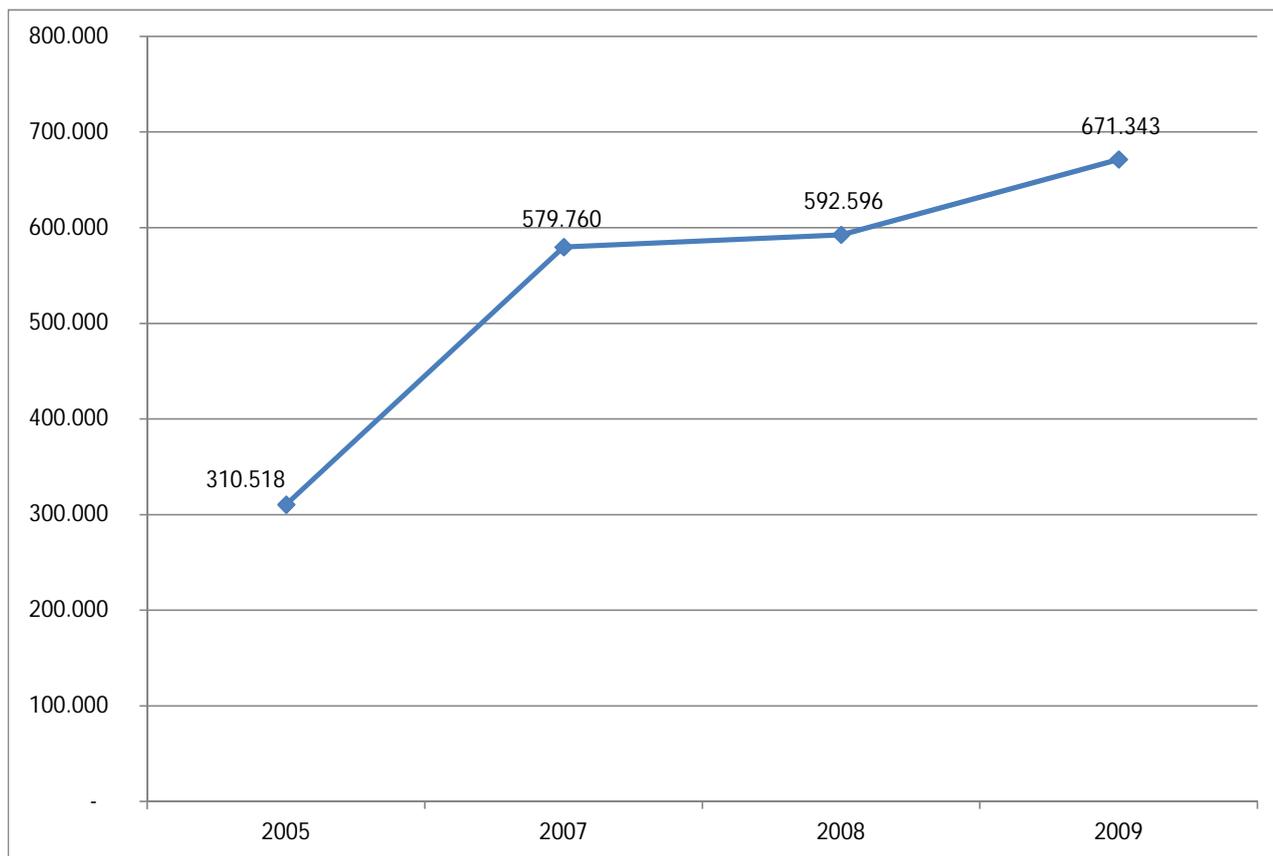


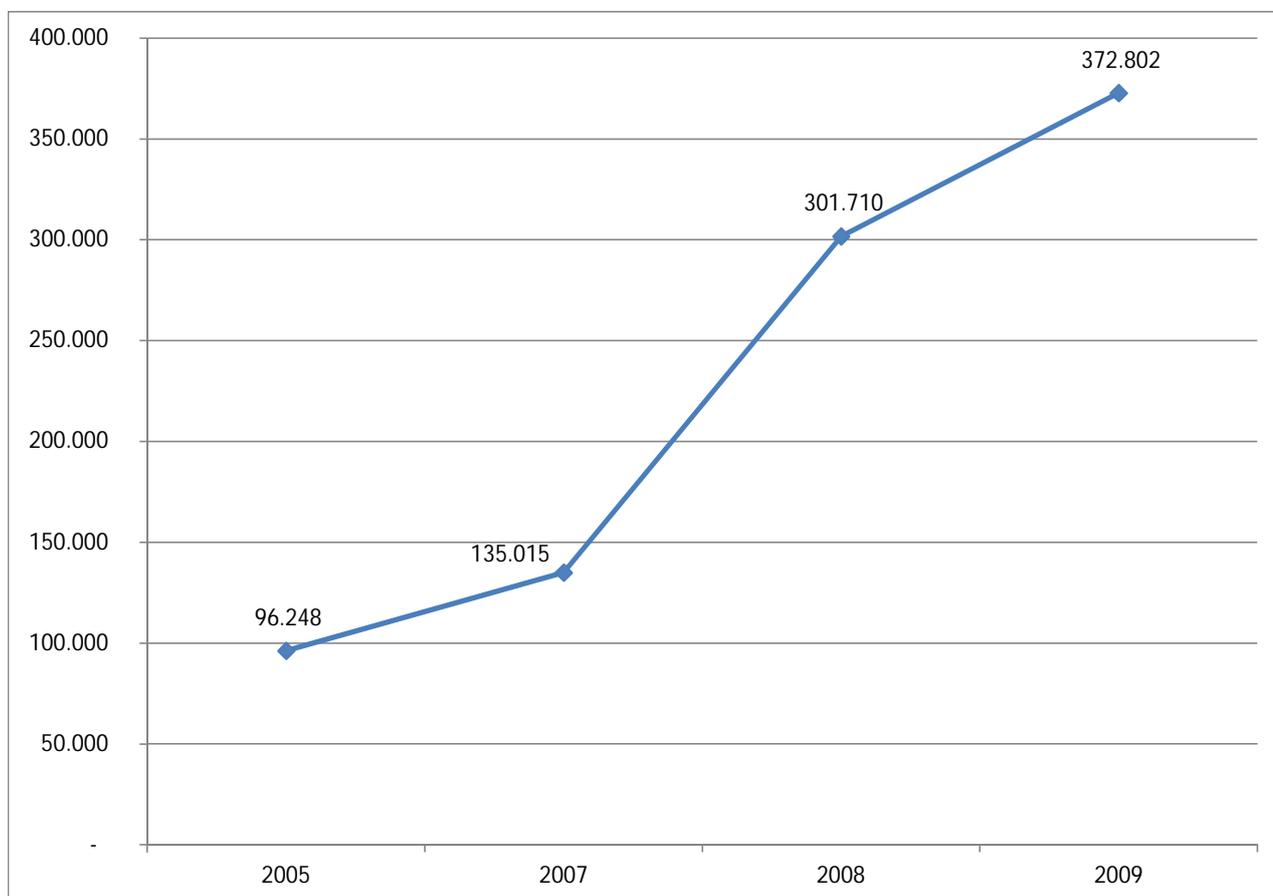
Tableau 17. Affiliés actifs et affiliés dormants, nombre par commission paritaire et nombre total, 2005 - 2009

Commission paritaire	2005		2007		2008		2009	
	Actifs	Dormants	Actifs	Dormants	Actifs	Dormants	Actifs	Dormants
106,02 Industrie du béton								
111 Constructions métallique, mécanique et ...	150.520	43.649	5.444	1.001	5.972	943	5.362	1.947
112 Entreprises de garage	26.001	7.578	148.156	52.704	152.772	137.393	140.371	154.288
118 Industrie alimentaire	54.620	11.394	29.958	10.527	28.032	14.023	28.312	15.630
120,02 Préparation du lin	418	110	55.720	31.279	59.440	41.933	60.792	46.981
121 Nettoyage			340	192	294	294	302	317
124 Construction			190.997	0	166.634	39.577	60.477	9.558
126 Ameublement et industrie transformatrice ...			2.180	1.594	1.884	1.769	18.048	0
127 Commerce de combustibles	2.019	249	17.977	0	17.977	4.263	1.935	1.663
132 144 145 Secteurs verts			582	0	669	421	18.295	10.202
139 Batellerie			1.972	118	9.809	2.153	10.259	3.265
140 Transport et logistique			966	93	1.786	400	1.642	636
142,01 Récupération de métaux			30.603	15.533	33.581	216	851	560
143 Pêche maritime	22.021	18.985	5.466	0	906	22.488	37.614	22.605
149,01 Électriciens	3.588	1.454	5.247	1.956	33.581	2.606	5.371	2.981
149,02 Carrosserie	16.397	5.874	20.230	8.867	18.717	11.764	18.779	13.420
149,04 Commerce du métal	11.786	5.562	12.476	7.153	13.103	10.042	12.581	10.321
209 Employés des fabrications métalliques	6.327	554	6.240	1.251	6.235	1.808	6.136	2.180
216 Employés occupés chez les notaires			27.619	0	27.389	3.348	33.210	21
226 Employés commerce international, transport et ...	9.626	112	9.666	822	9.866	3.485	9.517	1.295
301,01 Port d'Anvers	0	0	5.434	2	4.586	2.371	4.929	3.474
304 Spectacle			0	0	1.197	0	1.224	42
324 Industrie et commerce du diamant			11.399	994	10.786	1.132	12.332	1.198
326 Industrie du gaz et de l'électricité			7.814	929	8.134	1.006	8.468	1.177
328,01 Transport urbain et régional Région flamande			6.498	0	7.580	275	7.327	325
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles								
Total	310.518	96.248	579.760	135.015	592.596	301.710	671.343	372.802

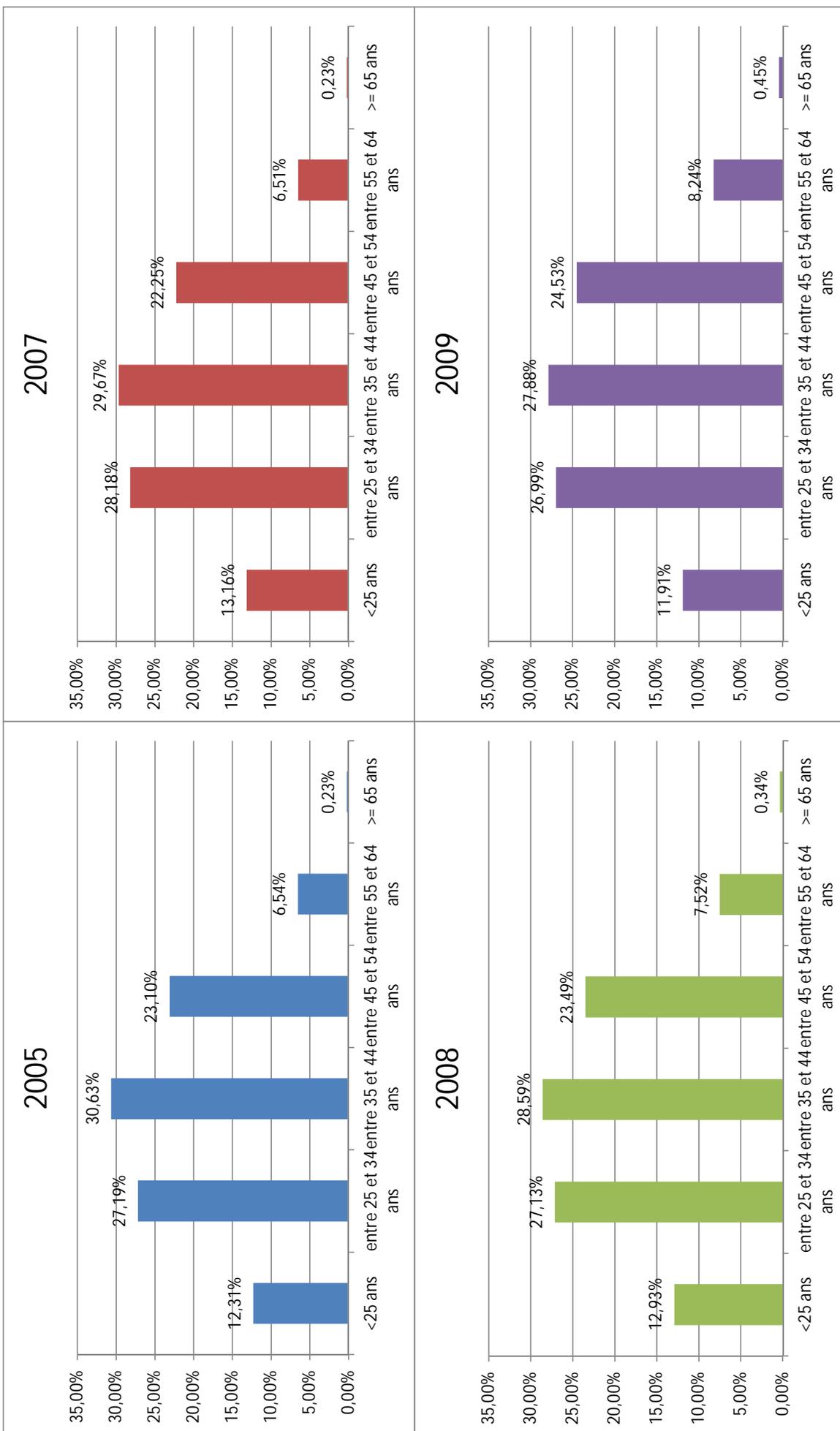
Graphique 20. Affiliés actifs, nombre, 2005 - 2009



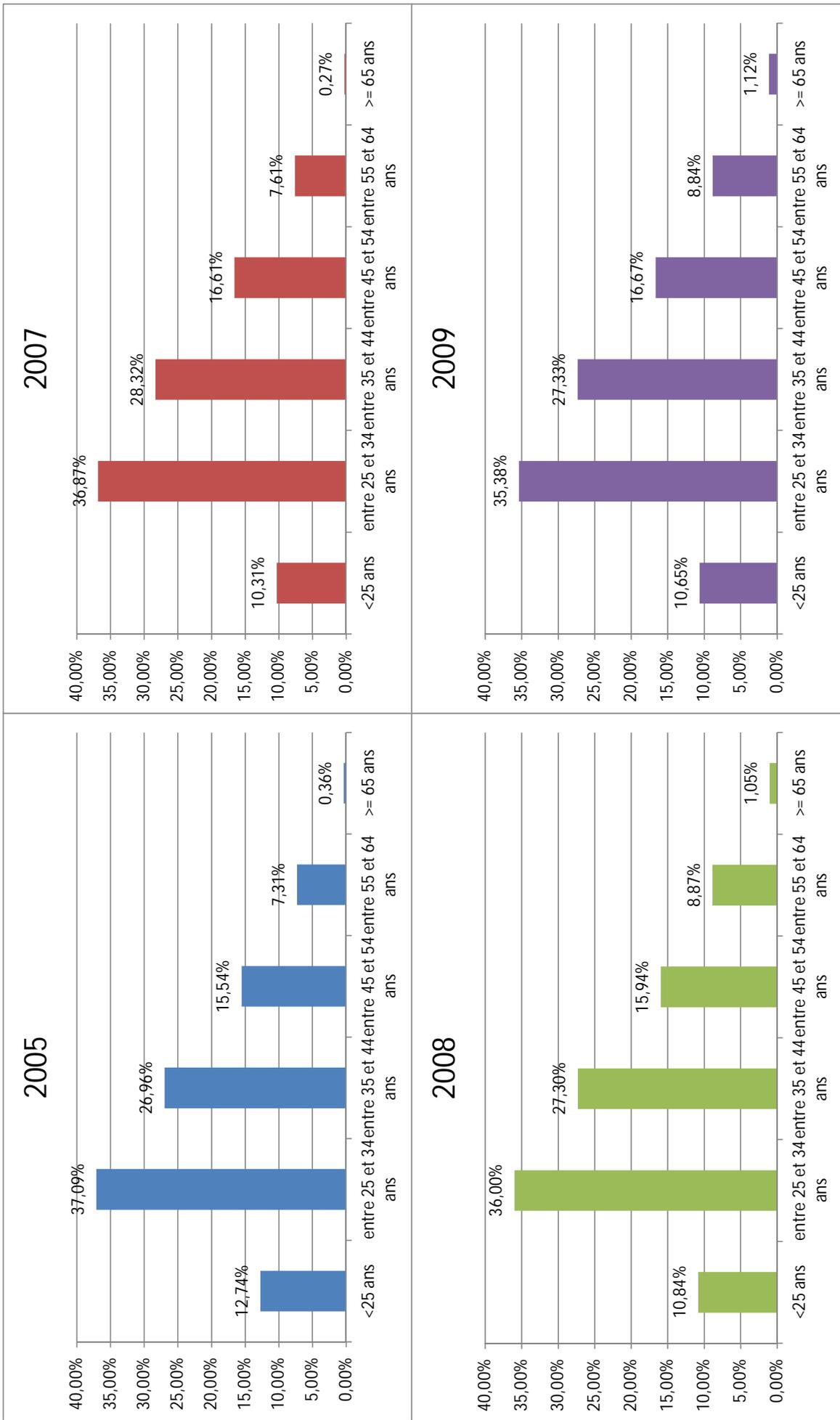
Graphique 21. Affiliés dormants, nombre, 2005 - 2009



Graphique 22. Affiliés actifs, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2009



Graphique 23. Affiliés dormants, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2009



Graphique 24. Affiliés actifs, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2009

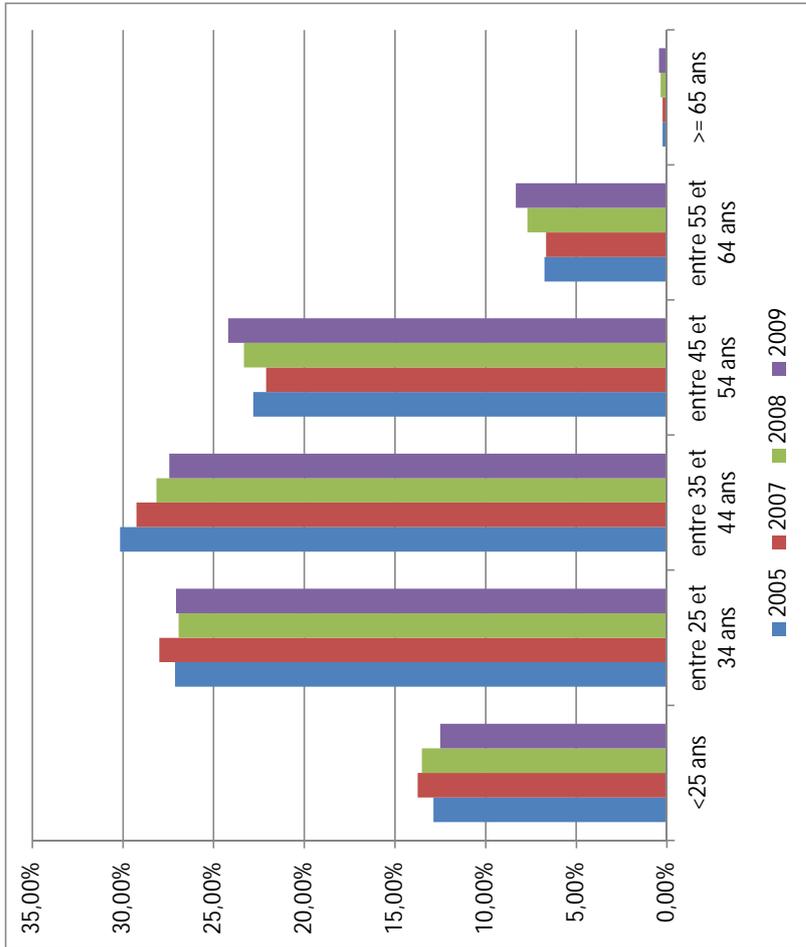


Tableau 18. Affiliés actifs, hommes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2009

Tranche d'âge	2005	2007	2008	2009
< 25 ans	33.931	70.337	70.107	69.690
25-34	71.493	143.270	139.570	150.791
35-44	79.449	149.705	145.955	152.861
45-54	60.126	113.173	120.956	134.762
55-64	17.794	34.110	39.933	46.469
>=65 ans	670	1.249	1.863	2.494
Total	263.464	511.845	518.384	557.067

Graphique 25. Affiliés actifs, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2009

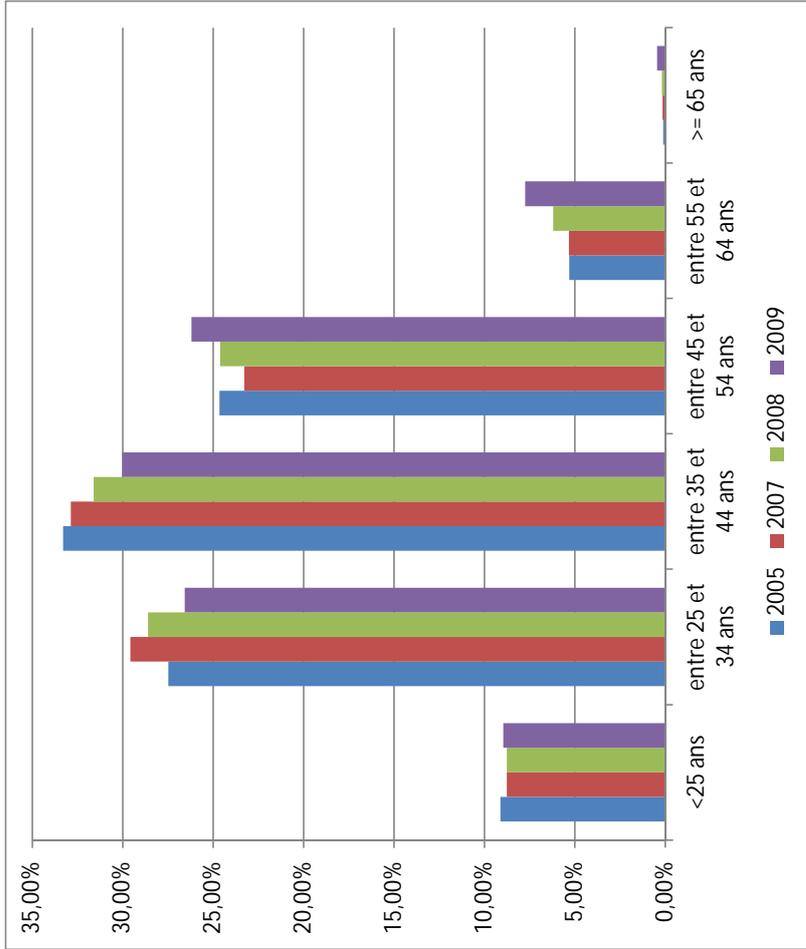


Tableau 19. Affiliés actifs, femmes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2009

Tranche d'âge	2005	2007	2008	2009
< 25 ans	4.294	5.954	6.503	10.247
25-34	12.931	20.089	21.226	30.374
35-44	15.669	22.318	23.460	34.318
45-54	11.602	15.818	18.263	29.950
55-64	2.501	3.627	4.612	8.855
>=65 ans	58	109	148	532
Total	47.054	67.915	74.212	114.276

Graphique 26. Affiliés dormants, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2009

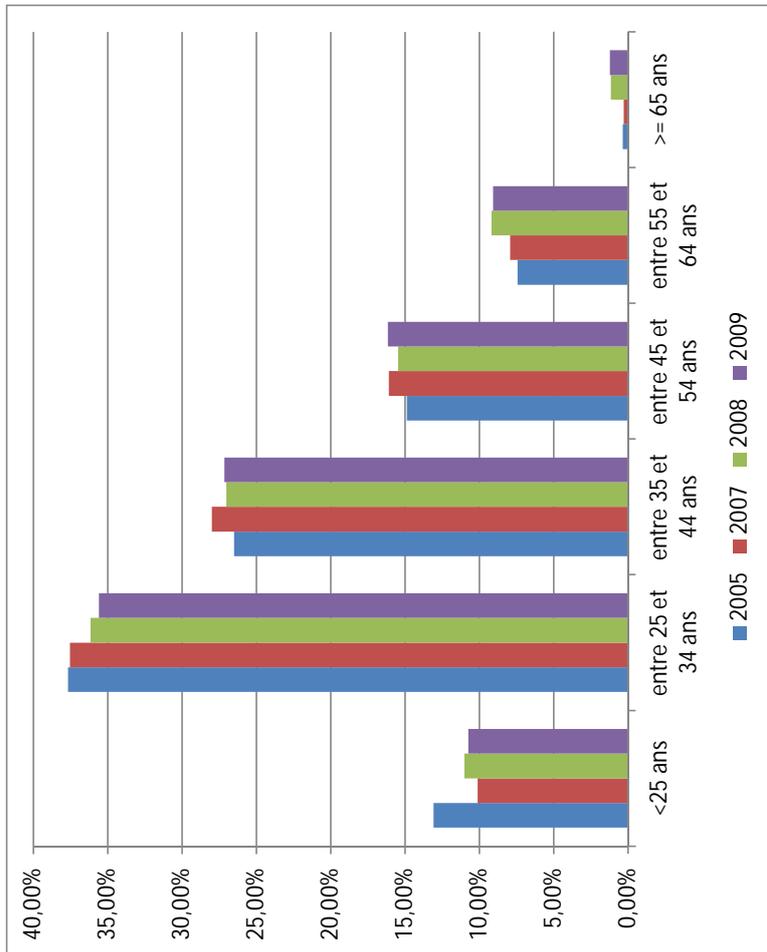


Tableau 20. Affiliés dormants, hommes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2009

Tranche d'âge	2005	2007	2008	2009
< 25 ans	10.619	11.141	28.147	33.959
25-34	30.549	41.258	92.437	112.433
35-44	21.490	30.771	69.090	85.784
45-54	12.077	17.683	39.569	51.052
55-64	6.042	8.739	23.493	28.736
>=65 ans	303	331	3.011	3.914
Total	81.080	109.924	255.747	315.878

Graphique 27. Affiliés dormants, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2005 - 2009

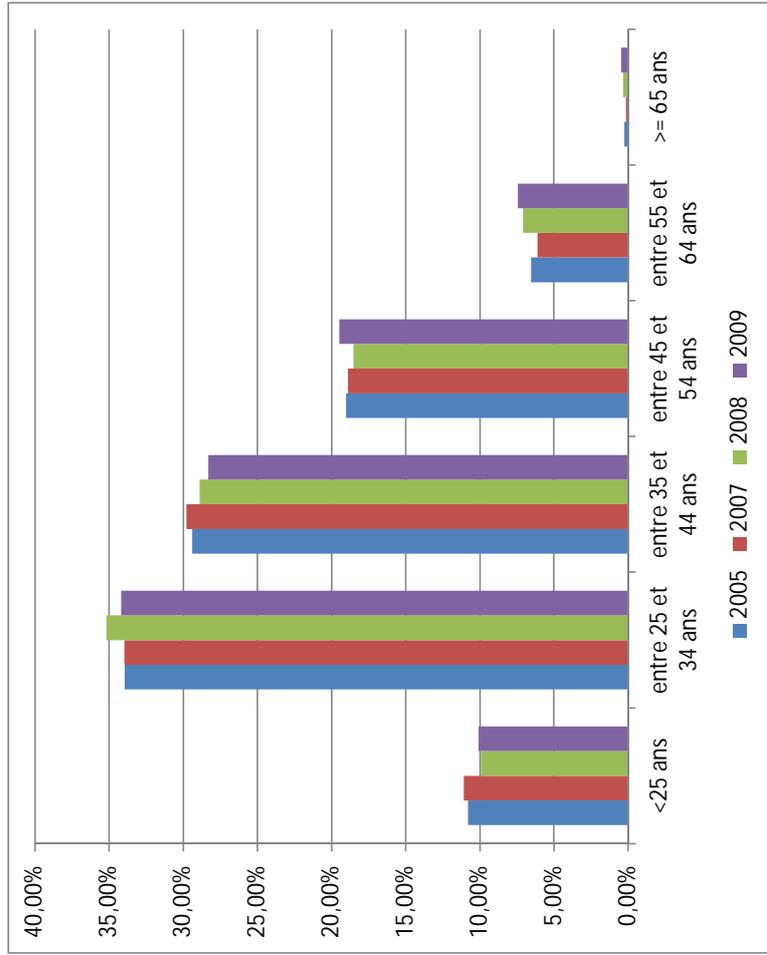


Tableau 21. Affiliés dormants, femmes, nombre par tranche d'âge, 2005 - 2009

Tranche d'âge	2005	2007	2008	2009
< 25 ans	1.639	2.782	4.564	5.743
25-34	5.152	8.522	16.175	19.461
35-44	4.459	7.472	13.279	16.112
45-54	2.884	4.743	8.520	11.093
55-64	994	1.536	3.262	4.238
>=65 ans	40	36	163	277
Total	15.168	25.091	45.963	56.924

Graphique 28. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre, 2008 - 2009

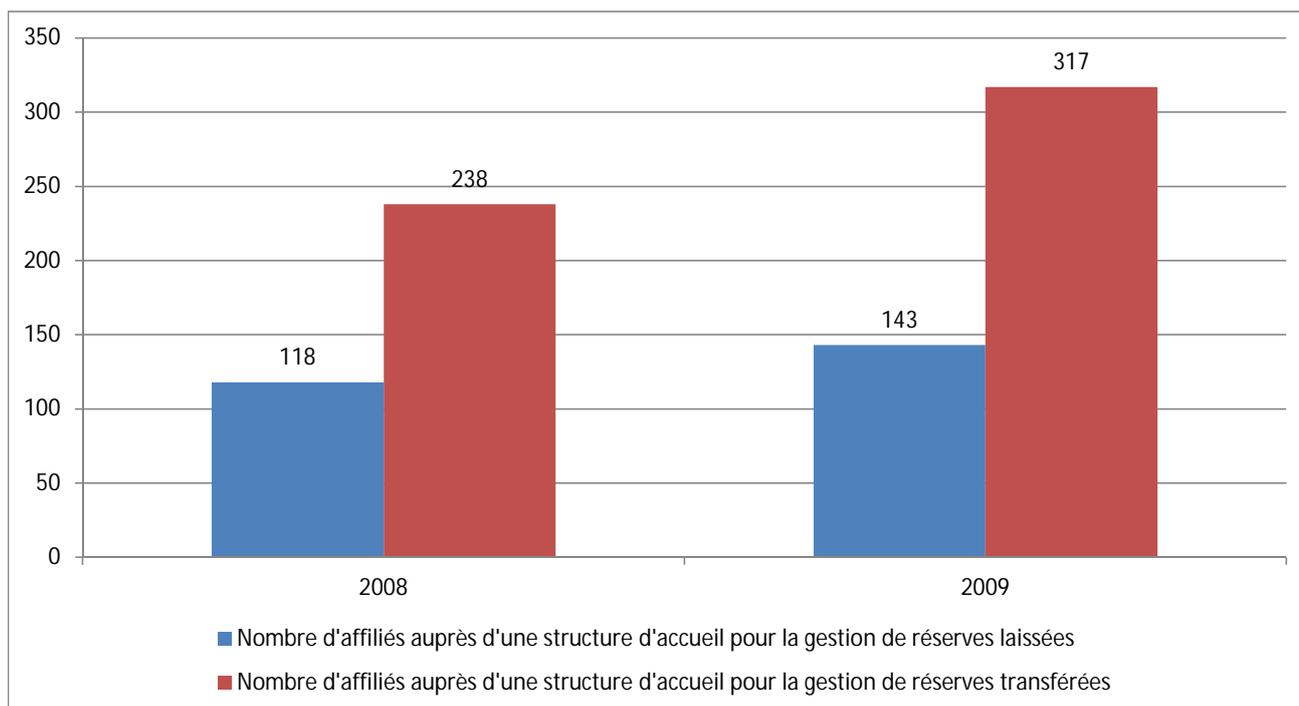


Tableau 22. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre selon le type de structure d'accueil, par régime de pension et au total, 2008 - 2009

Régime de pension	2008		2009	
	Réserves laissées	Réserves transférées	Réserves laissées	Réserves transférées
106,02 Industrie du béton		3		4
111 Constructions métallique, mécanique et électrique		32		56
112 Entreprises de garage				
118 Industrie alimentaire				
120,02 Préparation du lin	0	0	0	0
121 Nettoyage				0
124 Construction				
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			0	0
127 Commerce de combustibles				
132 144 145 Secteurs verts				
139 Batellerie	0	0	0	0
140 Transport et logistique	0	0	0	0
142,01 Récupération de métaux				
143 Pêche maritime - Entrepôts				
143 Pêche maritime - Marins pêcheurs	0	0	0	0
149,01 Électriciens		23		27
149,02 Carrosserie				
149,04 Commerce du métal				
209 Employés des fabrications métalliques	89		105	
216 Employés occupés chez les notaires - Nouveau régime	26	9	35	9
216 Employés occupés chez les notaires - Ancien régime				
226 Employés commerce international, transport et ...	0	15	0	34
301,01 Port d'Anvers				
304 Spectacle	0	3	0	4
324 Industrie et commerce du diamant		0		0
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB	0	0	0	0
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB bis				
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC	3	1	3	1
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	152	0	182
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles - DC	0	0	0	0
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles - DB	0	0	0	0
Total	118	238	143	317

Graphique 29. Transferts de réserves, ventilation selon la destination, 2008 - 2009

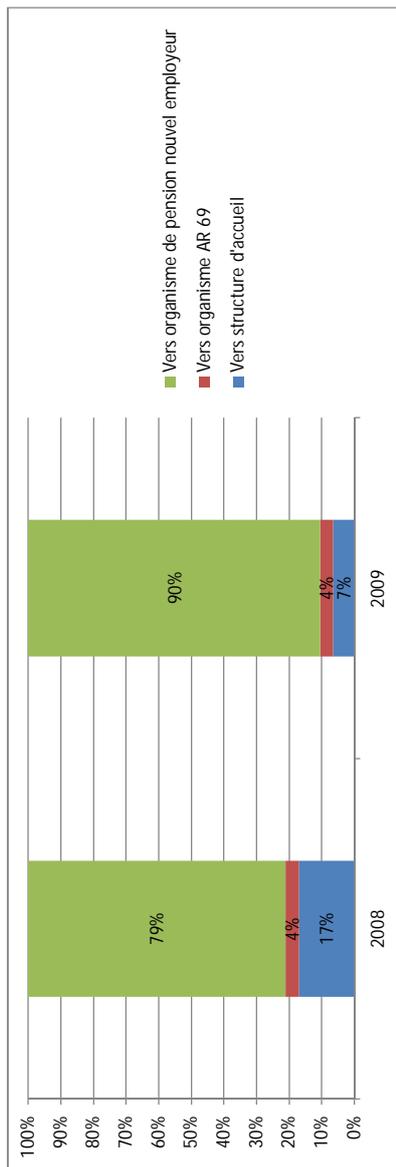


Tableau 23. Sorties et transferts de réserves, nombre par commission paritaire et nombre total, 2008 - 2009

Commission paritaire	2008				2009			
	Sorties	Structure d'accueil	AR 69	Nouvel employeur	Sorties	Structure d'accueil	AR 69	Nouvel employeur
106.02 Industrie du béton	1.166	0	0	0	1.063	0	0	4
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	134	0	0	134	182	0	0	182
112 Entreprises de garage	4.558	0	10	83	3.538	0	14	70
118 Industrie alimentaire	0	0	0	17	5.048	0	0	23
120.02 Préparation du lin	0	0	0	0	72	0	0	0
121 Nettoyage	0	0	0	0	0	0	0	0
124 Construction	39.564	0	0	0	28.512	0	0	28
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	0	0	0	0	1.536	0	0	0
127 Commerce de combustibles	191	0	0	14	374	0	2	6
132 144 145 Secteurs verts	0	0	0	0	5.939	0	0	0
139 Batellerie	0	0	0	0	0	0	0	0
140 Transport et logistique	0	0	0	0	0	0	0	0
142.01 Récupération de métaux	326	0	0	4	313	0	0	7
143 Pêche maritime	0	0	0	0	76	0	0	2
149.01 Electriciens	2.409	0	0	189	868	0	0	185
149.02 Carrosserie	682	0	4	13	629	0	2	10
149.04 Commerce du métal	3.613	0	12	87	3.027	0	12	70
209 Employés des fabrications métalliques	1.817	89	0	0	1.769	9	0	0
216 Employés occupés chez les notaires	472	26	0	15	372	35	0	12
226 Employés commerce international, transport et logistique	4.343	0	0	8	2.362	0	0	14
301.01 Port d'Anvers	472	0	0	19	382	0	0	0
304 Spectacle	1	0	0	1	12	0	0	2
324 Industrie et commerce du diamant	0	0	0	0	0	0	0	0
326 Industrie du gaz et de l'électricité	138	1	1	2	54	0	0	10
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	150	13	6	16	237	8	1	89
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	150	0	0	0	226	0	0	0
Total	60.186	129	33	602	56.591	52	31	714

Graphique 30. Réserves acquises, augmentation entre 2008 et 2009, par commission paritaire

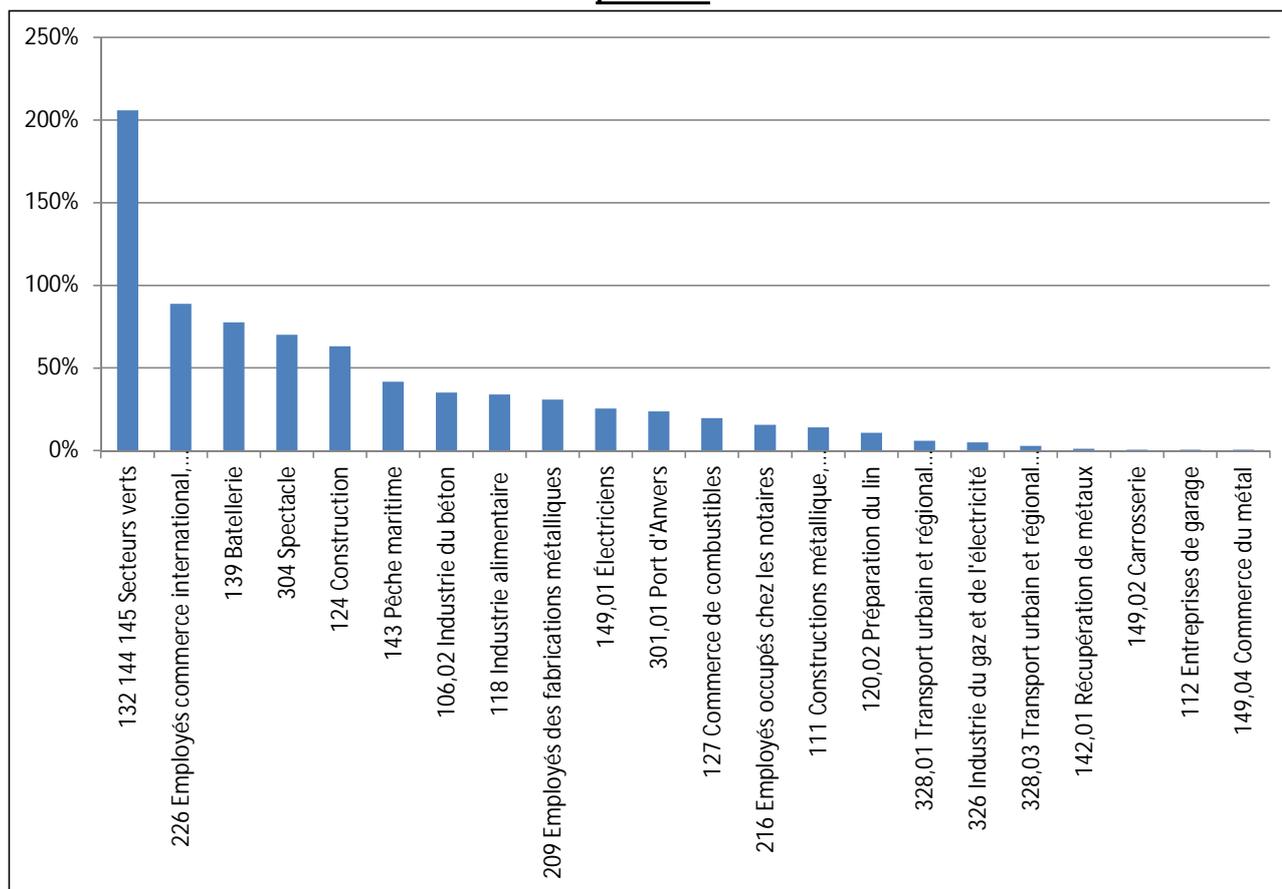


Tableau 24. Réserves acquises, montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2009

Commission paritaire	2007	2008	2009
106,02 Industrie du béton	1.592.080	2.371.391	3.205.693
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	409.548.157	466.252.983	532.180.716
112 Entreprises de garage	38.635.831	58.984.072	59.337.576
118 Industrie alimentaire	37.371.285	47.380.399	63.514.266
120,02 Préparation du lin	334.532	381.512	422.536
121 Nettoyage			8.135.499
124 Construction	37.581.878	77.806.087	126.889.406
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			3.071.847
127 Commerce de combustibles	4.385.992	5.406.350	6.473.645
132 144 145 Secteurs verts		1.330.575	4.069.598
139 Batellerie	98.585	220.460	391.628
140 Transport et logistique			1.764.836
142,01 Récupération de métaux	527.283	1.588.872	1.607.862
143 Pêche maritime	319.476	588.124	833.135
149,01 Électriciens	29.990.363	39.062.503	49.043.713
149,02 Carrosserie	6.388.141	10.198.483	10.260.600
149,04 Commerce du métal	25.157.040	39.916.432	40.135.574
209 Employés des fabrications métalliques	13.681.234	19.445.075	25.457.486
216 Employés occupés chez les notaires	69.416.793	100.152.811	115.942.506
226 Employés commerce international, transport et ...	3.367.219	5.712.400	10.791.625
301,01 Port d'Anvers	9.813.896	16.609.937	20.558.991
304 Spectacle	1.400.598	2.074.377	3.526.847
324 Industrie et commerce du diamant			448.381
326 Industrie du gaz et de l'électricité	791.605.236	826.207.993	868.327.911
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	78.594.052	66.503.107	70.554.031
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles	102.373.128	103.176.994	106.215.728
Total	1.662.182.798	1.891.370.936	2.133.161.636

Graphique 31. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif (*), 2007 - 2009, peer group 1

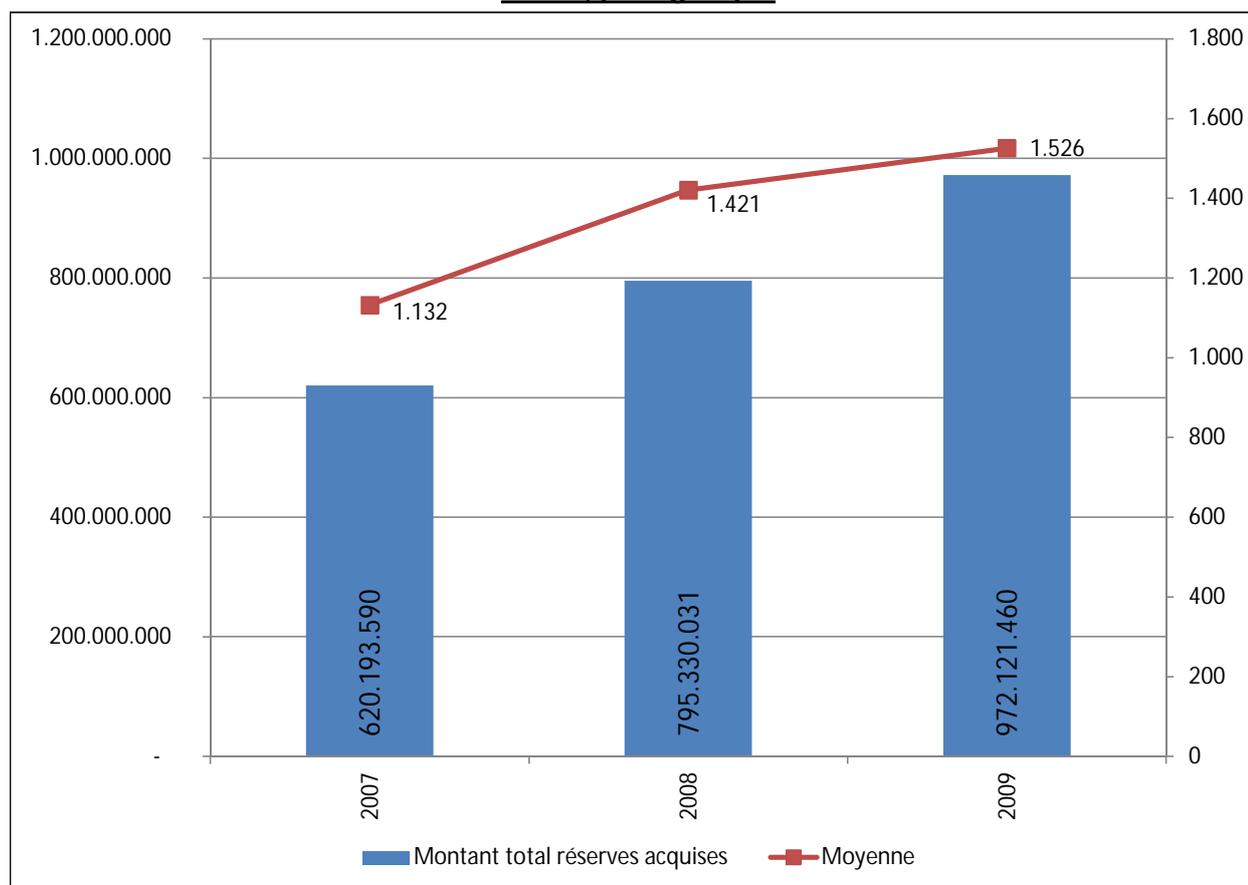


Tableau 25. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif (*), par commission paritaire et au total, 2007 - 2009, peer group 1

Commission paritaire	2007	2008	2009
106,02 Industrie du béton	292	397	598
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	2.764	3.052	3.791
112 Entreprises de garage	1.290	2.104	2.096
118 Industrie alimentaire	671	797	1.045
120,02 Préparation du lin	984	1.298	1.399
121 Nettoyage			135
124 Construction	197	467	762
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			170
127 Commerce de combustibles	2.012	2.870	3.346
132 144 145 Secteurs verts		74	222
139 Batellerie	169	330	613
140 Transport et logistique		0	172
142,01 Récupération de métaux	267	890	979
143 Pêche maritime	331	649	979
149,01 Électriciens	980	1.163	1.304
149,02 Carrosserie	1.169	1.944	1.910
149,04 Commerce du métal	1.244	2.133	2.137
209 Employés des fabrications métalliques	1.097	1.484	2.023
226 Employés commerce international, transport et logistique	122	209	325
301,01 Port d'Anvers	1.015	1.684	2.160
304 Spectacle	258	452	716
324 Industrie et commerce du diamant		0	366
Moyenne	1.132	1.421	1.526

* Une ventilation des réserves acquises entre affiliés actifs et affiliés dormants n'est pas disponible. Ces chiffres reproduisent la proportion entre le montant total des réserves acquises et le nombre d'affiliés actifs.

Graphique 32. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif, 2007 - 2009, peer group 2

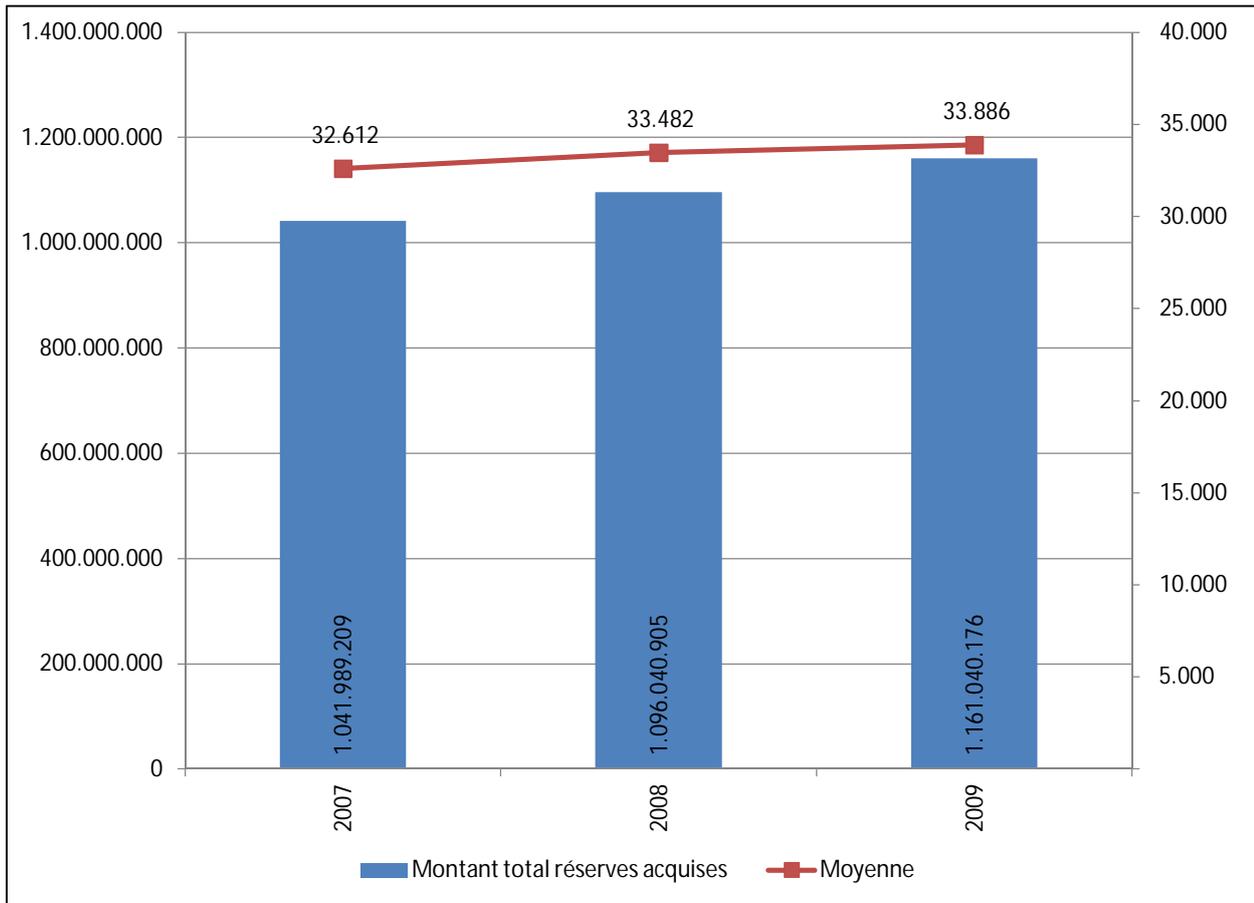


Tableau 26. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif, par commission paritaire et au total, 2007 - 2009, peer group 2

Commission paritaire	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	11.124	16.063	18.895
326 Industrie du gaz et de l'électricité	69.447	76.600	70.413
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	10.058	8.176	8.332
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	15.755	13.612	14.496
Moyenne	32.612	33.482	33.886

Graphique 33. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2009

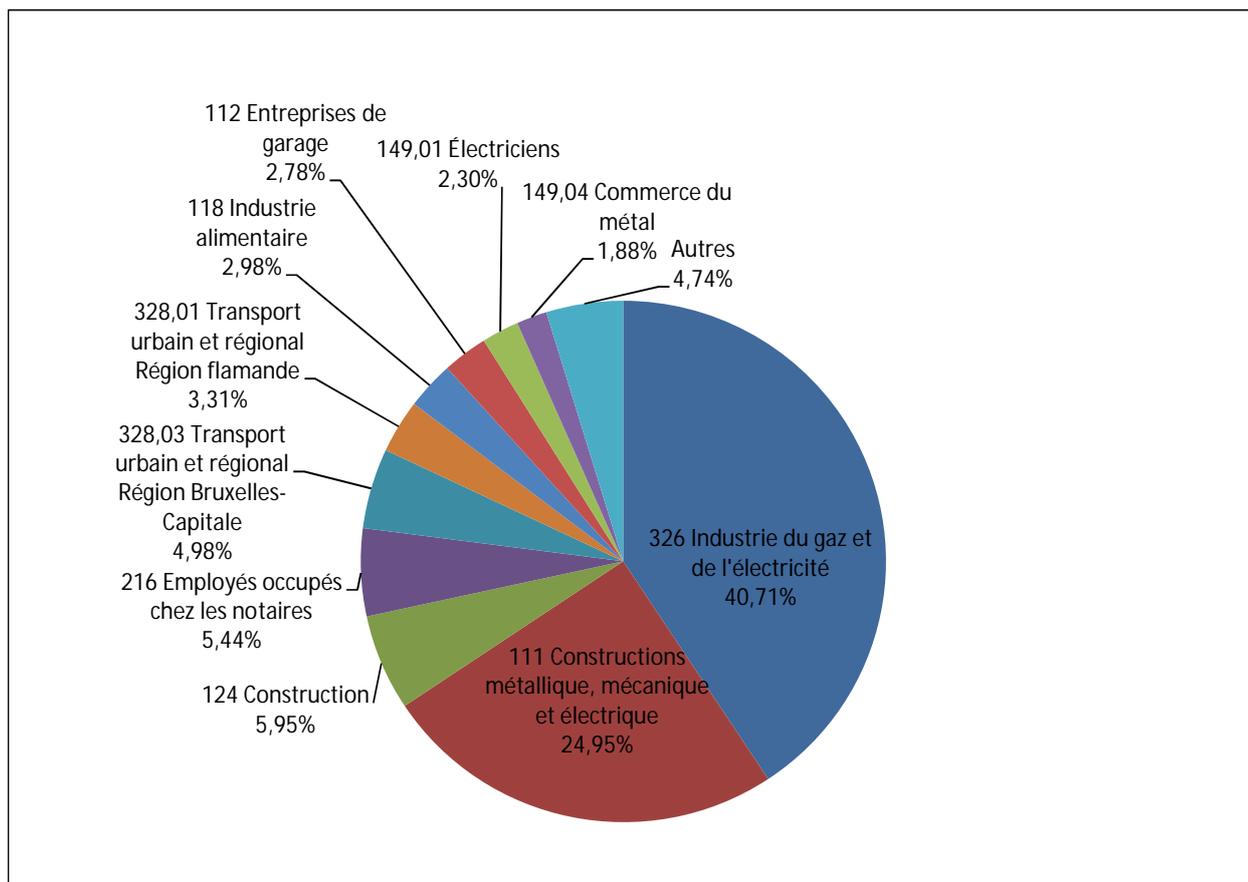


Tableau 27. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2007 - 2009

Commission paritaire	2007	2008	2009
326 Industrie du gaz et de l'électricité	47,62%	43,68%	40,71%
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	24,64%	24,65%	24,95%
124 Construction	2,26%	4,11%	5,95%
216 Employés occupés chez les notaires	4,18%	5,30%	5,44%
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	6,16%	5,46%	4,98%
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	4,73%	3,52%	3,31%
118 Industrie alimentaire	2,25%	2,51%	2,98%
112 Entreprises de garage	2,32%	3,12%	2,78%
149,01 Électriciens	1,80%	2,07%	2,30%
149,04 Commerce du métal	1,51%	2,11%	1,88%
209 Employés des fabrications métalliques	0,82%	1,03%	1,19%
301,01 Port d'Anvers	0,59%	0,88%	0,96%
226 Employés commerce international, transport et logistique	0,20%	0,30%	0,51%
149,02 Carrosserie	0,38%	0,54%	0,48%
121 Nettoyage			0,38%
127 Commerce de combustibles	0,26%	0,29%	0,30%
132 144 145 Secteurs verts		0,07%	0,19%
304 Spectacle	0,08%	0,11%	0,17%
106,02 Industrie du béton	0,10%	0,13%	0,15%
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			0,14%
140 Transport et logistique		0,00%	0,08%
142,01 Récupération de métaux	0,03%	0,08%	0,08%
143 Pêche maritime	0,02%	0,03%	0,04%
324 Industrie et commerce du diamant		0,00%	0,02%
120,02 Préparation du lin	0,02%	0,02%	0,02%
139 Batellerie	0,01%	0,01%	0,02%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Graphique 34. Capitaux constitutifs des rentes en cours, ventilation par commission paritaire, 2009

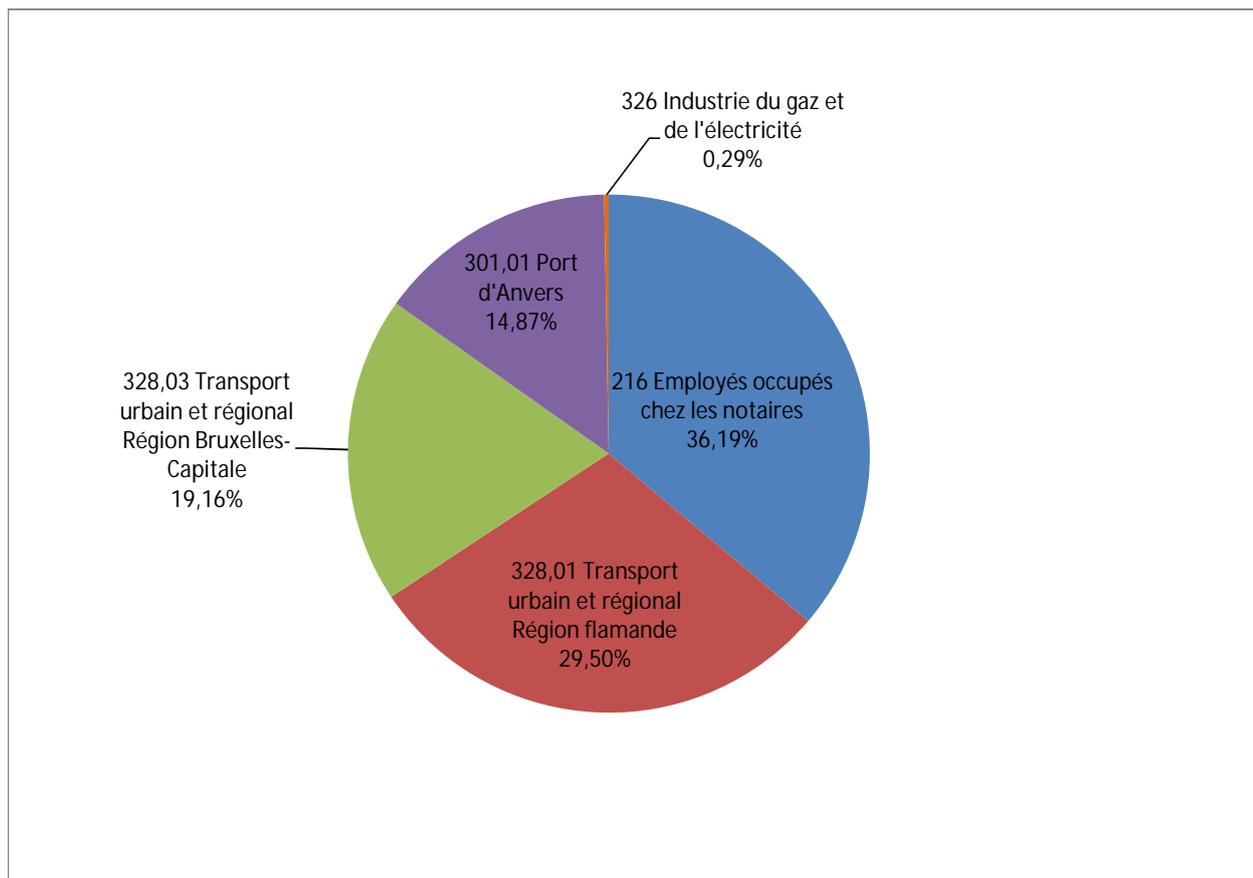


Tableau 28. Capitaux constitutifs des rentes en cours, montant par commission paritaire et montant total, 2008 - 2009

Commission paritaire	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	43.864.476	44.869.896
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	34.805.757	36.577.467
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	35.401.636	23.753.503
301,01 Port d'Anvers (*)	19.285.599	18.434.720
326 Industrie du gaz et de l'électricité	0	357.984
Total	133.357.468	123.635.585

* Les rentes en cours de la CP 301.01 sont des rentes versées dans le cadre du régime FSE fermé (années de service antérieures à 2005).

**Tableau 29. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement
(capital/rente), 2004 - 2009**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Capital	2.473	3.212	3.506	4.215	5.116	5.115
Rente issue de la conversion d'un capital	0	3	3	3	0	4
Rente non issue de la conversion d'un capital	159	147	169	148	153	151
Nombre total de rentes	159	150	172	151	153	155

Tableau 30. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre	2.473	3.212	3.506	4.215	5.116	5.115
Montant total	4.888.251	6.590.319	8.077.456	134.766.351	148.797.932	130.588.157
Montant moyen	1.977	2.052	2.304	31.972	29.085	25.530

Tableau 31. Rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nouvelles rentes	159	150	172	151	153	155
Nombre total de rentes	1.690	1.752	2.349	2.435	2.449	2.376
Montant total	3.941.581	4.116.516	6.587.051	6.953.694	7.304.350	6.955.125
Montant moyen	2.332	2.350	2.804	2.856	2.983	2.927

**Tableau 32. Pensions de survie nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement
(capital/rente), 2004 - 2009**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Capital	392	553	828	1.024	1.107	1.286
Rente issue de la conversion d'un capital	0	0	0	10	0	0
Rente non issue de la conversion d'un capital	0	0	23	14	23	19
Nombre total de rentes	0	0	23	24	23	19

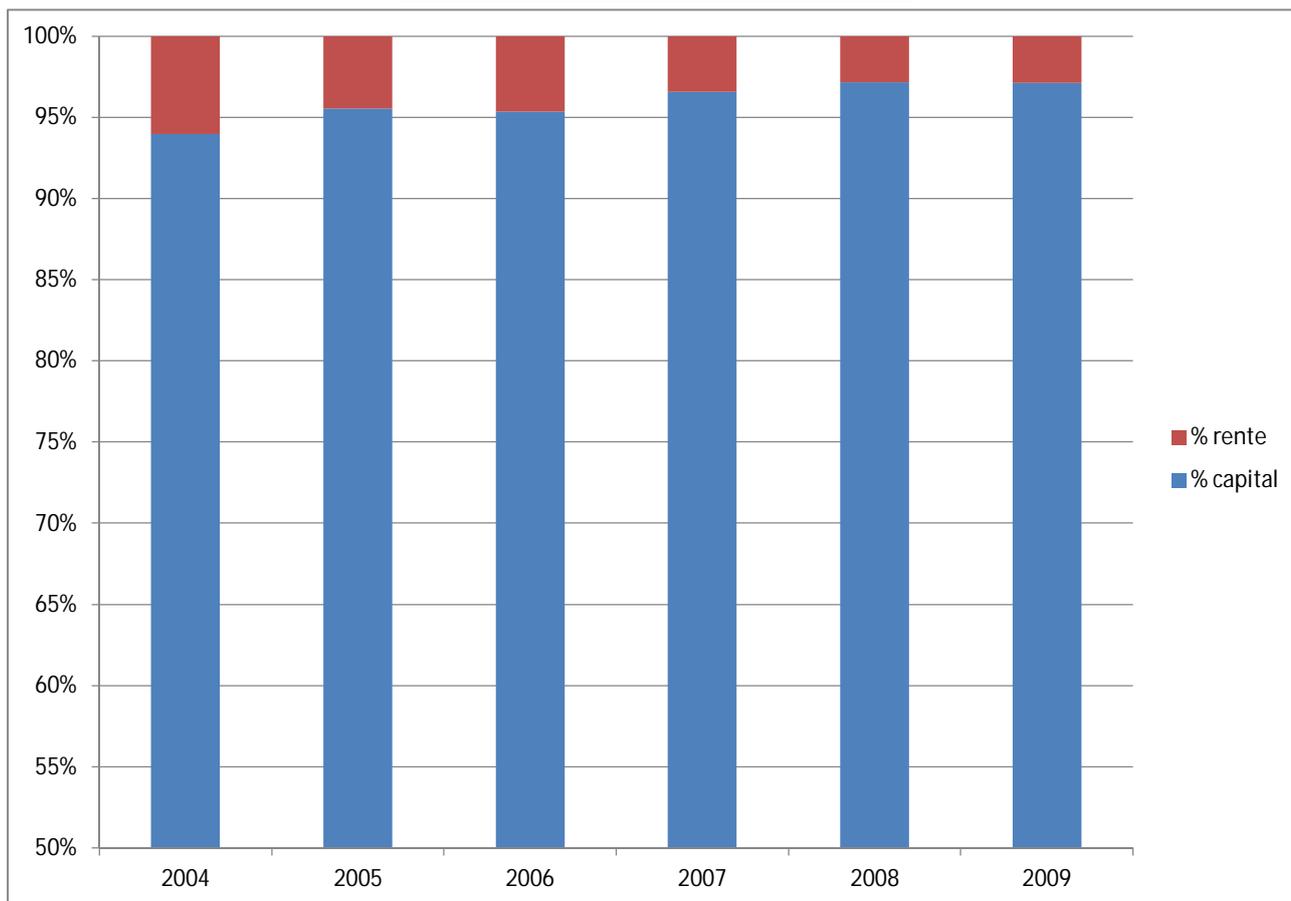
Tableau 33. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre	392	553	828	1.024	1.107	1.286
Montant total	803.393	542.468	1.806.875	4.706.309	5.381.289	6.374.238
Montant moyen	2.049	981	2.182	4.596	4.861	4.957

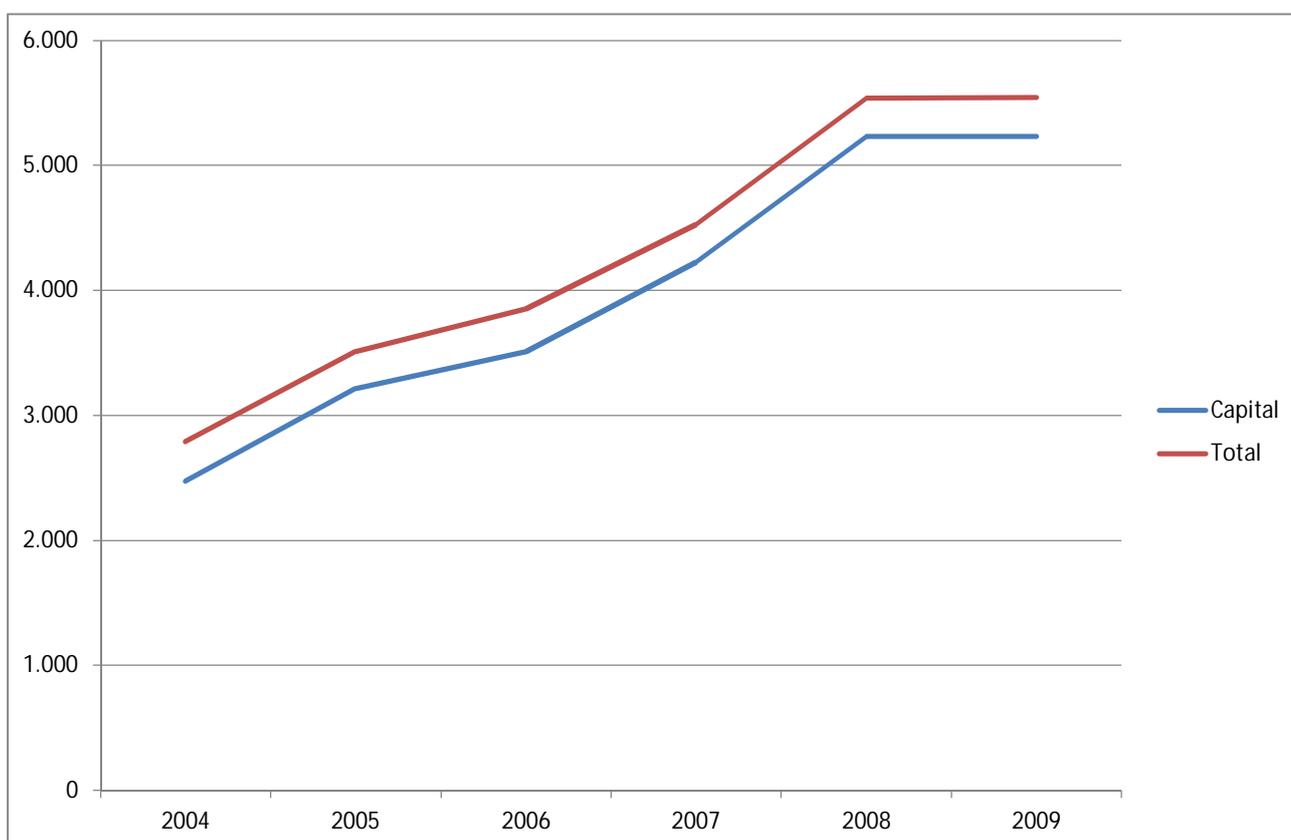
Tableau 34. Rentes décès, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nouvelles rentes	0	0	23	24	23	19
Nombre total de rentes	0	0	332	413	462	393
Montant total	0	0	793.696	1.025.296	1.058.819	904.106
Montant moyen	0	0	2.391	2.483	2.292	2.301

Graphique 35. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2009



Graphique 36. Pensions de retraite nouvellement versées, nombre, 2004 - 2009



Graphique 37. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2009, peer group 1

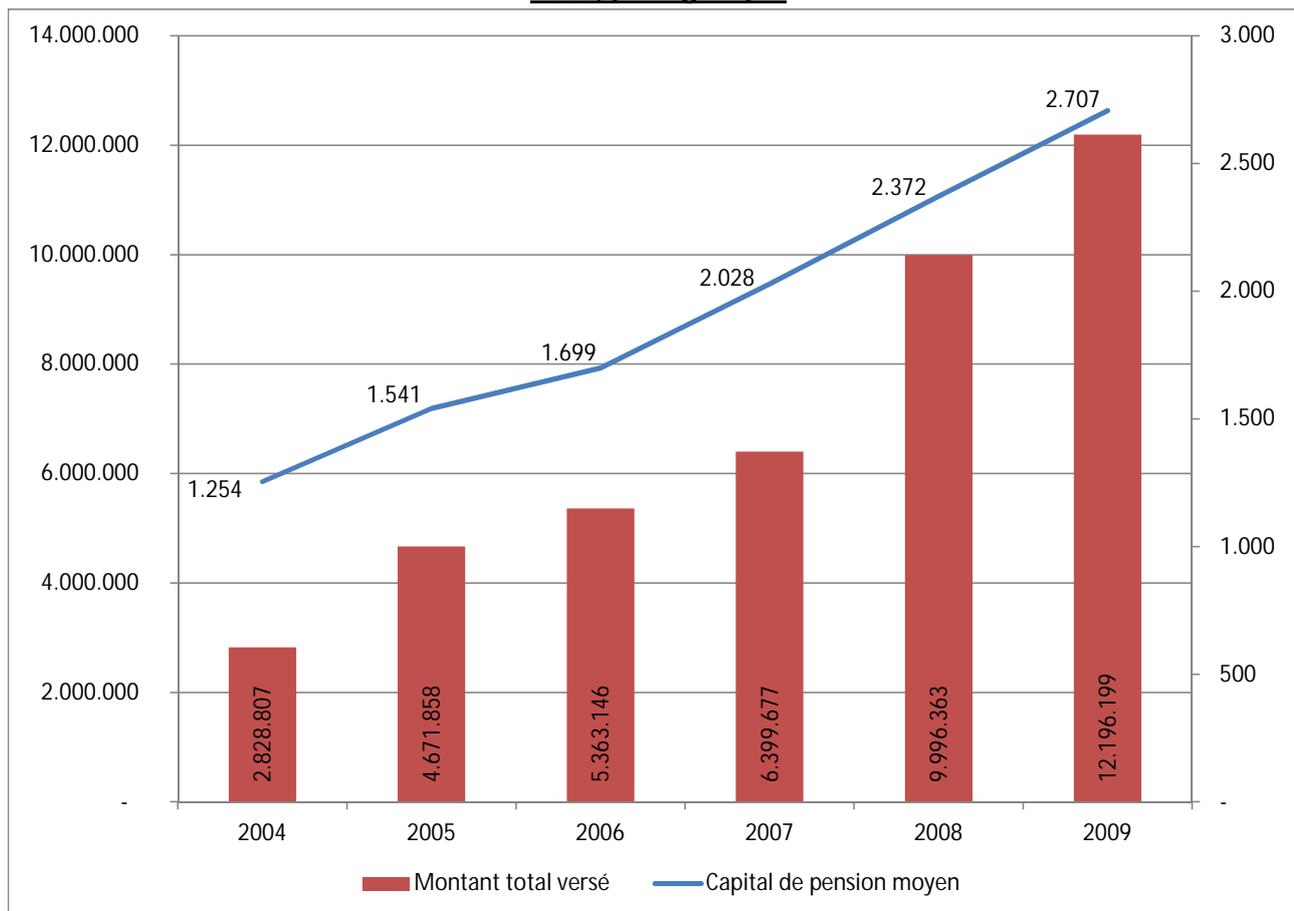


Tableau 35. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2006 - 2009, peer group 1

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009
106,02 Industrie du béton	0	14.289	4.936	2.410
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	3.356.429	4.318.293	7.375.115	8.615.724
112 Entreprises de garage	175.889	241.883	294.814	334.787
118 Industrie alimentaire	114.976	171.612	280.040	369.782
120,02 Préparation du lin	1.155	1.720	970	1.972
121 Nettoyage				0
124 Construction		32.815	93.011	440.112
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois				1.472
127 Commerce de combustibles	5.725	27.406	28.120	49.787
132 144 145 Secteurs verts			381	678
139 Batellerie		0	0	0
140 Transport et logistique			0	34
142,01 Récupération de métaux	0	0	899	6.209
143 Pêche maritime	0	37	2.427	1.185
149,01 Électriciens	181.233	110.471	322.508	507.150
149,02 Carrosserie	13.060	16.757	15.127	21.475
149,04 Commerce du métal	107.591	146.014	131.034	236.627
209 Employés des fabrications métalliques	76.197	64.127	127.981	181.788
226 Employés commerce international, transport et ...		0	2.256	7.521
301,01 Port d'Anvers	1.330.890	1.254.251	1.315.934	1.415.949
304 Spectacle	0	0	683	1.134
324 Industrie et commerce du diamant			126	405
Total	5.363.146	6.399.677	9.996.363	12.196.199

Graphique 38. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2009, peer group 2

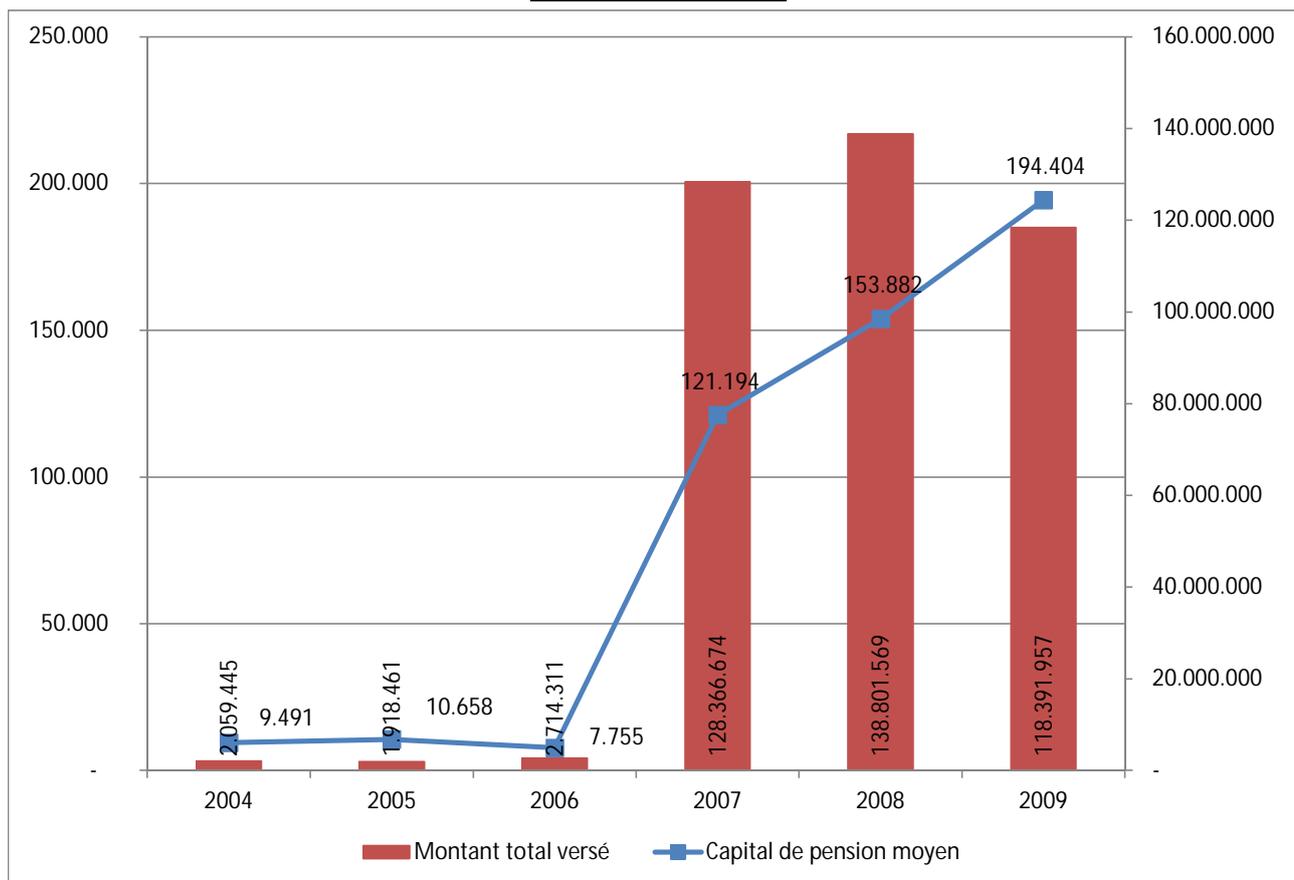


Tableau 36. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2006 - 2009, peer group 2

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	1.606.956	2.617.849	2.803.339	2.091.610
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	118.996.429	127.335.340	109.719.069
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	684.846	802.631	1.831.351	1.166.600
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles	422.509	5.949.765	6.831.538	5.414.679
Total	2.714.311	128.366.674	138.801.569	118.391.957

Graphique 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2004 - 2009, peer group 1

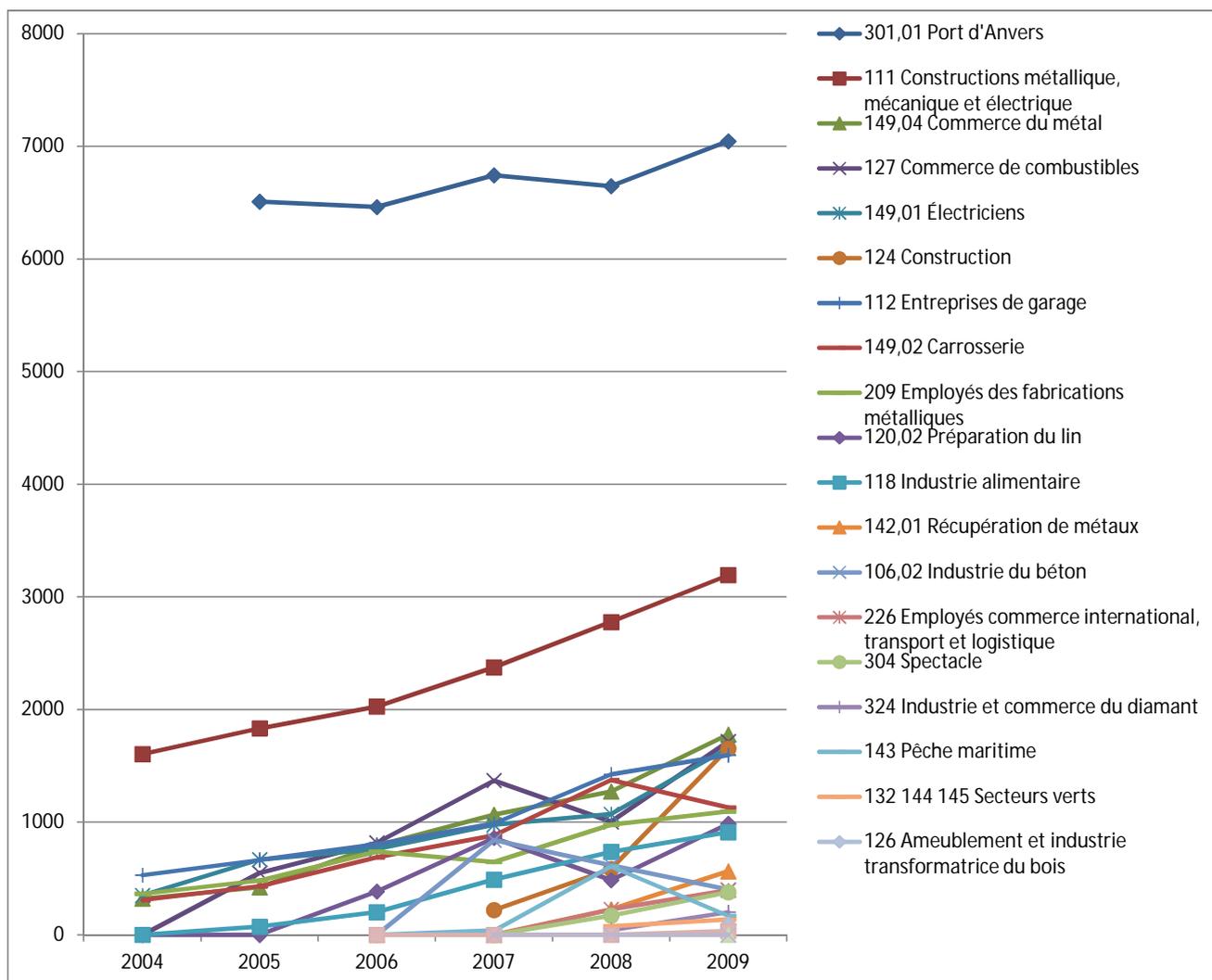


Tableau 37. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2004 - 2009, peer group 1

Commission paritaire	2004	2005	2006	2007	2008	2009
106,02 Industrie du béton			0	17	8	6
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	1.590	1.719	1.656	1.818	2.656	2.698
112 Entreprises de garage	251	210	219	245	207	210
118 Industrie alimentaire	0	439	569	350	380	406
120,02 Préparation du lin	0	0	3	2	2	2
121 Nettoyage						0
124 Construction				149	159	266
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois						16
127 Commerce de combustibles	0	24	7	20	28	29
132 144 145 Secteurs verts					5	5
139 Batellerie				0	0	0
140 Transport et logistique				0	0	1
142,01 Récupération de métaux			0	0	4	11
143 Pêche maritime			0	1	4	7
149,01 Électriciens	197	199	238	113	301	306
149,02 Carrosserie	15	25	19	19	11	19
149,04 Commerce du métal	109	134	136	137	103	133
209 Employés des fabrications métalliques	94	116	103	99	131	166
226 Employés commerce international, transport et ...				0	10	19
301,01 Port d'Anvers		166	206	186	198	201
304 Spectacle			0	0	4	3
324 Industrie et commerce du diamant					3	2
Total	2.256	3.032	3.156	3.156	4.214	4.506

Tableau 38. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2006 - 2009, peer group 1

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009
106,02 Industrie du béton	0	14.289	4.936	2.410
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	3.356.429	4.318.293	7.375.115	8.615.724
112 Entreprises de garage	175.889	241.883	294.814	334.787
118 Industrie alimentaire	114.976	171.612	280.040	369.782
120,02 Préparation du lin	1.155	1.720	970	1.972
121 Nettoyage				0
124 Construction		32.815	93.011	440.112
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois				1.472
127 Commerce de combustibles	5.725	27.406	28.120	49.787
132 144 145 Secteurs verts			381	678
139 Batellerie		0	0	0
140 Transport et logistique			0	34
142,01 Récupération de métaux	0	0	899	6.209
143 Pêche maritime	0	37	2.427	1.185
149,01 Électriciens	181.233	110.471	322.508	507.150
149,02 Carrosserie	13.060	16.757	15.127	21.475
149,04 Commerce du métal	107.591	146.014	131.034	236.627
209 Employés des fabrications métalliques	76.197	64.127	127.981	181.788
226 Employés commerce international, transport et ...		0	2.256	7.521
301,01 Port d'Anvers	1.330.890	1.254.251	1.315.934	1.415.949
304 Spectacle	0	0	683	1.134
324 Industrie et commerce du diamant			126	405
Total	5.363.146	6.399.677	9.996.363	12.196.199

Tableau 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2006 - 2009, peer group 1

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009
106,02 Industrie du béton	0	841	617	402
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	2.027	2.375	2.777	3.193
112 Entreprises de garage	803	987	1.424	1.594
118 Industrie alimentaire	202	490	737	911
120,02 Préparation du lin	385	860	485	986
121 Nettoyage				0
124 Construction		220	585	1.655
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois				92
127 Commerce de combustibles	818	1.370	1.004	1.717
132 144 145 Secteurs verts			76	136
139 Batellerie		0	0	0
140 Transport et logistique			0	34
142,01 Récupération de métaux	0	0	225	564
143 Pêche maritime	0	37	607	169
149,01 Électriciens	761	978	1.071	1.657
149,02 Carrosserie	687	882	1.375	1.130
149,04 Commerce du métal	791	1.066	1.272	1.779
209 Employés des fabrications métalliques	740	648	977	1.095
226 Employés commerce international, transport et ...		0	226	396
301,01 Port d'Anvers	6.461	6.743	6.646	7.045
304 Spectacle	0	0	171	378
324 Industrie et commerce du diamant			42	202
Moyenne	1.699	2.028	2.372	2.707

Graphique 40. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2006-2009, peer group 2

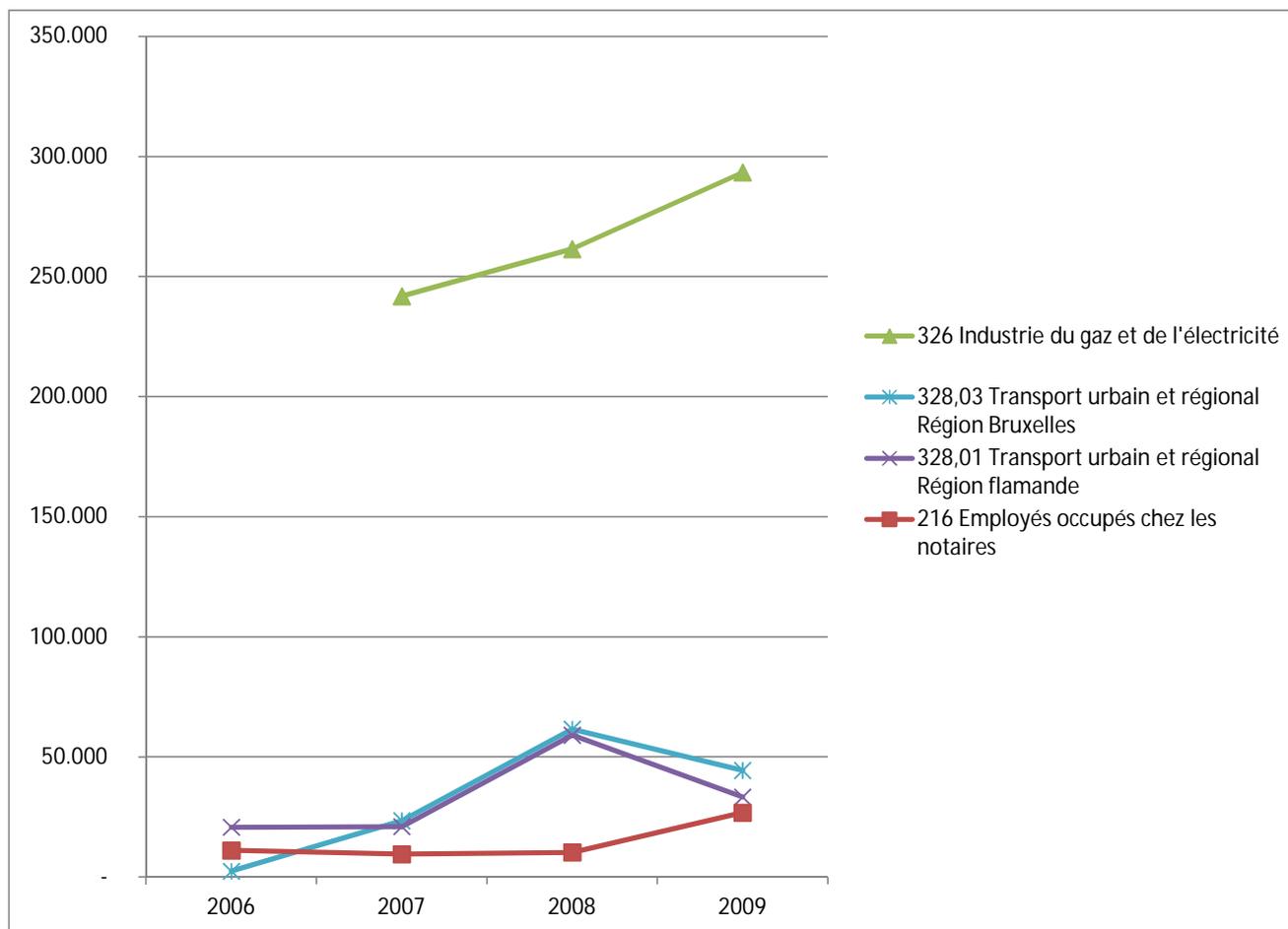


Tableau 40. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2006 - 2009, peer group 2

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	145	275	273	78
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	492	487	374
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	33	38	31	35
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles	172	254	111	122
Total	350	1.059	902	609

Tableau 41. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2006 - 2009, peer group 2

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	1.606.956	2.617.849	2.803.339	2.091.610
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	118.996.429	127.335.340	109.719.069
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	684.846	802.631	1.831.351	1.166.600
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles	422.509	5.949.765	6.831.538	5.414.679
Total	2.714.311	128.366.674	138.801.569	118.391.957

Tableau 42. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2006 - 2009, peer group 2

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	11.082	9.519	10.269	26.816
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	241.863	261.469	293.366
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	20.753	21.019	59.076	33.331
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles	2.456	23.424	61.545	44.383
Moyenne	7.755	121.194	153.882	194.404

Graphique 41. Rentes issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2005 - 2009

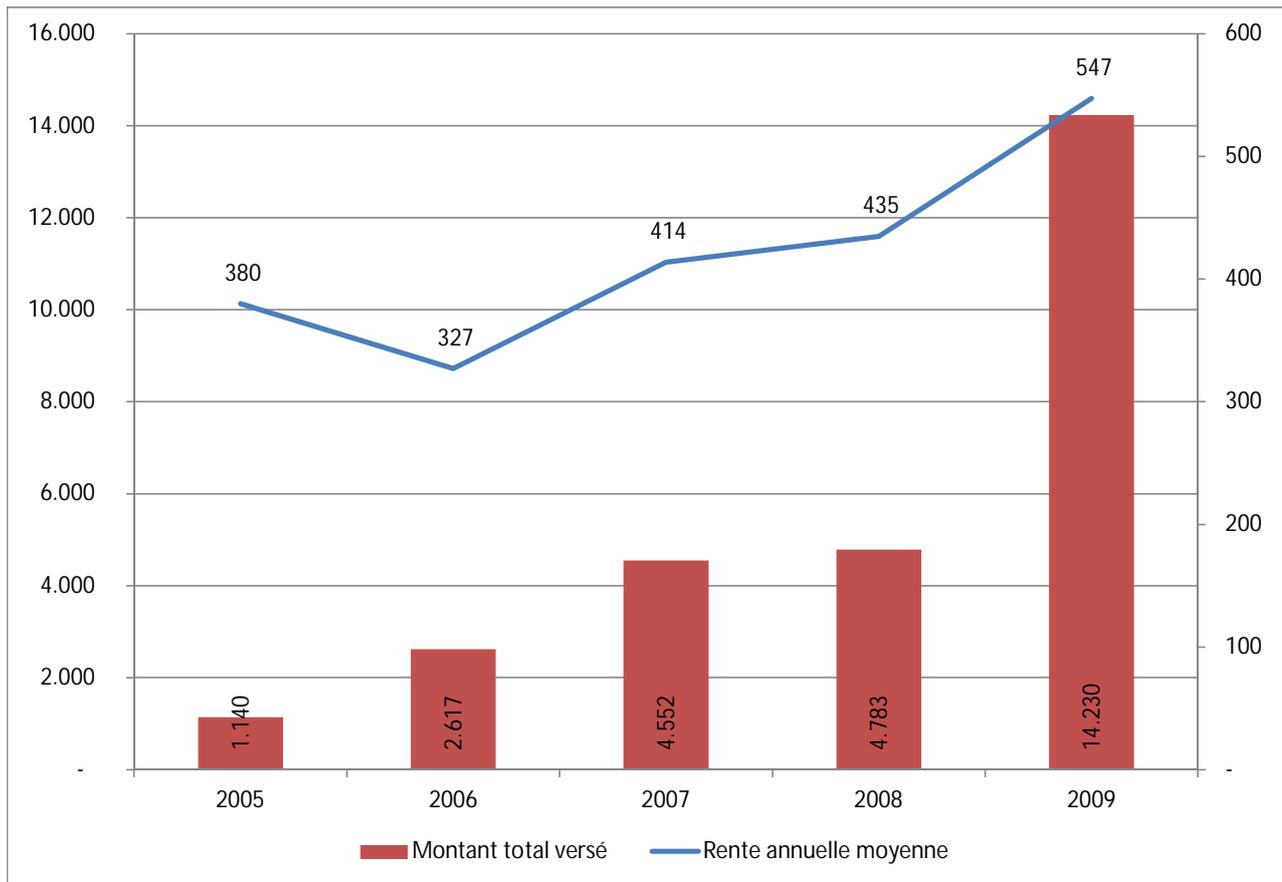


Tableau 43. Rentes issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total, 2005 - 2009

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre nouvelles rentes	3	3	3	0	4
Nombre total de rentes	3	8	11	11	26
Montant total versé	1.140	2.617	4.552	4.783	14.230

Graphique 42. Rentes non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2009

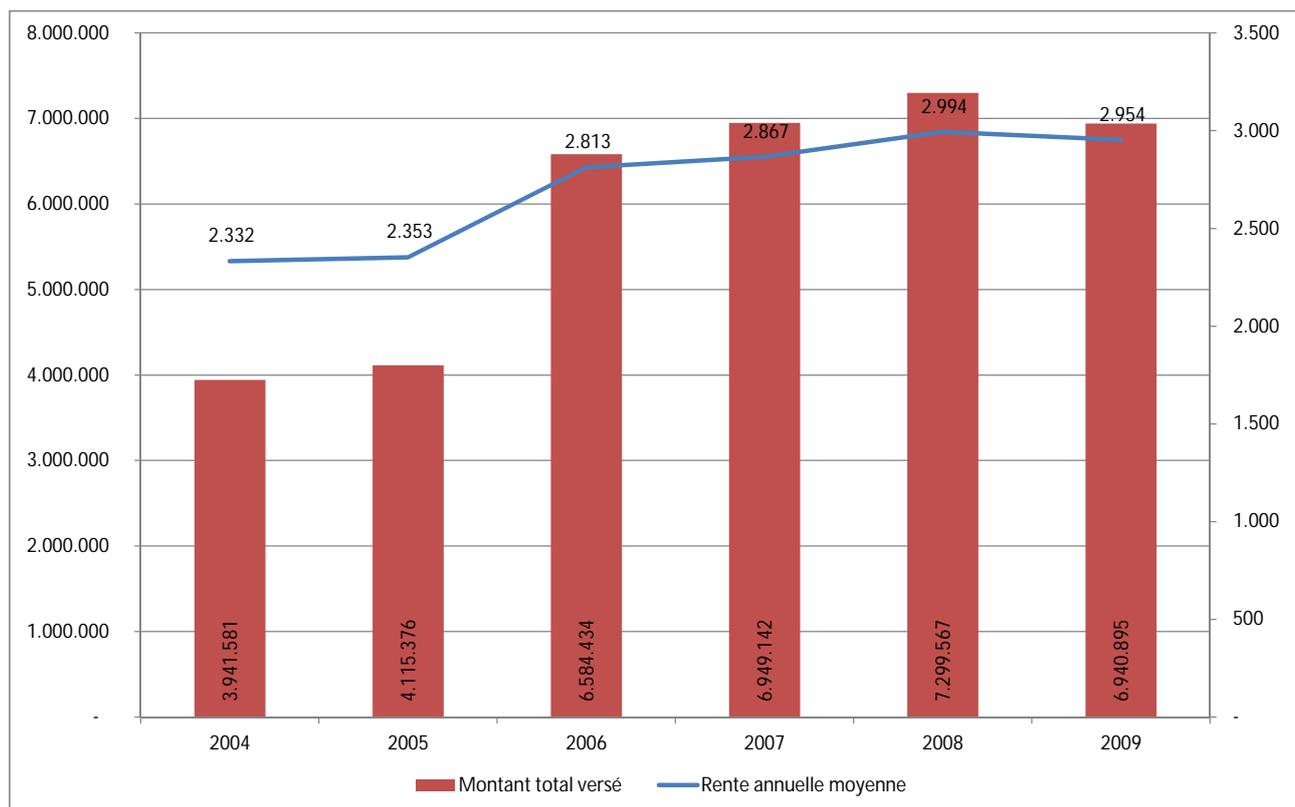


Tableau 44. Rentes non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total versé et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2004 - 2009

Nombre de nouvelles rentes	2004	2005	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	55	59	52	57	57	47
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	N.A.	N.A.	0	0	16
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	104	88	77	75	91	77
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles			40	16	5	11
Total	159	147	169	148	153	151

Nombre total de rentes	2004	2005	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	1.285	1.282	1.014	1.023	1.074	1.086
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	N.A.	N.A.	0	0	33
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	405	467	624	687	759	832
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles			703	714	605	399
Total	1.690	1.749	2.341	2.424	2.438	2.350

Montant total versé	2004	2005	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	3.312.536	3.327.022	2.635.568	2.656.633	2.789.951	2.816.549
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	N.A.	N.A.	0	0	387.240
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	629.045	788.354	1.053.007	1.231.000	1.462.289	1.651.780
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles			2.895.858	3.061.509	3.047.327	2.085.326
Total	3.941.581	4.115.376	6.584.434	6.949.142	7.299.567	6.940.895

Rente annuelle moyenne	2004	2005	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	2.578	2.595	2.599	2.597	2.598	2.594
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	N.A.	N.A.	0	0	11.735
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1.553	1.688	1.688	1.792	1.927	1.985
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles			4.119	4.288	5.037	5.226
Moyenne	2.332	2.353	2.813	2.867	2.994	2.954

Graphique 43. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2009, peer group 1

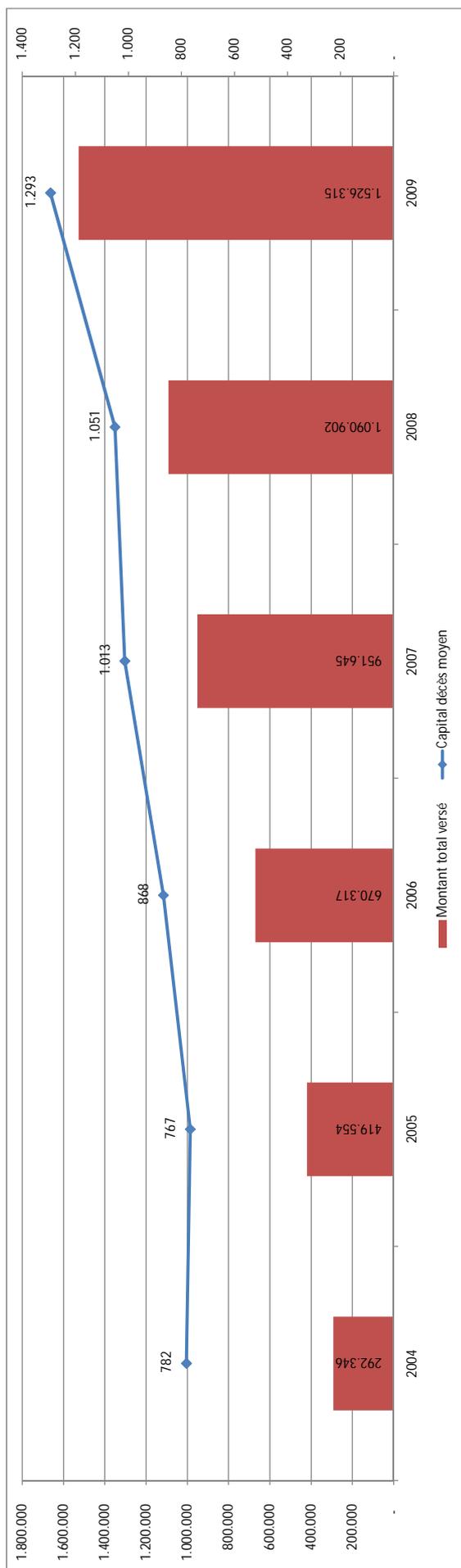


Tableau 45. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, montant total et montant moyen versé, par commission paritaire et au total, 2004 - 2009, peer group 1

Commission paritaire	Nombre de bénéficiaires						Montant total versé						Montant moyen versé						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
106.02 Industrie du béton																			
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	217	240	453	385	15	18	21	395	249,915	339,600	409,144	633,086	2,769	2,959	9,490	1,103,383	1,152	1,415	
112 Entreprises de garage	40	48	71	80	82	93	93	13,979	26,143	37,047	47,360	44,314	37,047	44,314	93,193	93,193	349	545	
118 Industrie alimentaire	0	133	89	113	106	156	156	0	0	19,328	29,393	52,900	29,393	52,900	79,103	79,103	0	0	
120.02 Préparation du lin	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	1,874	877	0	0	0	0	0	
121 Nettoyage																			
124 Construction																			
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois																			
127 Commerce de combustibles	0	2	2	8	10	11	6	1,270	0	0	2,228	9,758	13,880	6,460	63	0	0	635	
132 144 145 Secteurs verts																			
139 Batellerie																			
140 Transport et logistique																			
142.01 Récupération de métaux																			
143 Pêche maritime																			
149.01 Électriciens	54	60	81	56	121	99	99	16,433	36,253	79,022	49,198	66,920	49,198	66,920	69,325	304	604	976	
149.02 Carrosserie	11	3	13	11	14	10	10	1,516	1,080	5,143	7,133	6,962	7,133	9,086	138	360	386	360	
149.04 Commerce du métal	30	36	34	53	68	57	57	5,023	8,978	107,391	144,819	55,010	144,819	55,010	54,309	167	249	3,159	
209 Employés des fabrications métalliques	22	15	14	28	38	31	31	5,481	5,902	8,517	12,255	32,579	12,255	34,525	249	608	438	393	
226 Employés commerce international, transport et ...																			
301.01 Port d'Anvers		10	15	7	6	7	7	329	0	2,497	2,325	4,763	2,325	4,763	7,403	0	0	33	
304 Spectacle																			
324 Industrie et commerce du diamant																			
Total	374	547	772	939	1,038	1,180	1,180	292,346	419,554	670,317	951,645	1,090,902	1,526,315	782	767	868	1,013	1,051	1,293

Graphique 44. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2009, peer group 2

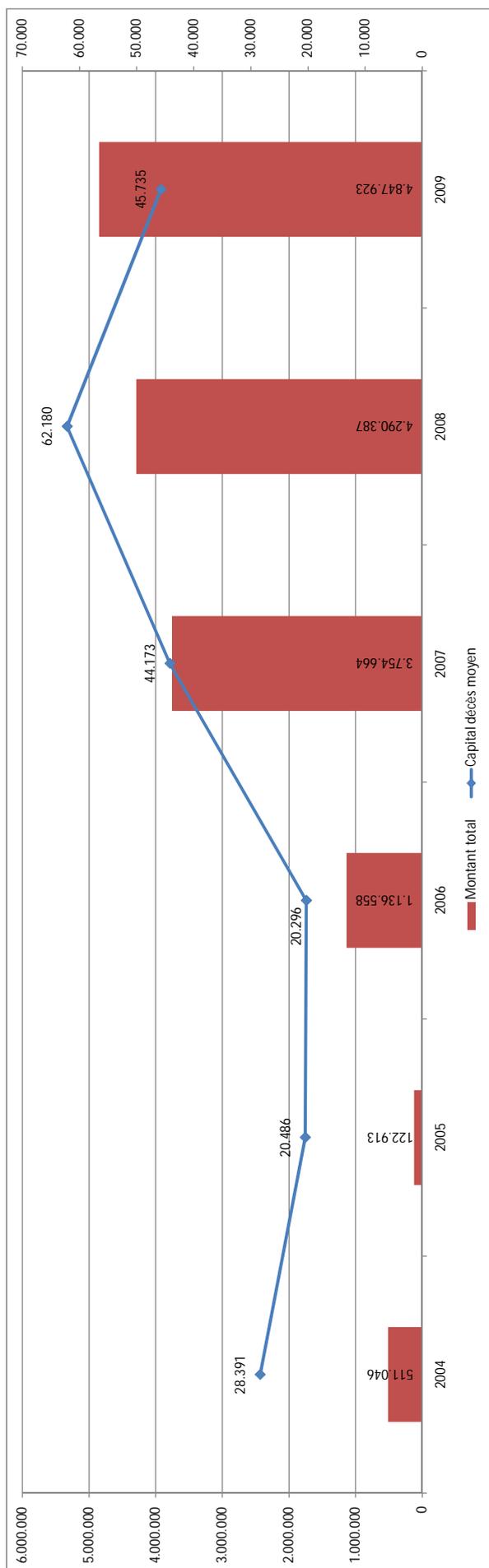


Tableau 46. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, par commission paritaire et au total, 2004 - 2009, peer group 2

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Commission paritaire						
216 Employés occupés chez les notaires	18	6	6	2	6	8
326 Industrie du gaz et de l'électricité	0	0	0	26	20	23
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	0	0	1	0
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	18	6	50	57	42	75
Total	18	6	56	85	69	106

Tableau 47. Capitaux décès, montant par commission paritaire et montant total, 2004 - 2009, peer group 2

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Commission paritaire						
216 Employés occupés chez les notaires	511.046	122.913	241.517	86.103	137.296	255.455
326 Industrie du gaz et de l'électricité	0	0	0	3.301.913	3.491.172	3.485.411
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	0	0	12.888	0
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	511.046	122.913	895.041	366.647	649.031	1.107.057
Total	511.046	122.913	1.136.558	3.754.664	4.290.387	4.847.923

Tableau 48. Capitaux décès, montant moyen par commission paritaire et au total, 2004 - 2009, peer group 2

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Commission paritaire						
216 Employés occupés chez les notaires	28.391	20.486	40.253	43.051	22.883	31.932
326 Industrie du gaz et de l'électricité	0	0	0	126.997	174.559	151.540
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	0	0	12.888	0
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	28.391	20.486	17.901	6.432	15.453	14.761
Moyenne	28.391	20.486	20.296	44.173	62.180	45.735

Graphique 45. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2009

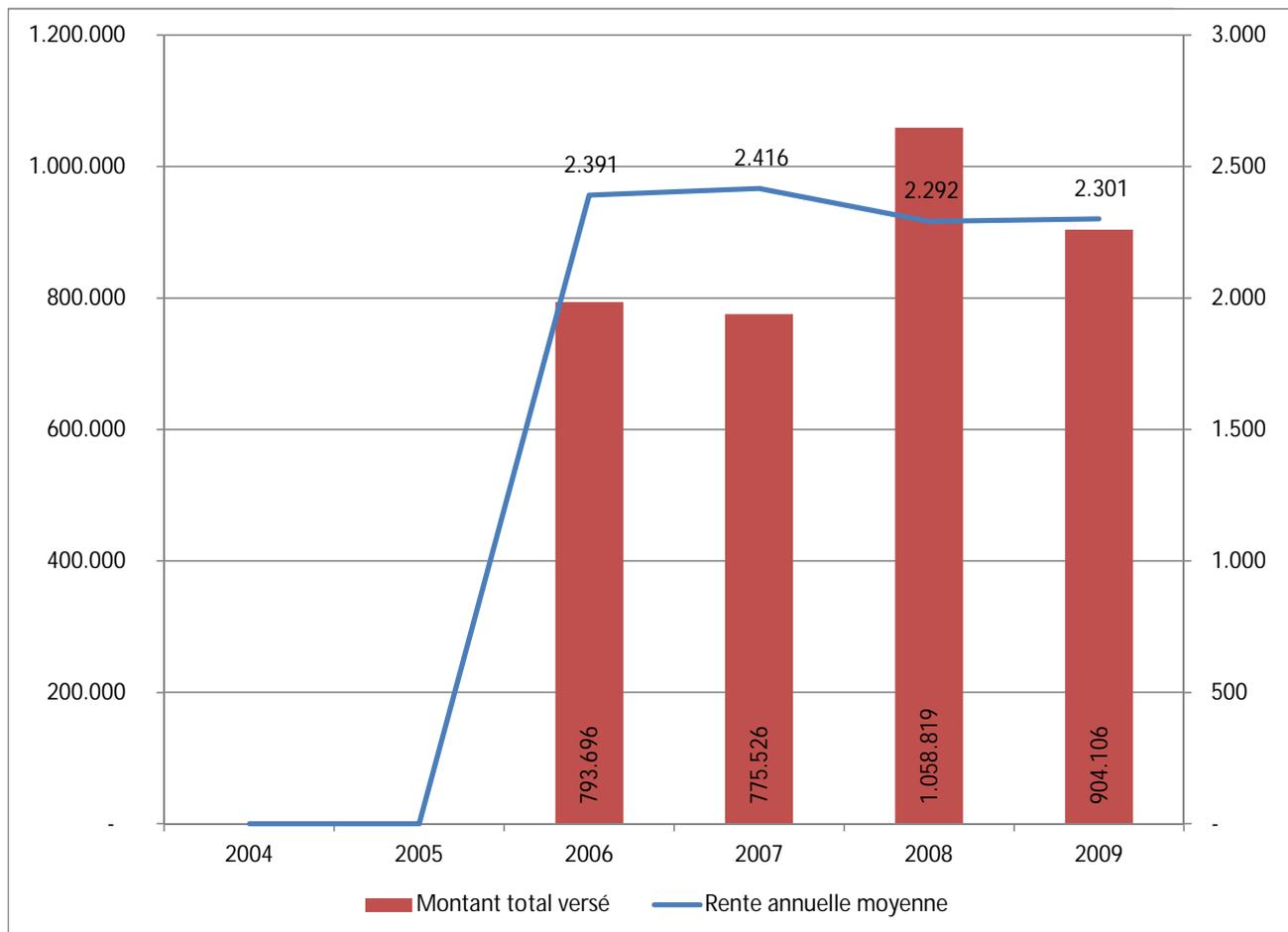


Tableau 49. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2004 - 2009

Nombre de nouvelles rentes	2004	2005	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	0	0	14	13	15	16
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles	0	0	9	1	8	3
Total	0	0	23	14	23	19

Nombre total de rentes	2004	2005	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	0	0	276	265	279	284
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles	0	0	56	56	183	109
Total	0	0	332	321	462	393

Montant total versé	2004	2005	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	0	0	717.374	688.180	573.203	589.471
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles	0	0	76.322	87.346	485.616	314.634
Total	0	0	793.696	775.526	1.058.819	904.106

Rente annuelle moyenne	2004	2005	2006	2007	2008	2009
216 Employés occupés chez les notaires	0	0	2.599	2.597	2.054	2.076
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles	0	0	1.363	1.560	2.654	2.887
Total	0	0	3.962	4.157	4.708	4.962

Graphique 46. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2009

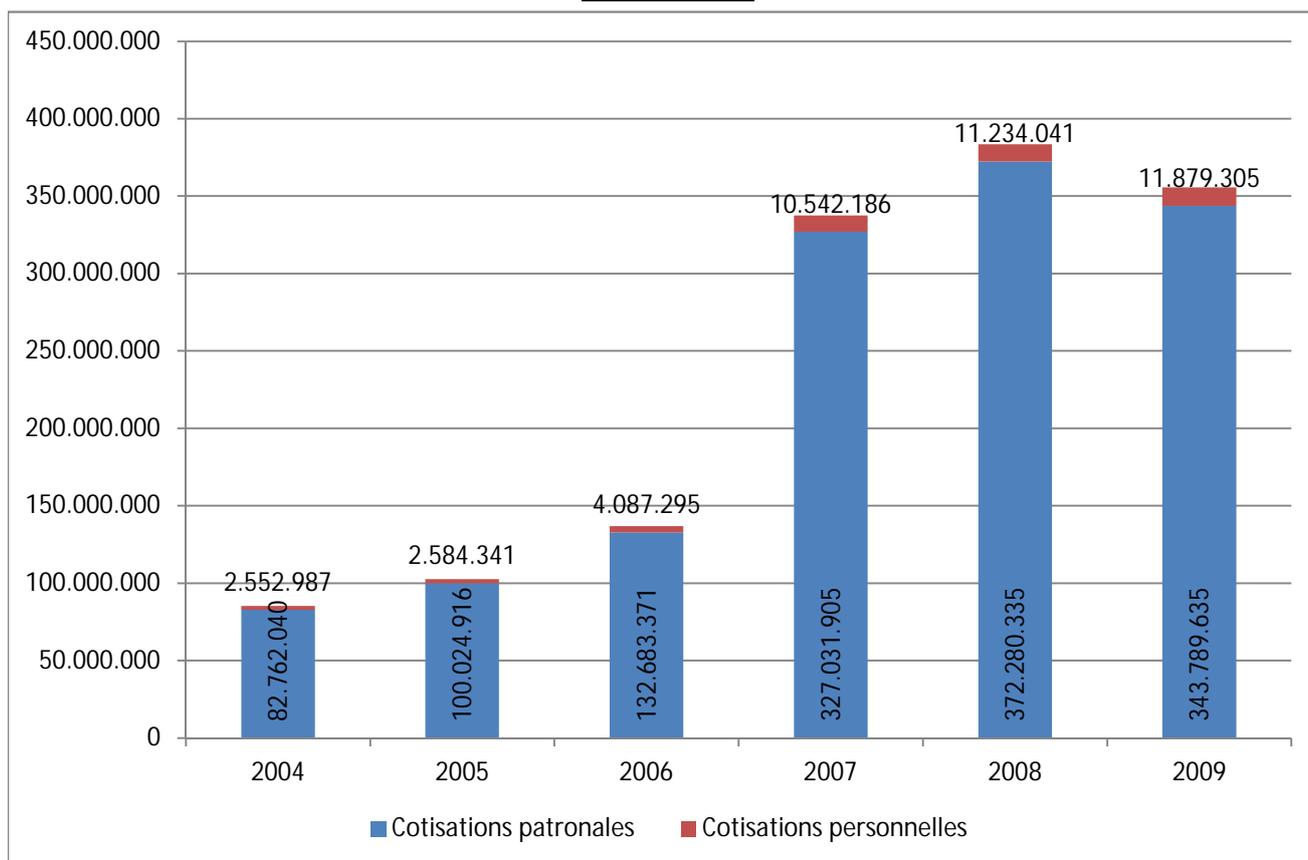


Tableau 50. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Cotisations patronales	82.762.040	100.024.916	132.683.371	327.031.905	372.280.335	343.789.635
Cotisations personnelles	2.552.987	2.584.341	4.087.295	10.542.186	11.234.041	11.879.305
Total	85.315.026	102.609.257	136.770.666	337.574.090	383.514.375	355.668.940

Graphique 47. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, peer group 1

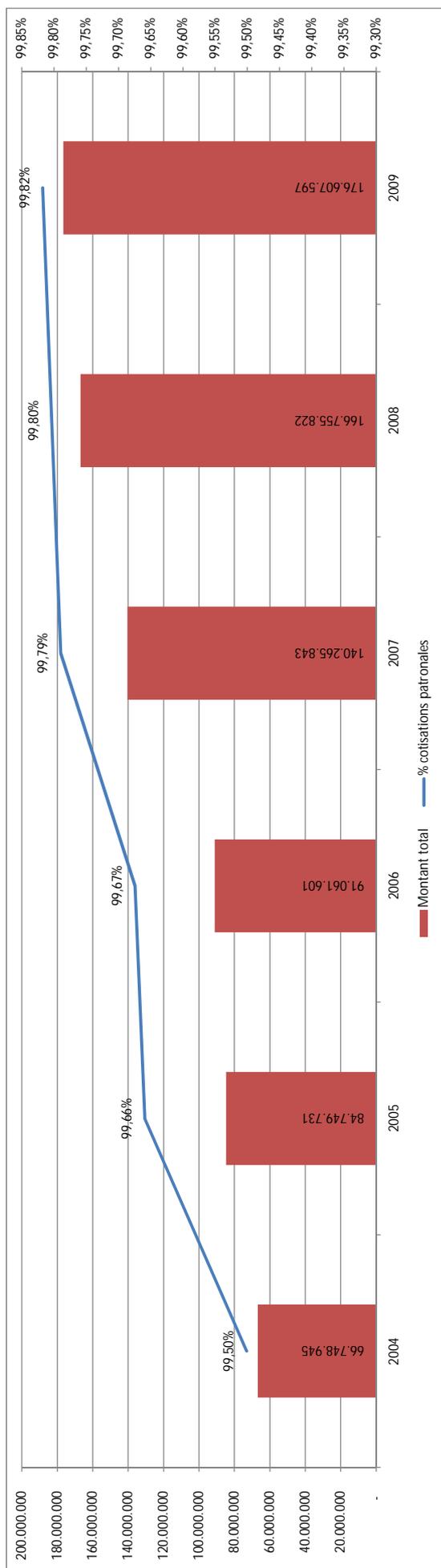


Tableau 51. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, peer group 1

Commission paritaire	2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	Patronales	Personnelles	Patronales	Personnelles	Patronales	Personnelles	Patronales	Personnelles	Patronales	Personnelles	Patronales	Personnelles
108,02 Industrie du béton	0	0	0	0	836.605	0	743.984	0	787.206	0	771.755	0
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	44.125.412	0	54.673.816	0	50.471.767	0	54.420.007	0	61.778.587	0	48.297.906	0
112 Entreprises de garage	5.405.671	0	5.447.055	0	6.747.199	0	6.863.494	0	9.374.187	0	9.382.972	0
118 Industrie alimentaire	5.318.881	0	7.998.024	0	9.173.724	0	13.091.907	0	14.228.863	0	14.674.140	0
120,02 Préparation du lin	46.088	0	41.328	0	39.650	0	36.886	0	31.909	0	26.564	0
121 Nettoyage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7.576.983	0
124 Construction	0	0	0	0	0	0	35.243.223	0	37.833.000	0	48.454.453	0
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3.071.847	0
127 Commerce de combustibles	666.456	333.228	577.909	288.955	593.441	296.720	590.263	295.132	655.636	327.818	644.776	322.388
132 144 145 Secteurs verts	0	0	0	0	0	0	0	0	2.595.131	0	2.693.246	0
139 Batellerie	0	0	0	0	0	0	138.419	0	136.000	0	197.000	0
140 Transport et logistique	0	0	0	0	0	0	0	0	756.200	0	1.247.519	0
142,01 Récupération de métaux	0	0	0	0	221.667	0	276.776	0	552.982	0	562.460	0
143 Pêche maritime	0	0	0	0	161.526	0	279.609	0	248.569	0	255.901	0
149,01 Électriciens	4.605.284	0	4.905.946	0	7.658.617	0	7.566.177	0	9.106.702	0	9.498.984	0
149,02 Carrosserie	838.459	0	853.989	0	1.234.440	0	1.167.277	0	1.649.151	0	1.773.029	0
149,04 Commerce du métal	3.427.436	0	3.566.515	0	4.625.492	0	4.726.916	0	6.882.103	0	7.050.329	0
209 Employés des fabrications métalliques	1.982.030	0	2.010.415	0	2.156.646	0	3.553.878	0	5.297.066	0	5.669.048	0
226 Employés commerce international, transport et...	0	0	0	0	6.199.464	0	6.633.532	0	9.010.729	0	6.481.919	0
301,01 Port d'Anvers	0	0	4.385.779	0	6.444.641	0	757.288	0	864.964	0	1.446.729	0
304 Spectacle	0	0	0	0	0	0	0	0	313.019	0	259.829	0
324 Industrie et commerce du diamant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	66.415.717	333.228	84.460.777	288.955	90.764.880	296.720	139.970.712	295.132	166.428.004	327.818	176.285.209	322.388

Graphique 48. Cotisations patronales et cotisations personnelles. montant total et ventilation. peer group 2

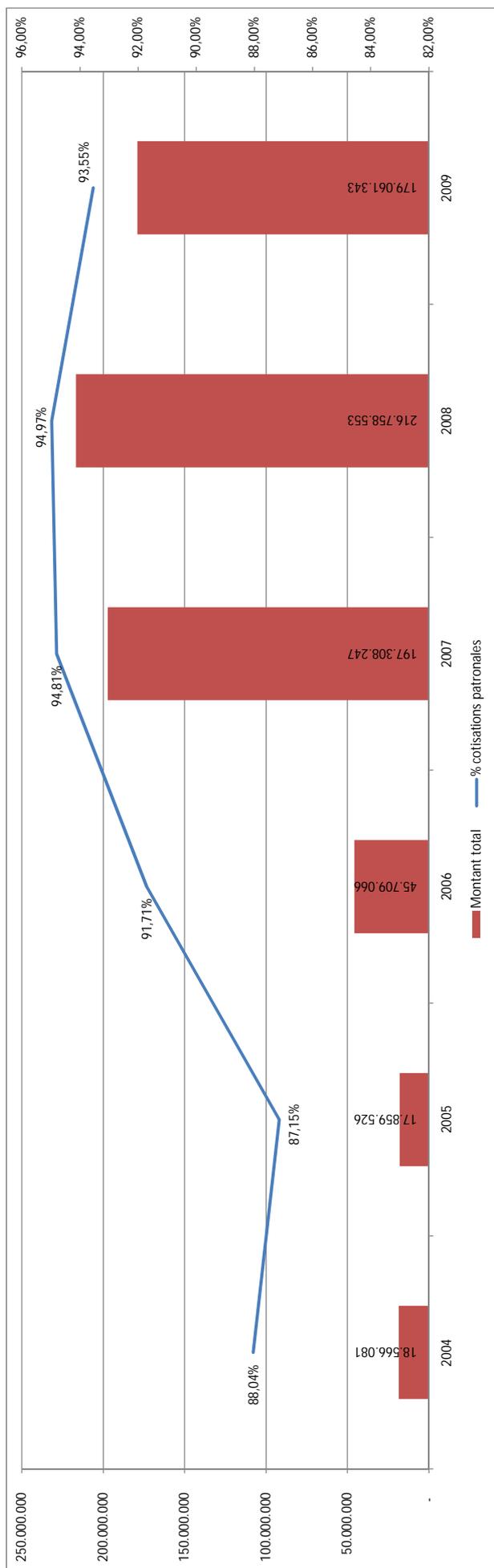


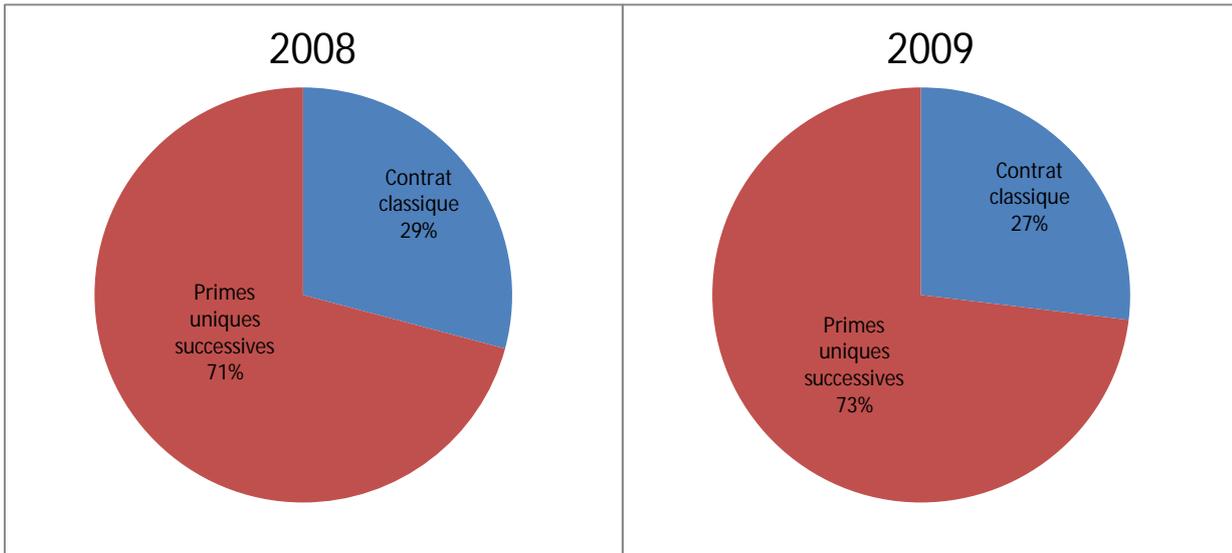
Tableau 52. Cotisations patronales et cotisations personnelles. montant par commission paritaire et montant total, peer group 2

Commission paritaire	2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	Patronales	Personnelles	Patronales	Personnelles	Patronales	Personnelles	Patronales	Personnelles	Patronales	Personnelles	Patronales	Personnelles
216 Employés occupés chez les notaires	11.472.323	1.313.700	11.190.139	1.330.601	14.083.257	1.587.574	15.332.980	1.716.638	14.951.907	1.743.209	17.558.585	1.910.005
326 Industrie du gaz et de l'électricité	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	127.287.217	5.472.672	158.411.247	5.924.609	113.982.274	6.249.677
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	4.874.000	906.059	4.374.000	964.786	12.724.329	1.014.666	22.887.630	1.094.198	20.928.134	1.149.281	17.226.650	1.289.273
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles					15.110.905	1.188.335	21.553.366	1.963.546	11.561.042	2.089.123	18.736.917	2.107.962
Total	16.346.323	2.219.759	15.564.139	2.295.387	41.918.491	3.790.575	187.061.193	10.247.054	205.852.331	10.906.223	167.504.426	11.556.917

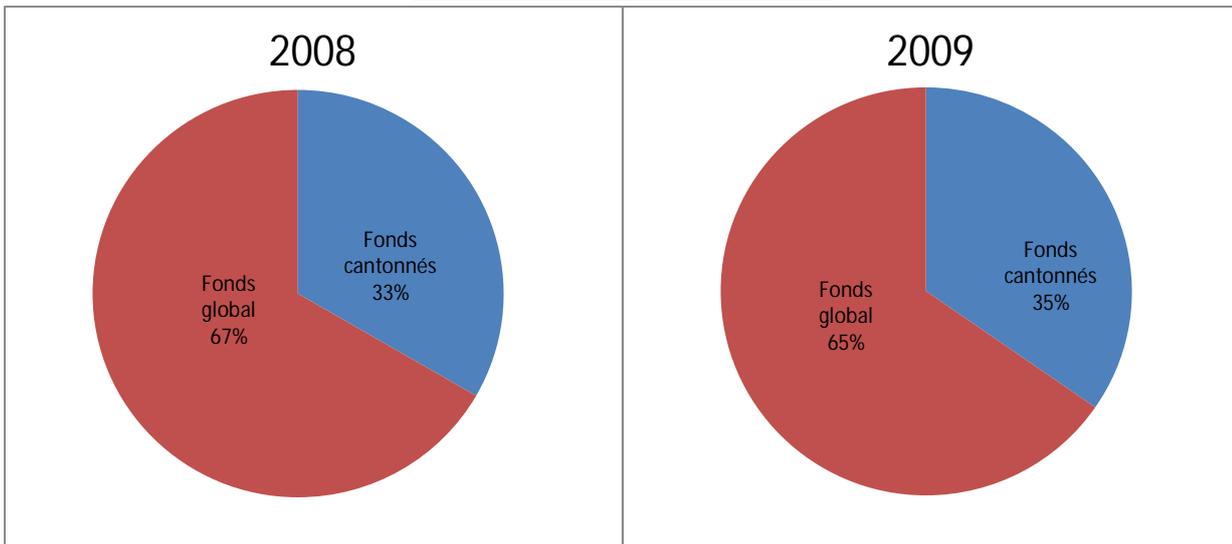
Tableau 53. Type d'organisme de pension et type de contrat d'assurance

Régime	IRP	Assureur	Branche 21				AR 69	Combinaison (*)	Branche 23
			Fonds global	Fonds cantonné	Primes uniques successives	Contrat classique			
106.02		•	•		•		CDAR		
111	•								
112		•		•	•		CDAR		
118		•		•	•	•	CDAR		
120.02		•		•	•		CDAR		
121		•	•		•	•	CDAR		
124	•								
126		•		•	•		CDAR		
127	•								
132, 144 - 145		•		•	•	•	CDAR		
139		•	•		•		CDAR		
140(.01/.02/.03)		•		•		•	CDAR		
142.01		•		•	•		CDAR		
143 (Entrepôts)		•	•		•		CDAR		
143 (Marins pêcheurs)		•	•	•	•		CDAR		
149.01		•	•	•	•	•	CDAR		
149.02		•		•	•		CDAR		
149.04		•	•	•	•		CDAR		
209		•	•	•	•	•	Autre		

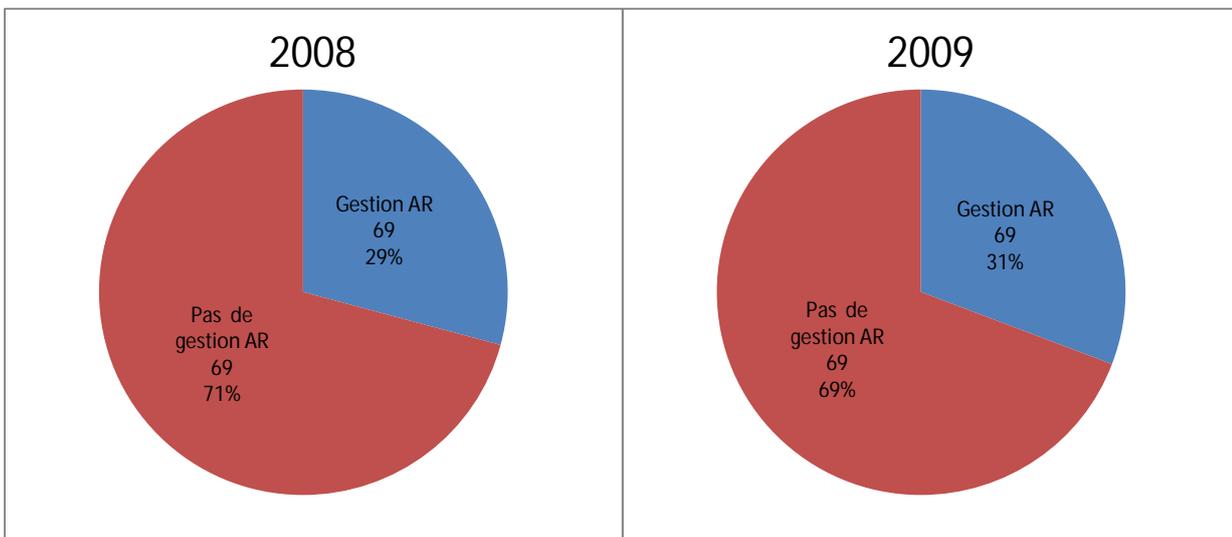
Graphique 49. Contrats d'assurance, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2009



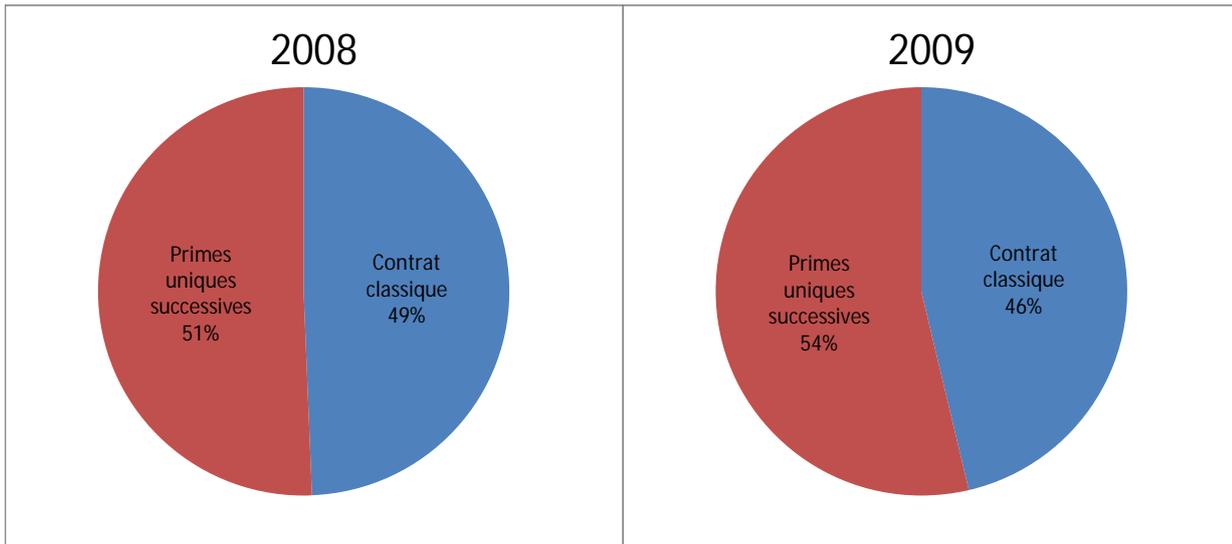
Graphique 50. Contrats d'assurance, proportion de contrats liés au fonds global/à des fonds cantonnés, 2008 - 2009



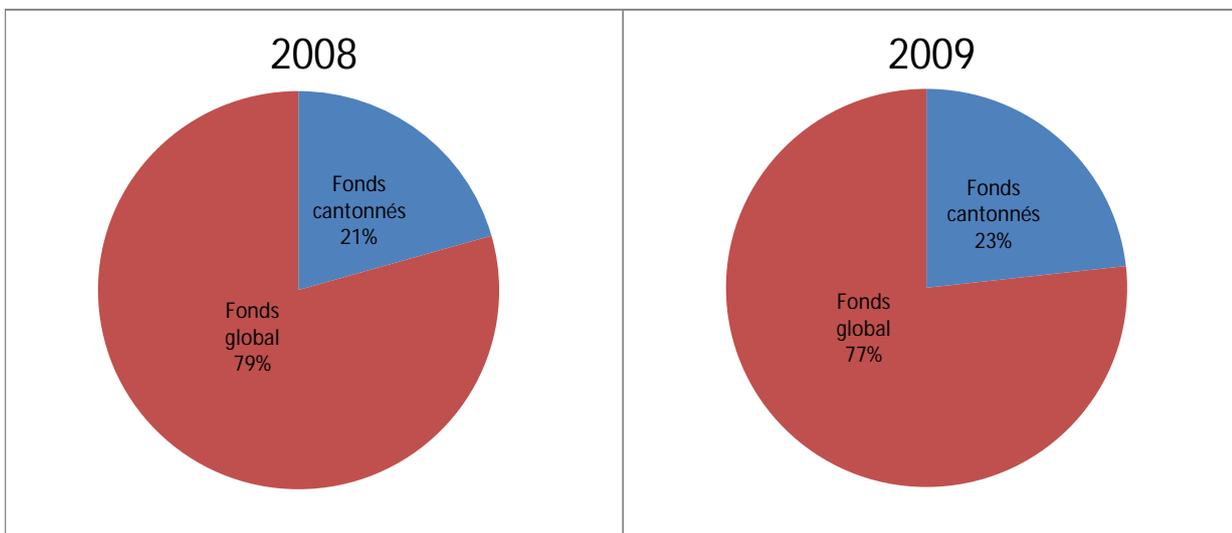
Graphique 51. Contrats d'assurance, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2009



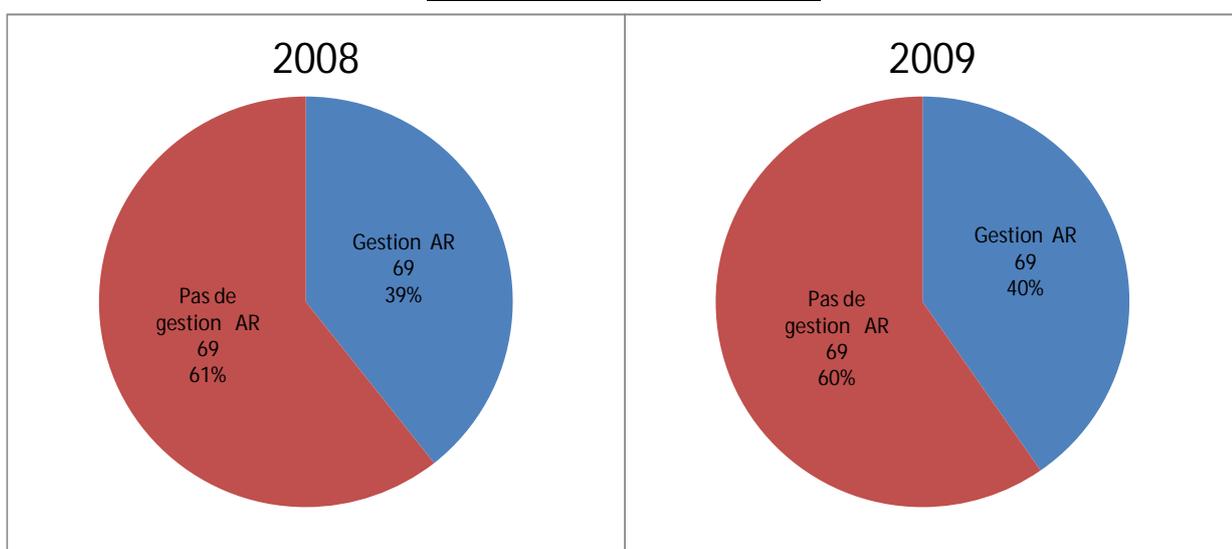
Graphique 52. Réerves gérées par des assureurs, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2009



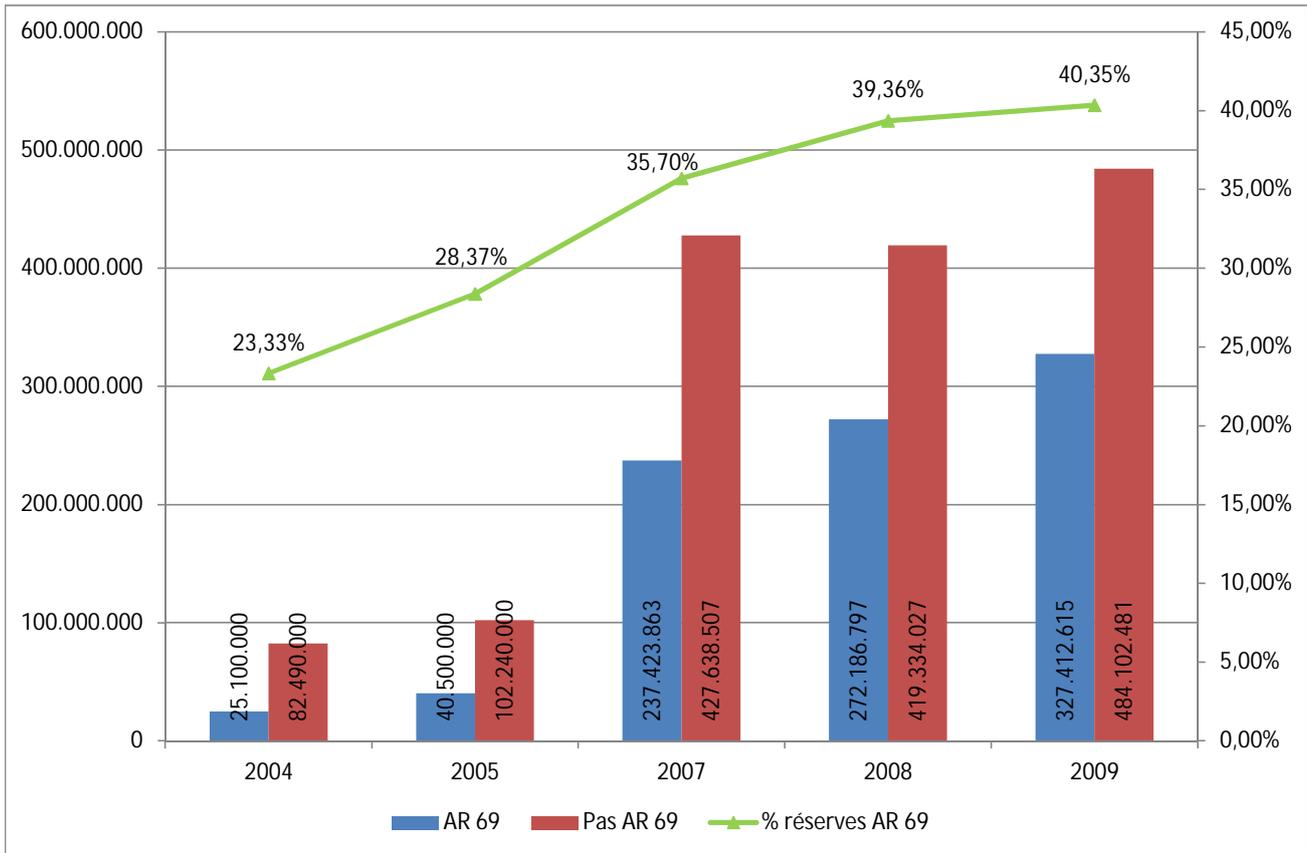
Graphique 53. Réerves gérées par des assureurs, proportion fonds global/fonds cantonnés, 2008 - 2009



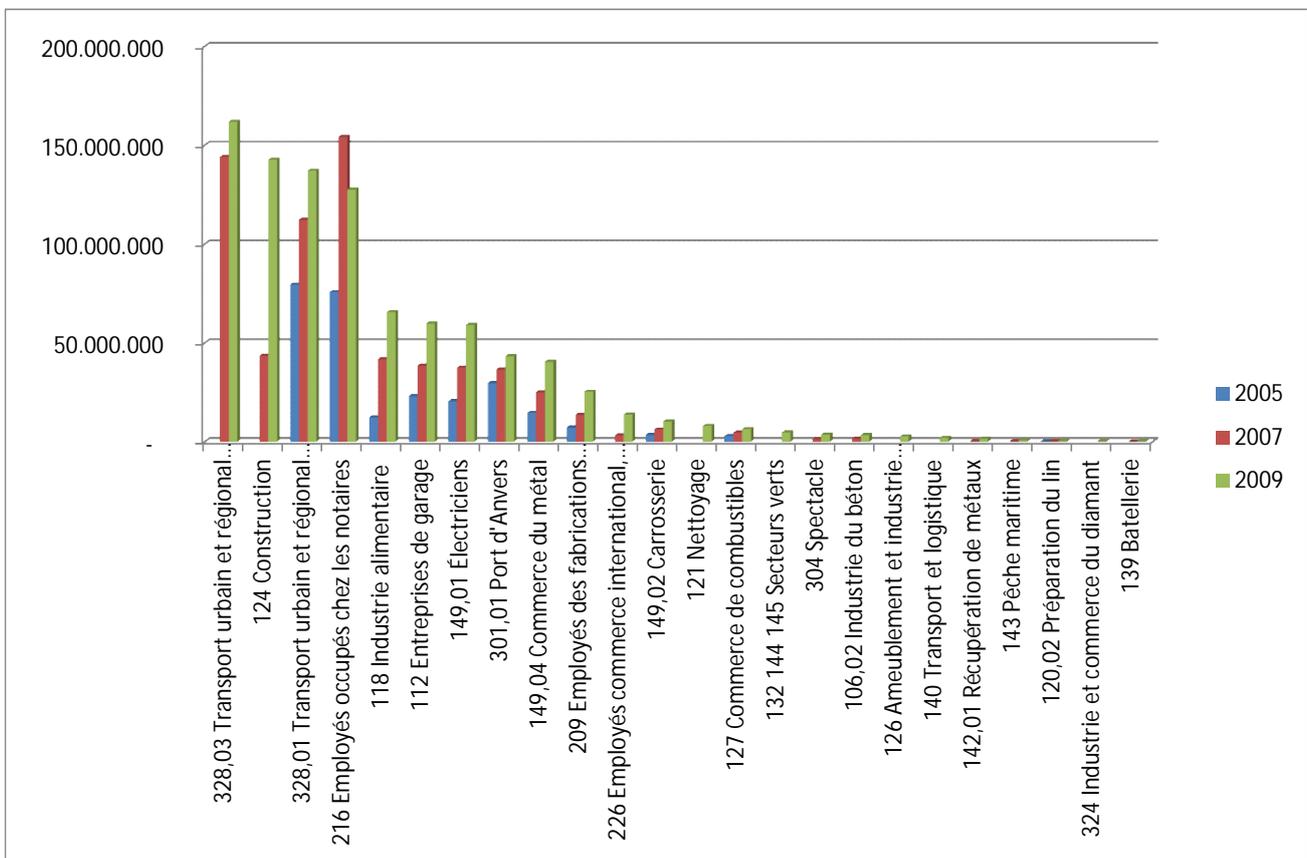
Graphique 54. Réerves gérées par des assureurs, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2009



Graphique 55. Réserves gérées par des entreprises d'assurances, montant total et proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2004 - 2009

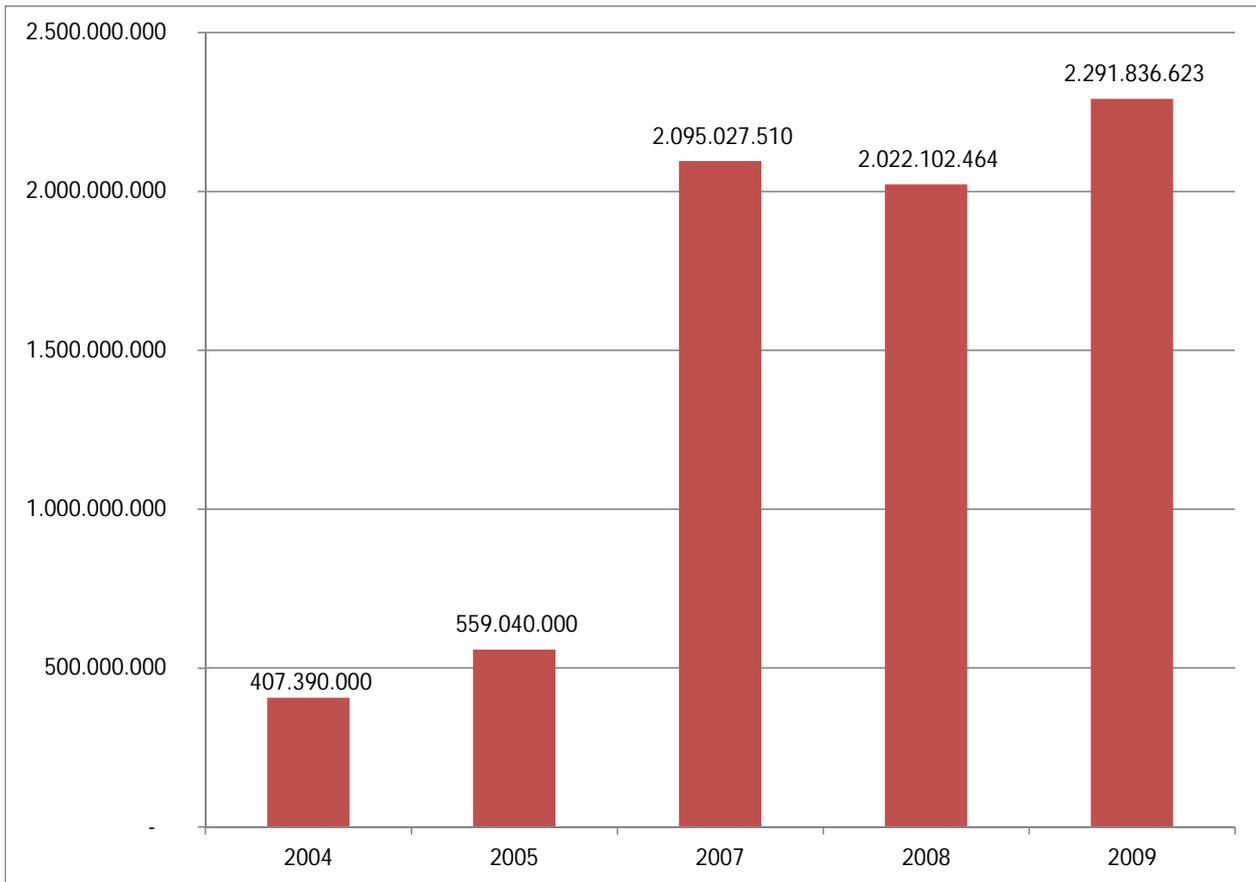


Graphique 56. Réserves, montant total par commission paritaire, 2005, 2007 et 2009 (*)

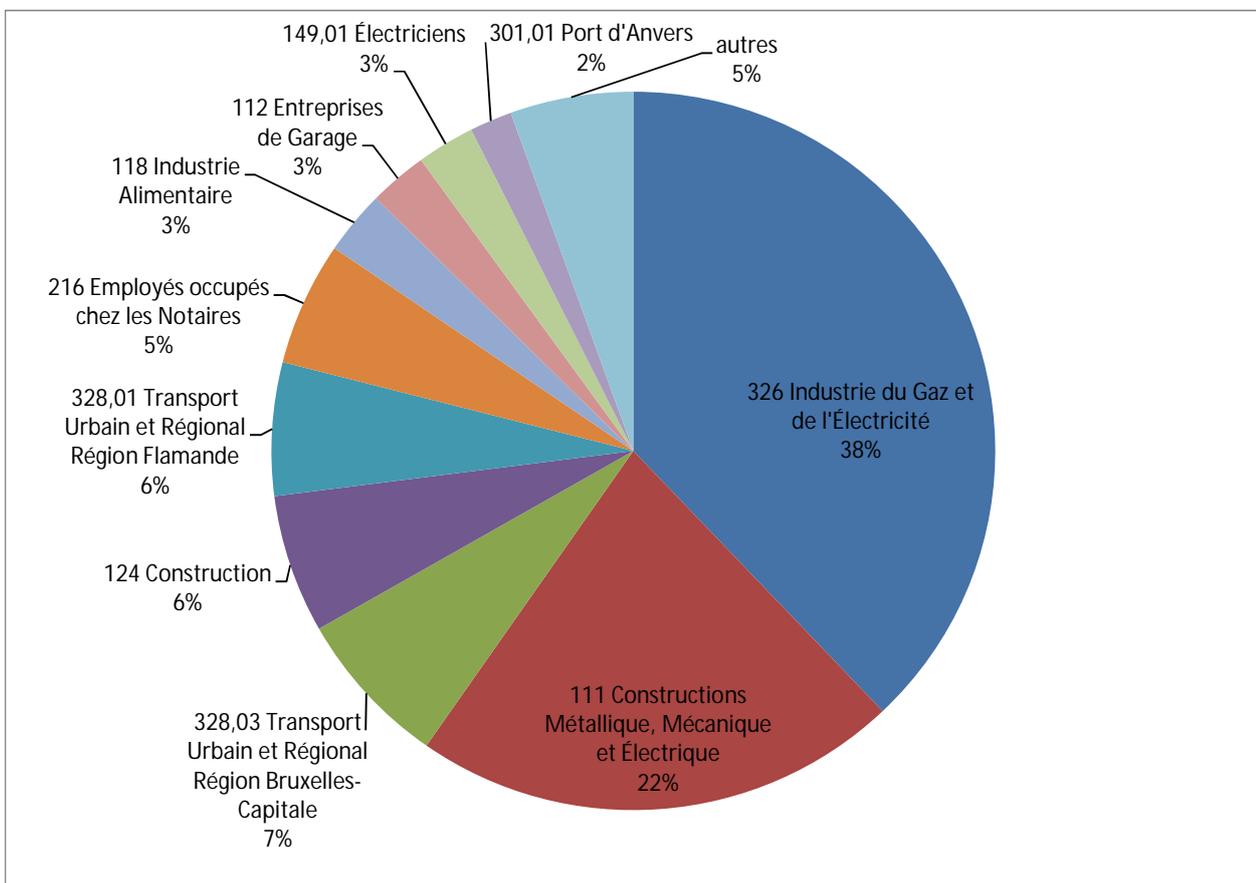


* Pour des raisons de lisibilité, la CP 111 et la CP 326 n'ont pas été reprises dans ce graphique.

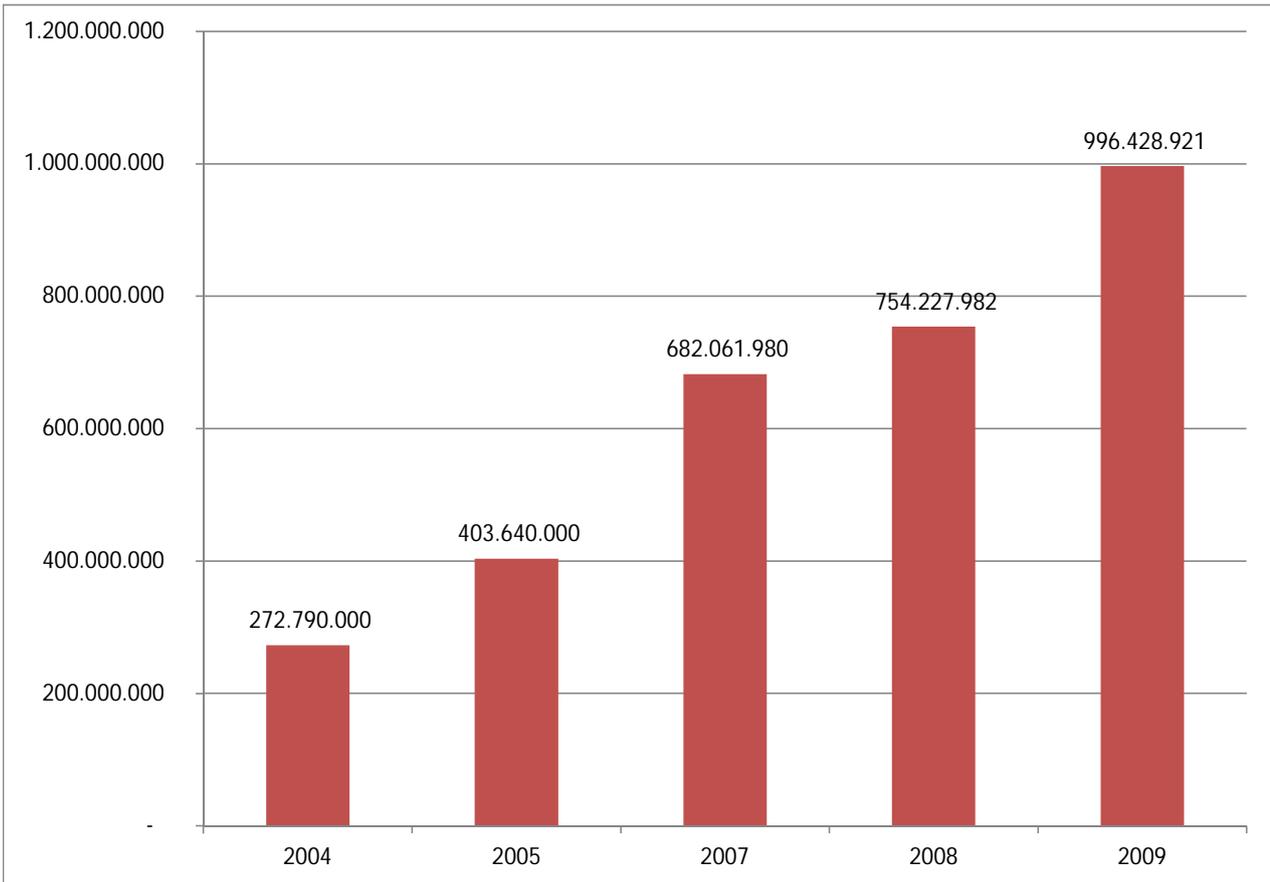
Graphique 57. Réserves, montant total, 2004 - 2009



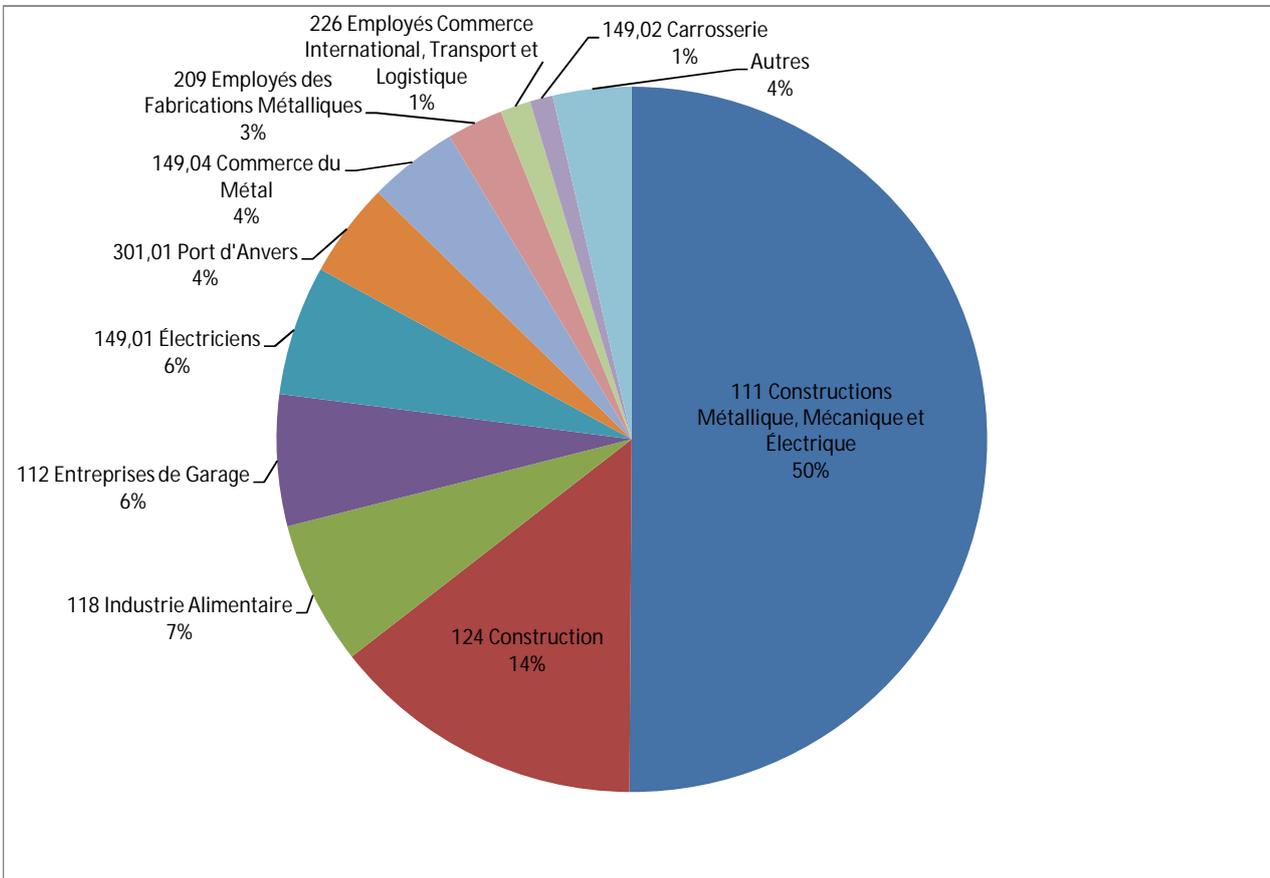
Graphique 58. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2004 - 2009



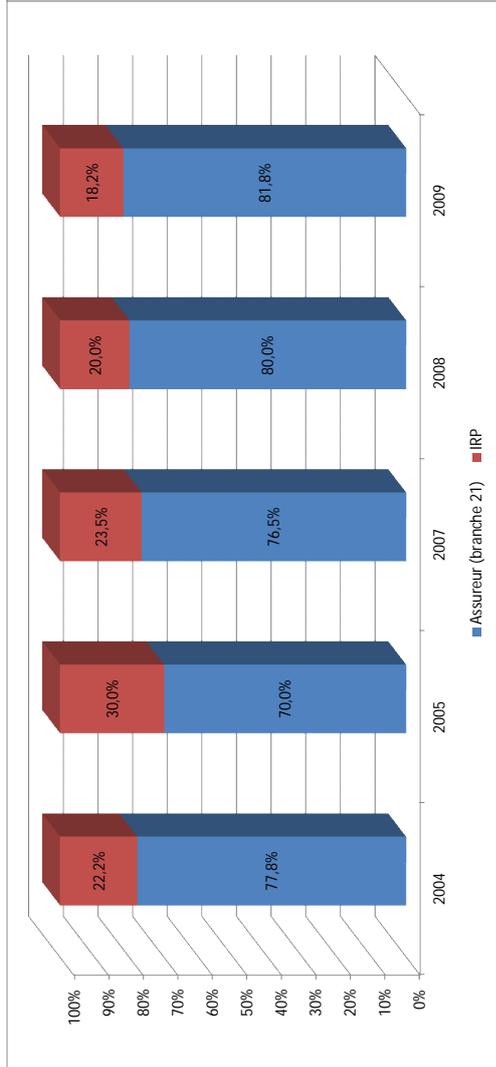
Graphique 59. Réserves, montant total, 2004 - 2009, peer group 1



Graphique 60. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2004 - 2009, peer group 1



Graphique 61. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), 2004 - 2009, peer group 1



Graphique 62. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), 2004 - 2009, peer group 1

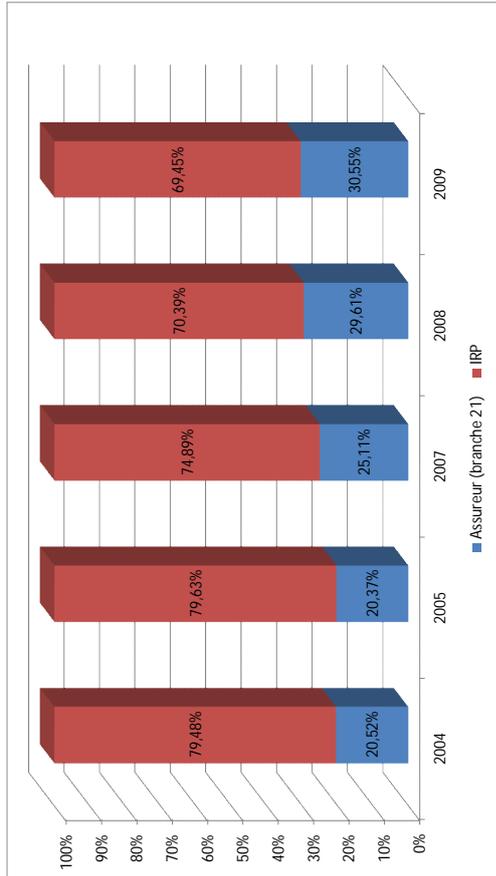
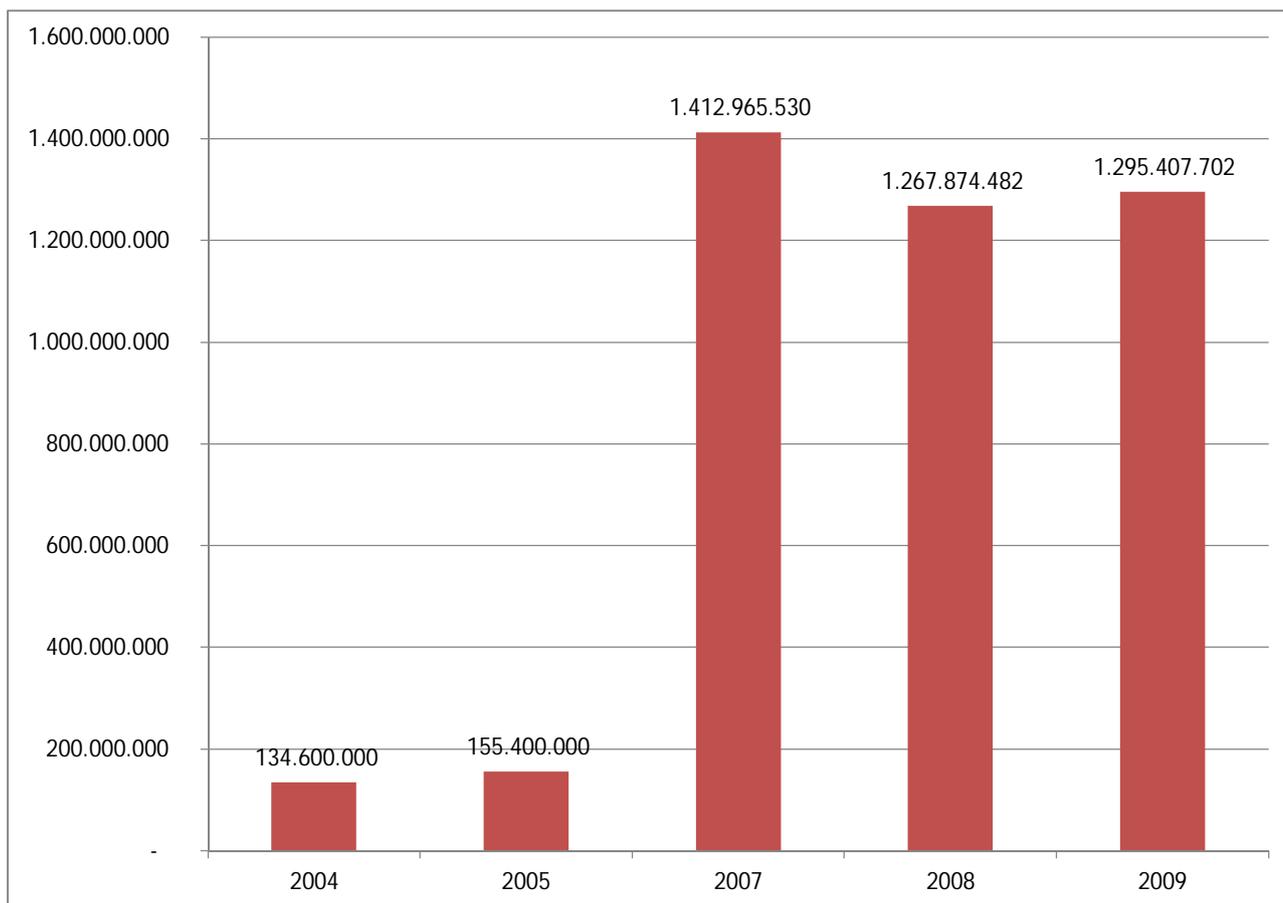


Tableau 54. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), par commission paritaire et au total, 2004 - 2009, peer group 1

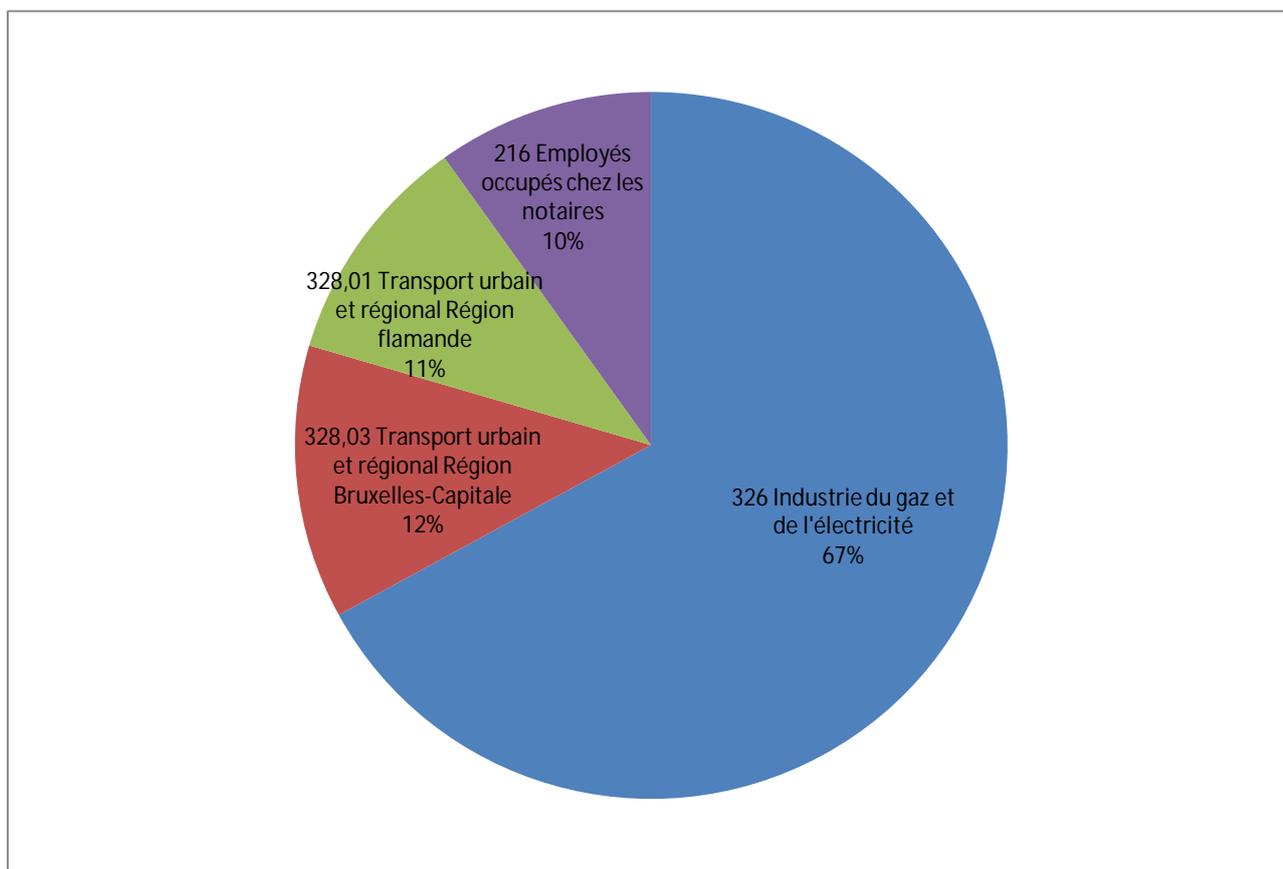
Commission paritaire	2004		2005		2007		2008		2009	
	Assureur (branche 21)	IRP								
106.02 Industrie du béton					1.665.411	425.724.493	2.560.887	404.100.000	3.527.815	499.263.990
111 Constructions métallique, mécanique et électrique					38.635.831		48.906.929		60.030.858	
112 Entreprises de garage	17.100.000	214.600.000	23.200.000	288.500.000	41.916.983		48.640.052		65.689.896	
118 Industrie alimentaire	4.900.000		12.500.000		413.637		464.527		509.227	
120.02 Préparation du lin	190.000		240.000						8.135.499	
121 Nettoyage						43.597.111		85.270.958		142.808.595
124 Construction						4.786.790		5.519.332		6.585.932
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois				3.100.000					2.898.486	
127 Commerce de combustibles		2.200.000							4.807.856	
132 144 145 Secteurs verts					98.585		1.776.713		4.807.856	
139 Batellerie							271.135		421.442	
140 Transport et logistique							756.200		2.067.005	
142.01 Récupération de métaux					527.283		1.066.807		1.626.648	
143 Pêche maritime					397.412		598.582		854.731	
149.01 Electriciens	15.000.000		20.600.000		37.629.186		48.161.594		59.253.577	
149.02 Carrosserie	2.700.000		3.600.000		6.388.141		8.223.745		10.360.482	
149.04 Commerce du métal	10.900.000		14.700.000		25.157.040		32.521.744		40.604.506	
209 Employés des fabrications métalliques	5.200.000		7.400.000		13.681.234		19.445.075		25.457.486	
226 Employés commerce international, transport et logistique				29.800.000	3.367.219	36.675.027	7.625.450	36.024.535	13.911.494	43.351.410
301.01 Port d'Anvers					1.400.598		2.293.718		3.793.604	
304 Spectacle									448.381	
324 Industrie et commerce du diamant										
Total	55.990.000	216.800.000	82.240.000	321.400.000	171.278.559	510.783.421	223.313.157	530.914.825	304.418.994	692.009.927

* Les chiffres relatifs aux IRP englobent également, pour les années 2004 et 2005, les réserves gérées par un FSE (CP 111).

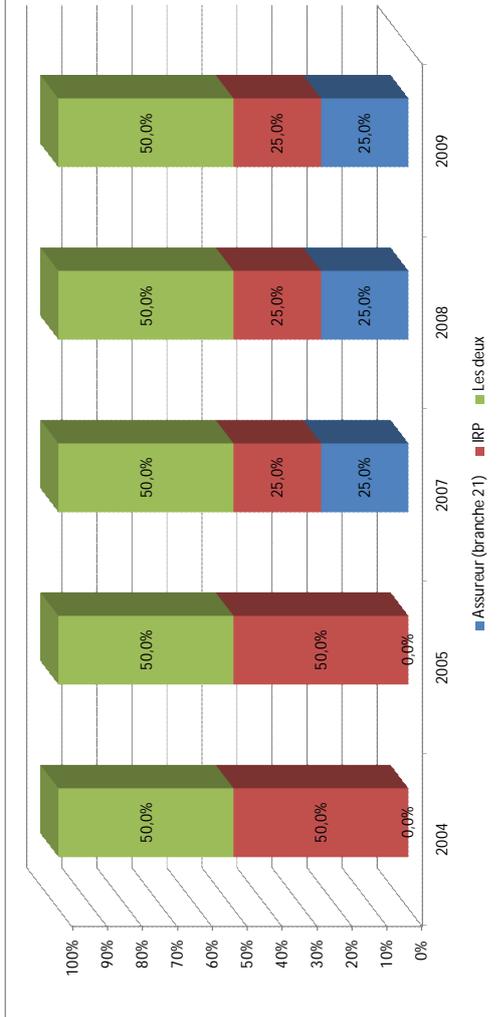
Graphique 63. Réserves, montant total, 2004 - 2009, peer group 2



Graphique 64. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2004 - 2009, peer group 2



Graphique 65. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2004 - 2009, peer_group 2



Graphique 66. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2004 - 2009, peer_group 2

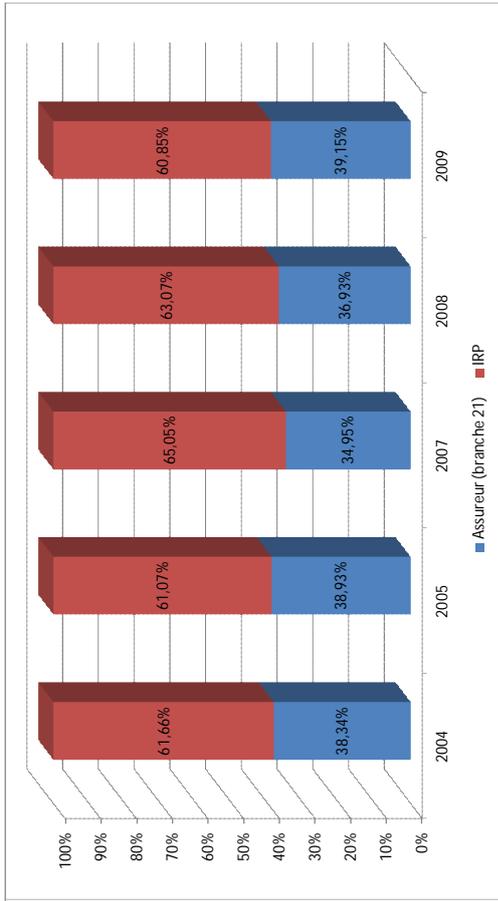


Tableau 55. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), par commission paritaire et au total, 2004 - 2009, peer_group 2

Commission paritaire	2004		2005		2007		2008		2009	
	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP
216 Employés occupés chez les notaires										
326 Industrie du gaz et de l'électricité	51.600.000	12.600.000	60.500.000	15.300.000	134.380.359	19.943.517	90.245.888	21.721.960	102.368.972	25.306.114
328.01 Transport urbain et régional Région flamande		70.400.000		79.600.000	215.206.993	786.756.608	224.554.616	676.785.742	242.725.835	625.789.770
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale					144.196.460	112.481.593	153.407.163	101.159.113	162.001.295	137.215.716
Total	51.600.000	83.000.000	60.500.000	94.900.000	493.783.812	919.181.718	468.207.667	799.666.815	507.096.102	788.311.600

Graphique 67. Réserves, augmentation en % sur 2005 - 2007 et 2007 - 2009, par commission paritaire

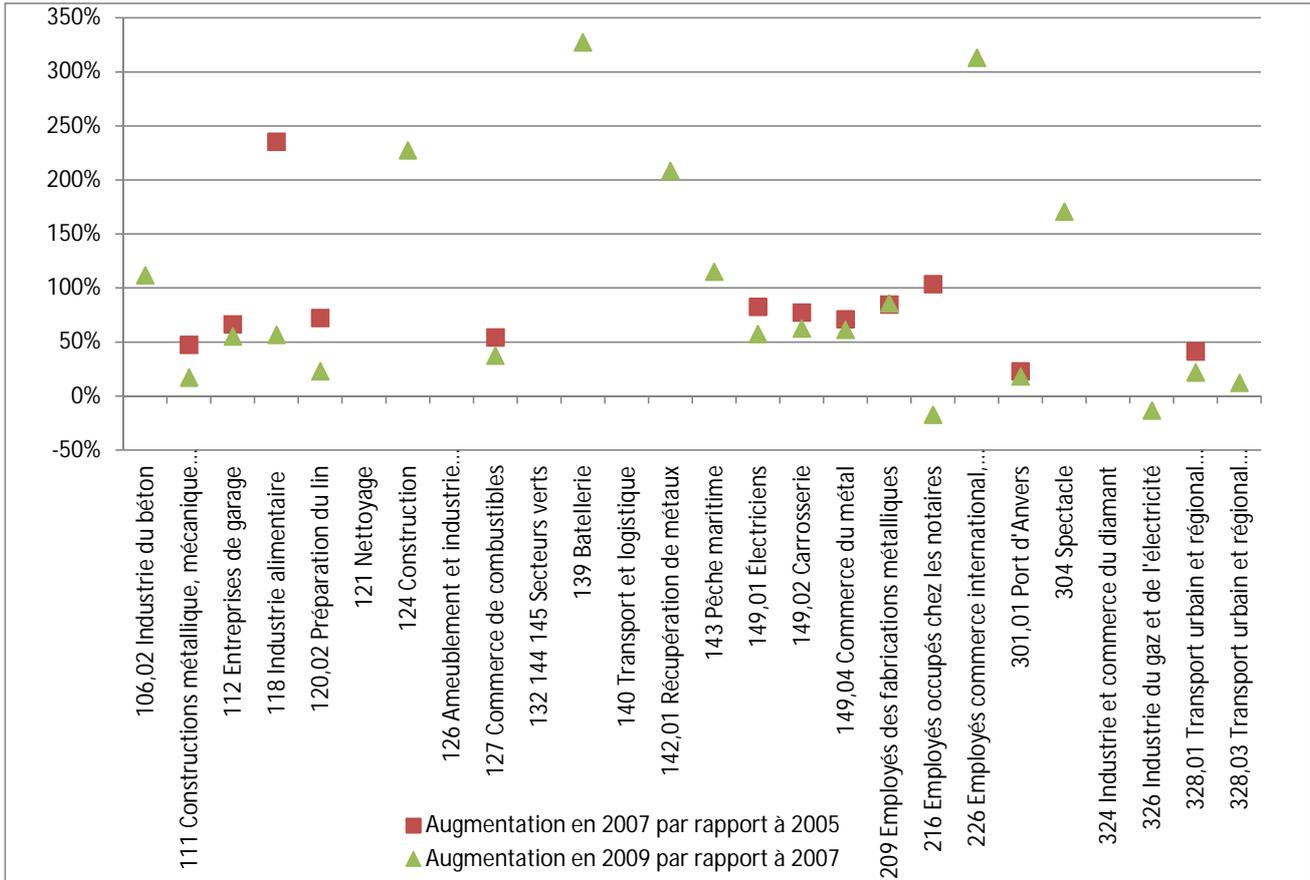
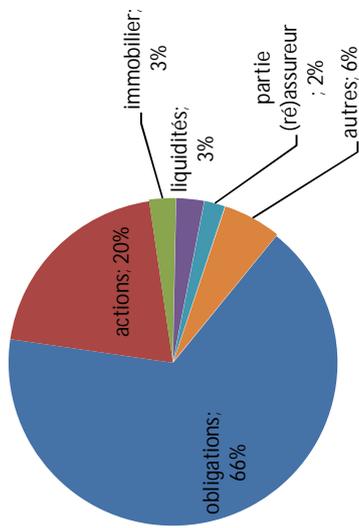


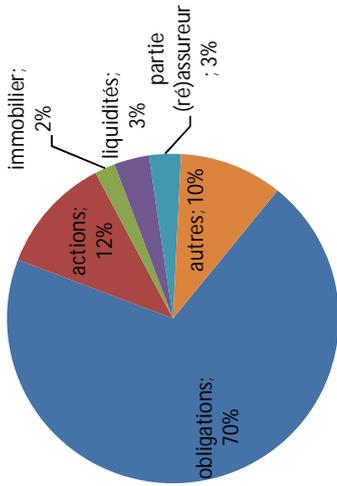
Tableau 56. Réserves, augmentation en % sur 2005 - 2007 et 2007 - 2009, par commission paritaire

Commission paritaire	Augmentation en 2007 par rapport à 2005	Augmentation en 2009 par rapport à 2007
106,02 Industrie du béton		111,83%
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	47,56%	17,27%
112 Entreprises de garage	66,53%	55,38%
118 Industrie alimentaire	235,34%	56,71%
120,02 Préparation du lin	72,35%	23,11%
121 Nettoyage		
124 Construction		227,56%
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		
127 Commerce de combustibles	54,41%	37,59%
132 144 145 Secteurs verts		
139 Batellerie		327,49%
140 Transport et logistique		
142,01 Récupération de métaux		208,50%
143 Pêche maritime		115,07%
149,01 Électriciens	82,67%	57,47%
149,02 Carrosserie	77,45%	62,50%
149,04 Commerce du métal	71,14%	61,40%
209 Employés des fabrications métalliques	84,88%	86,08%
216 Employés occupés chez les notaires	103,59%	-17,27%
226 Employés commerce international, transport et logistique		313,14%
301,01 Port d'Anvers	23,07%	18,20%
304 Spectacle		170,86%
324 Industrie et commerce du diamant		
326 Industrie du gaz et de l'électricité		-13,32%
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	41,31%	21,99%
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale		12,35%

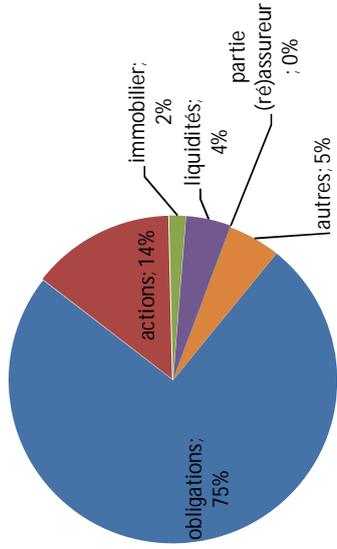
Graphique 68. Allocation des actifs, globalement, 2009



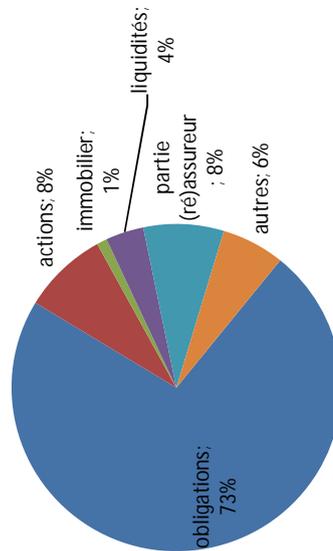
Graphique 69. Allocation des actifs, quintile 1, 2009



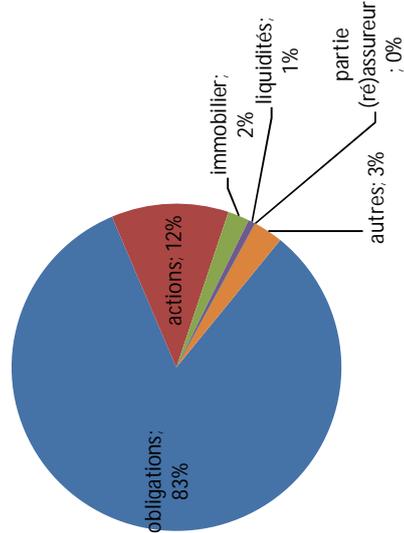
Graphique 70. Allocation des actifs, quintile 2, 2009



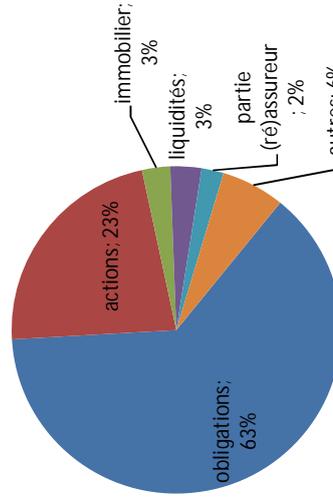
Graphique 71. Allocation des actifs, quintile 3, 2009



Graphique 72. Allocation des actifs, quintile 4, 2009



Graphique 73. Allocation des actifs, quintile 5, 2009

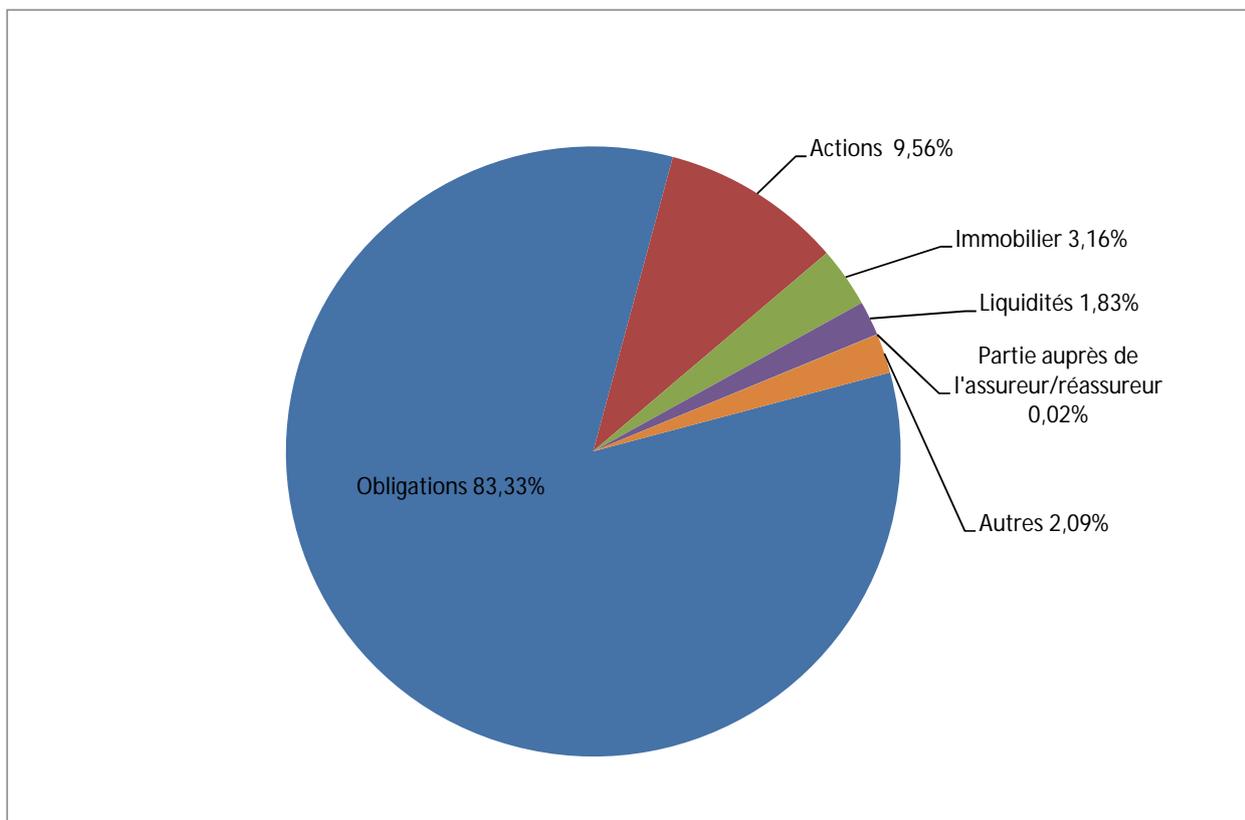


* Allocation des actifs calculée sur la base de la moyenne pondérée (au sein du quintile ou globalement).

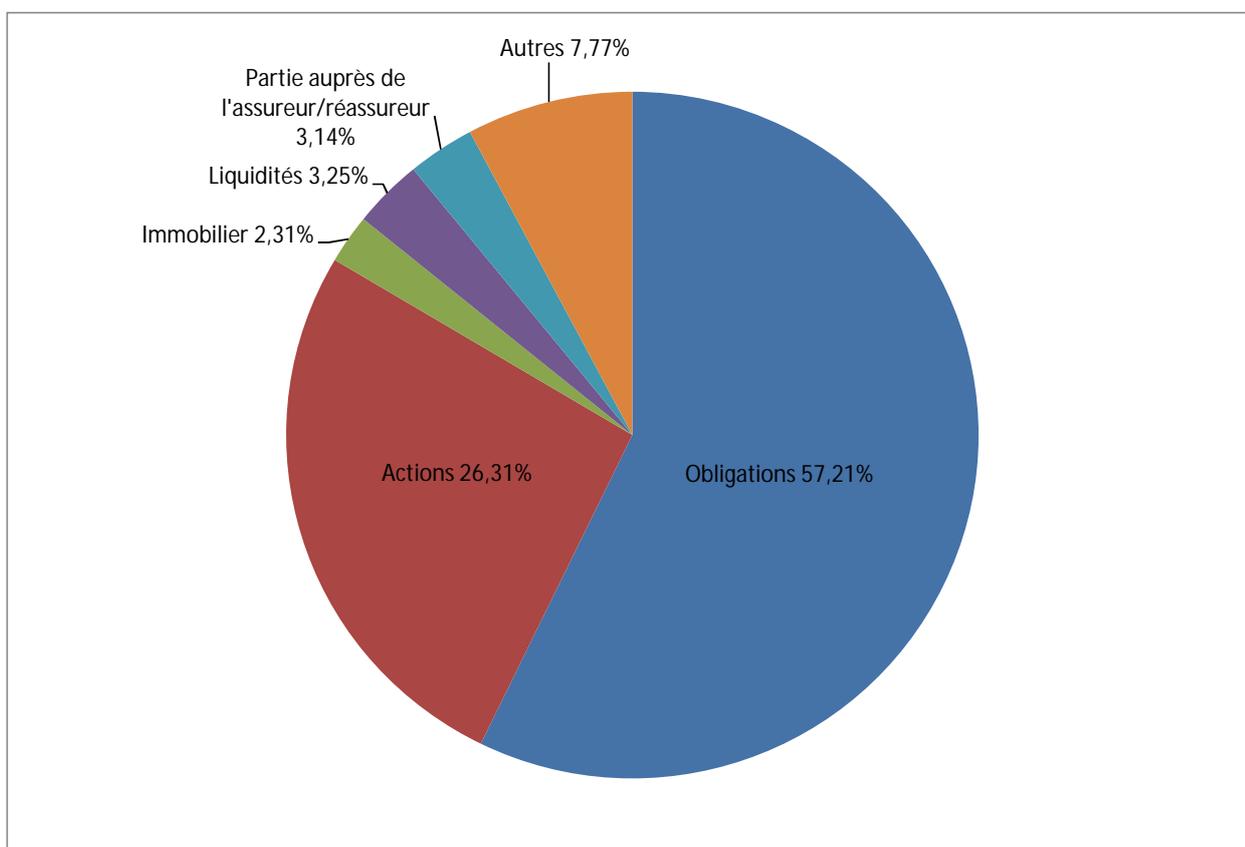
** Ventilation en quintiles sur la base des réserves fin 2009.

*** Les parts d'OPC ne sont pas considérées comme une classe d'actifs distincte. Les placements dans des OPC sont ventilés en fonction des actifs sous-jacents.

Graphique 74. Allocation des actifs, entreprises d'assurances, 2009



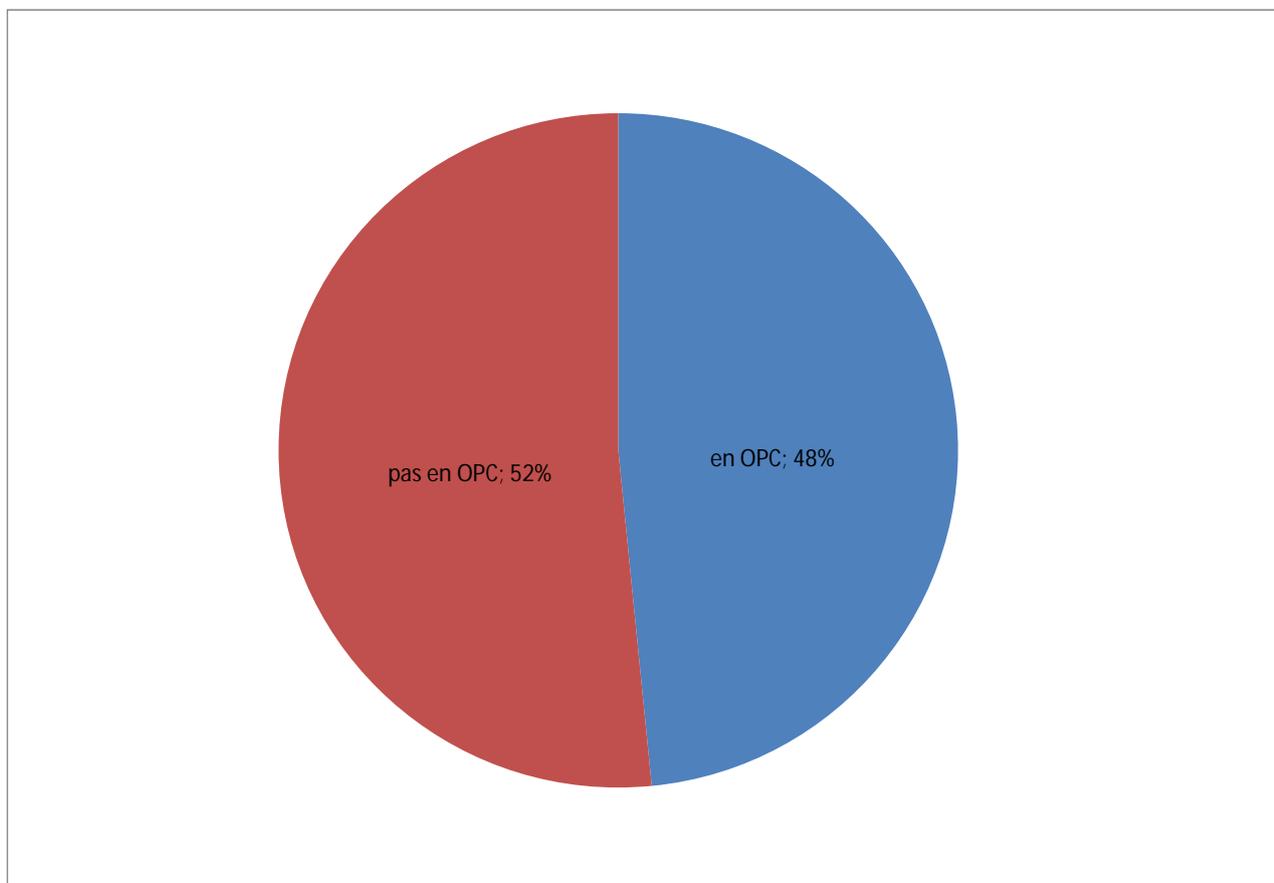
Graphique 75. Allocation des actifs, IRP, 2009



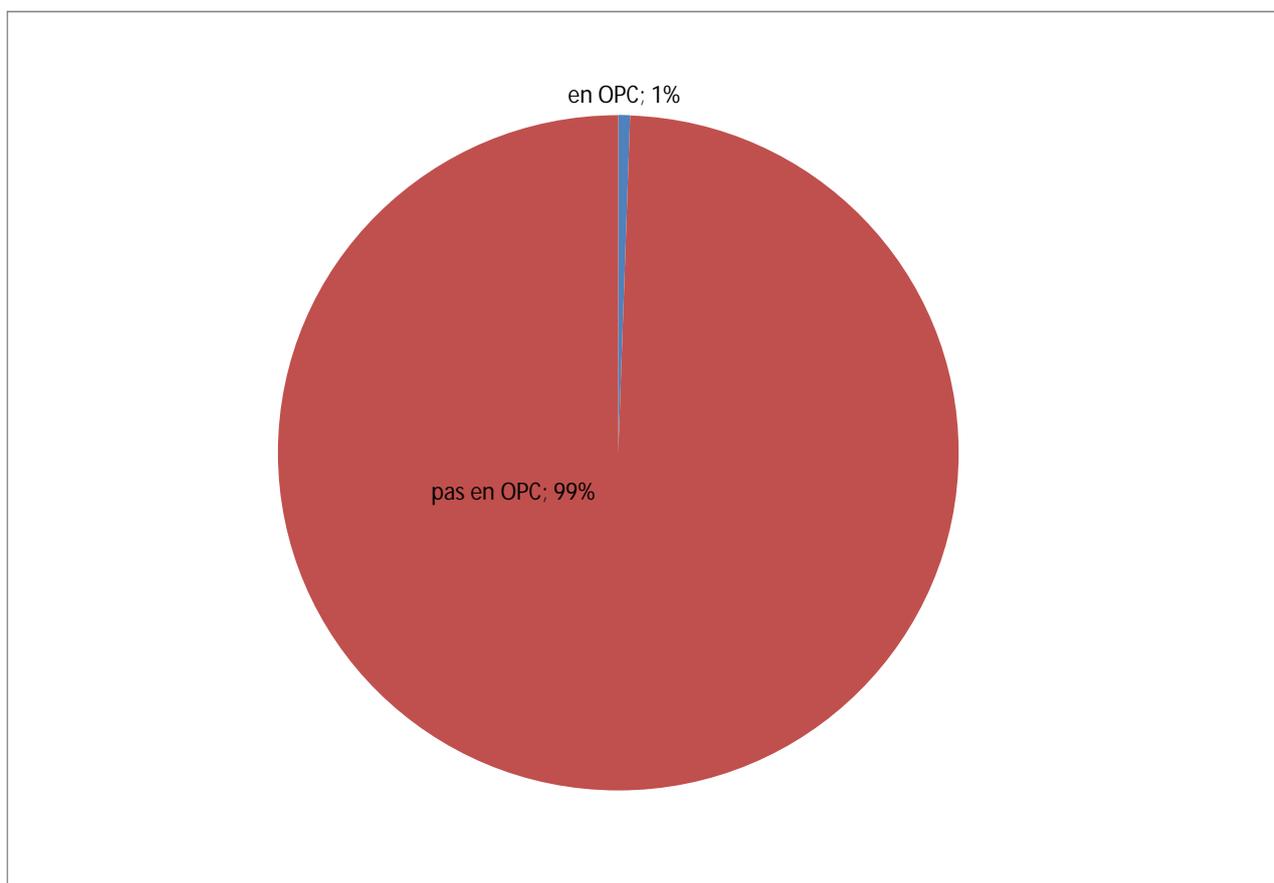
* Allocation des actifs calculée sur la base de la moyenne pondérée (au sein du quintile ou globalement).

** Les parts d'OPC ne sont pas considérées comme une classe d'actifs distincte. Les placements dans des OPC sont ventilés en fonction des actifs sous-jacents.

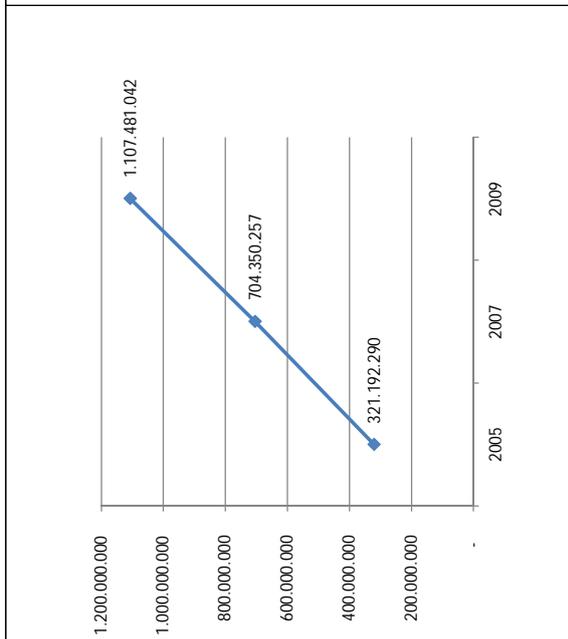
Graphique 76. IRP, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2009



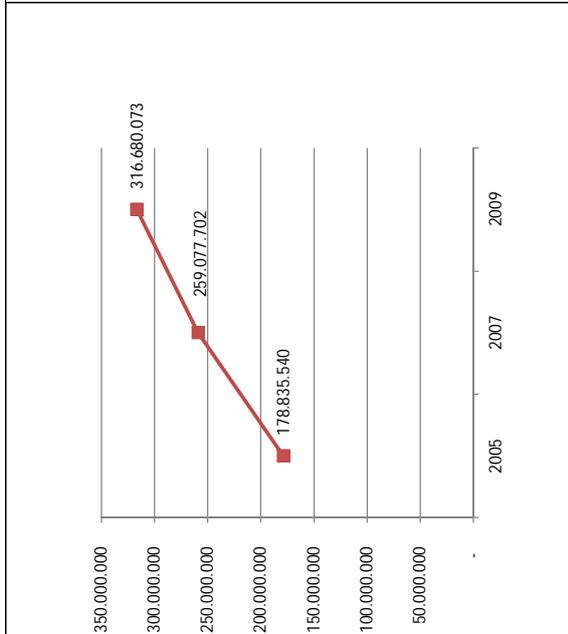
Graphique 77. Assureurs, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2009



Graphique 78. Obligations, montant total, 2005, 2007, 2009



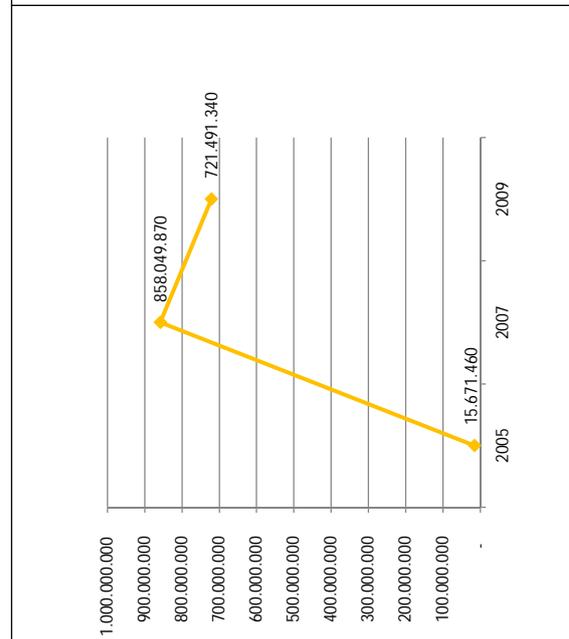
Graphique 79. Actions, montant total, 2005, 2007, 2009



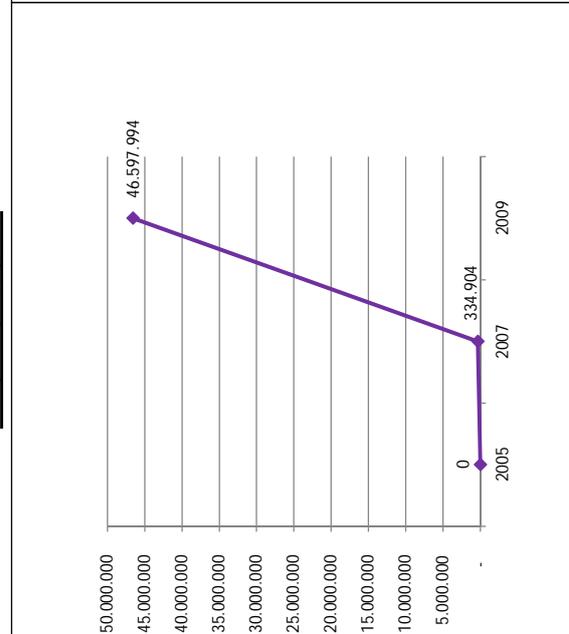
Graphique 80. Immobilier, montant total, 2005, 2007, 2009



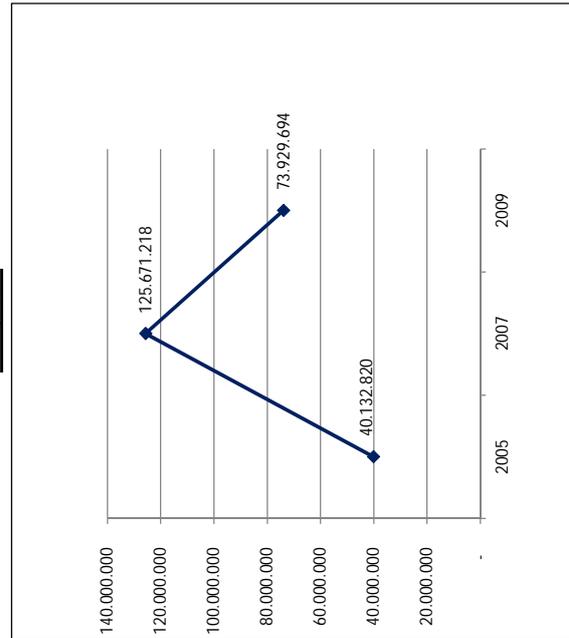
Graphique 81. OPC, montant total, 2005, 2007, 2009



Graphique 82. Partie auprès de l'assureur/réassureur, montant total, 2005, 2007, 2009



Graphique 83. Autres classes d'actifs, montant total, 2005, 2007, 2009



* Les placements dans des OPC sont repris dans une catégorie distincte parce qu'il n'existait pas de données détaillées pour les années 2005-2007.

Graphique 84. Réserves pour lesquelles il est tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux, montant total et part dans les réserves totales, 2005 - 2009 (*)

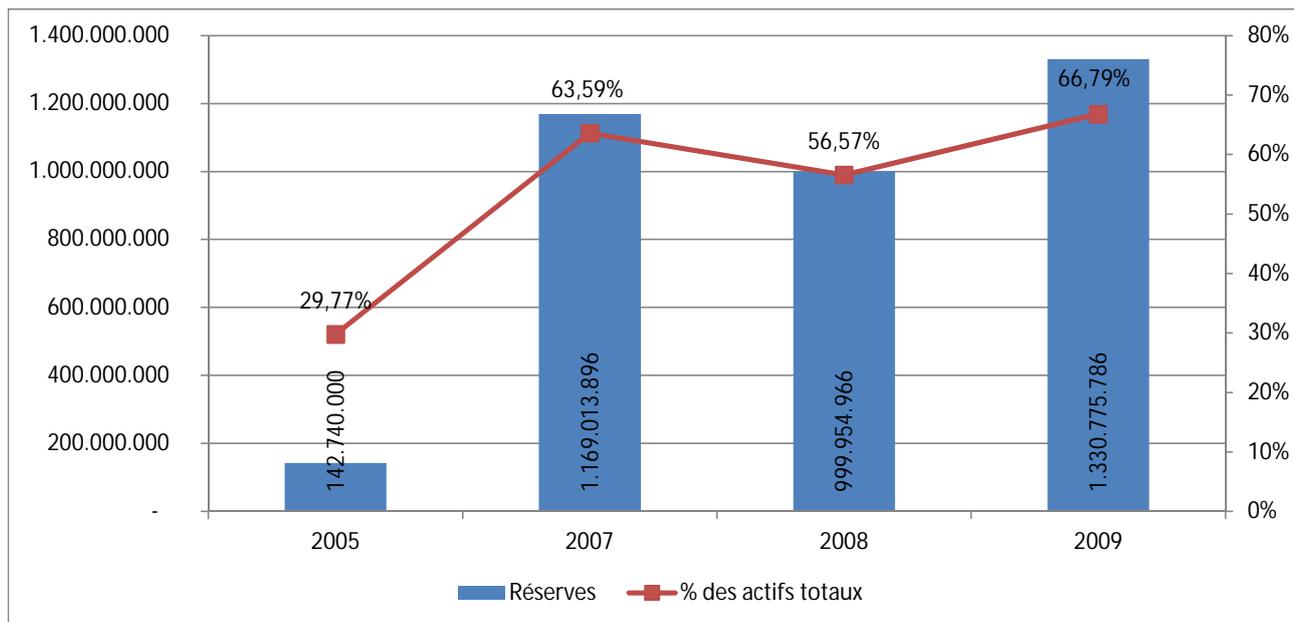


Tableau 57. Est-il tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux ?

Régime de pension	Est-il tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux
106,02 Industrie du béton	Oui
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	Non
112 Entreprises de garage	Non
118 Industrie alimentaire	Oui
120,02 Préparation du lin	Oui
121 Nettoyage	Oui
124 Construction	Oui
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	Oui
127 Commerce de combustibles	Non
132 144 145 Secteurs verts	Oui
139 Batellerie	Oui
140 Transport et logistique	Oui
142,01 Récupération de métaux	Non
143 Pêche maritime - Entrepôts	Oui
143 Pêche maritime - Marins pêcheurs	Oui
149,01 Électriciens	Oui
149,02 Carrosserie	Non
149,04 Commerce du métal	Non
209 Employés des fabrications métalliques	Oui
216 Employés occupés chez les notaires - Nouveau régime	Oui
216 Employés occupés chez les notaires - Ancien régime	Oui
226 Employés commerce international, transport et logistique	Oui
301,01 Port d'Anvers	Non
304 Spectacle	Oui
324 Industrie et commerce du diamant	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC - IRP	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC - Assureur 1	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC - Assureur 2	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - IRP	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - IRP bis	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - Assureur 1	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - Assureur 2	Oui
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	Oui
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DC	Oui
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DB	Oui

* Il fallait mentionner par unité de gestion s'il était tenu compte de critères éthiques, sociaux et environnementaux. Si la réponse à cette question était affirmative, il a été considéré, lors de l'établissement de ce graphique, que tel était le cas pour l'ensemble des réserves de l'unité de gestion en

Graphique 85. Rendement net du portefeuille, par quintile (*) et en moyenne, 2005 - 2009

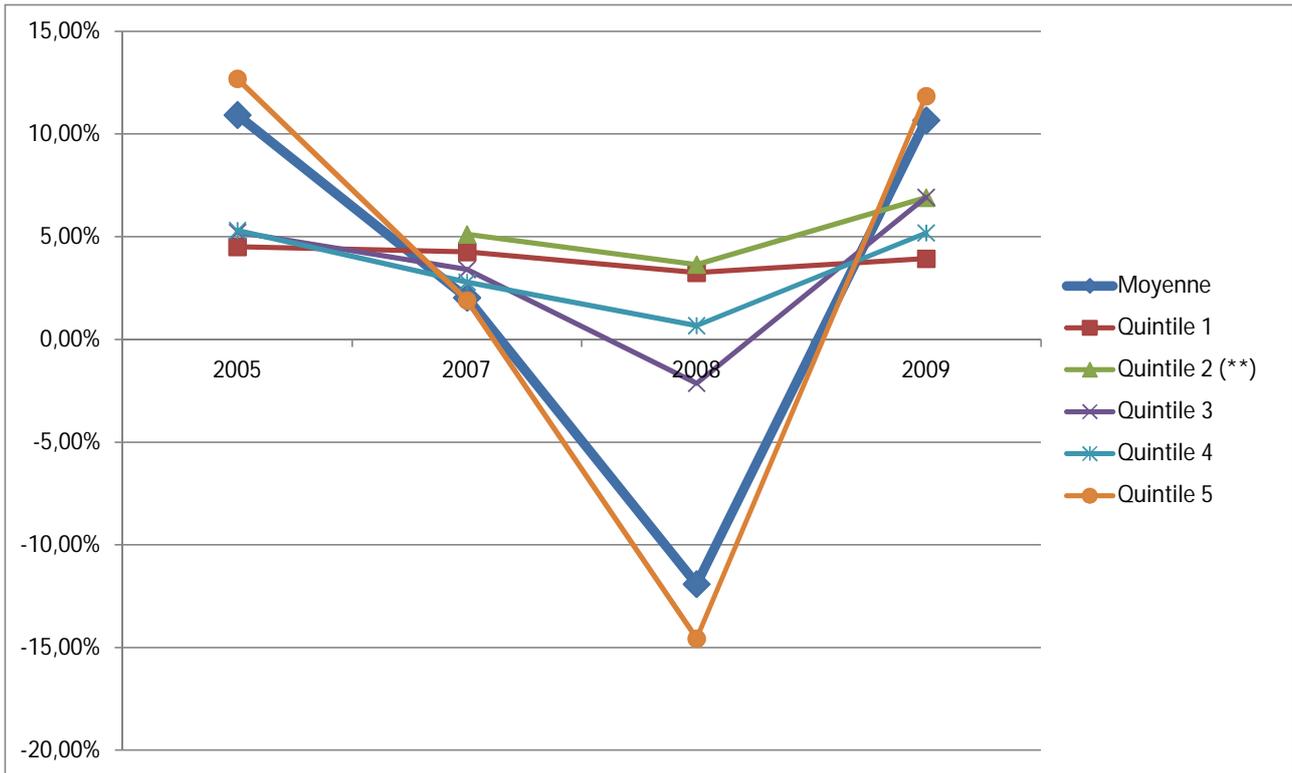


Tableau 58. Rendement net du portefeuille, par quintile et en moyenne, rendement maximum et minimum obtenu, rendement moyen selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2005 - 2009

	2005	2007	2008	2009
Quintile 1	4,51%	4,26%	3,25%	3,93%
Quintile 2 (**)	5,12%	5,12%	3,65%	6,91%
Quintile 3	5,22%	3,41%	-2,14%	6,92%
Quintile 4	5,31%	2,79%	0,67%	5,19%
Quintile 5	12,69%	1,90%	-14,57%	11,85%
Moyenne	10,93%	2,03%	-11,91%	10,67%
Maximum	13,43%	5,75%	4,78%	20,21%
Minimum	0,00%	-2,00%	-27,33%	2,88%
IRP	11,85%	1,20%	-17,60%	13,47%
Assureur	6,46%	2,77%	2,34%	6,84%

* Ventilation en quintiles sur la base des réserves fin 2009.

** Le quintile 2 ne comportait en 2005 aucune unité de gestion.

Graphique 86. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2004 - 2009

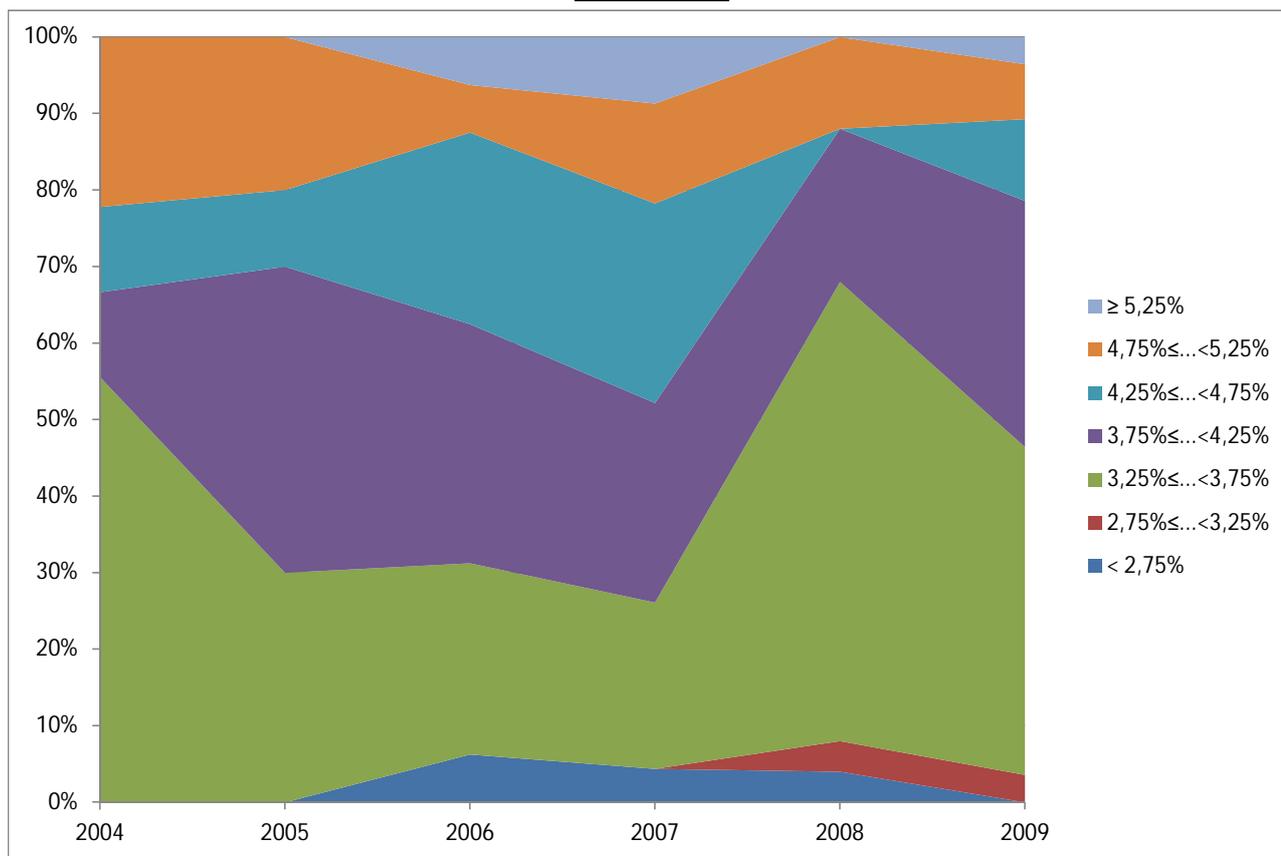


Tableau 59. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
< 2,75%	0	0	1	1	1	0
2,75%≤...<3,25%	0	0	0	0	1	1
3,25%≤...<3,75%	5	3	4	5	15	12
3,75%≤...<4,25%	1	4	5	6	5	9
4,25%≤...<4,75%	1	1	4	6	0	3
4,75%≤...<5,25%	2	2	1	3	3	2
≥ 5,25%	0	0	1	2	0	1
Total	9	10	16	23	25	28

Tableau 60. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, rendement moyen octroyé selon le type d'organisme de pension (IRP/entreprise d'assurances), rendement minimum et maximum octroyé, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Moyenne IRP	3,25%	3,25%	2,95%	3,17%	-0,51%	5,67%
Moyenne assureur	3,97%	4,28%	4,21%	4,43%	3,72%	3,83%
Moyenne globale	3,89%	4,07%	3,98%	4,15%	2,87%	4,16%
Min	3,25%	3,25%	2,35%	2,73%	-15,10%	2,88%
Max	4,85%	5,05%	5,25%	5,75%	5,00%	15,72%

Graphique 87. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2009

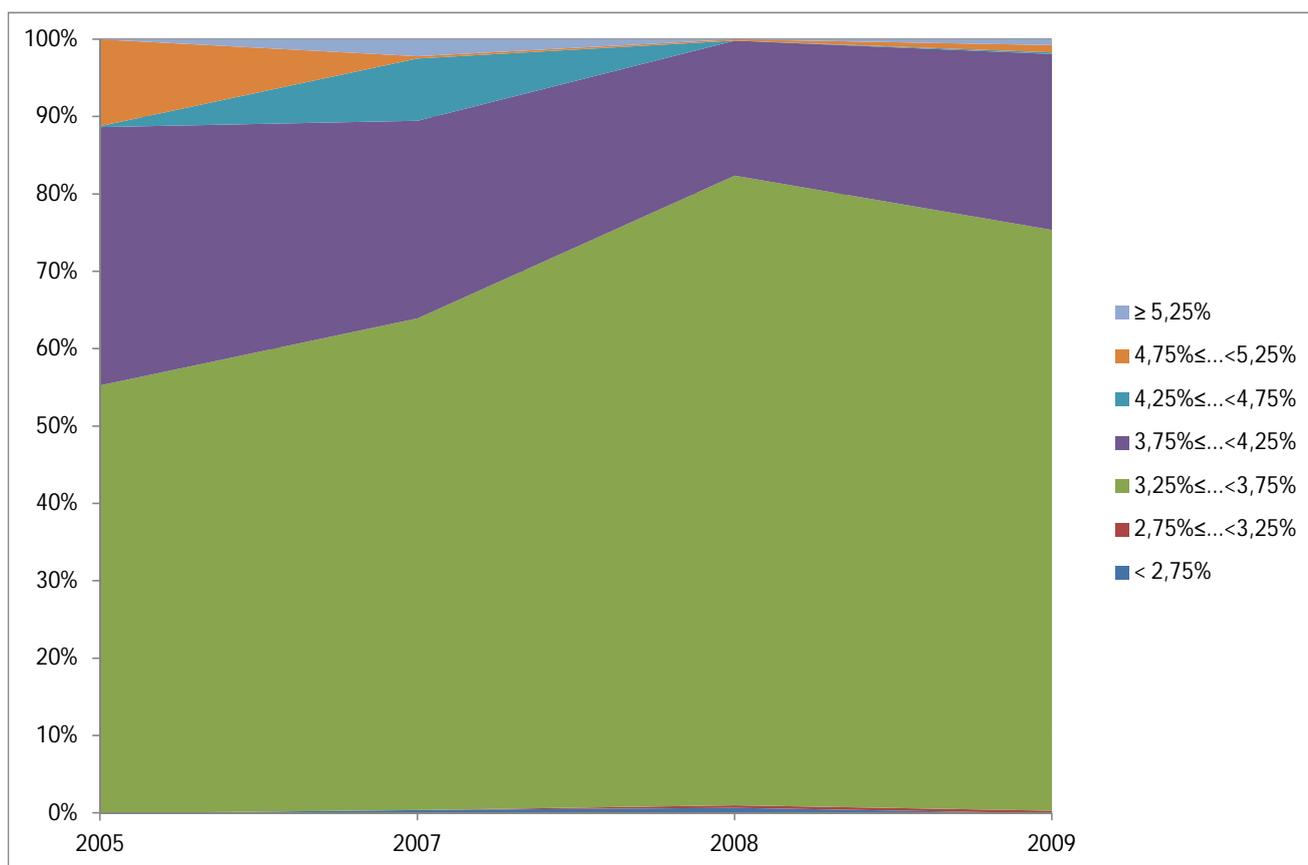


Tableau 61. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2009

	2005	2007	2008	2009
< 2,75%	0	2.180	4.028	0
2,75% ≤ ... < 3,25%	0	0	1.884	1.935
3,25% ≤ ... < 3,75%	166.473	358.316	469.035	492.245
3,75% ≤ ... < 4,25%	100.606	143.949	100.623	148.919
4,25% ≤ ... < 4,75%	418	45.335	0	1.490
4,75% ≤ ... < 5,25%	33.807	1.548	1.113	6.136
≥ 5,25%	0	12.476	0	4.993
Total	301.304	563.804	576.683	655.718

Graphique 88. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2009

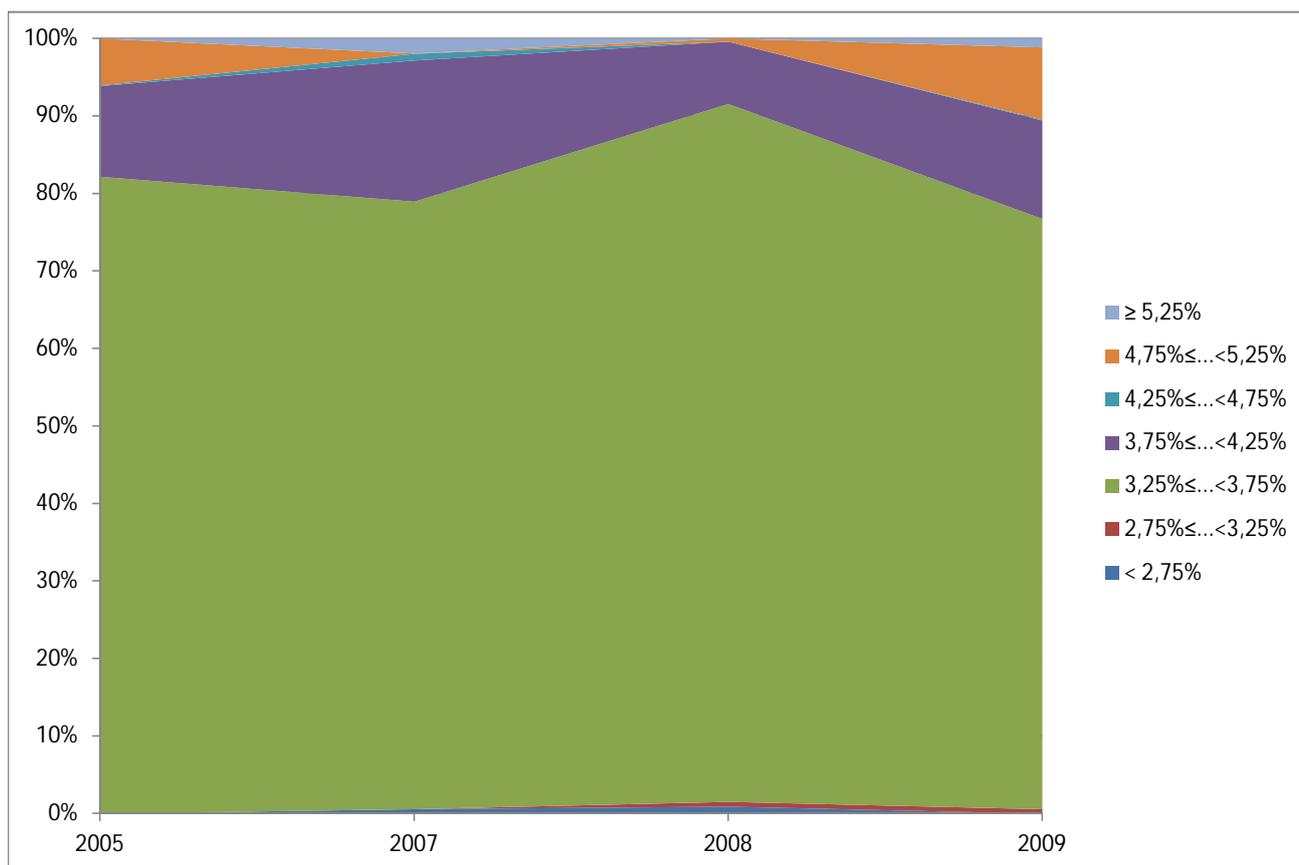


Tableau 62. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, montant total selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2009

	2005	2007	2008	2009
< 2,75%	0	4.786.790	7.945.064	0
2,75%≤...<3,25%	0	0	5.519.332	6.585.932
3,25%≤...<3,75%	378.800.000	646.827.037	793.563.380	872.549.019
3,75%≤...<4,25%	54.000.000	150.254.463	71.082.566	145.201.489
4,25%≤...<4,75%	240.000	7.051.690	0	1.276.173
4,75%≤...<5,25%	28.000.000	495.997	3.501.287	106.759.942
≥ 5,25%	0	15.932.662	0	13.262.292
Total	461.040.000	825.348.639	881.611.629	1.145.634.847

Graphique 89. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, ventilation selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2007 - 2009

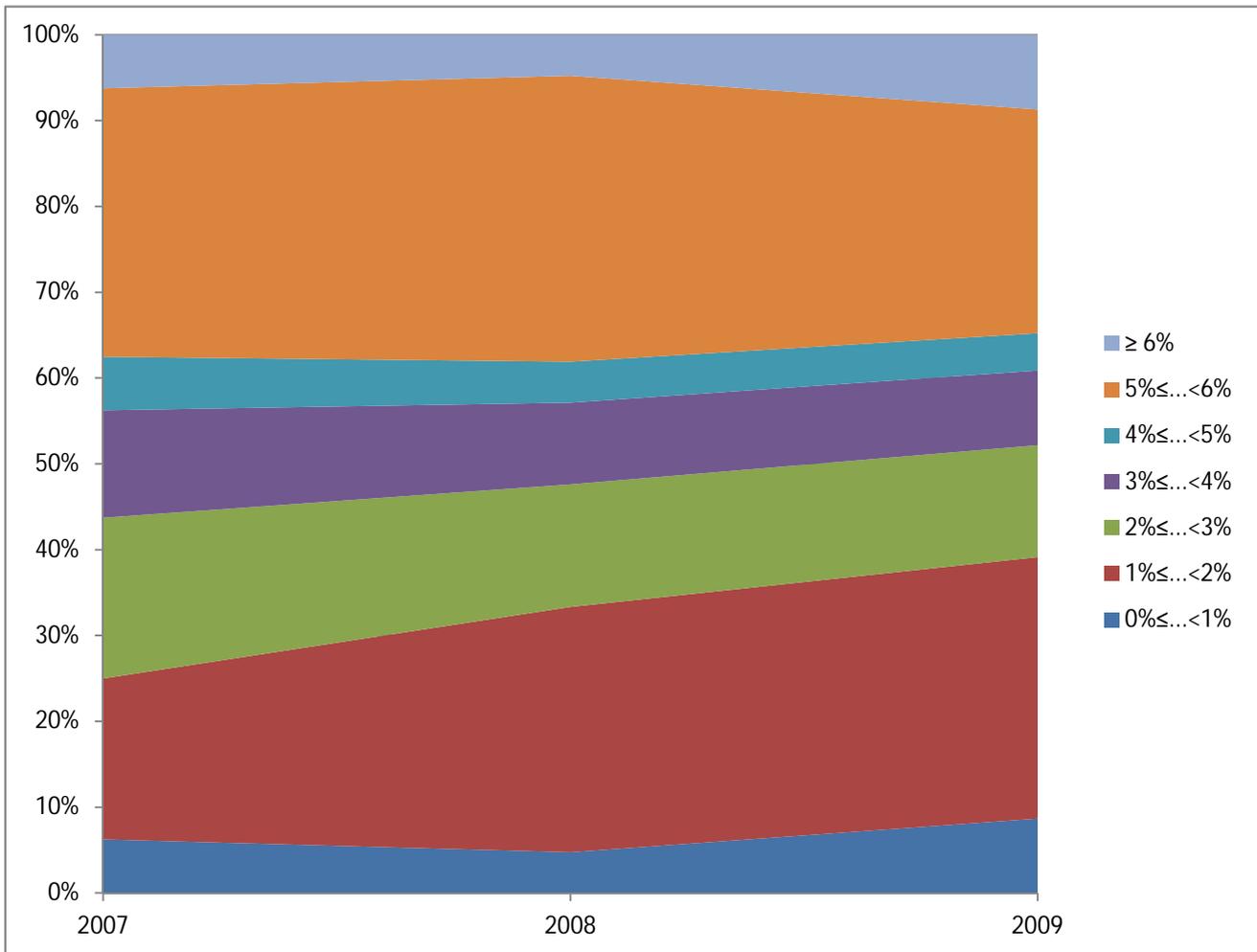
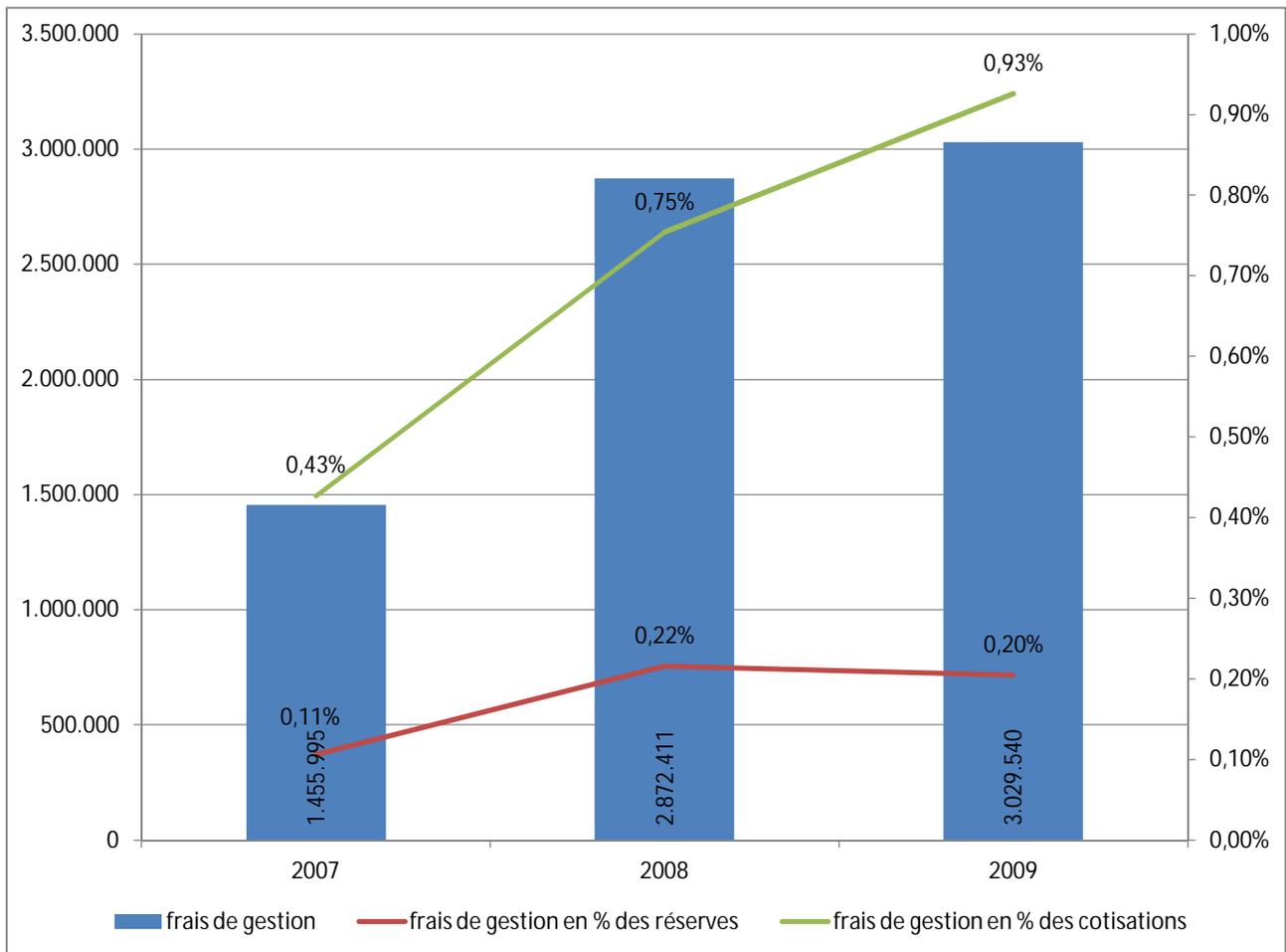


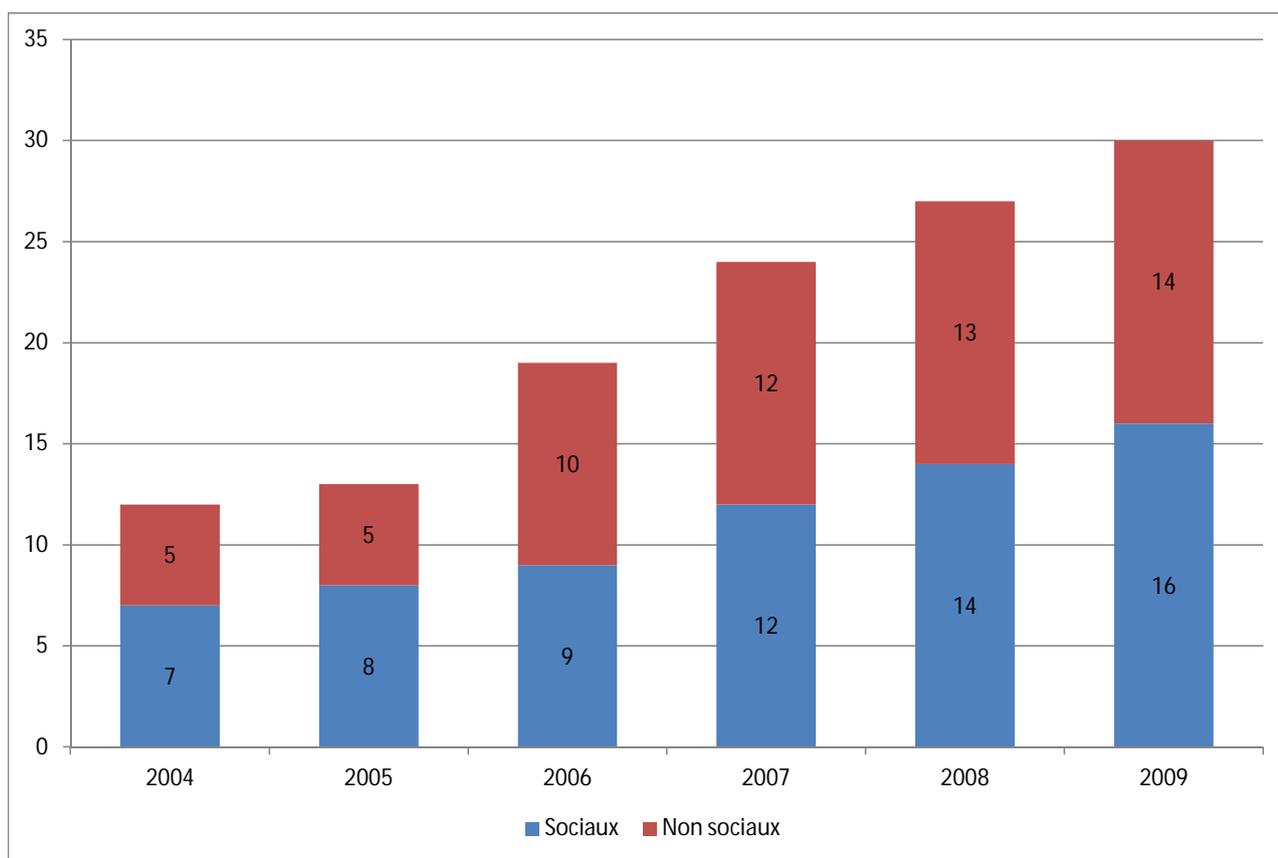
Tableau 63. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, nombre selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2007 - 2009

	2007	2008	2009
0%≤...<1%	1	1	2
1%≤...<2%	3	6	7
2%≤...<3%	3	3	3
3%≤...<4%	2	2	2
4%≤...<5%	1	1	1
5%≤...<6%	5	7	6
≥ 6%	1	1	2
Total	16	21	23

Graphique 90. Frais de gestion dans les IRP, montants absolus et en % des cotisations et des réserves, 2007 - 2009



Graphique 91. Régimes de pension, nombre de régimes de pension sociaux et de régimes de pension non sociaux, 2004 - 2009



Graphique 92. Régimes de pension sociaux, ventilation selon le type d'organisme de solidarité, 2008 - 2009

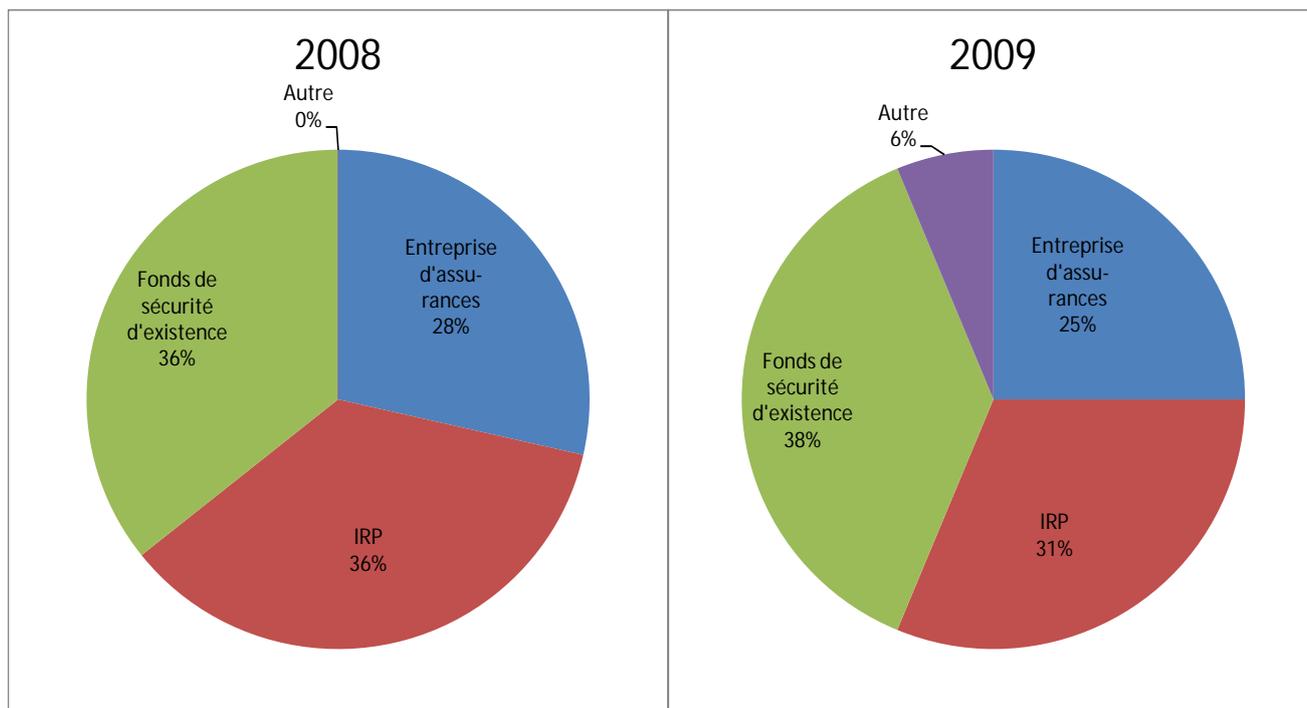


Tableau 64. Régimes de pension sociaux, nombre selon le type d'organisme de solidarité, 2004 - 2009

Organisme de solidarité	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Entreprise d'assurances	3	3	4	4	4	4
IRP	1	2	2	5	5	5
Fonds de sécurité d'existence	3	3	3	3	5	6
Autre	0	0	0	0	0	1
Total	7	8	9	12	14	16

Graphique 93. Cotisations pour le volet solidarité, ventilation par commission paritaire, 2009

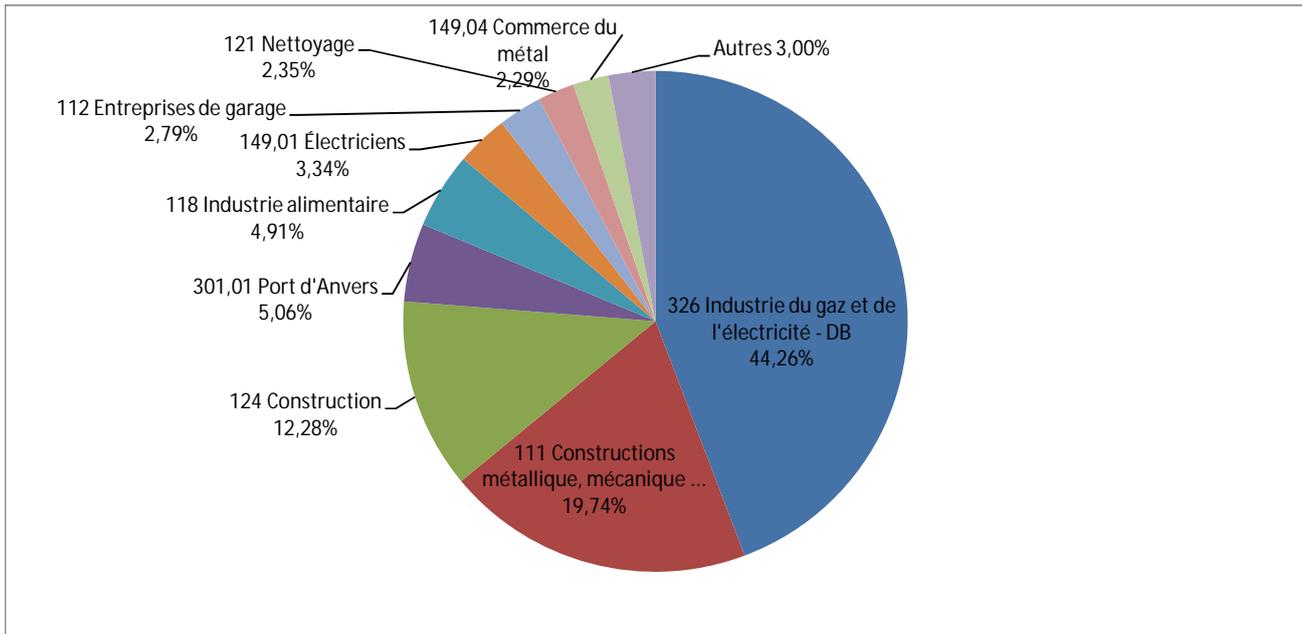


Tableau 65. Cotisations pour le volet solidarité, par commission paritaire et au total, 2004 - 2009

Commission paritaire	2004	2005	2006	2007	2008	2009
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB	N.A.	N.A.	N.A.	8.950.914	10.421.355	6.694.618
111 Constructions métallique, mécanique ...				3.616.010	3.635.622	2.985.150
124 Construction				1.969.626	2.020.315	1.856.860
301,01 Port d'Anvers		788.606	840.316	887.413	951.429	765.069
118 Industrie alimentaire	279.941	420.948	501.205	603.183	748.940	742.480
149,01 Électriciens	243.158	258.208	388.515	427.118	495.992	504.502
112 Entreprises de garage	284.284	300.625	355.156	351.318	411.244	421.995
121 Nettoyage						355.748
149,04 Commerce du métal	180.340	197.612	242.188	247.470	335.036	346.270
126 Ameublement et industrie transformatrice ...						175.611
149,02 Carrosserie	44.091	47.313	59.991	56.471	75.493	81.336
132 144 145 Secteurs verts					93.529	66.538
140 Transport et logistique					188.900	55.875
127 Commerce de combustibles	37.507	38.438	39.167	38.957	43.272	42.588
142,01 Récupération de métaux			13.434	16.593	29.417	29.606
120,02 Préparation du lin	13.761	2.340	2.550	1.328	1.607	1.508
Total	1.083.082	2.054.091	2.442.521	17.166.401	19.452.151	15.125.755

Graphique 94. Cotisations pour le volet solidarité, montant total, 2004 - 2009

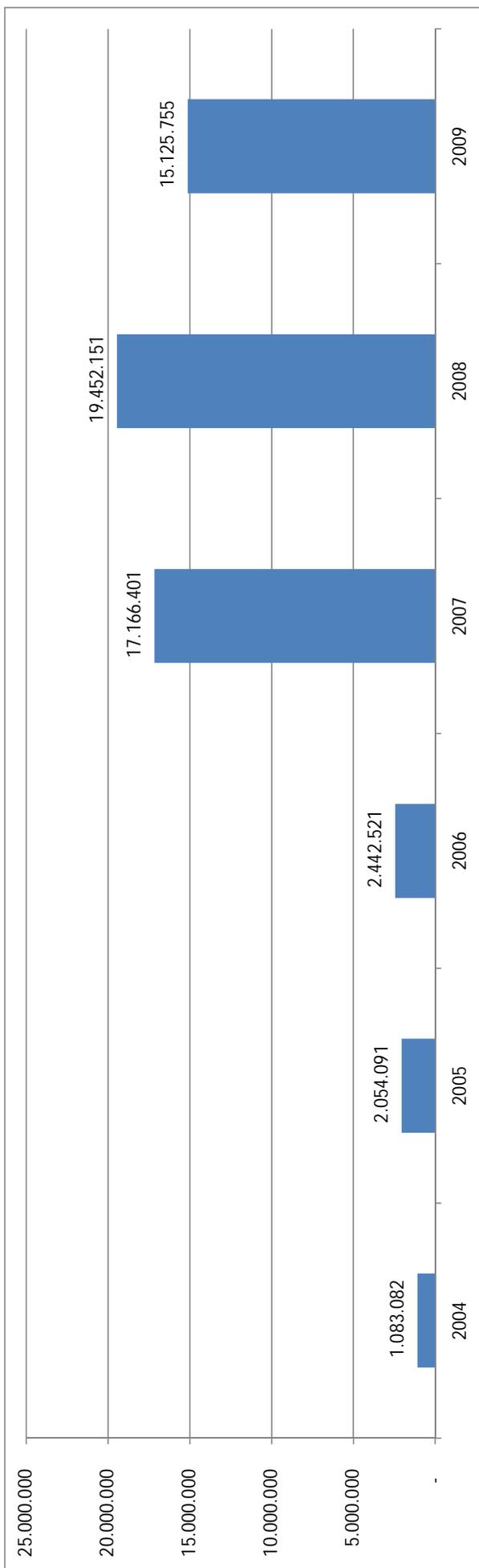


Tableau 66. Cotisations pour le volet solidarité, montant par commission paritaire et montant total, 2004 - 2009

Commission paritaire	2004	2005	2006	2007	2008	2009
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB	N.A.	N.A.	N.A.	8.950.914	10.421.355	6.694.618
111 Constructions métallique, mécanique et électrique				3.616.010	3.635.622	2.985.150
124 Construction				1.969.626	2.020.315	1.856.860
301,01 Port d'Anvers		788.606	840.316	887.413	951.429	765.069
118 Industrie alimentaire	279.941	420.948	501.205	603.183	748.940	742.480
149,01 Électriciens	243.158	258.208	388.515	427.118	495.992	504.502
112 Entreprises de garage	284.284	300.625	355.156	351.318	411.244	421.995
121 Nettoyage		197.612	242.188	247.470	335.036	355.748
149,04 Commerce du métal	180.340					346.270
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		47.313	59.991	56.471	75.493	175.611
149,02 Carrosserie	44.091				93.529	81.336
132 144 145 Secteurs verts					188.900	66.538
140 Transport et logistique		38.438	39.167	38.957	43.272	55.875
127 Commerce de combustibles	37.507		13.434	16.593	29.417	42.588
142,01 Récupération de métaux		2.340	2.550	1.328	1.607	29.606
120,02 Préparation du lin	13.761					1.508
Total	1.083.082	2.054.091	2.442.521	17.166.401	19.452.151	15.125.755

Tableau 67. Contenu de l'engagement de solidarité, 2009

Régime	Social?	1° Financement de la pension complémentaire pendant							2° Rente compensant la perte de revenus en cas de		3° Rente en cas de maladie grave	4° Augmentation des rentes en cours
		Chômage temporaire	Chômage	Incapacité de travail	Cours	Interruption de carrière	Failite	Incapacité de travail	Décès			
106.02												
111	•	•		•					•			
112	•	•		•								
118	•	•		•					•			
120.02	•	•		•								
121	•			•(*)				•(**)				
124	•	•		•								
126	•	•		•								
127	•						•					•
132, 144 - 145	•			•						•		
139												
140(.01/.02/.03)	•	•		•						•		
142.01	•	•		•								
143 (Entrepôts)												
143 (Marins pêcheurs)												
149.01	•	•		•								•
149.02	•	•		•								•
149.04	•	•		•								•
209												
216												
226												
301.01	•	•		•								•
304												

Graphique 95. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2009

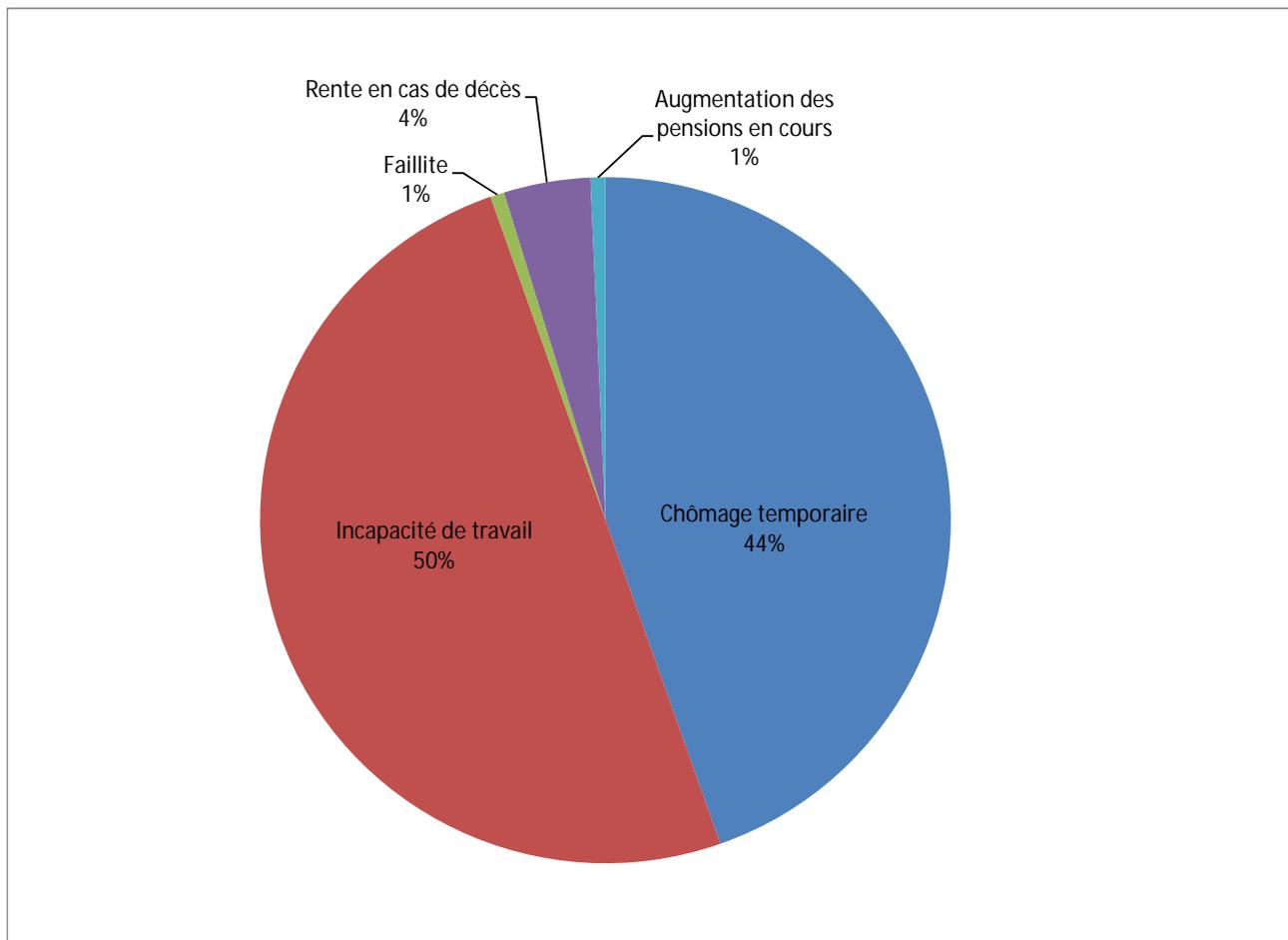


Tableau 68. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2004 - 2009

Prestation de solidarité	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Chômage temporaire	27,05%	12,99%	31,06%	29,40%	21,91%	44,60%
Incapacité de travail	60,52%	27,16%	44,99%	64,36%	69,25%	50,00%
Faillite	0,00%	8,67%	4,81%	0,14%	0,54%	0,65%
Total périodes assimilées	87,57%	48,82%	80,86%	93,91%	91,70%	95,25%
Rente en cas de décès	12,43%	13,93%	15,40%	5,30%	4,30%	4,05%
Augmentation des pensions en cours	0,00%	37,25%	3,74%	0,80%	4,01%	0,69%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Graphique 96. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2004 - 2009

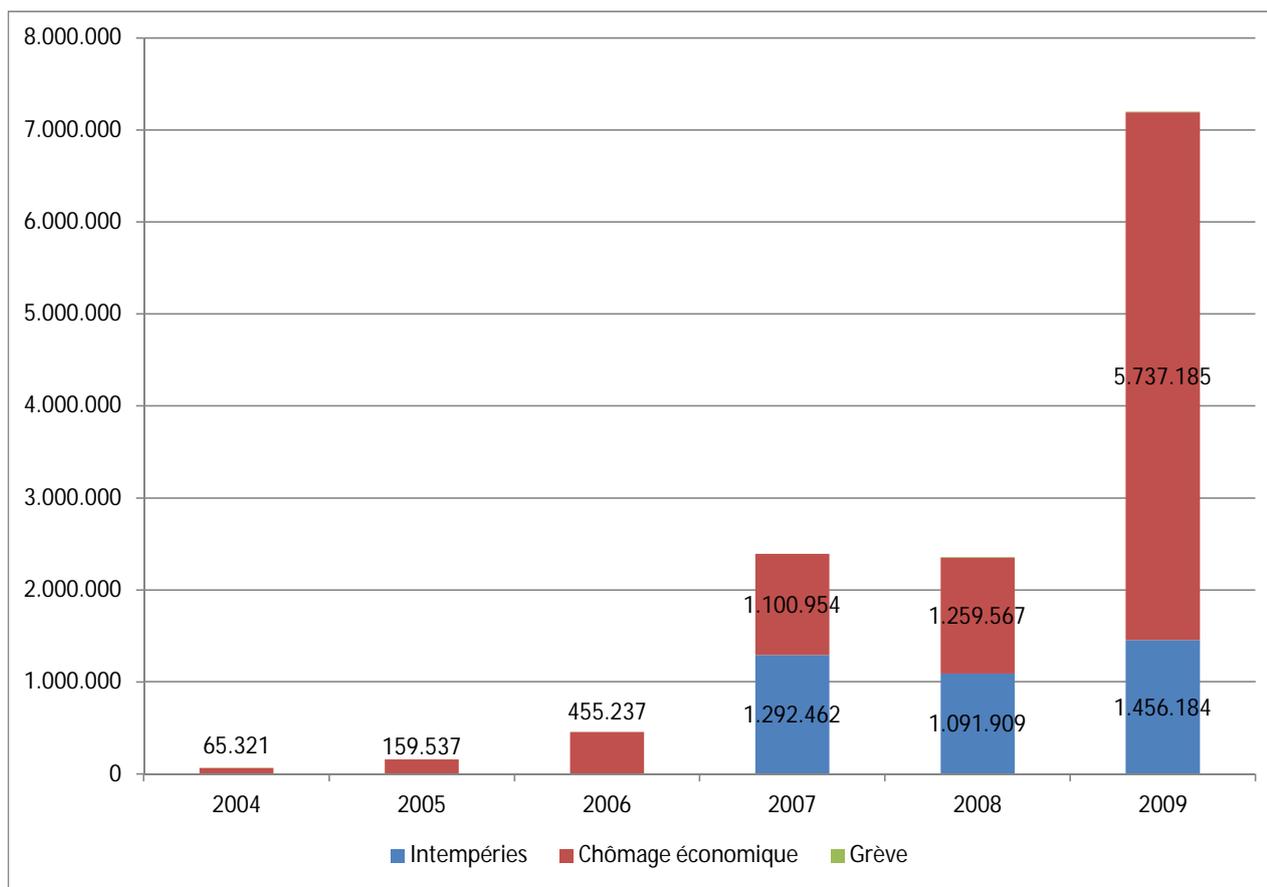


Tableau 69. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Intempéries	0	0	0	1.292.462	1.091.909	1.456.184
Chômage économique	65.321	159.537	455.237	1.100.954	1.259.567	5.737.185
Grève	1	0	0	0	5.079	4.987
Total	65.322	159.537	455.237	2.393.416	2.356.554	7.198.356

Graphique 97. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, ventilation des prestations selon leur nature, 2008 - 2009

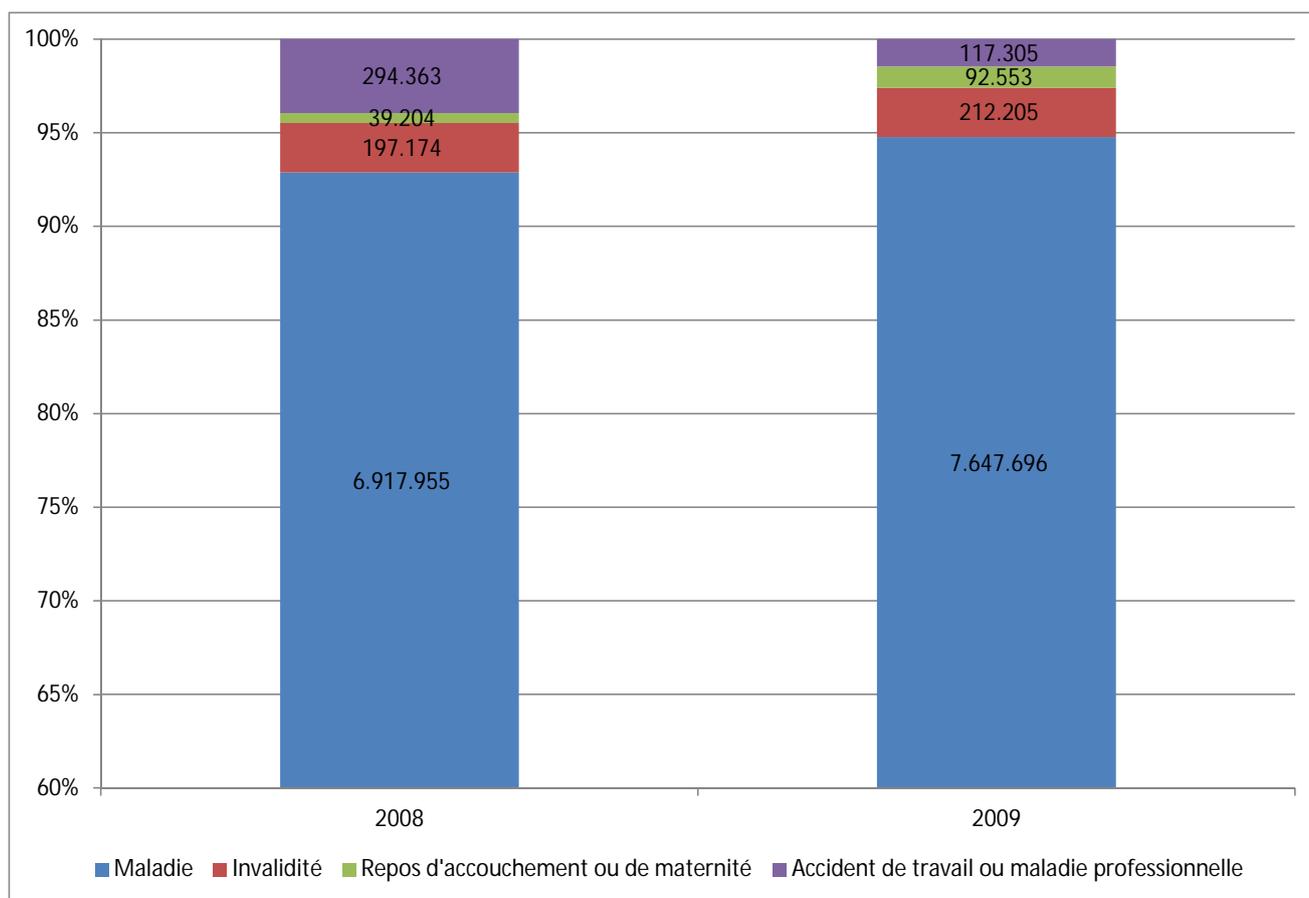


Tableau 70. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, montant selon la nature de la prestation, 2008 - 2009

	Maladie	Invalidité	Repos d'accouchement ou de maternité	Accident de travail ou maladie professionnelle	Total
2008	6.917.955	197.174	39.204	294.363	7.448.695
2009	7.647.696	212.205	92.553	117.305	8.069.759

Graphique 98. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, ventilation selon la nature des prestations, 2008 - 2009

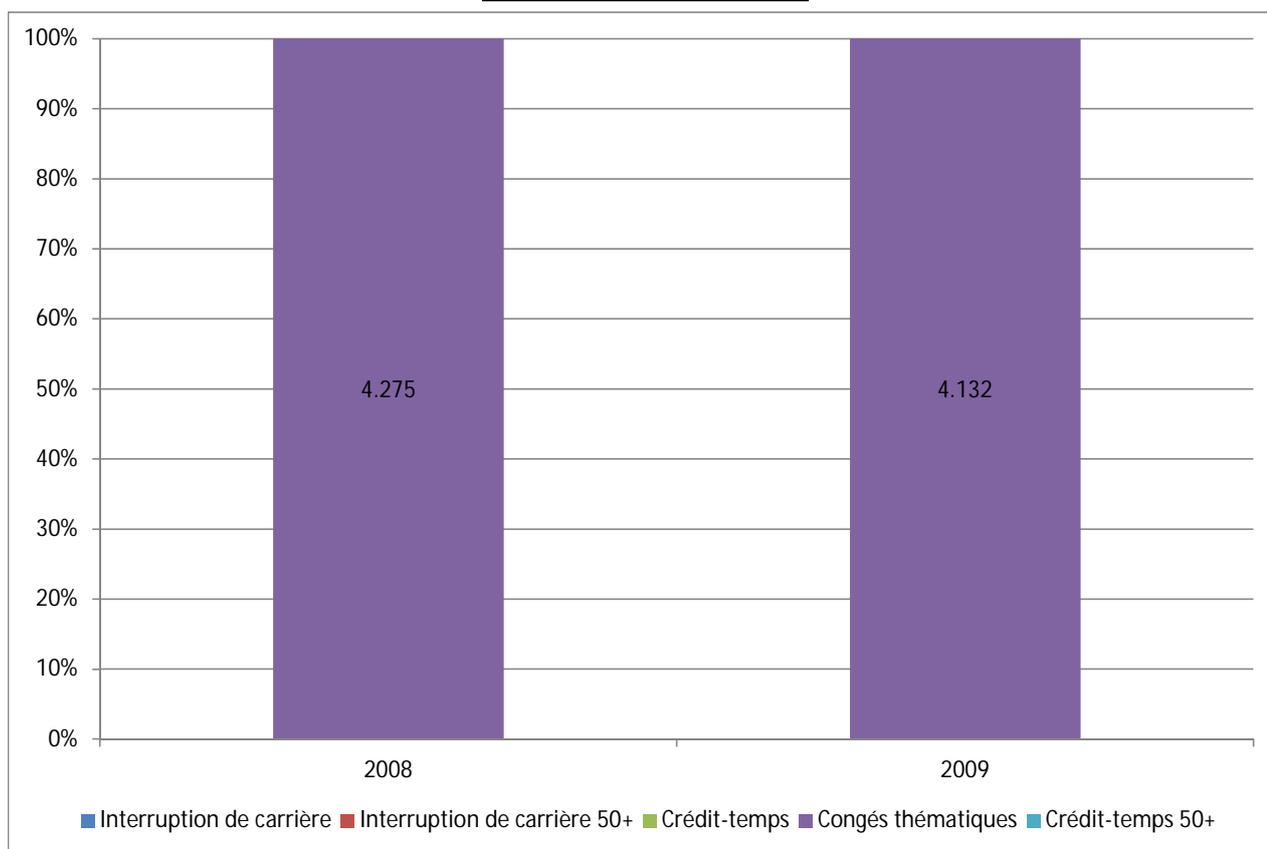


Tableau 71. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, montant selon la nature de la prestation, 2008 - 2009

	2008	2009
Interruption de carrière		
Interruption de carrière 50+		
Crédit-temps		
Congés thématiques	4.275	4.132
Crédit-temps 50+	0	0

Graphique 99. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2004 - 2009

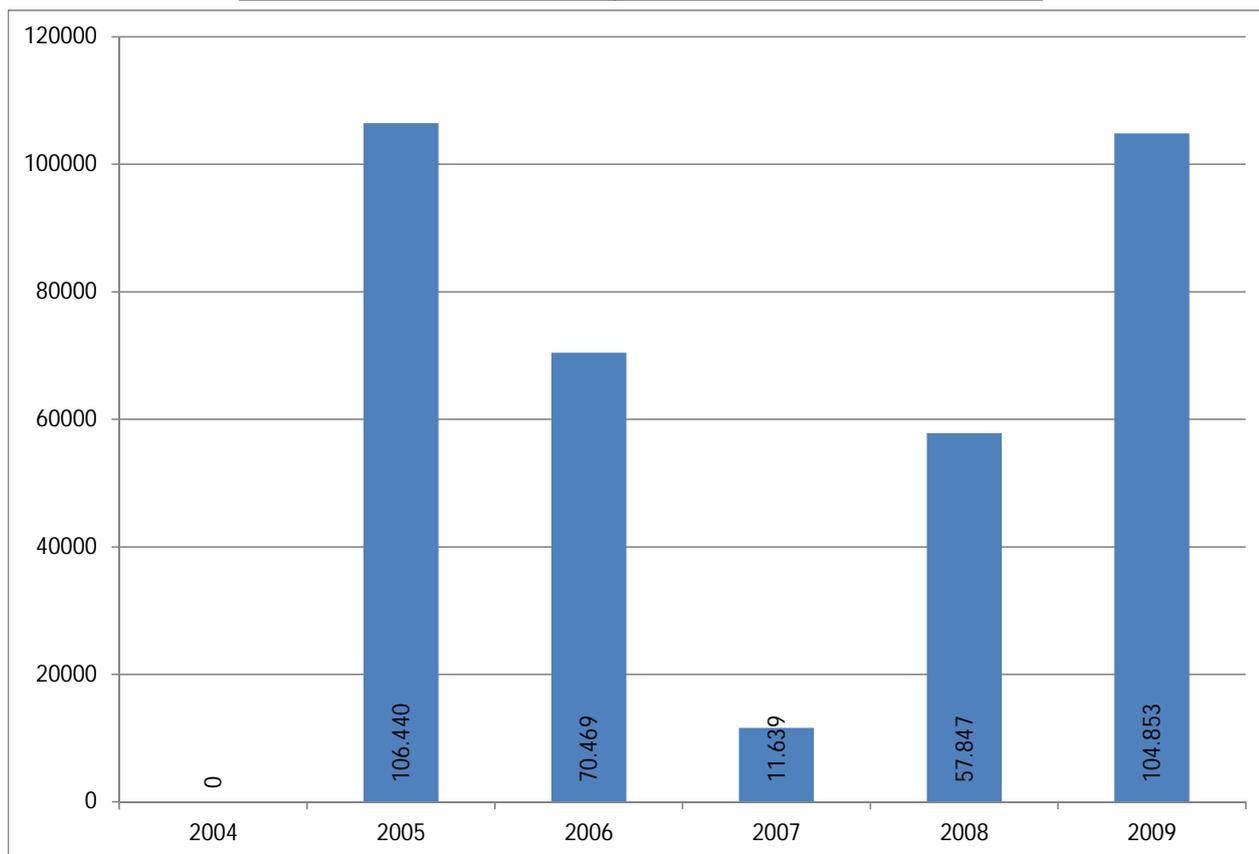


Tableau 72. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Faillite de l'employeur	0	106.440	70.469	11.639	57.847	104.853

Graphique 100. Indemnité sous forme de rente en cas de décès, montant total et rente moyenne, 2004 - 2009



Tableau 73. Indemnité sous forme de rente en cas de décès : nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2004 - 2009

Commission paritaire	Nouvelles rentes					Nombre total de rentes					Montant total versé								
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
106.02 Industrie du béton																			
111 Constructions métallique, mécanique et électrique																			
112 Entreprises de garage																			
118 Industrie alimentaire																			
120.02 Préparation du lin																			
121 Nettoyage																			
124 Construction																			
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois																			
127 Commerce de combustibles																			
132 144 145 Secteurs verts																			
138 Batellerie																			
140 Transport et logistique																			
142.01 Récupération de métaux																			
143 Pêche maritime																			
149.01 Electriciens																			
149.02 Carrosserie																			
149.04 Commerce du métal																			
209 Employés des fabrications métalliques																			
216 Employés occupés chez les notaires																			
226 Employés commerce international, transport et ...																			
301.01 Port d'Anvers																			
304 Spectacle																			
324 Industrie et commerce du diamant																			
326 Industrie du gaz et de l'électricité																			
328.01 Transport urbain et régional Région flamande																			
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles																			
Total	13	123	152	469	520	715	0	88	171	502	520	715	30.000	171.000	225.750	431.194	462.242	654.342	

Graphique 101. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2004 - 2009

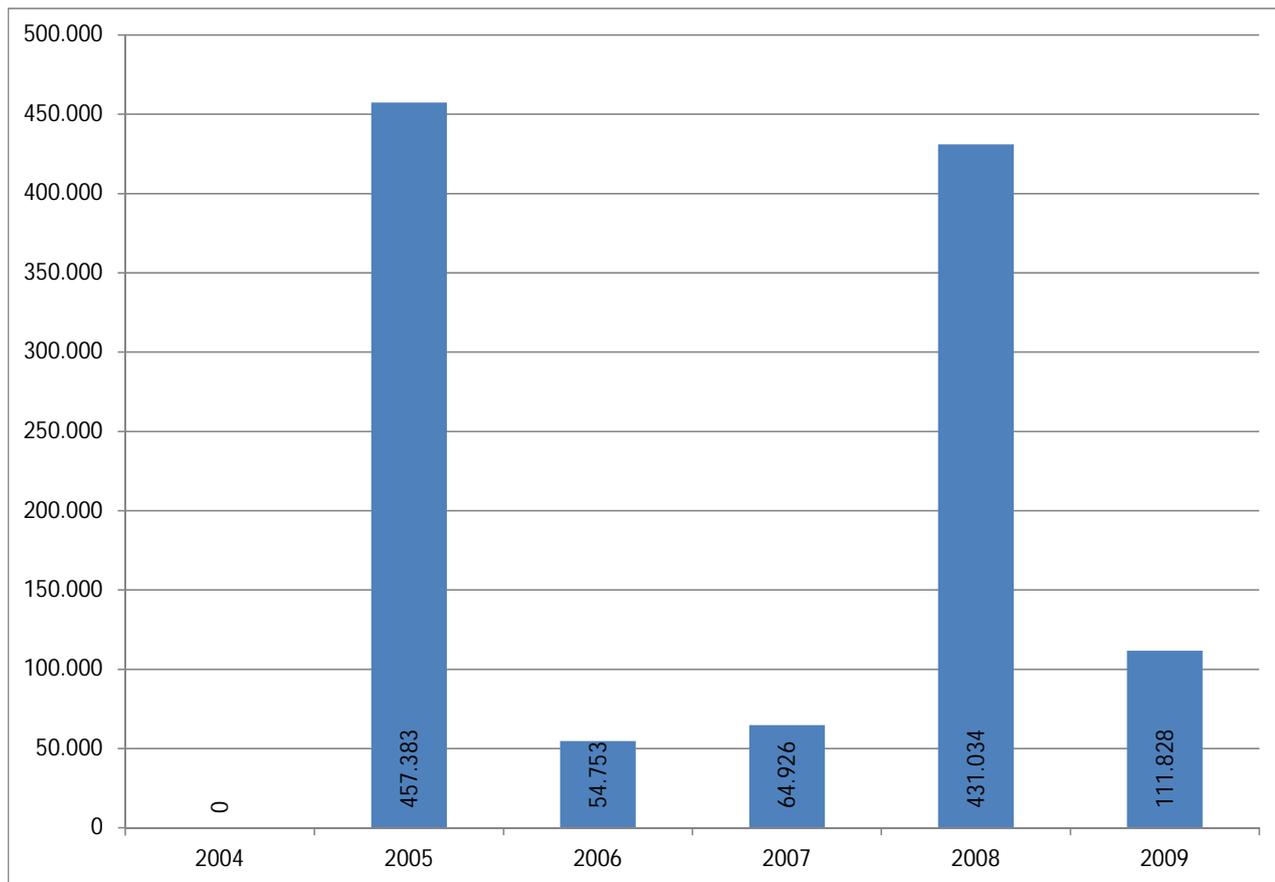


Tableau 74. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montant total	0	457.383	54.753	64.926	431.034	111.828

Graphique 102. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2009

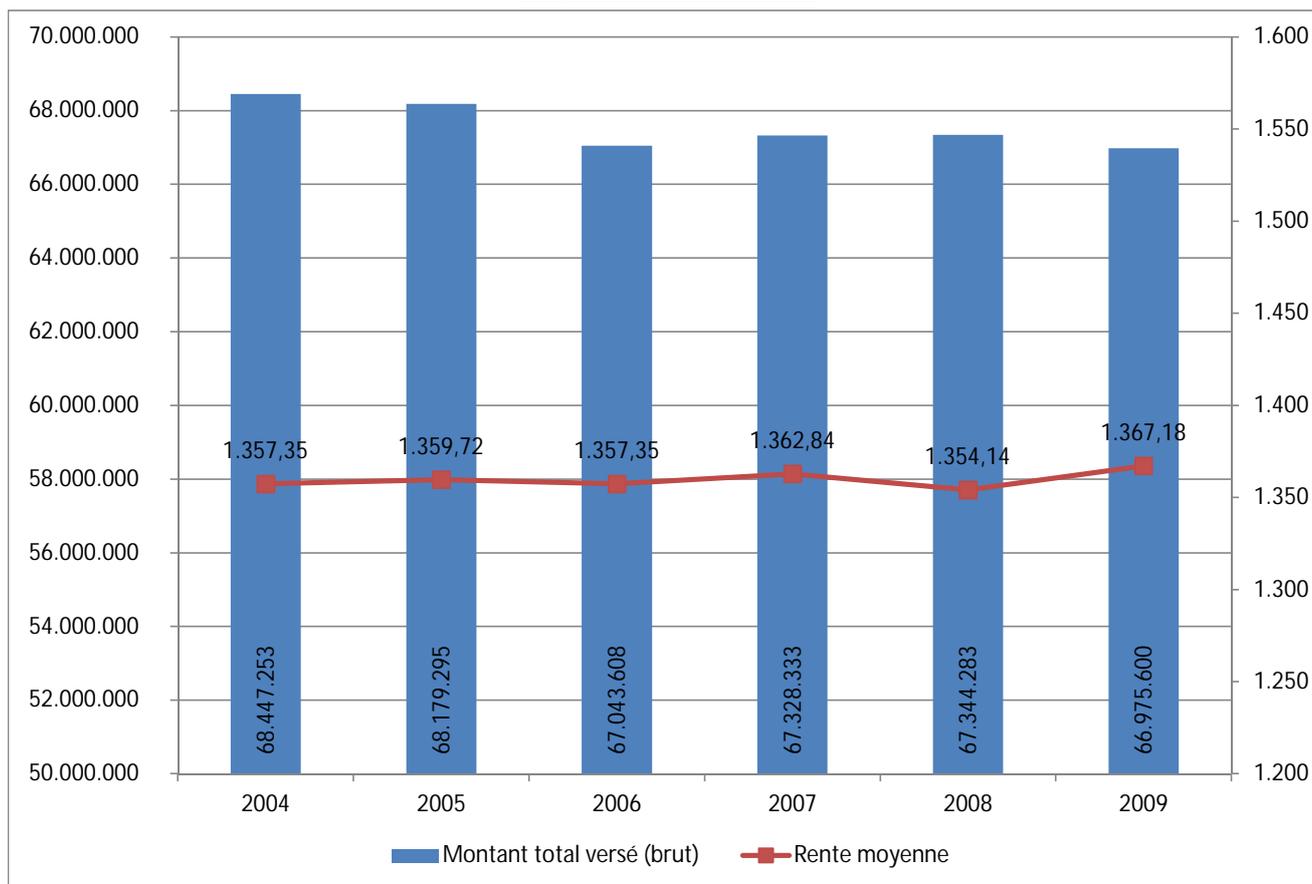


Tableau 75. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nouvelles rentes	2.503	2.773	2.318	2.190	2.277	2.270
Nombre total de rentes	50.427	50.142	49.393	49.403	49.732	48.988
Montant total versé	68.447.253	68.179.295	67.043.608	67.328.333	67.344.283	66.975.600

Graphique 103. Régimes FSE fermés, rentes de survie, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2009

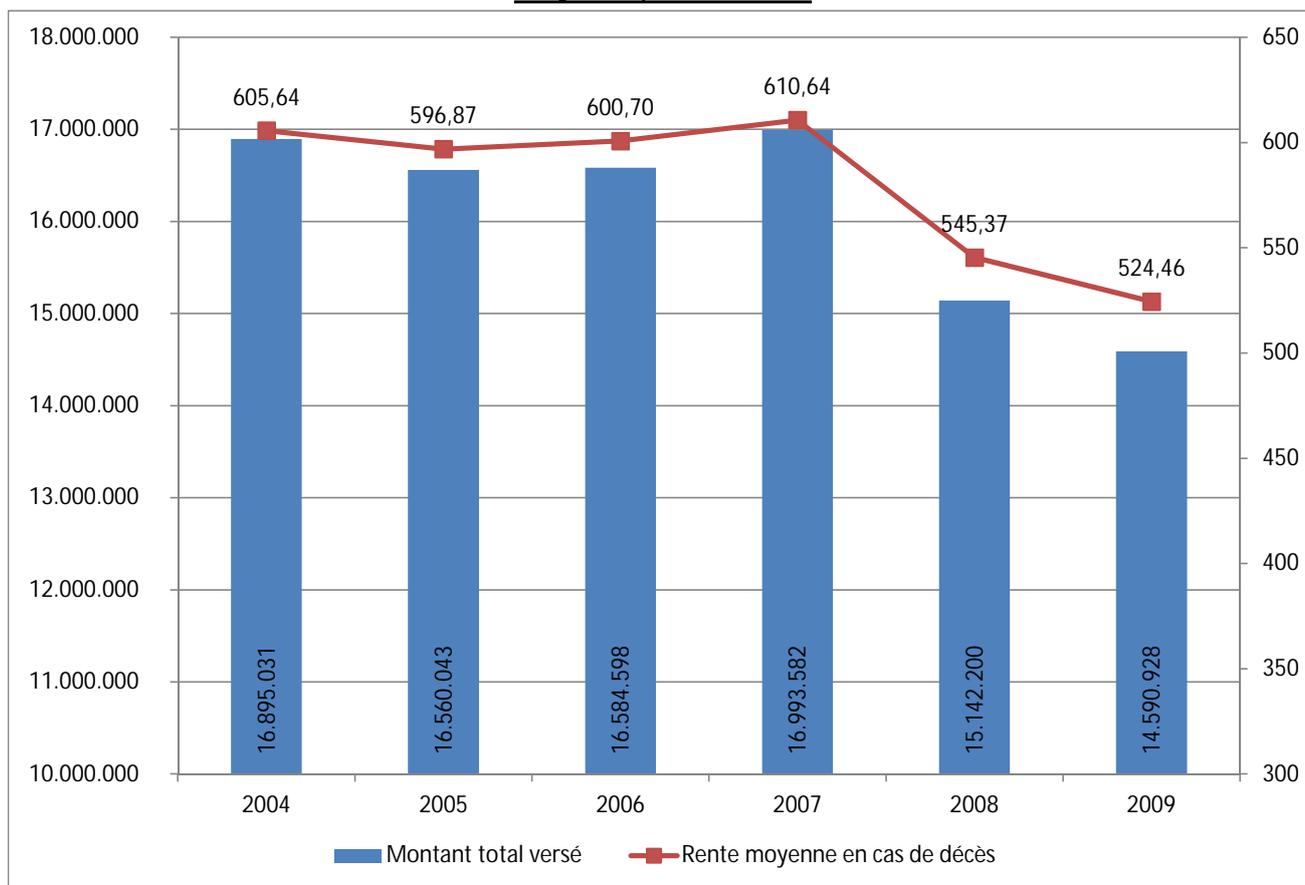


Tableau 76. Régimes FSE fermés, rentes de survie, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nouvelles rentes	1.646	1.732	1.635	1.551	1.546	1.541
Nombre total de rentes	27.896	27.745	27.609	27.829	27.765	27.821
Montant total versé	16.895.031	16.560.043	16.584.598	16.993.582	15.142.200	14.590.928

Graphique 104. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2009

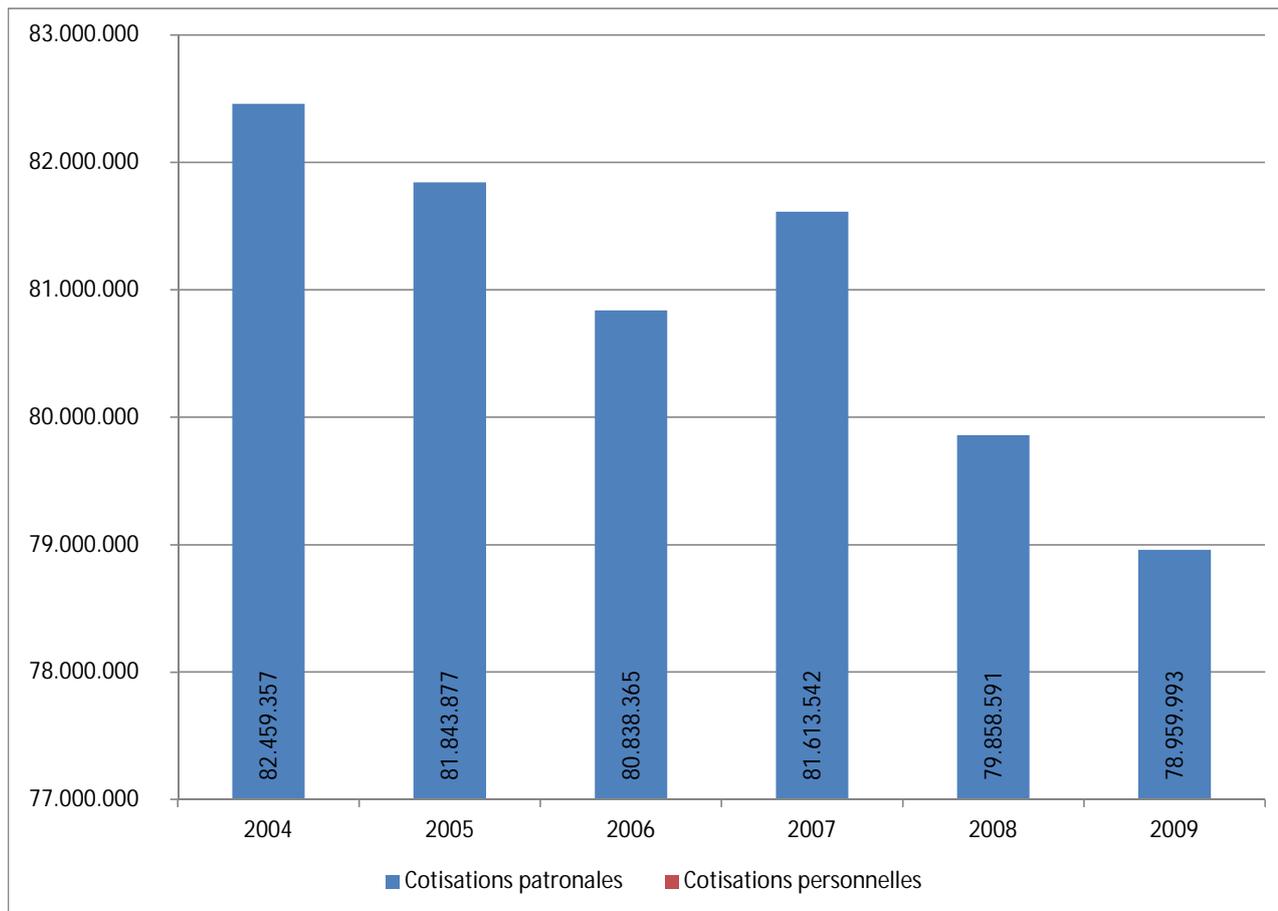


Tableau 77. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Cotisations patronales	82.459.357	81.843.877	80.838.365	81.613.542	79.858.591	78.959.993
Cotisations personnelles	0	0	0	0	0	0

Questionnaire – Régime de pension sectoriel

Sauf mention contraire, toutes les questions de ce questionnaire concernent la situation au 31 décembre 2009

Veillez (le cas échéant) remplir séparément ce questionnaire pour chaque régime de pension.

Les (sous-)commissions paritaires où il existe à la fois un régime de pension conforme à la LPC qui se rapporte aux années de service après l'entrée en vigueur de la LPC et un régime **au sein d'un fonds de sécurité d'existence** se rapportant uniquement aux années de service prestées avant l'entrée en vigueur de la LPC ne doivent compléter le questionnaire qu'une seule fois. Pour les régimes conforme à la LPC les parties II à V sont à compléter. Pour les régimes au sein d'un fonds de sécurité d'existence, la partie VI est à compléter.

Les réponses au questionnaire ne pourront plus être envoyées à la CBFA que sous la forme d'un fichier Excel et par courrier électronique. Le fichier Excel à utiliser peut être téléchargé sur le site web de la CBFA (http://www.cbfa.be/fr/ap/wn/ap_report.asp). Pour les secteurs ayant collaboré au rapport bisannuel précédent, ce fichier sera également envoyé par e-mail aux personnes de contact désignées alors. Le questionnaire au format texte ne doit pas être retourné à la CBFA. Il ne vous est envoyé qu'à titre d'aide. Un code figure dans le cadre de réponse afférent à chaque question. Ce code renvoie au champ de réponse correspondant dans le fichier Excel.

Veillez nous transmettre vos réponses (sous la forme du fichier Excel) pour le **30 septembre 2010** à l'adresse suivante : **WAPrappelLPC@cbfa.be**.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Monsieur G. Gieselink (02/220.58.27).

<p>Personne de contact</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom• E-mail• Téléphone	
---	--

Partie I. Données de la (sous)-commission paritaire :

A. Données qualitatives

1.	Commission paritaire				
Numéro	1.1.				
Nom	1.2				
Président	1.3				

B. Données quantitatives

2.	Nombre d'employeurs et de travailleurs, dernier trimestre 2009				
Nombre d'employeurs	Nombre de travailleurs	ouvriers	employés	hommes	femmes
2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6

Partie II. Données de base du régime de pension

A. Données qualitatives

1.	Instauration du régime de pension	Date (jj/mm/aaaa)
	Régime de pension depuis (date)	1.1
	Régime conforme à la LPC depuis (date)	1.2
	Date et dénomination des CCT en vigueur au 31 décembre 2009 et qui règlent le fonctionnement du régime de pension	
	1.3	

2.	Organisateur	
Nom	2.1	
Forme juridique	2.2	
Rue	2.3.1	
Numéro	2.3.2	
Code postal	2.3.3	
Commune	2.3.4	

3. Champ d'application de la CCT instaurant le régime de pension

La question ci-dessous concerne les employeurs qui tombent sous le champ d'application de la CCT sectorielle instaurant le régime de pension, y compris les cas d'opting-out.

3.1.	Quels employeurs tombent sous le champ d'application de la CCT, quels employeurs sont hors du champ d'application ?
	3.1

4.	Opting-out	
	Est-ce que la CCT prévoit une clause "opting out"	<i>4.1</i>
	Dans l'affirmative, décrivez les conditions de l'opting-out	
	<i>4.2</i>	

B. Données quantitatives

5. Nombre d'employeurs et de travailleurs, situation au dernier trimestre 2009

Les données demandées dans les tableaux ci-dessous concernent :

- (1) Les travailleurs et les employeurs qui tombent sous la Commission Paritaire (**CP**) concernée.
- (2) Les travailleurs et les employeurs qui tombent sous le champ d'application de la **CCT** sectorielle instaurant le régime de pension, y compris les cas d'opting-out.
- (3) Les travailleurs et les employeurs qui utilisent les possibilités de **l'opting-out**.
- (4) Les travailleurs et les employeurs qui tombent en dehors du champ d'application de la **CCT** sectorielle instaurant le régime de pension (**hors CCT**).

5.1.		(1) CP	(2) CCT	(3) Opting-out	(4) Hors CCT
	Taille de l'entreprise	Nombre d'employeurs	Nombre d'employeurs	Nombre d'employeurs	Nombre d'employeurs
	≥ 1.000 travailleurs	<i>5.1.1</i>	<i>5.2.1</i>	<i>5.3.1</i>	<i>5.4.1</i>
	500 – 999 travailleurs	<i>5.1.2</i>	<i>5.2.2</i>	<i>5.3.2</i>	<i>5.4.2</i>
	100 – 499 travailleurs	<i>5.1.3</i>	<i>5.2.3</i>	<i>5.3.3</i>	<i>5.4.3</i>
	50 – 99 travailleurs	<i>5.1.4</i>	<i>5.2.4</i>	<i>5.3.4</i>	<i>5.4.4</i>
< 50 travailleurs	<i>5.1.5</i>	<i>5.2.5</i>	<i>5.3.5</i>	<i>5.4.5</i>	

5.2.		(1) CP	(2) CCT	(3) Opting-out	(4) Hors CCT
	Nombre total d'ouvriers	<i>6.1.1</i>	<i>6.1.2</i>	<i>6.1.3</i>	<i>6.1.4</i>
	Nombre total d'employés	<i>6.2.1</i>	<i>6.2.2</i>	<i>6.2.30</i>	<i>6.2.4</i>

A. Données qualitatives

1.	Conditions d'affiliation	
	Age minimum d'affiliation ?	1.1
	Autres conditions d'affiliation ?	
	1.2	

2.	Engagement concernant la pension de retraite	
2.1.	Est-ce que le régime prévoit la constitution d'une pension de retraite (oui/non) ? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2	2.1
2.2.	Plan en rente/Plan en capital	
	La prestation est exprimée sous forme de rente ou de capital ?	2.2.1
	En cas de rente, est-ce que le régime permet la conversion de la rente en capital ?	2.2.2
	En cas de rente, est-ce que la rente est réversible en cas de décès (au profit de la veuve, du veuf, ...) ?	2.2.3.1
	si oui, quel pourcentage ?	2.2.3.2
2.3.	Engagement de pension du type prestations définies (oui/non) ? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2.3	2.3.1
	Veuillez indiquer ci-dessous la méthode de calcul (formule de pension) des prestations	
	2.3.2	
2.4.	Engagement de pension du type contributions définies (oui/non) ? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2.4	2.4.1
	Si la contribution définie est calculée sur base d'un pourcentage linéaire du salaire, veuillez indiquer ce pourcentage	2.4.2
	Si la contribution définie est calculée autrement (p.ex. contribution forfaitaire, différents pourcentages en fonction de l'ancienneté ...), veuillez indiquer ci-dessous la méthode de calcul	

	2.4.3	
	Base de calcul (salaire brut, salaire brut x 108%, forfaitaire ...)	2.4.4
	Est ce que la taxe sur les contrats d'assurance (4,4 % si celle-là s'applique) est incluse dans la contribution (oui/non)?	2.4.5
	Est ce que la cotisation patronale ONSS (8,86 %) est incluse dans la contribution (oui/non) ?	2.4.6
	L'organisateur garantit-il un rendement annuel sur les contributions ¹ (oui/non) ?	2.4.7.1
	Dans l'affirmative, quel en est le rendement	2.4.7.2
2.5.	Engagement de pension du cash balance (oui/non) ? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2.5	2.5.1
	Veuillez décrire ci-dessous la méthode de calcul (formule de pension) des avantages de pension	
	2.5.2	
2.6.	Exonération des primes en cas d'invalidité ² (oui/non)?	2.6

2.7.	Conditions d'octroi	
	Age normal de la retraite prévu dans le règlement	2.7.1
	Retraite anticipée possible à partir de	2.7.2

2.8.	Réserves acquises (uniquement en cas de prestations définies)	
	Taux d'actualisation	2.8.1
	Tables de mortalité	2.8.2

¹ Uniquement à compléter si l'organisateur garantit un rendement *annuel*. La garantie de rendement *au moment de la sortie ou de la pension*, en vertu de l'article 24 de la LPC n'est pas visée.

² A compléter seulement si cela ne fait pas partie de l'engagement de solidarité éventuel.

2.9.	Le régime de pension prévoit-il une structure d'accueil ?	
	Structure d'accueil pour les réserves des affiliés sortants (oui/non) ?	<i>2.9.1</i>
	Structure d'accueil pour les réserves transférées par des affiliés entrants (oui/non) ?	<i>2.9.2</i>

3.	Couverture décès avant retraite³	
3.1.	Est-ce que le régime prévoit la constitution d'une pension de retraite (oui/non) ? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 3	<i>3.1</i>
3.2.	Qui sont les bénéficiaires des avantages en cas de décès avant l'âge de la retraite ? Si le règlement de pension prévoit une cascade, veuillez le mentionner	
	<i>3.2</i>	
3.3.	Mode de calcul	
	Est-ce que la couverture décès est limitée au remboursement des réserves (oui/non) ?	<i>3.3.1</i>
	Si non, comment calculez-vous les avantages décès ? (formules utilisées)	
	<i>3.3.2</i>	

³ A remplir seulement si ceci ne fait pas partie de l'engagement de solidarité éventuel et si ceci peut être considéré comme faisant partie de l'engagement de pension.

B. Données quantitatives

4.	Nombre d'affiliés, situation au dernier trimestre 2009			
	Actifs		Dormants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
< 25	4.1.1	4.2.1	4.3.1	4.4.1
25-34	4.1.2	4.2.2	4.3.2	4.4.2
35-44	4.1.3	4.2.3	4.3.3	4.4.3
45-54	4.1.4	4.2.4	4.3.4	4.4.4
55-64	4.1.5	4.2.5	4.3.5	4.4.5
≥ 65	4.1.6	4.2.6	4.3.6	4.4.6
	Nombre d'affiliés à la structure d'accueil, situation au dernier trimestre 2009			
	Structure d'accueil pour des réserves d'affiliés sortants		4.5.1	
	Structure d'accueil pour des réserves transférées par des affiliés entrants		4.5.2	

5.	Réserves	Au 31/12/2009
	Montant total des réserves acquises	5.1
	Montant total des capitaux constitutifs des rentes en cours	5.2

6.	Prestations de pension versées⁴	Pour 2009
6.1.	Capital (à l'exception des capitaux qui ont été convertis en rentes)	
	• Nombre de bénéficiaires	6.1.1
	• Montant payé total (brut)	6.1.2
6.2.	Rente provenant de la conversion d'un capital	
	• Nombre de nouvelles rentes	6.2.1
	• Nombre total de rentes	6.2.2
	• Montant total payé (brut)	6.2.3

⁴ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

6.3.	Autres rentes (ne provenant pas de la conversion d'un capital)	
	• Nombre de nouvelles rentes	<i>6.3.1</i>
	• Nombre total de rentes	<i>6.3.2</i>
	• Montant total payé (brut)	<i>6.3.3</i>

7.	Sorties et transferts		Pour 2009
7.1.	Sorties	nombre	<i>7.1</i>
7.2.	Transferts <i>vers</i> la structure d'accueil	nombre	<i>7.2.1</i>
		montant transféré	<i>7.2.2</i>
7.3.	Transferts <i>vers</i> une organisme de pension qui répartit la totalité des bénéfiques et limite les frais	nombre	<i>7.3.1</i>
		montant transféré	<i>7.3.2</i>
7.4.	Transferts <i>vers</i> l'organisme de pension du nouvel organisateur	nombre	<i>7.4.1</i>
		montant transféré	<i>7.4.2</i>
7.5.	Transferts <i>provenant de</i> l'organisme de pension de l'ancien organisateur	nombre	<i>7.5.1</i>
		montant transféré	<i>7.5.2</i>

8.	Prestations versées en cas de décès avant retraite⁵		Pour 2009
8.1.	Nombre de décès		<i>8.1</i>
8.2.	Capital (à l'exception des capitaux qui ont été transformés en rentes)		
	• Nombre de bénéficiaires	<i>8.2.1</i>	
	• Montant payé total (brut)	<i>8.2.2</i>	
8.3.	Rente provenant de la conversion d'un capital		
	• Nombre de nouvelles rentes	<i>8.3.1</i>	
	• Nombre total de rentes	<i>8.3.2</i>	
	• Montant payé total (brut)	<i>8.3.3</i>	

⁵ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

8.4.	Autres rentes (ne provenant pas de la conversion d'un capital)	
	• Nombre de nouvelles rentes	8.4.1
	• Nombre total de rentes	8.4.2
	• Montant payé total (brut)	8.4.3

9.	Mode de financement du régime de pension⁶	Pour 2009
	Cotisations patronales	9.1
	Cotisations personnelles	9.2

⁶ Les contributions qui sont dues pour cette année, indépendamment du moment où les contributions seront réellement payées. Tant pour la pension de retraite que pour la pension de survie.

Partie IV. Gestion du régime de pension

A. Données qualitatives

1.	Organisme de Pension	
Nom	<i>1.1</i>	
Rue	<i>1.2.1</i>	
Numéro	<i>1.2.2</i>	
Code postal	<i>1.2.3</i>	
Commune	<i>1.2.4</i>	
Code CBFA ⁷	<i>1.3</i>	

2.	Type d'organisme de pension	
2.1.	Compagnie d'assurance (oui/non) ?	<i>2.1</i>
	• Contrat branche 21 (oui/non) ?	<i>2.1.1</i>
	Type contrat : classique / primes uniques successives	<i>2.1.2</i>
	Actifs : fonds commun / fonds cantonné	<i>2.1.3</i>
	Gestion dans le cadre de l'« AR.69 » (oui/non) ? ⁸	<i>2.1.4</i>
	Combinaison d'assurance (CDSR, CDAR, assurance mixte ...)	<i>2.1.5</i>
	Taux d'intérêt technique applicable aux contributions payées en 2009 ?	<i>2.1.6</i>
	• Contrat branche 23 (oui/non) ?	<i>2.1.7</i>
2.2.	IRP	<i>2.2</i>

B. Données quantitatives

3.	Réserves/actifs au 31 décembre 2009	en €
	Montant des réserves/de l'actif en rapport avec le volet pension ^{9 10}	<i>3.1</i>

⁷ Il s'agit du numéro d'agrément auprès de la CBFA.

⁸ Régimes visés par l'arrêté royal du 14 novembre 2003 concernant l'octroi d'avantages extra-légaux aux travailleurs salariés visés par l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés et aux personnes visées à l'article 32, alinéa 1er, 1° et 2° du Code des Impôts sur les Revenus 1992, occupées en dehors d'un contrat de travail.

⁹ Il s'agit aussi bien des réserves sur les contrats individuels que des réserves dans le fonds de financement.

¹⁰ Pour une IRP qui gère les régimes de plusieurs organisateurs, seulement la partie des actifs qui se rapporte au régime en question est visée.

4.	Répartition des investissements au 31 décembre 2009	en % ¹¹
4.1.	Obligations	<i>4.1.1</i>
	Actions	<i>4.1.2</i>
	Parts dans des organismes de placement collectif	<i>4.1.3</i>
	en obligations	<i>4.1.3.1</i>
	en actions	<i>4.1.3.2</i>
	en biens immobiliers	<i>4.1.3.3</i>
	en liquidités	<i>4.1.3.4</i>
	en autres	<i>4.1.3.5</i>
	Autres instruments du marché monétaire et des capitaux	<i>4.1.4</i>
	Produits dérivés	<i>4.1.5</i>
	Prêts	<i>4.1.6</i>
	Immeubles	<i>4.1.7</i>
	Certificats immobiliers	<i>4.1.8</i>
	Droits réels sur des biens immobiliers	<i>4.1.9</i>
	Comptes à vue et comptes à terme	<i>4.1.10</i>
	Parts assureur / réassureur	<i>4.1.11</i>
	Autres	<i>4.1.12</i>
4.2.	Tenez-vous compte des aspects sociaux, éthiques ou environnementaux (oui/non) ?	<i>4.2</i>

5.	Rendement des investissements ci-dessus (en %)	En 2009
	Rendement annuel brut ¹²	<i>5.1</i>
	Rendement annuel net ¹³	<i>5.2</i>

¹¹ Dans le cas d'une entreprise d'assurances selon le cas de la gestion distincte, du fonds cantonné ou du fonds d'investissement.

¹² Rendement des investissements avant tous les frais.

¹³ Le rendement lié aux investissements, tous frais déduits (les frais d'entrée et de sortie, frais de gestion, précompte mobilier, taxe boursière, ...).

6.	Structure de chargements (uniquement pour les compagnies d'assurances)	%
	Chargement d'encaissement (% prime)	<i>6.1</i>
	Chargement d'acquisition (% prime)	<i>6.2</i>
	Chargement d'inventaire (% réserve)	<i>6.3</i>
	Chargement d'inventaire (% capital décès)	<i>6.4</i>
	Frais de gestion (branche 23) (% réserve)	<i>6.5</i>
	Frais d'entrée (branche 23) (% prime)	<i>6.6</i>
	Frais de sortie (branche 23) (% réserve)	<i>6.7</i>

7.	Structure de frais (uniquement pour les IRP)	En 2009
	Charges d'exploitation (somme des postes 631 (biens et services) et 633/733 (autres) du compte de résultat)	<i>7.1</i>

Pour les régimes de pension de type contributions définies et cash balance

8.	Rendement attribué aux comptes individuels	Pour 2009
	Quel rendement (net) a été attribué aux comptes individuels ¹⁴ ?	<i>8.1</i>

¹⁴ Pour les assurances en branche 21 : le rendement garanti majoré de la participation bénéficiaire (nette). Lorsque l'organisateur garantit un rendement: le rendement garanti majoré des surplus éventuellement attribués.

Partie V. Volet Solidarité (si d'application)

A. Données qualitatives

0.	Est-ce que le régime de pension est un régime social (Oui/Non) ? Dans l'affirmative, veuillez remplir le reste de la partie V	<i>0.1</i>
-----------	---	------------

1.	Organisme de Solidarité	
Nom	<i>1.1</i>	
Rue	<i>1.2.1</i>	
Numéro	<i>1.2.2</i>	
Code Postal	<i>1.2.3</i>	
Commune	<i>1.2.4</i>	
Code CBFA (si applicable)	<i>1.3</i>	

2.	Type d'organisme de solidarité	
	Compagnie d'assurance (oui/non)	<i>2.1</i>
	IRP (oui/non)	<i>2.2.</i>
	Fonds de sécurité d'existence (oui/non)	<i>2.3.</i>
	Autre (oui/non)	<i>2.4</i>

3.	Contenu du volet solidarité	
	Quelles prestations de solidarité sont offertes? Donnez à chaque fois la dénomination de la prestation, ainsi que le mode de calcul et les conditions qui donnent droit à la prestation	
	1.	<i>3.1.1</i>
	Calculs et conditions	<i>3.1.2</i>
	2.	<i>3.2.1</i>
	Calculs et conditions	<i>3.2.2</i>
	3.	<i>3.3.1</i>
	Calculs et conditions	<i>3.3.2</i>

	4.	3.4.1.
	Calculs et conditions	3.4.2

B. Données quantitatives

4.	Financement¹⁵	Pour 2009
	Montant des contributions encaissées	4.1

5.	Prestations de solidarité versées¹⁶	Pour 2009
1° Financement de la constitution de la pension complémentaire de retraite et/ou de survie :		
a) Pendant les périodes de chômage (temporaire) pour cause de		
	o Interruption technique	5.1.1
	o Intempéries	5.1.2
	o Chômage économique	5.1.3
	o Force majeure	5.1.4
	o Grève	5.1.5
	o Lock out	5.1.6
	o Fermeture pour vacances annuelles	5.1.7
	b) Pendant les périodes de chômage involontaire, limitées à 12 mois	5.2
c) Pendant les périodes indemnisées d'incapacité de travail		
	o Pour cause de maladie	5.3.1
	o Pour cause d'invalidité	5.3.2
	o Pour cause de repos d'accouchement ou de maternité	5.3.3

¹⁵ Les contributions dues pour cette année, indépendamment du moment où les contributions seront réellement payées.

¹⁶ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

o Pour cause d'incapacité de travail temporaire en raison d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle		5.3.4
d) Pendant les périodes de participation à des cours ou à des journées d'étude consacrées à la promotion sociale		5.4
e) Pendant les périodes d'interruption de carrière (avec diminution des prestations)		
o au cours desquelles la carrière a été interrompue selon les conditions prévues à l'article 100 de la loi du 22 janvier 1985 ou de l'arrêté royal du 2 janvier 1991 relatif à l'octroi d'allocations d'interruption		5.5.1
o d'inactivité au cours desquelles le travailleur, à partir de l'âge de 50 ans, a réduit ses prestations conformément aux conditions prévues à l'article 102 de la loi du 22 janvier 1985 ou a bénéficié de l'arrêté royal du 2 janvier 1991 relatif à l'octroi d'allocations d'interruption		5.5.2
o au cours desquelles le travailleur a suspendu ou réduit ses prestations de travail conformément à l'article 3 de la CCT n° 77bis du Conseil national du Travail, avec un maximum de 12 mois (crédit temps)		5.5.3
o de congé parental, congé de paternité, congé pour soins palliatifs ou congé pour s'occuper d'un parent malade		5.5.4
o au cours desquelles le travailleur a réduit ses prestations à partir de 50 ans sur base de l'article 9 de la CCT n°77bis du Conseil national du Travail		5.5.5
f) Lors de la faillite de l'employeur jusqu'à 6 mois suivant la déclaration de faillite		5.6
2° Compensation sous forme de rente d'une perte de revenus :		
a) En cas d'incapacité de travail permanente de plus de 66 % limitée à 25.000 euros par an	nouvelles rentes	5.7.1
	nombre total des rentes	5.7.2
	montant	5.7.3
b) En cas de décès pendant la carrière professionnelle, limitée à 20.000 euros par an	nombre de décès	5.8.1
	nouvelles rentes	5.8.2
	nombre total des rentes	5.8.3
	montant	5.8.4
3° Paiement d'une rente de maximum 25.000 euros par an en cas de maladie grave (cf. liste INAMI)	nouvelles rentes	5.9.1
	nombre total des rentes	5.9.2
	montant	5.9.3
4° Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours	montant	5.10

A. Données qualitatives

0.	Est-ce qu'il existe au sein de la commission paritaire un régime de pension en dehors du cadre de la LPC (années de service avant 2007) (oui/non) ? Dans l'affirmative, veuillez remplir le reste de la partie VI	0.1
----	--	-----

1.	Introduction du régime de pension	Date (jj/mm/aaaa)
	Régime de pension depuis	1.1
	Date et dénomination des CCT actuellement en vigueur qui règlent le fonctionnement	
	1.2	

2.	Quelles prestations sont prévues ?	
	Pension	2.1
	Décès	2.2

3.	Institution de gestion	
	Nom	3.1
	Rue	3.2.1
	Numéro	3.2.2
	Commune	3.2.3
	Code Postal	3.2.4

4.	Champ d'application du régime de pension	
	Employeurs	4.1
	Travailleurs	4.2

5.	Pension de retraite
5.1	Comment la pension est-elle calculée ? (formule) Précisez si l' avantage est donné en une fois ou s'agit-il d'une rente
	<i>5.1</i>

5.2	A quelles conditions doit satisfaire l'(ex-)travailleur pour avoir des droits à une pension ?	
	Age normal de la pension prévu dans la CCT	<i>5.2.1</i>
	Retraite anticipée possible à partir de	<i>5.2.2</i>
5.3	Autres conditions	
	<i>5.3</i>	

5.4	En cas de rente, est-ce que la rente est réversible en cas de décès (au profit de la veuve, du veuf, ...) (oui/non) ?	<i>5.4.1</i>
	si oui, quel pourcentage ?	<i>5.4.2</i>

6.	Décès
6.1.	Qui sont les bénéficiaires des avantages en cas de décès avant l'âge de la retraite ? Si la CCT prévoit une cascade, veuillez le mentionner
	<i>6.1</i>

6.2.	Comment calculez-vous la pension de survie ? (formules utilisées) Précisez si l'avantage est donné en une fois ou s'agit-il d'une rente ?
	6.2
6.3.	Conditions d'octroi
	6.3

7.	Financement	
	Comment le régime de pension est financé: Capitalisation/Répartition	7.1

B. Données quantitatives

8.	Prestations de pension versées¹⁷	Pour 2009
8.1	Capital	
	• Nombre de bénéficiaires	8.1.1
	• Montant payé total (brut)	8.1.2
8.2	Rente	
	• Nombre de nouvelles rentes	8.2.1
	• Nombre total de rentes	8.2.2
	• Montant total payé (brut)	8.2.3

¹⁷ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

9.	Prestations versées en cas de décès¹⁸	Pour 2009
	Nombre de décès	<i>9.1</i>
9.2	Capital	
	• Nombre de bénéficiaires	<i>9.2.1</i>
	• Montant payé total (brut)	<i>9.2.2</i>
9.3	Rente	
	• Nombre de nouvelles rentes	<i>9.3.1</i>
	• Nombre total de rentes	<i>9.3.2</i>
	• Montant total payé (brut)	<i>9.3.3</i>

10.	Source de financement¹⁹	Pour 2009
	Cotisations patronales	<i>10.1</i>
	Cotisations personnelles	<i>10.2</i>

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION !

¹⁸ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

¹⁹ Les contributions dues pour cette année, indépendamment du moment où les contributions seront réellement payées.